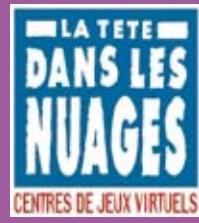
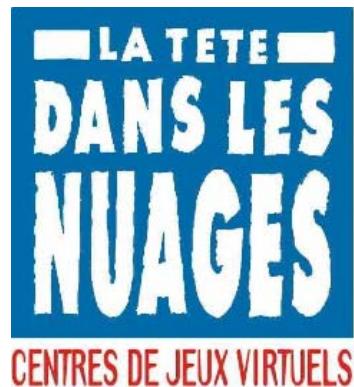




# DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

## 2006





## Document de Référence



*Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 15 mai 2007, sous le numéro D. 07-466, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.*

Des exemplaires du document de référence sont disponibles, sans frais, au siège social : 9, rue de Téhéran – 75008 Paris, sur le site Internet de la Société (<http://www.ltdn.com>) ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

## TABLE DES MATIERES

1. PERSONNES RESPONSABLES .....	8
1.1    Personne responsable .....	8
1.2    Attestation du responsable du document de référence.....	8
1.3    Responsable de l'information financière.....	8
1.4    Calendrier indicatif de l'information financière .....	9
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES.....	9
2.1    Commissaires aux comptes titulaires.....	9
2.2    Commissaires aux comptes Suppléants .....	10
2.3    Informations sur les contrôleurs légaux des comptes n'ayant pas été renouvelés	10
2.4    Honoraires des commissaires aux comptes.....	10
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES.....	12
3.1    Compte de résultat pro forma .....	12
3.2    Bilan consolidé du Groupe au 31 octobre 2006 et détail du compte de résultat au 31 octobre 2006 par activité du Groupe.....	14
3.3    Informations financières historiques sélectionnées .....	15
4. FACTEURS DE RISQUE .....	17
4.1    Risques relatifs au secteur d'activité du Groupe .....	18
4.2    Risques liés aux activités du Groupe .....	19
4.3    Risques règlementaires et juridiques .....	21
4.4    Risque de marché .....	23
4.5    Gestion et couverture des risques .....	26
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR.....	28
5.1    Histoire et évolution.....	28

5.2	Investissements .....	31
<b>6.</b>	<b>APERÇU DES ACTIVITÉS.....</b>	<b>34</b>
6.1	Présentation générale .....	34
6.2	Atouts du Groupe.....	35
6.3	Stratégie .....	36
6.4	Principaux marchés.....	38
6.5	Principales activités .....	41
6.6	Nouveau produit ou service .....	48
6.7	Evènements exceptionnels .....	49
6.8	Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	49
<b>7.</b>	<b>ORGANIGRAMME .....</b>	<b>49</b>
7.1	Organigramme .....	49
7.2	Répartition des activités du Groupe par secteur d'activité .....	50
7.3	Cessions et acquisitions récentes .....	52
7.4	Contrats intra-groupe ; flux financiers entre la Société et ses filiales.....	53
7.5	Cumul de mandat des dirigeants dans la Société et les principales filiales .....	53
<b>8.</b>	<b>PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS .....</b>	<b>54</b>
8.1	Immobilisations corporelles importantes existants ou planifiées et toute charge majeure pesant dessus .....	54
8.2	Questions environnementales .....	55
<b>9.</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT.....</b>	<b>56</b>
9.1	Situation financière .....	56
9.2	Situation financière et résultat du Groupe au cours de l'exercice clos le 31octobre 2006.....	56
9.3	Situation financière et résultat de la Société au cours des exercices clos les 31 octobre 2006 et 31 décembre 2005 .....	59

9.4	Hors-bilan .....	60
<b>10.</b>	<b>TRÉSORERIE ET CAPITAUX .....</b>	<b>61</b>
10.1	Informations sur les capitaux propres du Groupe.....	61
10.2	Flux de trésorerie du Groupe .....	62
10.3	Sources et structure de financement .....	62
10.4	Restriction à l'utilisation de capitaux ayant ou pouvant influer sur les opérations de la Société .....	64
10.5	Sources de financement attendues pour les principaux investissements à réaliser et les immobilisations corporelles importantes.....	65
<b>11.</b>	<b>RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES.....</b>	<b>65</b>
<b>12.</b>	<b>INFORMATION SUR LES TENDANCES.....</b>	<b>65</b>
<b>13.</b>	<b>PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE .....</b>	<b>65</b>
<b>14.</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE.....</b>	<b>66</b>
14.1	Conseil d'Administration.....	66
14.2	Direction Générale .....	70
14.3	Déclarations concernant le Conseil d'Administration et la direction générale....	71
14.4	Conflits d'intérêts au niveau du Conseil d'Administration et de la direction générale .....	71
<b>15.</b>	<b>RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES .....</b>	<b>72</b>
15.1	Rémunération et avantages en nature des membres des organes d'Administration et de direction.....	72
15.2	Sommes provisionnées ou constatées par la Société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages .....	72
15.3	Options d'achats ou de souscription, bons de souscription d'action .....	72
<b>16.</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION ...</b>	<b>73</b>
16.1	Fonctionnement des organes d'Administration et de direction .....	73

16.2	Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration ; Comités d'audit et de rémunération .....	74
16.3	Gouvernement d'entreprise .....	75
17.	SALARIÉS .....	75
17.1	Effectifs du Groupe.....	75
17.2	Participation et stock options .....	76
17.3	Participations des salariés au capital social ; autres éléments optionnels .....	77
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES .....	78
18.1	Actionnaires au 31 octobre 2006 et évolution au cours des 3 dernières années..	78
18.2	Droits de vote différents.....	78
18.3	Détention ou contrôle, direct ou indirect .....	79
18.4	Accord entraînant un changement de contrôle de l'émetteur .....	79
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS .....	79
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR.....	84
20.1	Informations financières historiques.....	84
20.2	Etats financiers.....	84
20.3	Vérification des informations financières historiques annuelles .....	149
20.4	Dates des dernières informations financières .....	153
20.5	Informations financières intermédiaires et autres .....	153
20.6	Politique de distribution des dividendes .....	153
20.7	Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	154
20.8	Changement significatif de la situation financière ou commerciale .....	154
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES .....	154
21.1	Capital social.....	154
21.2	Acte constitutif et statuts.....	158

22. CONTRATS IMPORTANTS .....	167
23. INFORMATION PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS.....	167
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC .....	168
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS .....	168
TABLE DE CONCORDANCE .....	169
ANNEXE 1    Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne	
ANNEXE 2    Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-135 dernier alinéa du Code de Commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.	

Dans le présent document de référence, les expressions "La Tête dans les Nuages", "LTDN" ou la "Société" désignent la société La Tête dans les Nuages. L'expression le "Groupe" désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et ses filiales au sens de l'article L.233-1 du Code de commerce, à savoir la Société Française de Casino ou "SFC"), et ses filiales mentionnées au Chapitre 9 du présent document de référence.

Le présent document de référence contient des indications sur les objectifs du Groupe, notamment aux Chapitres 5 et 6 et d'autres déclarations prospectives. Ces indications et déclarations sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes tels que "avoir pour objectif", "croire", "s'attendre à", "prévoir", "pouvoir", "estimer", "anticiper", "planifier", "devrait", ainsi que d'autres termes similaires. Le lecteur est mis en garde sur le fait que ces indications ou déclarations prospectives dépendent de circonstances ou de faits qui devraient se produire dans le futur. Ces indications ou déclarations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés, et les projections sur lesquelles ils sont fondés pourraient s'avérer erronées. Les facteurs qui pourraient avoir pour conséquence que les résultats diffèrent des objectifs du Groupe sont divers et variés (voir Chapitre 4 "Facteurs de risques").

Le présent document de référence contient des chiffres et nombres ayant fait l'objet d'arrondis. En conséquence, les montants indiqués comme étant des totaux dans les tableaux et dans les diverses sections du présent document peuvent ne pas correspondre à la somme arithmétique de ces chiffres et nombres.

## **1 PERSONNES RESPONSABLES**

### **1.1 Personne responsable**

Monsieur Patrick CUITOT, Directeur Général de La Tête Dans les Nuages, S.A.

### **1.2 Attestation du responsable du document de référence**

*" J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.*

*J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de Référence.*

*Les informations financières historiques sociales et consolidées au 31 octobre 2006 présentées dans le présent Document de Référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 149 et 151 du Document de Référence qui contiennent chacun des observations.*

*Les informations financières historiques au 31 décembre 2005 (comptes sociaux), présentées dans le Document de Référence déposé auprès de l'AMF le 2 août 2006 sous le numéro D06-0738 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 69 dudit Document de Référence, qui contient une observation, et qui est incorporé par référence au présent Document de Référence."*

Patrick CUITOT  
Directeur Général

### **1.3 Responsable de l'information financière**

Pascal PESSION  
Président du Conseil d'Administration  
La Tête Dans Les Nuages  
9, rue de Téhéran – 75008 Paris  
Téléphone : + 33 1 53 57 31 31  
Télécopie : + 33 1 53 57 31 39  
E-mail : [info@ltdn.com](mailto:info@ltdn.com)

#### **1.4 Calendrier indicatif de l'information financière**

A titre indicatif, le calendrier de l'information financière de la Société jusqu'au 31 octobre 2007 devrait être le suivant :

15 juin 2007	Chiffre d'affaires et résultats du 2 <sup>ème</sup> trimestre 2006/2007
	Situation financière et résultats semestriels consolidés
13 septembre 2007	Chiffre d'affaires et résultats du 3 <sup>ème</sup> trimestre 2006/2007

La Société a publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 12 janvier 2007 sa situation financière et ses premiers résultats semestriels consolidés en IFRS pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 30 juin 2006. Suite au changement de la date de clôture de son exercice, la Société a publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 12 mars 2007 ses comptes sociaux pour l'exercice de 10 mois du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 octobre 2006. La Société a publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 21 mars 2007 son chiffre d'affaires social et consolidé pour le premier trimestre 2006-2007 (période du 1<sup>er</sup> novembre 2006 au 31 janvier 2007).

## **2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES**

#### **2.1 Commissaires aux comptes titulaires**

- Société SYNERGIE AUDIT  
22, boulevard de Stalingrad - 92320 Châtillon  
Représentée par Monsieur Laurent MICHOT  
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

Date de nomination : 30 avril 2007

Date d'expiration du mandat en cours : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2012

- Société FIDEURAF  
130, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS  
Représentée par Monsieur Yves BLAISE  
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

Date de nomination : 29 juin 2006

Date d'expiration du mandat en cours : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2011

## **2.2 Commissaires aux comptes Suppléants**

- Monsieur Jean PETIT  
22, boulevard de Stalingrad - 92320 Châtillon  
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

Date de nomination : 30 avril 2007

Date d'expiration du mandat en cours: assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2012

- Monsieur Patrick GRIMAUD  
22, boulevard de la Bastille - 75012 Paris  
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

Date de nomination : 29 juin 2006

Date d'expiration du mandat en cours : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2011

## **2.3 Informations sur les contrôleurs légaux des comptes n'ayant pas été renouvelés**

Les mandats de commissaire aux comptes de la société Fiduciaire d'Expertise Comptable et de Révision (SOFECOR) et de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Guy Fontaine, renouvelés lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2000 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005, n'ont pas été renouvelés lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2006. Dans un souci de cohérence, il a été décidé de les remplacer par les commissaires aux comptes titulaire et suppléant de SFC, dont la Société a acquis 55,56% du capital le 26 avril 2006.

## **2.4 Honoraire des commissaires aux comptes**

En application des dispositions de l'article 221-1-2 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, le montant des honoraires versés par la Société et les sociétés faisant l'objet d'une intégration globale, aux commissaires aux comptes en charge des comptes consolidés de notre Société, au titre des exercices clos le 31 décembre 2005 et le 31 octobre 2006, s'est élevé à :

(en K€)	SYNERGIE AUDIT		FIDEURAF		SOFECOR	
	31.10.06	31.12.05	31.10.06	31.12.05	31.10.06	31.12.05
<b>Audit</b> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux et consolidés	37,55	30,33	0	0	32,77	31,23
Missions directement liées	0	0	0	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>37,55</b>	<b>30,33</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>32,77</b>	<b>31,23</b>
<b>Autres prestations, le cas échéant</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>37,55</b>	<b>30,33</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>32,77</b>	<b>31,23</b>

### **3 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES**

Les informations financières du présent Chapitre doivent être lues en parallèle et appréciées dans leur totalité avec (i) les comptes et notes annexes figurant au Chapitre "20 - Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et le résultat de la Société", (ii) les informations figurant au Chapitre "9 - Examen de la situation financière et du résultat", et (iii) les informations figurant au Chapitre "10 - Trésorerie et capitaux".

#### **3.1 Compte de résultat pro forma**

Le périmètre actuel du Groupe résulte de l'acquisition par la Société le 26 avril 2006 de 55,56% du capital de SFC.

Il a été décidé afin de mieux rendre compte du nouveau périmètre d'activité du Groupe de présenter ci-dessous le compte de résultat pro forma relatif à l'activité du Groupe au 31 octobre 2006 (exercice de 10 mois) comme si l'acquisition par la Société de 55,56% du capital de SFC et de ses filiales avait eu lieu de manière rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2006 et non au 26 avril 2006.

Il est précisé que l'évolution de ce périmètre d'activité a un effet significatif et que le Groupe n'est pas en mesure de fournir une comparaison avec les comptes de résultats de SFC et de ses filiales pour l'exercice précédent dans la mesure où celles-ci ne disposaient pas avant l'acquisition par la Société de systèmes d'information lui permettant de présenter un tel compte de résultats.

Ces données pro forma sont fournies à titre d'information et ne sont donc nécessairement représentatives ni de ce qu'auraient été les comptes du Groupe si l'acquisition de 55,56% du capital de SFC par la Société avait effectivement été réalisée le 1er janvier 2006 ni de ce que seront les performances futures. Elles sont basées sur les comptes consolidés de SFC en tenant compte des seuls coûts de financement.

## Extraits des comptes de résultat pro forma

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/10/2006<sup>1</sup></b>
	<b>Pro-forma</b>
<b>Produits des activités ordinaires<sup>2</sup></b>	13.880
<b>Résultat opérationnel courant</b>	93
<b>Résultat opérationnel</b>	156
<b>Résultat avant impôts</b>	-878
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé<sup>3</sup></b>	-30

(1) Exercice de 10 mois du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 octobre 2006.

(2) Le produit des activités ordinaires inclus le chiffre d'affaires et les autres produits opérationnels. Le chiffre d'affaires est égal à la somme des produits des jeux virtuels (jeux vidéos), du produit net des jeux pour l'activité casinos, des droits d'entrée jeux, des produits de la restauration et de l'hôtellerie et des autres revenus. Le produit net des jeux est défini comme le produit brut des jeux (défini comme le volume d'affaire des jeux hors droit d'entrée et recettes diverses (vestiaires, etc.), c'est-à-dire les mises des joueurs) diminué des prélèvements de l'Etat et de la commune d'exploitation sur les recettes de jeux et diminué de la CRDS et de la CSG ainsi que des sommes redistribuées aux joueurs.

### **3.2 Bilan consolidé du Groupe au 31 octobre 2006 et détail du compte de résultat au 31 octobre 2006 par activité du Groupe**

#### **Extraits du bilan consolidé au 31 octobre 2006**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/10/2006<sup>1</sup></b>
<b>Actifs courants</b>	8.864
<b>Actifs non courants</b>	53.255
dont	
immobilisations	31.045
incorporelles	
nettes	
dont	
immobilisations	12.622
corporelles nettes	
<b>Total de l'actif</b>	62.119
<b>Capitaux propres</b>	18.893
<b>Passifs courants</b>	27.694
<b>Passifs non courants</b>	15.532

(1) Exercice de 10 mois du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 octobre 2006.

Le tableau ci-dessous présente la contribution de chaque activité du Groupe au chiffre d'affaires, résultat opérationnel avant impôts et résultat net (part du groupe) consolidés au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2006 (exercice de 10 mois).

<i>En milliers d'euros<sup>1</sup></i>	<b>Chiffre d'affaires<sup>2</sup></b>	<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>Résultat opérationnel</b>
<b>Centres de jeux virtuels</b>	2.372	-217	-147
<b>Etablissements de jeux (casinos)</b>	5.911	806	806
<b>Thermes</b>	2.094	284	284

(1) Exercice de 10 mois du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 octobre 2006.

(2) Pour les casinos, le chiffre d'affaires est égal au produit net des jeux. Le produit net des jeux est défini comme le produit brut des jeux (défini comme le volume d'affaire des jeux hors droit d'entrée et recettes diverses (vestiaires, etc.)) diminué des prélèvements de l'Etat et de la commune d'exploitation sur les recettes de jeux.

Le chiffre d'affaires de l'hôtellerie n'apparaît pas comme une catégorie à part entière, car (i) les activités hôtelières de Châtel-Guyon étaient en cours de cession à la clôture de l'exercice 2006 et ont été comptabilisés sur une ligne séparée du compte de résultat consolidé et (ii) les produits et charges de l'activité hôtelière de Gruissan ont été intégrées dans le résultat du casino de Gruissan.

### **3.3 Informations financières historiques sélectionnées**

En application du règlement de la Commission des Communautés européennes n°1606/2002 du 19 juillet 2002, relatif à l'application des normes comptables internationales, la Société a établi pour la première fois, à compter de ses résultats semestriels 2006, ses comptes consolidés en normes International Financing Reporting Standards (IFRS) telles que publiées par l'International Accounting Standards Board et adoptées par l'Union Européenne et a intégré dans le présent document de référence un comparatif pour l'exercice 2005 retraité en conformité avec ce référentiel international.

De plus, l'impact de l'application des normes comptables IFRS à la Société est décrit dans le document de référence déposé le 2 août 2006 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D. 06-738 en pages 44 et suivantes. Des développements concernant le passage aux normes IFRS et les principes et méthodes comptables retenus à cette occasion figurent au paragraphe 4.3 de ce document de référence.

Les informations financières historiques sélectionnées pour les exercices clos le 31 octobre 2006 et 31 décembre 2005 présentées ci-dessous ont été établies sur la base des comptes historiques consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 octobre 2006 et sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.

## Extraits des comptes de résultat

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/10/2006<sup>1</sup> IFRS</b>	<b>31/12/2005<sup>2</sup> retraité IFRS) (Comptes sociaux)<sup>4</sup></b>	<b>Publié 2005<sup>2</sup> (principes comptables français)<sup>4</sup></b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	10.284	3.142	3.142
<b>Résultat opérationnel</b>	506	-680	-154
<b>Résultat avant impôts</b>	-143	-596	-70
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	759	-600	-73
<b>Résultat net (part du groupe) par action<sup>3</sup> (en euros)</b>	0,70	-	0,29

(1) Exercice de 10 mois du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre.

(2) Exercice de 12 mois du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

(3) En prenant comme hypothèse que les options de souscription d'actions attribuées par la Société sont exercées et que le nombre d'actions composant le capital de la Société est en conséquence augmenté de 4.000 actions et est composé de 1.083.963 actions.

(4) Les principales modifications entre les comptes publiés retraités IFRS au 31 décembre 2005 et les comptes au 31 décembre 2005 retraités IFRS tels qu'ils apparaissent dans les comptes consolidés du Groupe au 31 octobre 2006 sont les suivantes :

- Reclassement d'un compte courant appartenant à Verneuil Participations d'un montant de 1.337 K€ qui était inscrit dans les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2005 en tant que « Actif non courant » et qui apparaît dans les états financiers de l'exercice 2006 en tant que « Autre actif courant » ;
- Reclassement des OPCVM d'un montant de 119 K€ qui était comptabilisé dans les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2005 en tant que « Autres actifs financiers courants » et qui apparaissent dans les états financiers de l'exercice 2006 en tant que « Trésorerie » ;
- Retraitements : finalisation de l'impact du retraitement de l'application des normes IFRS sur les immobilisations corporelles pour un montant de 175 K€.

Les retraitements et les reclassements IFRS pour les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005 sont présentés dans la note 28 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 octobre 2006.

## Extraits du bilan

En milliers d'euros	31/10/2006 <sup>1</sup>	31/12/2005 retraité IFRS <sup>2</sup> (Comptes sociaux) <sup>3</sup>	Publié 2005 (principes comptables français) <sup>3</sup>
	IFRS		
<b>Actifs courants</b>	8.864	2.415	1.087
<b>Actifs non courants</b>	53.255	988	2.072
<b>Total de l'actif</b>	62.119	3.402	3.159
<b>Capitaux propres</b>	18.893	2.245	2.089
<b>Passifs courants</b>	27.694	1.022	1.022
<b>Passifs non courants</b>	15.532	136	48
<b>Total du passif</b>	62.119	3.402	3.159

(1) Exercice de 10 mois du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 octobre.

(2) Exercice de 12 mois du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

(3) Les principales modifications entre les comptes publiés retraités IFRS au 31 décembre 2005 et les comptes au 31 décembre 2005 retraités IFRS tels qu'ils apparaissent dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2006 sont les suivantes :

- Reclassement d'un compte courant appartenant à Verneuil Participations d'un montant de 1.337 K€ qui était inscrit dans les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2005 en tant que « Actif non courant » et qui apparaît dans les états financiers de l'exercice 2006 en tant que « Autre actif courant » ;
- Reclassement des OPCVM d'un montant de 119 K€ qui était comptabilisé dans les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2005 en tant que « Autres actifs financiers courants » et qui apparaissent dans les états financiers de l'exercice 2006 en tant que « Trésorerie » ;
- Retraitements : finalisation de l'impact du retraitement de l'application des normes IFRS sur les immobilisations corporelles pour un montant de 175 K€.

Les retraitements et les reclassements IFRS pour les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005 sont présentés dans la note 28 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 octobre 2006.

## 4 FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document de référence, y compris les facteurs de risque décrits dans le présent Chapitre. Ces risques sont, à la date de dépôt du présent document de référence, ceux dont le Groupe estime que la réalisation pourrait avoir un impact défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques, non

identifiés à la date de dépôt du présent document de référence ou dont la réalisation n'est pas considérée à cette même date, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement peuvent exister.

## **4.1 Risques relatifs au secteur d'activité du Groupe**

### **4.1.1 Risques liés à l'environnement économique général**

Le Groupe est présent sur trois marchés : celui des centres de jeux virtuels (jeux vidéos) lequel a représenté 23,1% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour l'exercice clos le 31 octobre 2006 (2.372 milliers d'euros), celui des casinos et de leurs activités périphériques (hôtels et restaurants) représentant 57,5% de ce chiffre d'affaires<sup>1</sup> (5.911 milliers d'euros) et celui des thermes représentant 20,4% de ce chiffre d'affaires (2.094 milliers d'euros). Ces marchés sont dépendants d'un certain nombre de facteurs, dont les changements comportementaux (en raison de facteurs économiques et socioculturels) et les évolutions de la conjoncture économique.

Les casinos et leurs activités périphériques (hôtels-restaurants) ainsi que les thermes du Groupe sont plus particulièrement sensibles aux déplacements saisonniers et par voie de conséquence aux aléas climatiques et à la conjoncture touristique. Au sein des casinos, les jeux de table sont affectés par une baisse constatée, dans l'ensemble du secteur d'activité, des revenus et une réduction des mises des joueurs. Cette évolution conjuguée à une chute des pourboires résulte de manière mécanique en un accroissement du montant à la charge du Groupe de la part des minima garantis aux salariés du Groupe affectés à l'activité des casinos. Les jeux de table ne représentaient toutefois qu'une part marginale du produit net des jeux du Groupe pour l'exercice clos le 31 octobre 2006.

Un ralentissement économique pourrait ainsi avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière.

### **4.1.2 Risques concurrentiels**

Le Groupe subit la concurrence d'autres sociétés dont certaines peuvent disposer de ressources financières, humaines et technologiques supérieures aux siennes. Ceci concerne, par exemple pour les jeux virtuels, les fabricants et exploitants de centres de loisirs (cinémas notamment) qui étendraient leurs activités pour proposer des jeux d'arcades

---

<sup>1</sup> Pour les casinos le chiffre d'affaires est égal au produit net des jeux, défini comme le volume d'affaire des jeux hors droit d'entrée et recettes diverses (vestiaires, etc.), c'est-à-dire les mises des joueurs, diminué des prélèvements de l'Etat et de la commune d'exploitation sur les recettes de jeux et de la CRDS et de la CSG ainsi que des sommes redistribuées aux joueurs. Le chiffre d'affaires de l'hôtellerie n'apparaît pas comme une catégorie à part entière, car (i) les activités hôtelières de Châtel-Guyon étaient en cours de cession à la clôture de l'exercice 2006 et ont été comptabilisées sur une ligne séparée du compte de résultat consolidé et (ii) les produits et charges de l'activité hôtelière de Gruissan ont été intégrées dans le résultat du casino de Gruissan.

similaires à ceux du Groupe ou s'installeraient à proximité des centres exploités par le Groupe, et, pour les casinos.

Pour les casinos, la concurrence que subit le Groupe est active et se compose d'une concurrence d'offres proposant des jeux à caractère ludique en contrepartie d'un gain (tels que la Française des jeux et les courses hippiques), d'une concurrence de destination (tels que Monaco et Las Vegas) et, en ce qui concerne le Groupe, d'une concurrence d'établissements dans la mesure où la clientèle des machines à sous est principalement locale.

Ainsi, le Groupe considère que le casino de Gruissan est en concurrence avec les casinos de Valras-Plage (Groupe Tranchant) situé dans l'Hérault et de Port la Nouvelle (exploité par le Groupe) et, dans une moindre mesure, avec les casinos d'Alet-les-Bains (Groupe Omnium) et du Cap d'Agde (Tahoe et en cours de cession). Le Groupe considère que le casino de Châtel-Guyon est en concurrence avec les casinos de Royat (Groupe Partouche) et, dans une moindre mesure, avec ceux de Néris-les Bains (Groupe Tranchant) et Vichy (Groupe Partouche). Les casinos de Gruissan et de Port la Nouvelle tous deux exploités par le Groupe sont en concurrence du fait de leur proximité géographique.

De plus, plus particulièrement pour les casinos, le Groupe peut subir l'impact de nouvelles technologies ou manières de jouer, tels que par exemple les jeux et paris en ligne sur internet. En l'état actuel de la réglementation française, l'exploitation de jeux et paris en ligne sur le territoire français est prohibée. Néanmoins, la compatibilité de cette prohibition avec le principe de libre circulation des services dans l'Union Européenne est discutée. Un rapport de la commission sur l'économie de l'immatériel du 23 novembre 2006 constituée à l'initiative du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie préconise ainsi une ouverture encadrée du marché des jeux en ligne fondée sur l'attribution d'un nombre déterminé de licences. Une telle évolution de la réglementation française serait susceptible d'avoir un impact significatif sur le Groupe. Le Groupe estime cependant avoir développé en interne des études lui permettant de déposer un dossier de demande de licence pour l'exploitation de jeux en ligne dans l'hypothèse où la réglementation française serait modifiée.

Un accroissement de ces différentes formes de concurrence pourrait avoir un effet défavorable sur la fréquentation des centres de jeux virtuels (jeux vidéos), casinos et thermes du Groupe.

## **4.2 Risques liés aux activités du Groupe**

### **4.2.1 Risque lié à l'historique des pertes**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004, le chiffre d'affaires de la Société s'établissait à 3.154 milliers d'euros, pour un résultat d'exploitation de -64 milliers d'euros et un résultat net déficitaire de -143 milliers d'euros, dont -107 milliers d'euros de résultat exceptionnel (en normes comptables françaises).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005, le chiffre d'affaires de la Société s'établissait à 3.142 milliers d'euros, pour un résultat d'exploitation de -59 milliers d'euros et un résultat net déficitaire de -73 milliers d'euros, dont -55 milliers d'euros de résultat exceptionnel (en normes comptables françaises).

Pour l'exercice de 10 mois clos le 31 octobre 2006, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 10.284 milliers d'euros, pour un résultat net consolidé (part du groupe) bénéficiaire de 759 milliers d'euros.

L'acquisition de 55,56% de SFC a pour objectif de permettre de renouer avec des perspectives bénéficiaires.

#### **4.2.2 Risques liés à l'absence de dividendes**

La Société n'a pas distribué de dividendes lors des cinq derniers exercices clos les 31 décembre 2005, 2004, 2003, 2002 et 2001. La Société n'envisage pas de distribuer de dividendes pour l'exercice clos le 31 octobre 2006. Les dividendes futurs que pourraient distribuer la Société dépendront notamment des résultats du Groupe et de sa situation financière.

#### **4.2.3 Risque lié au marché des actions de la Société**

En raison du faible flottant, le marché des actions de la Société n'est pas liquide et il n'est pas possible de garantir qu'un marché liquide se développera ; dans une telle hypothèse, la liquidité et le cours des actions de la Société pourraient en être négativement affectés.

#### **4.2.4 Risques liés à la licence d'exploitation du Passage des Princes**

L'exploitation du centre de jeux virtuels du Groupe situé Passage des Princes à Paris est soumise à une autorisation préfectorale (dénommée "licence kermesse") délivrée pour une durée indéterminée au Directeur Général de la Société de manière nominative. Le chiffre d'affaire généré par ce centre de jeux virtuels s'élève à 1.534 milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2006.

#### **4.2.5 Risques liés aux contrats de délégation de service public de casinos et des autorisations de jeux (casinos)**

Le Groupe exploite ses casinos dans un environnement très réglementé.

L'implantation d'un casino fait l'objet d'une convention de délégation de service public d'une durée maximum de 18 années entre la commune et la société exploitant le casino sur la base d'un cahier des charges et à l'issue d'un appel d'offres initiée par la commune d'implantation en application de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993, dite "loi Sapin".

L'exploitant du casino doit également obtenir une autorisation d'exploitation de jeux délivrée par le Ministre de l'Intérieur après avis consultatif de la Commission supérieure des jeux sur remise d'un dossier contenant notamment une enquête approfondie des

renseignements généraux. L'autorisation de jeux prend la forme d'un arrêté qui fixe le nombre de machines à sous et de jeux de table (roulette, boule, black jack, etc.) que le casino peut exploiter. L'autorisation est d'une durée maximale de 5 années et est assortie de mesures de surveillance et de contrôle.

Le tableau ci-dessous présente pour les casinos exploités par le Groupe les dates de fin de la délégation et de renouvellement de l'autorisation de jeux.

<b>Commune</b>	<b>Date de fin de la délégation de service public</b>	<b>Date de renouvellement de l'autorisation de jeux</b>
<b>Châtel-Guyon</b>	31 octobre 2008	31 octobre 2008
<b>Gruissan</b>	28 février 2017	30 juin 2007
<b>Port La Nouvelle</b>	23 novembre 2022	31 octobre 2008

Les casinos exploités par le Groupe sont donc soumis à l'aléa du non-renouvellement à l'échéance de ces délégations et autorisations, même si jusqu'à ce jour les renouvellements ont été accordés. Par ailleurs, le respect par les communes d'exploitation de la procédure d'appel d'offres, introduite par la loi Sapin, lors du renouvellement des contrats de délégation de service public, pourrait entraîner des dépenses supplémentaires pour le Groupe lors de ces renouvellements et affecter négativement ses résultats.

Les cahiers des charges relatifs aux délégations de service public dans le cadre desquels le Groupe exploite les casinos ne peuvent être modifiées que par voie d'avenants négociés avec la commune d'exploitation, en sa qualité de déléguant. Etant donné les évolutions économiques, financières ou techniques auxquelles le Groupe pourrait être amené à faire face et les adaptations rapides qu'elles pourraient exiger, les spécificités liées au régime des délégations de service public sont susceptibles d'entraver sa faculté à s'adapter ou à adapter son exploitation, ce qui pourrait affecter négativement ses résultats.

En vertu des règles applicables aux contrats administratifs, les communes disposent à tout moment d'une faculté de résiliation unilatérale des délégations de service public pour motif d'intérêt général, sous le contrôle du juge. En cas d'exercice de la faculté de résiliation, le Groupe aura droit à une indemnité également sous le contrôle du juge. Les communes, en leur qualité de déléguant, pourraient également prononcer la déchéance de la délégation de même que le ministre de l'intérieur pourrait ne pas renouveler les autorisations de jeux dans certains cas, notamment à la suite d'un manquement grave par le Groupe à ses obligations légales ou contractuelles et plus particulièrement au cahier des charges des contrats de délégation de service public.

#### **4.3 Risques réglementaires et juridiques**

Le Groupe ne se trouve pas dans une situation de dépendance technique ou commerciale à l'égard de sociétés extérieures notamment de fournisseurs, sous-traitants ou clients. Le

Groupe exploite ses casinos aux termes de délégations de service public accordées par la commune sur laquelle est exploité le casino.

#### **4.3.1 Risques liés aux litiges**

A la connaissance de la Société, au 31 octobre 2006, il n'existe pas de procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrages en suspens ou dont le Groupe est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

#### **4.3.2 Risques liés aux évolutions réglementaires**

Comme dans tout secteur d'activité fortement réglementé, des modifications de réglementation applicables soit aux casinos, soit aux établissements recevant du public -au titre notamment des réglementations relatives à la sécurité des personnes, au maniement d'espèces et à la sécurité des convoyeurs de fonds- pourraient entraîner des dépenses supplémentaires pour le Groupe et en affecter négativement les résultats.

L'activité des casinos est notamment soumise à une fiscalité importante assise sur le "produit brut des jeux" (défini comme le volume d'affaire des jeux hors droit d'entrée et recettes diverses (vestiaires, etc.)) auquel est appliqué un abattement légal de 25% et, dans certains cas, un abattement supplémentaire de 5% maximum au titre des manifestations artistiques de qualité et/ou un abattement supplémentaire de 5% au titre des investissements hôteliers et thermaux. Cette fiscalité est composée, d'une partie fixe constituée de prélèvements de 0,5% au premier euro sur les jeux de table et de 2% sur le produit des machines à sous, et d'une partie variable constituée de prélèvements au profit de l'Etat et de la commune d'exploitation, de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) et de la contribution sociale généralisée (CGS). Au titre de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 31 octobre 2006, ces prélèvements ont représenté au total 9.300 milliers d'euros.

Une modification substantielle de ces prélèvements ou la création d'impôts, de taxes ou de redevances spécifiques aux casinos pourrait affecter négativement les résultats du Groupe.

Le désengagement du Groupe des activités hôtelières et thermales aurait pour effet de lui faire perdre le bénéfice d'une partie des abattements décrits ci-dessus, résultant en un accroissement de la fiscalité supportée par le Groupe.

L'activité machines à sous des casinos est soumise à une obligation de redistribution de 85% des gains. L'activité des machines à sous représente plus de la moitié du chiffre d'affaires consolidé du Groupe au titre de l'exercice clos du 31 octobre 2006.

Le monde du jeu en général et les casinos du Groupe en particulier sont traditionnellement fréquentés dans de larges proportions par une clientèle "fumeur". L'application de la loi Evin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 dans les casinos du Groupe, de même que -dans une moindre mesure- ses établissements hôteliers et restaurants, serait susceptible d'avoir des conséquences défavorables financières, résultant d'une baisse de la fréquentation. Le

Groupe pourrait par ailleurs être contraint d'engager des investissements afin de mettre à la disposition des joueurs des casinos des espaces réservés aux fumeurs.

Par ailleurs, dans l'attente de l'examen, au cours de l'année 2007, par la Commission européenne d'une possible baisse de la taxe sur la valeur ajoutée dans la restauration de manière à ramener celle-ci de 19,6 % à 5,5 %, l'aide de l'Etat français consistant en un remboursement de cotisation avec pour contrepartie la suppression du SMIC hôtelier a été renouvelée jusqu'au 31 décembre 2006. La suppression de cette aide sans baisse concomitante de la TVA dans la restauration pourrait avoir un impact défavorable sur la consommation et, par voie de conséquence, sur les résultats du Groupe et sa situation financière.

Enfin, l'évolution de la réglementation française relative aux jeux et paris en ligne pourrait avoir un effet significatif sur le Groupe.

#### **4.3.3 Risques industriels liés à l'environnement**

Les risques potentiels liés à l'environnement du fait des opérations du Groupe portent sur les éléments suivants : réserves de gaz installées dans ou à proximité des établissements hôteliers, pollution des sols par les eaux usées ou par une rupture de canalisation, pollution sanitaire des réseaux d'eau chaude et risques d'incendie.

L'administration et les équipes de direction et techniques du Groupe effectuent des contrôles ayant pour objectif de prévenir ces risques.

#### **4.4 Risque de marché**

##### **4.4.1 Risque de taux**

Au 31 octobre 2006, l'endettement brut du Groupe s'élevait à 24.920 milliers d'euros, dont 7.509 milliers à taux variable, y compris les prêts d'actionnaires. Le tableau ci-dessous présente, au 31 octobre 2006, l'échéance des actifs et dettes financiers du Groupe.

<i>En milliers d'euros</i>	<b>&lt; 1 an</b>	<b>1 à 5 ans</b>	<b>&gt; 5 ans</b>	<b>Total</b>
<b>Passif financier</b>	21.213 <sup>1</sup>	3.458	249	24.920
<b>Actif financier (disponibilités)</b>	1.737	-	-	1.737
<b>Position nette (actif – passif) avant gestion</b>	- 19.476	- 3.458	- 249	- 23.183

(1) Dont 4.335 milliers d'euros au titre d'avances d'actionnaires et de leurs sociétés apparentées et 14.939 milliers d'euros de dettes sur acquisitions d'immobilisations au titre du contrat d'acquisition de 55,56% du capital de SFC conclu avec le Groupe Partouche.

Une variation à la hausse de 1% des taux applicables à la part du montant net de l'endettement financier du Groupe soumis à taux variable, soit 7.509 milliers d'euros, aurait un impact sur le résultat financier consolidé du Groupe de 75,09 milliers d'euros.

Le Groupe ne pratique pas d'opérations de couverture du risque de taux.

#### **4.4.2 Risque de change**

La totalité des revenus du Groupe sont réalisés en euros, à l'exception des revenus générés par une filiale du Groupe, la société Le Mirage exploitant le casino du Mirage situé à Agadir au Maroc. La Société Le Mirage a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 octobre un chiffre d'affaires 2006 de 858 milliers d'euros, soit 8,3% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe au titre de cet exercice. La Société Le Mirage établit ses comptes en dirham marocain, son bilan est converti en euro au taux de change de clôture et ses comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. La différence résultant de cette conversion a représenté 32 milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2006. Le chiffre d'affaires réalisé par la Société Le Mirage ne fait l'objet d'aucune couverture.

Les charges d'exploitation du Groupe sont essentiellement libellées dans la devise de revenus du Groupe et le recours à des fournisseurs étrangers pour lesquels les charges d'exploitation seraient libellées dans d'autres devises n'est pas significatif. Il n'existe pas de position ouverte de change susceptible de dégager un risque significatif.

#### **4.4.3 Risque actions**

La Société ne détient pas d'actions propres. La Société ne détient pas de portefeuille OPCVM.

#### **4.4.4 Risque de liquidité ; sûretés d'emprunt**

Le Groupe considère qu'il a à faire face à une échéance de remboursement significative à court terme au titre du contrat d'acquisition par la Société de 55,56% du capital de SFC conclu avec le Groupe Partouche.

Aux termes de ce contrat, à la date de dépôt du présent document de référence, la Société reste devoir au Groupe Partouche un montant de 10 millions d'euros en principal augmenté d'un intérêt au taux de 6% l'an à compter du 26 avril 2006. Ce montant est exigible au plus tard le 15 avril 2007. A la date de dépôt du présent document de référence des discussions sont en cours entre le Groupe et Groupe Partouche pour repousser la date d'exigibilité de ce montant.

En garantie du paiement de ce prix, le Groupe a notamment accordé au Groupe Partouche une promesse de cession portant sur la totalité des actions détenues par SFC dans la société d'exploitation du casino de Gruissan pour un montant de 16 millions d'euros exercable jusqu'au 30 juin 2007.

Dans l'hypothèse où ces discussions sur le report de la date d'exigibilité n'aboutiraient ou la Société ne serait pas en mesure de payer le solde du prix de cession augmenté des intérêts, le Groupe pourrait se trouver exposé à l'exercice par le Groupe Partouche de cette promesse. Dans cette éventualité, les résultats du Groupe seraient significativement affectés.

Néanmoins, dans cette éventualité, aux termes de cette promesse, le Groupe disposerait de liquidités représentant la différence entre le prix d'exercice de cette promesse et le solde du prix de cession dû par le Groupe en principal et intérêts.

Pour faire face aux autres besoins de financement de ses activités, le Groupe fait appel principalement à des emprunts bancaires (à hauteur de 5.501 milliers d'euros) et à des avances consentis par ses actionnaires et leurs sociétés apparentées (à hauteur de 4.335 milliers d'euros).

A ce titre, le Groupe a souscrit au cours de l'exercice 2006, les principaux emprunts bancaires suivants :

- le 13 avril 2006, un emprunt d'un montant de 300 milliers d'euros pour financer l'acquisition de machines à sous pour le casino de Châtel-Guyon ;
- le 26 juin 2006, un crédit d'un montant de 750 milliers d'euros pour financer l'acquisition de machines à sous et de travaux pour le casino de Gruissan ;
- le 26 juin 2006 également, un crédit d'un montant de 2.250 milliers d'euros pour financer l'acquisition de machines à sous et de travaux pour le casino de Port la Nouvelle.

Les emprunts souscrits par le Groupe contiennent des clauses usuelles restreignant la liberté opérationnelle du Groupe, en particulier sa capacité à consentir des sûretés, à contracter ou consentir des emprunts, à accorder des garanties ou à réaliser des opérations d'acquisition ou de cession. En outre ces emprunts prévoient des clauses d'exigibilité en cas de survenance de certains événements. Ces contrats d'emprunts ne contiennent pas de clause d'exigibilité fondée sur le respect de ratio financier.

En garantie de ses emprunts bancaires, au 31 octobre 2006 le Groupe avait accordé les hypothèques et sûretés suivantes :

- une hypothèque sur l'ensemble immobilier à usage d'hôtel Le Splendid situé à Châtel-Guyon ;
- une hypothèque sur l'ensemble immobilier dans lequel est exploité le casino de Châtel-Guyon ;
- un privilège de prêteur de deniers sur l'ensemble immobilier dans lequel est exploité le casino de Châtel-Guyon ;

- un nantissement sur les fonds de commerce du casino de Gruissan et du casino de Port la Nouvelle ;
- des nantissements sur compte d'instruments financiers sur la totalité des titres de la société exploitant le casino de Gruissan, et sur la totalité des titres de la société exploitant le casino de Port la Nouvelle ;
- des cautions solidaires.

#### **4.5 Gestion et couverture des risques**

##### **4.5.1 Gestion des risques**

La méthode de provisionnement et de comptabilisation des litiges est conforme aux règles comptables en vigueur. Les provisions pour litiges sont constituées si nécessaires dès la réception par le Groupe d'une assignation en fonction de l'appréciation du risque faite en concertation avec les conseils externes du Groupe.

##### **4.5.2 Assurances**

Le Groupe a souscrit des polices d'assurance afin de couvrir les principaux risques susceptibles d'être assurés liés à son activité, sous réserve des franchises ou exclusions usuelles imposées par le marché.

Il n'existe pas de risques significatifs connus non assurés, ni de risques significatifs auto-assurés.

##### a) Assurances couvrant les risques liés à l'exploitation des centres de jeux virtuels

###### **Assurance multirisque Centres**

Cette assurance s'exerce en valeur à neuf, sur l'ensemble des biens meubles et immeubles pour les dommages directs (incendie, foudre, explosions, chute d'avion, choc de véhicule, tempêtes, dégâts des eaux, attentats, vandalisme, bris de glace, vols de biens, vol de valeurs, risque électrique et bris de machines, autres périls, catastrophes naturelles).

Elle garantit également, pour chaque établissement exploité, les pertes d'exploitation (à hauteur d'un maximum de 12 mois du chiffre d'affaires réalisé par chaque établissement concerné par un ou plusieurs sinistres couverts par cette garantie), et, accessoirement, les pertes indirectes, et le recours des tiers.

Montant de la prime payée au titre de l'exercice : 51.030 euros.

###### **Assurance multirisque Siège**

Cette assurance couvre l'ensemble des biens meubles et immeubles pour les dommages directs (incendie, explosions, évènements climatiques et catastrophes

naturelles, dégâts des eaux, manifestations, émeutes, attentats, vandalisme, dommage électrique, vols et détériorations, bris de machines et matériel informatique).

Les montants garantis sont estimés comme appropriés en fonction de la cause du dommage et de la nature des biens couverts par la garantie.

Montant de la prime payée au titre de l'exercice : 563 euros.

#### **Assurance responsabilité civile, défense pénale et recours, biens confiés et dommages**

Cette assurance garantit, pour des montants plafonnés estimés comme approprié, selon le cas, par sinistre et/ou par année d'assurance, les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de la Société, du fait de son activité, de dommages matériels causés aux biens qui lui sont confiés, de dommages immatériels consécutifs ou non.

Les montants garantis sont estimés comme appropriés en fonction de la cause du dommage et de la nature des biens couverts par la garantie.

Montant de la prime payée au titre de l'exercice : 3.717 euros, calculé sur le montant du chiffre d'affaires H.T.

#### **Assurance marchandises transportées**

Cette assurance garantit, pour leur valeur vénale, dans la limite de 300.000 € par risque, les marchandises transportées par des professionnels du transport par voie terrestre, maritime ou aérienne, contre les risques de disparition, vol, pertes de poids ou de quantité, destruction ou détérioration.

Montant de la prime payée au titre de l'exercice : 3.510 euros.

#### **Assurance missions**

Cette assurance garantit les préposés salariés de la Société lorsqu'ils utilisent occasionnellement leur véhicule personnel pour des missions ponctuelles qui leur sont confiées par la Société au titre de la responsabilité civile, bris de glace, catastrophes naturelles sans limitation de montant, ainsi qu'au titre des recours, avances sur recours, incendie, vol, dommages accidentels et protection juridique, pour des montants plafonnés estimés comme approprié.

Montant de la prime payée au titre de l'exercice : 1.232 euros.

#### **Assurance flotte**

Cette assurance garantit la responsabilité civile de la Société (dommages corporels, pour un montant illimité, et dommages matériels, pour un montant plafonné par sinistre), les dommages subis par les véhicules, à hauteur de la valeur du véhicule

déterminée par expert (sous déduction des franchises), les bris de glace et pare-brise, à hauteur de la valeur de remplacement à neuf, et la protection juridique.

Montant de la prime payée au titre de l'exercice : 2.915 euros.

**b) Assurances couvrant les risques liés à l'exploitation des activités des casinos, des thermes et de l'hôtellerie-restauration**

Le Groupe a souscrit des assurances multirisques industrielles et hôteliers pour l'activité de ses casinos, hôtels et thermes. Le montant total des primes versées au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2006 à ce titre s'élèvent à 26 milliers d'euros.

## **5 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR**

### **5.1 Histoire et évolution**

#### **5.1.1 Raison sociale et nom commercial**

La Société, autrefois dénommée « La Tête Dans les Nuages », a pour dénomination sociale depuis l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 30 avril 2007 « Société Française de Casinos ». La Société conserve « La Tête Dans les Nuages » comme nom commercial.

#### **5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement**

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 393 010 467. Le numéro SIRET de la Société est 393 010 467 00255. Son code activité (code A.P.E.) est 927 C.

#### **5.1.3 Date de constitution et durée de vie**

La Société a été constituée le 12 octobre 1993 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris le 16 novembre 1993 pour une durée de 99 années à compter du jour de cette immatriculation, sauf dissolution ou prorogation.

#### **5.1.4 Siège social et forme juridique ; législation régissant ses activités ; son pays d'origine ; adresse et numéro de son siège statutaire**

Par décision du Conseil d'Administration du 27 février 2007, le siège social de la Société a été transféré du 25, rue Murillo, 75008 Paris au 9, rue de Téhéran, 75008 Paris. La ratification de ce transfert sera soumise à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de la Société du 30 avril 2007.

La Société est constituée sous la forme d'une société anonyme de droit français à Conseil d'Administration régie notamment par les dispositions du Code de commerce.

Les coordonnées téléphoniques du siège social sont les suivantes : + 33 1 53 57 31 31.

### **5.1.5 Evénements importants dans le développement des activités du Groupe**

<b>Date</b>	<b>Evènement</b>
Août 1994	Ouverture du premier centre de jeux virtuels à Amiens
Mars 1997	Introduction sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris
Mars 1999	La Société est placée en redressement judiciaire
Décembre 2000	Le Tribunal de commerce de Paris ordonne un plan de redressement par voie de continuation au bénéfice de VERNEUIL PARTICIPATIONS
Mars 2002	Implantation du premier espace de jeux virtuels en réseau par FISH & NET (enseigne « Atlanteam ») dans un centre de jeux virtuels exploité par la Société
Eté 2003	Ouverture du premier centre de jeux virtuels dans un parc d'attractions (La Mer de Sable (Ermenonville)).
Février 2004	Poursuite du développement au sein de bowlings de nouvelle génération avec l'ouverture du partenariat de jeux virtuels de Nantes-Saint Herblain
Juillet 2004	Ouverture du premier partenariat de jeux virtuels à l'étranger depuis la période de redressement judiciaire à Mons (Belgique).
Novembre 2005	Ouverture d'un second partenariat de jeux virtuels en Belgique (Tournai)
Janvier 2006	Signature d'une promesse de cession par le Groupe Partouche à la Société de 55,56% du capital de Société Française de Casinos
	Signature d'une promesse d'apport par Frameliris à la Société de 44,44% du capital de Société Française de Casinos
Février 2006	Fermeture du centre de jeux virtuels situé à la Cité Europe à Coquelles (62)
Mars 2006	Cession de 16,5% du capital de la société exploitant du Casino Le Mirage à Agadir (Maroc)
Avril 2006	Signature de la promesse de cession portant sur le solde du capital de la société exploitant du Casino Le Mirage à Agadir (Maroc)
	Ouverture de centres de jeux virtuels au sein des parcs d'attractions de Bagatelle (pour la 4 <sup>ème</sup> saison) et pour la première fois, les parcs Astérix et La Mer de Sable en partenariat avec la Compagnie des Alpes
Juin 2006	Acquisition de 55,56% du capital de Société Française de Casinos Pascal PESSIONT est nommé Président du Conseil d'Administration de la Société Changement de la date de clôture de l'exercice social de la Société pour l'aligner sur celui de la Société Française de Casinos
Juin 2006	Le casino de Port la Nouvelle obtient l'autorisation d'exploiter 50 machines à sous (40 d'entre elles ont été implantées en juin 2006 et 10 en septembre 2006)
Décembre 2006	Signature d'une promesse d'achat par le Groupe du casino de Brides les Bains (73)
	Ouverture des centres de jeux virtuels en partenariat situés à Ozol la Ferrière (77) et Brest (29)
Janvier 2007	Renouvellement du bail du Centre de Passage des Princes (Paris 2) pour 12 ans
Février 2007	Cession des murs de l'hôtel et du casino de Gruissan (10) Cession du fonds de commerce d'hôtellerie et des murs de l'Hôtel Splendid de Châtel-Guyon.

## 5.2 Investissements

### 5.2.1 Principaux investissements réalisés

La politique d'investissement du Groupe pour ses activités de jeux virtuels au cours des trois derniers exercices a principalement été axée sur :

- le développement de contrats de partenariat machines du type de ceux évoqués au paragraphe 6.5.1. « Principales Activités » lesquels permettent de s'assurer de la rentabilité et de l'attractivité des machines de jeux virtuels avant leur acquisition ; et
- le renouvellement de la gamme dite « de base » (combat, conduite, sport, etc.) dont l'attractivité et la rentabilité ainsi que la pérennité de l'intérêt présenté auprès du public sont avérées.

Le tableau ci-dessous présente les montants investis au titre du renouvellement de la gamme dite « de base » au cours des deux derniers exercices :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>2006 (IFRS)<sup>1</sup></b>	<b>2005 (Normes comptables françaises)<sup>2</sup></b>
<b>Total</b>	<b>262</b>	<b>312</b>
Règlement immédiat dans le cadre des ouvertures de site exploités en partenariat	52	131
Dans le cadre d'accords avec les fournisseurs du Groupe prévoyant un paiement étalé en fonction du chiffre d'affaires généré par les machines concernées, pour le renouvellement et la rotation du parc machines	209	181

(1) Exercice de 10 mois du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 octobre.  
(2) Exercice de 12 mois du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

La politique d'investissement pour les casinos vise à concilier la permanence d'une offre de produits compétitifs et la saisie d'opportunités sous forme essentiellement d'accroissement de son parc de machines à sous mais également de croissance externe. Cette politique a été poursuivie par le Groupe depuis l'acquisition le 26 avril 2006 de 55,56% du capital de SFC.

Pour atteindre son objectif d'offre de produits compétitifs, le Groupe maintient ses investissements consacrés à l'entretien et à la rénovation de ses actifs casinotiers et périphériques.

Le Groupe a par ailleurs agrandi la salle des machines à sous et procédé à des dépenses de sécurité pour le casino de Gruissan. De même, le Groupe a procédé à des investissements d'installation et de lancement de son activité de machines à sous au casino de Port la Nouvelle. Il a également procédé à des investissements liés à la mise en place du contrôle aux entrées.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2006, 8 machines à sous ont été renouvelées au casino de Châtel-Guyon.

Pour atteindre son objectif d'accroissement de son parc de machines à sous, le Groupe, au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2006, a procédé à l'acquisition de :

- 50 machines pour le Casino de Port la Nouvelle (aucune n'était exploitée au 31 octobre 2005)
- 18 machines à sous pour le Casino de Gruissan, portant le nombre total de machines à sous exploitées dans ce casino à 100 au 31 octobre 2006 (comparé à un nombre de 82 au 31 octobre 2005).

Le Groupe exploitait, au 31 octobre 2006, 200 machines à sous réparties comme suit :

- Casino de Gruissan : 100
- Casino de Châtel-Guyon : 50
- Casino de Port la Nouvelle : 50

Le Groupe a ainsi réalisé au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2006 des investissements pour ses casinos et ses activités périphériques d'un montant de 3.000 milliers d'euros environ.

### **5.2.2 Principaux investissements en cours de réalisation**

Les principaux investissements en cours de réalisation pour l'activité de jeux virtuels portent sur l'achat de nouvelles machines de jeux destinées à être installées dans trois villages Pierre & Vacances, nouveau partenaire du Groupe (voir paragraphe 7.3), et de machines dites « de base » exploitées au centre de Passage des Princes et chez les partenaires du Groupe.

En ce qui concerne les casinos, le Groupe vise à améliorer en permanence son offre à la clientèle et la qualité de l'accueil de celle-ci grâce notamment à l'aménagement et la réfection de ses installations. A ce titre, le Groupe est en cours de renouvellement de ses 50 machines à sous au casino de Châtel-Guyon, dont une vingtaine devrait être renouvelée au cours de l'exercice 2006-2007 et le solde au cours de l'exercice 2007-2008. Le Groupe met également en place un système de fidélisation destiné à faciliter le contrôle aux entrées. Le Groupe estime que les investissements en cours de réalisation pour ses casinos s'élèvent à environ 300 milliers d'euros.

### **5.2.3 Principaux investissements envisagés**

A la date de dépôt du présent document de référence, aucun investissement financier significatif n'a fait l'objet d'engagement ferme du Groupe vis-à-vis de tiers.

Les principaux investissements envisagés par le Groupe au cours des exercices à venir en ce qui concerne l'activité de jeux virtuels portent sur l'achat récurrent de nouvelles machines de jeux destinées à maintenir l'attractivité du parc.

En ce qui concerne les casinos, les investissements envisagés par le Groupe visent à tirer bénéfice des récentes évolutions réglementaires issues notamment du « *protocole sur la promotion du jeu responsable* » signé en décembre 2005 entre le Ministère de l'Intérieur et des syndicats représentatifs des casinos français et notamment, la mixité des salles de jeux (c'est-à-dire la présence dans une même salle ouverte au public et gratuite de jeux de table traditionnels et de machines à sous) avec pour objectif d'accroître l'attractivité des jeux de table, l'installation des accepteurs de billets dans les machines à sous, le système de cartes pré créditées et, dès que celle-ci sera autorisée, l'exploitation du jeu Texas Hold'em Poker. Le Groupe envisage l'installation de nouvelles tables de jeux dans les casinos de Gruissan et Châtel-Guyon afin de pouvoir y développer son parc de machine à sous.

Les principaux investissements envisagés par le Groupe pour ses casinos porteront ainsi :

- pour le casino de Gruissan sur des investissements récurrents et de maintenance et sur l'installation d'une nouvelle table de jeux ;
- pour le casino de Châtel-Guyon sur le renouvellement du parc de machines à sous ; sur des investissements liés à l'acquisition d'une vingtaine de nouvelles machines à sous, sous réserve d'obtenir l'autorisation adéquate ; la mise en place en parallèle d'au moins deux nouveaux jeux de table ; et, l'amélioration de la qualité de l'accueil de la clientèle et l'agencement du casino, estimés à environ 500 milliers d'euros en 2008.

L'ensemble de ces investissements n'aura pas pour effet de contraindre le Groupe à des travaux d'extension de ces installations puisque notamment l'installation de nouvelles tables de jeux et de nouvelles machines à sous pourra être réalisée dans l'enceinte existante de ces installations.

Le Groupe bénéficie d'une promesse d'achat de la société d'exploitation du casino de Brides les Bains et de l'immeuble dans lequel celui-ci est exploité (voir paragraphe 7.3).

## **6 APERÇU DES ACTIVITÉS**

### **6.1 Présentation générale**

Depuis l'acquisition de 55,56% du capital de SFC le 26 avril 2006 (voir paragraphe 7.3), le Groupe est constitué autour de la Société pour son activité de centre de jeux virtuels et de SFC tant pour ses activités de casinos et activités périphériques (hôtellerie-restaurants) que de thermes.

Depuis l'année 2000, le Groupe a privilégié les centres de jeux virtuels les plus profitables et a à cet effet fermé au public notamment les centres situés à Coquelles (février 2006), Roanne (mars 2006) ou Lommes (avril 2006) et favorisé le centre qu'il exploite en propre situé Passage des Princes à Paris. Le Groupe poursuit également sa politique de partenariat avec des centres de loisirs (cinémas, bowlings, notamment, et plus récemment parcs d'attraction) avec pour objectif de limiter ses charges de structure et de bénéficier d'un trafic que les jeux virtuels ne suffiraient pas à eux seuls à générer.

En avril 2006, dans le prolongement de son activité, le Groupe a acquis auprès de Groupe Partouche 55,56% du capital de SFC afin développer une activité casinotière ainsi que des activités périphériques à celle-ci (hôtellerie et restauration) dans trois casinos situés à Gruissan, Châtel-Guyon et Port la Nouvelle. Ces casinos sont autorisés à exploiter des jeux de table (boule, black jack, stud poker et roulette anglaise) et des machines à sous lesquelles représentent une part prépondérante de l'activité de ces casinos. Au titre des activités périphériques à celles des casinos, au 31 octobre 2006, le Groupe exploitait un hôtel affilié au réseau Best Western à Gruissan et l'hôtel Splendid à Châtel-Guyon, lequel a été cédé le 9 janvier 2007.

Le Groupe développe également des activités thermales situées à Châtel-Guyon.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2006, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe a été généré par :

- l'exploitation de centres de jeux virtuels à hauteur de 2.372 milliers d'euros, soit 23,1% du chiffre d'affaires ;
- l'exploitation des casinos et des activités périphériques, à hauteur de 5.911 milliers d'euros<sup>2</sup>, soit 57,5% du chiffre d'affaires ;

---

<sup>2</sup> Le chiffre d'affaires de l'hôtellerie n'apparaît pas comme une catégorie à part entière, car (i) les activités hôtelières de Châtel-Guyon étaient en cours de cession à la clôture de l'exercice 2006 et ont donc été comptabilisées sur une ligne séparée du compte de résultat consolidé et (ii) les produits et charges de l'activité hôtelière de Gruissan ont été intégrées dans le résultat du casino de Gruissan.

- l'exploitation des thermes, à hauteur de 2.094 milliers d'euros, soit 20,4% du chiffre d'affaires.

A l'exception de deux centres de jeux virtuels situés en Belgique, à Tournai et Mons, l'activité du Groupe est essentiellement située en France. La seule filiale du Groupe dont les activités sont situées hors de France, la société Le Mirage qui exploite un casino à Agadir, fait l'objet d'une promesse de cession (voir paragraphe 7.3).

## **6.2 Atouts du Groupe**

Les atouts du Groupe reposent essentiellement sur les éléments suivants.

### **6.2.1 Un centre de jeux virtuels exploité en propre qui sert à promouvoir la marque et constitue le centre "phare" du Groupe pour les jeux virtuels ; le développement des contrats de partenariat pour l'exploitation des centres de jeux virtuels**

Le Groupe cherche à offrir dans les centres de jeux virtuels du loisir sous des formes variées, privilégiant par rapport aux jeux vidéos sur consoles ou ordinateurs personnels, les sensations fortes que permettent les dernières technologies. Héritier de l'"arcade", le Groupe vise également à satisfaire une clientèle large, familiale, au travers de la proximité, la compétition et l'animation, dans une ambiance sûre et conviviale, avec les machines les plus modernes. Le Groupe privilégie ainsi les dispositions architecturales ouvertes sur l'extérieur (au moyen, par exemple, de façades de verre), climatisées et systématiquement non fumeurs.

Au centre situé Passage des Princes à Paris, l'offre de jeux est complétée par la présence d'une boutique de jeux et d'une activité de jeu en réseau lesquelles renforcent l'attractivité de ce centre et concourent à y créer une ambiance que le Groupe veut agréable et accueillante. Le Groupe met également progressivement en place dans ce centre un espace de restauration automatique.

Ce centre de jeux "phare" situé Passage des Princes à Paris contribue à promouvoir la marque "La Tête dans les Nuages".

Cette politique permet au Groupe d'étendre sa politique de partenariats. Celle-ci conduit le Groupe, afin de répondre à la concurrence des jeux vidéos sur consoles et ordinateurs personnels, à positionner ses centres de jeux virtuels comme s'intégrant dans des centres de loisirs de proximité, complémentaire des autres formes de loisirs comme les salles de cinéma ou de bowling. Le Groupe bénéficie de ce fait d'un trafic que les jeux virtuels ne pourraient à eux seuls générer. Ces contrats lui permettent également de poursuivre son expansion en supportant des charges moindres que si étaient ouverts des centres exploités en propre.

Le Groupe se déploie par ailleurs au sein des parcs d'attractions. A cet effet, il a conclu en mars 2006 un premier contrat pour trois saisons avec la Compagnie des

Alpes concernant l'installation de machines de jeux dans les parcs Astérix, Bagatelle et La Mer de Sable.

Au cours de l'exercice 2006/2007, le Groupe procédera également à l'installation de machines de jeux dans trois villages de vacances Pierre et Vacances. L'installation de machines de jeux dans un quatrième village de vacances Pierre et Vacances est prévu pour l'exercice 2007/2008.

### **6.2.2 Accroissement du parc de machines à sous**

Depuis l'acquisition de 55,56% du capital de SFC en avril 2006, le Groupe disposait au 31 octobre 2006 d'un parc accru de machines à sous :

- le casino de Gruissan exploite 100 machines à sous
- le casino de Châtel-Guyon exploite 50 machines à sous
- le casino de Port la Nouvelle exploite 50 machines à sous

### **6.3 Stratégie**

La stratégie du Groupe pour les centres de jeux virtuels continue de reposer sur :

- *la recherche de rentabilités nouvelles pour le centre situé Passage des Princes à Paris.*

A cet effet, le Groupe a installé depuis février 2007 des simulateurs uniques en Europe : 8 postes de conduites sur OUT RUN 2 SUPER DLX et poursuit le renouvellement de son parc machine.

Par ailleurs, en remplacement du restaurant McDonald's jusqu'alors installé dans ce centre, le Groupe envisage de créer en partenariat un espace restauration automatique (distributeur). Le Groupe renforcera également son offre pour les plus petits et les adolescents de produits annexes, tels que gadgets, peluches, friandises en distribution automatique et figurines des personnages de dessins animés. Le Groupe s'efforcera de renforcer son partenariat avec Atlanteam pour les jeux en réseau.

Dans le même temps, le Groupe développe son offre grand public et aux professionnels en organisant des manifestations événementielles, notamment dans le centre de jeux virtuels situé Passage des Princes à Paris.

- *la poursuite de sa politique d'accords de partenariat ponctuels.*

Le Groupe a pour objectif d'accompagner ses partenaires dans leur développement. Ainsi, devraient être ouverts en juin 2007 à Paris un nouvel

espace de jeux en partenariat avec Atlanteam (jeux en réseau) et en 2008 un nouvel espace de jeux dans un bowling en région parisienne.

Le Groupe envisage également de poursuivre sa politique d'accords de partenariat avec des enseignes structurées en franchise à l'image du centre en partenariat ouvert au sein d'une salle exploitée par un franchisé Laser Game à Brest en décembre 2006.

- *le développement de partenariats avec de grands groupes.*

A l'instar de ses accords conclus avec la Compagnie des Alpes (parcs d'attraction de la Mer de Sable, du Parc Astérix et de Bagatelle) et Pierre & Vacances (installation de machines de jeux dans 3 villages de vacances au cours de l'exercice 2006/2007), le Groupe cherchera à étendre sa présence au sein d'attractions et villages de vacances.

- *la poursuite de la rotation du parc machines chez ses partenaires.*

Pour les casinos, le Groupe a pour stratégie :

- de mettre en place une gestion rigoureuse recentrée sur les métiers du jeu et ses activités périphériques (restauration, hôtellerie, spectacles, événementiel) obligatoires ou génératrice de trafic. Le Groupe poursuivra sa politique de cession des exploitations ou actifs non stratégiques ou non dédiés au jeu et de son parc immobilier ;
- d'exploiter la nouvelle réglementation en mettant en place la mixité des jeux (présence de jeux traditionnels et de machines à sous dans la même salle et accès gratuit), en installant de nouveaux jeux autorisés ou qui devraient, selon le Groupe, l'être dans un avenir proche (tels le tournoi de poker) et en profitant des nouvelles opportunités technologiques accordées par le régulateur (accepteur de billets aux machines à sous, système de carte de pré créditée) ;
- de poursuivre sa croissance externe par l'acquisition de nouvelles exploitations de petite ou moyenne taille ayant vocation à être développées. Le Groupe a d'ores et déjà identifié une quarantaine d'établissements appartenant à des indépendants dont le casino de Brides les Bains (voir le paragraphe 7.3 pour la promesse d'acquisition dont le Groupe bénéficie sur ce casino) et une trentaine de casinos appartenant à des groupes répondant aux critères recherchés par le Groupe et pouvant s'inscrire dans cette stratégie.

Le Groupe restera par ailleurs particulièrement vigilant quant à l'évolution de la réglementation des jeux et paris en ligne sur internet.

## **6.4 Principaux marchés**

### **6.4.1 Centres de jeux virtuels**

L'histoire du jeu vidéo remonte à 1972 lorsqu'est lancé le premier jeu vidéo à grand succès (Pong). A partir de 1978, se développe le jeu d'arcade. Celui-ci est généralement défini comme un jeu vidéo dans une borne d'arcade se présentant sous la forme d'un meuble muni d'un monnayeur, d'un écran et d'un dispositif de contrôle. Les jeux d'arcade se trouvent généralement dans des lieux publics comme les centres commerciaux, les bars et certains établissements spécialisés généralement appelés "salles d'arcade".

En parallèle, s'accroît l'offre de jeu vidéo sur console de jeu supportant un nombre limité de jeux mais permettant aux joueurs de jouer à leur domicile. A compter des années 1980, l'offre de jeux vidéos s'intensifie principalement sur les ordinateurs personnels diffusés à grande échelle.

La généralisation de la pratique des jeux vidéo à domicile s'est accompagnée, selon les constatations du Groupe, dans certains pays (U.S.A., Japon, Grande-Bretagne), de l'offre de jeux d'arcades hors du domicile, dans des centres spécialisés. Certains de ces centres, parfois de grande taille, héritiers des « salles d'arcade », sont équipés de machines sophistiquées, faisant appel aux dernières techniques de la réalité virtuelle. En France, le marché des salles d'arcade reste toutefois embryonnaire et fortement concurrencé par les jeux vidéos sur ordinateurs personnels et consoles. Cette caractéristique rend ainsi l'environnement concurrentiel du Groupe difficilement appréciable.

Selon le Groupe, l'exploitation des jeux virtuels d'arcade est conduite soit par des exploitants individuels dans des sites indépendants dédiés, soit par des réseaux appartenant à des groupes disposant d'une couverture régionale ou nationale privilégiant des conventions de partenariat. L'exploitation dans le cadre de partenariat se distingue d'une exploitation en site dédié par la fourniture de machines de jeu (et du matériel nécessaire à l'exploitation), en contrepartie d'une mise à disposition par le partenaire (bowling, parc d'attraction) d'espace ou de locaux, moyennant un partage des recettes.

Le Groupe estime, compte tenu du développement de ses contrats de partenariat, qu'il est en concurrence notamment avec les fabricants de jeux d'arcade vidéos qui exploitent des espaces de jeux vidéos en France (dont Namco qui exploite espaces de jeux vidéo au sein de cinémas en vertu notamment d'un contrat cadre conclu avec Europalaces (Pathé-Gaumont) (sources internes au Groupe).

### **6.4.2 Casinos**

Inventés à Venise au XVIIème siècle, les casinos apparaissent en France dès le XVIIIème siècle. Ils sont d'abord interdits, puis tolérés et enfin réglementés. La loi du 15 juin 1907 maintient le principe de l'interdiction mais autorise également des

dérogations notamment dans les villes et stations classées balnéaires, thermales ou climatiques tandis que la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 étend cette dérogation aux villes situées dans les agglomérations de plus de 500.000 habitants à condition qu'elles disposent d'une scène dramatique, d'un orchestre national ou d'un opéra et, à l'exception toutefois, en application d'une loi de 1920, des agglomérations situées à moins de 100 km de Paris (hormis Enghien-les-Bains classée station thermale).

Le décret n° 87-604 du 26 août 1987 autorise les machins à sous uniquement à l'intérieur des casinos.

Dans les communes habilitées à recevoir un casino, l'implantation de celui-ci fait l'objet d'une convention de délégation de service public entre la commune et la société exploitant le casino sur la base d'un cahier des charges et à l'issue d'un appel d'offres initié par la commune d'implantation en application de la loi dite loi Sapin.

L'exploitant du casino est également tenu d'obtenir une autorisation d'exploitation de jeux délivrée par le ministre de l'intérieur après avis consultatif de la Commission supérieure des jeux sur remise d'un dossier contenant notamment une enquête approfondie des renseignements généraux. L'autorisation de jeux prend la forme d'un arrêté qui fixe le nombre de machines à sous et de jeux de table (roulette, boule, black jack, etc.) que le casino peut exploiter. L'autorisation est d'une durée maximale de 5 années et est assortie de mesures de surveillance et de contrôle.

Lors de la première année d'exploitation, les exploitants sont soumis à une période probatoire durant laquelle aucune machine à sous ne peut être exploitée. Ensuite, toute extension du parc de machine à sous est soumise à agrément du ministre de l'intérieur.

Le "*protocole sur la promotion du jeu responsable*" signé en décembre 2005 par le ministre de l'intérieur, la Commission supérieure des jeux, le syndicat des Casinos Modernes (auxquelles adhère les casinos du Groupe et dont Monsieur Pascal Pessiot, Président du Conseil d'Administration de la Société, est vice-Président) et le syndicat des Casinos de France met en place un dispositif de protection de joueurs dits dépendants et vise à créer une dynamique de soutien des jeux de table et plus généralement de l'activité des casinos.

Les deux principales mesures mises en place par ce protocole concernent :

- à compter du 1er mai 2006, la mixité des salles de jeux. Jusqu'ici séparés, les machines à sous et les jeux de table peuvent à compter de cette date être regroupés dans la même salle. Dans le même temps, est supprimé le droit de timbre de 15 euros que les joueurs devaient acquitter pour accéder aux jeux de table qui sont désormais accessibles à tout le public des casinos et ceci gratuitement, ce qui est de nature à accroître leur attractivité ;
- au plus tard le 1er novembre 2006, les établissements exploitant des casinos ont été contraints de mettre en place le contrôle à l'accès des salles de machines à sous

afin notamment d'éviter l'accès aux personnes inscrites au fichier tenu par le ministère de l'intérieur des « interdits de jeux ».

Pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 31 octobre 2006 (date de clôture de l'exercice de l'ensemble des exploitants de casinos), l'ensemble du secteur casinotier en France a dégagé un produit brut total des jeux de 2.705,1 millions d'euros, en progression de 2,16 % par rapport à l'exercice du 1<sup>er</sup> novembre 2004 au 31 octobre 2005 (*Source : Rapport ministériel décembre 2006*).

Pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 31 octobre 2006, la part des machines à sous représente 93,83 % du produit brut total des jeux en hausse de 2,52% par rapport à la période du 1<sup>er</sup> novembre 2004 au 31 octobre 2005 (*Source : Rapport ministériel décembre 2006*). Le produit brut total des jeux de tables a quant à lui connu une légère hausse de 0,78 % par rapport à la période précédente (*Source : Rapport ministériel Décembre 2006*).

La part totale des prélèvements (Etats, communes, CSG et CRDS) sur le produit brut des jeux représente environ 58% pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 31 octobre 2006 (*Source : Syndicat des Casinos Modernes*).

Le secteur des casinos en France présente une tendance relativement récente à la concentration. Au 31 octobre 2006, il compte 193 casinos autorisés sur le territoire national (contre 190 par rapport à la période précédente), et plus des deux tiers des casinos sont exploités par des groupes (*Source : Syndicat des Casinos*).

Les principaux acteurs sont les suivants :

Identité des groupes	Nombre de casinos exploités en France	Produit brut des jeux réel 2006 (en millions d'euros)
Groupe Partouche	47	799
Groupe Lucien Barrière	31	774,9
Groupe Moliflor Loisirs	21	245,8
Groupe Tranchant	17	223,5
Groupe Cogit	8	76,9
Groupe Emeraude	8	58,4

*Source : Syndicat des Casinos Modernes (données au 31/10/06).*

La concurrence dans le secteur des casinos est essentiellement locale, voire régionale.

Ainsi, le Groupe considère que le casino de Gruissan est en concurrence avec d'autres casinos situés dans le Languedoc-Roussillon, principalement ceux de Valras-Plage (Groupe Tranchant) et de Port la Nouvelle (exploité par le Groupe), et dans une moindre mesure avec le casino du Cap d'Agde (Tahoe et en cours de cession), situé dans l'Hérault. Le Groupe considère que le casino de Châtel-Guyon situé en Auvergne est en concurrence avec les casinos de Royat (Groupe Partouche) et dans une moindre mesure

en raison de leur éloignement géographique ceux de Néris-les Bains (Groupe Tranchant) et Vichy (Groupe Partouche). Les casinos de Gruissan et de Port la Nouvelle tous deux exploités par le Groupe sont en concurrence du fait de leur proximité géographique.

Gruissan, Châtel-Guyon et Port la Nouvelle ont été classés respectivement à la 81<sup>e</sup>, 125<sup>e</sup> et 183<sup>e</sup> place par produit brut des jeux réalisés au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 31 octobre 2006 sur 193 casinos recensés sur le territoire français (*Source : Ministère de l'intérieur rapport 2006*).

Le Groupe est également exposé à la concurrence de produits de substitution que représentent les jeux en ligne. En l'état actuel de la réglementation française, aucune société ne peut exploiter de tels jeux et paris en ligne sur le territoire français. Néanmoins, la compatibilité de cette réglementation avec le principe de libre circulation des services dans l'Union Européenne est discutée. Une évolution de la réglementation française qui autoriserait le développement des jeux et paris en ligne serait susceptible d'avoir un impact significatif sur le Groupe. Un rapport de la commission sur l'économie de l'immatériel du 23 novembre 2006 préconise ainsi une ouverture encadrée du marché des jeux en ligne fondée sur l'attribution d'un nombre déterminé de licences.

## 6.5 Principales activités

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2006, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe a été généré par :

- l'exploitation de centres de jeux virtuels à hauteur de 2.372 milliers d'euros, soit 23,1% du chiffre d'affaires ;
- l'exploitation des casinos et des activités périphériques, à hauteur de 5.911 milliers d'euros<sup>3</sup>, soit 57,5% du chiffre d'affaires ; et
- l'exploitation des thermes, à hauteur de 2.094 milliers d'euros, soit 20,4% du chiffre d'affaires.

### 6.5.1 Centres de jeux virtuels

Afin de répondre aux attentes du marché, au 31 octobre 2006, le Groupe développait ses activités de jeux virtuels dans le centre situé Passage des Princes à Paris ainsi que dans 11 centres en partenariat.

---

<sup>3</sup> Le chiffre d'affaires de l'hôtellerie n'apparaît pas comme une catégorie à part entière, car (i) les activités hôtelières de Châtel-Guyon étaient en cours de cession à la clôture de l'exercice 2006 et ont donc été comptabilisées sur une ligne séparée du compte de résultat consolidé et (ii) les produits et charges de l'activité hôtelière de Gruissan ont été intégrées dans le résultat du casino de Gruissan.

Le chiffre d'affaires total réalisé par les centres de jeux exploités par le Groupe s'élève à 2.372 milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2006 dont 1.534 milliers d'euros, soit 65%, par le centre de Passage des Princes. Le chiffre d'affaires réalisé au titre de l'offre Imagine'R renouvelée pour une année en partenariat avec la RATP a représenté au titre de l'exercice 2006, environ 11% du chiffre d'affaires de ce centre. Les jeux en réseau exploités par Atlanteam dans le centre de Passage des Princes depuis février 2006 ont généré 5% du chiffre d'affaires réalisé par ce centre.

Le chiffre d'affaires total réalisé par les centres de jeux exploités en partenariat s'élève à 740 milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2006. Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2006 par les six principaux centres de jeux virtuels exploités en partenariat par le Groupe, après partage des recettes avec ses partenaires :

<b>Principaux centres exploités en partenariat</b>	<b>Chiffre d'affaires (revenant au Groupe)</b>
Bowling de Belle Epine	169
Bowling d'Echirolles	124
Bowling de Nantes St	44
Herblain	
Marseille Plan de Campagne	108
Marseille La Valentine	90
Parc Asterix	53
<b>Total</b>	<b>588</b>

Aucun des cinq autres centres de jeux virtuels exploités en partenariat par le Groupe au 31 octobre 2006 ne représentait plus de 5% du chiffre d'affaires généré par les centres de jeux virtuels du Groupe.

A cours de l'exercice clos le 31 octobre 2006, le Groupe a fermé au public les centres de jeux virtuels de Coquelles, Roanne et Lomme (Kinépolis). Après la clôture de l'exercice, le Groupe s'est attaché à renouveler certains contrats importants afférents à ses centres les plus profitables et a ouvert deux centres en partenariat à Ozoir-la Ferrière et à Brest. Le 20 décembre 2006, le Groupe a par ailleurs renouvelé pour une durée de 12 ans expirant le 21 décembre 2018 le bail afférent à son centre situé Passage des Princes (Boulevard des Italiens, Paris) ; par contrat du 20 juillet 2006, le Groupe a renouvelé, pour une durée de 6 années expirant le 31 décembre 2012, le contrat qui le lie à son partenaire pour le centre de jeux virtuels situé à Belle Epine ; et, par avenant du 16 novembre 2006, le Groupe a renouvelé jusqu'au 31 décembre 2009, le contrat qui le lie à son partenaire pour le centre de jeux virtuels situé à Marseille - La Valentine.

Le Groupe estime pour l'exercice clos au 31 octobre 2006 que 880.183 clients environ ont joué sur les jeux virtuels du Groupe, ce qui représente une moyenne de 2.420 clients environ par jour.

Le Groupe évalue le montant du jeu moyen, pour l'exercice clos au 31 octobre 2006, à 3,11 euros HT (incluant le chiffre d'affaires revenant aux partenaires du Groupe) contre 2,07 euros HT pour l'exercice précédent (calculé sur la base du chiffre d'affaires généré par les activités de jeux virtuels y compris le chiffre d'affaires revenant aux partenaires du Groupe, divisé par le nombre total de clients).

L'environnement favorable dans lequel sont installés ses centres de jeux devrait lui permettre de capter une clientèle cadre en zone urbaine et périurbaine à l'heure du déjeuner, une clientèle adolescente l'après-midi et une clientèle familiale le week-end. La tranche d'âge de la clientèle ainsi touchée par les activités de jeux virtuels du Groupe s'échelonne de 10 à 50 ans.

Le Groupe s'efforce de fidéliser ses clients en leur proposant de nouveaux jeux par une gestion dynamique des rotations de machines. Ainsi, des rotations du parc machines sont régulièrement effectuées, tant au sein de chaque centre de jeux virtuels qu'entre les différents centres. Ces rotations et réimplantations permettent de mettre en avant des machines nouvellement exploitées de manière à susciter en permanence l'intérêt du public. A ce titre, au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2006, près de 47% du parc de 486 machines de jeux virtuels dont est propriétaire le Groupe a fait l'objet de mouvements entre les différents centres.

Par ailleurs, les centres de jeux virtuels d'une superficie suffisante sont organisés par zones regroupant des jeux de même type ou catégorie (combat, sport, conduite, enfants, ...) afin de susciter davantage l'intérêt des joueurs.

Le Groupe poursuit également le développement de partenariats machines avec des fournisseurs ou exploitants caractérisés par la mise à disposition au profit du Groupe de machines de jeu généralement très sophistiquées et récentes. Ces accords permettent au Groupe de s'assurer d'une continue attractivité et de la rentabilité de nouvelles machines avant leur éventuelle acquisition. Au 31 octobre 2006, le Groupe disposait ainsi de cinq machines mises à disposition par des fabricants ou fournisseurs au centre de jeux situé Passage des Princes à Paris.

Enfin, le Groupe s'efforce d'offrir à sa clientèle une gamme variée de produits annexes (restauration, confiserie, jeux en réseau au centre de Passage des Princes, ou sur consoles, cabines photos, ...), exploités par différents partenaires et en contrepartie du versement par ceux-ci, d'une redevance de sous-location ou d'une commission sur le chiffre d'affaires réalisé. Le développement de cette gamme a pour objectif d'accroître l'attractivité des centres de jeux du Groupe. Au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2006, le chiffre d'affaires généré par ces activités annexes reste limité.

### **6.5.2 Casinos et activités périphériques**

Au 31 octobre 2006, le Groupe exploitait en France trois casinos titulaires d'une délégation de service public et d'une autorisation ministérielle pour l'exploitation des

jeux. Le Groupe exploitait également le casino Le Mirage à Agadir au Maroc laquelle a fait l'objet d'une promesse de cession (voir paragraphe 7.3).

Le chiffre d'affaires total réalisé par les trois casinos français et le casino Le Mirage à Agadir au Maroc ainsi que les activités périphériques du Groupe s'élève à 5.911 milliers d'euros représentant 57,5% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2006<sup>4</sup>.

#### Le casino de Gruissan (Aude)

Créé en 1975, le casino de Gruissan a obtenu le droit d'exploiter ses premières machines à sous en 1993. Entièrement rénové en 1994, le casino, situé entre mer et étang, à l'entrée de la station balnéaire de Gruissan, est conçu par le Groupe comme un centre de loisirs et d'animation.

Sur un terrain d'environ 1,5 hectares, l'établissement dans lequel est exploité le casino d'une surface de 1.500 m<sup>2</sup> possède :

- une salle de 100 machines à sous
- une salle de jeux traditionnels (roulette anglaise, black jack et stud-poker)
- une salle de boule
- trois points de restauration
- un « lounge-bar » dans la partie centrale du casino
- un parking privé de 400 places

Le casino de Gruissan est exploité aux termes :

- d'une délégation de service public conclu en date du 1<sup>er</sup> mars 2002 expirant le 28 février 2017. Comme cela est généralement le cas pour les délégations de service public en vigueur, le cahier des charges pour l'exploitation des jeux du casino de Gruissan prévoit notamment une obligation pour le Groupe de participer annuellement au programme des animations culturelles de la ville.
- d'une autorisation de jeux délivrée par le ministre de l'intérieur octroyée le 29 juillet 2002 expirant le 30 juin 2007.

Une demande de renouvellement de cette autorisation de jeux est en cours, ainsi qu'une demande d'autorisation d'exploiter 20 machines à sous supplémentaires.

---

<sup>4</sup>Le chiffre d'affaires de l'hôtellerie n'apparaît pas comme une catégorie à part entière, car (i) les activités hôtelières de Chatel-Guyon étaient en cours de cession à la clôture de l'exercice 2006 et donc comptabilisées sur une ligne séparée du compte de résultat consolidé et (ii) les produits et charges de l'activité hôtelière de Gruissan ont été intégrées dans le résultat du casino de Gruissan.

Le casino de Gruissan a été classé à la 81<sup>e</sup> place par produit brut des jeux réalisés au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 31 octobre 2006 sur 193 casinos recensés sur le territoire français.

Le produit brut des jeux réalisé par le casino de Gruissan au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 31 octobre 2006 s'élève à 11.160 milliers d'euros, contre 10.205 milliers d'euros au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2004 au 31 octobre 2005 représentant une croissance de 9,37%. Le produit brut des jeux réalisé par le casino de Gruissan au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 31 octobre 2006 représente 61% du produit brut des jeux généré par les trois casinos français du Groupe sur cette période. Le produit brut des jeux du casino de Gruissan au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 31 octobre 2006 s'est réparti à hauteur de 10.899 milliers d'euros pour les machines à sous (soit 97,7% du produit brut des jeux) et 261 milliers d'euros pour les jeux de table (soit 2,3% du produit brut des jeux).

Les murs de l'immeuble dans lequel est exploité le casino de Gruissan ont été cédés par le Groupe le 7 janvier 2007 (voir paragraphe 7.3). Depuis cette date, a été conclu avec le nouveau propriétaire un bail expirant le 8 janvier 2016.

Dans le cadre de ses activités périphériques, le Groupe exploite par ailleurs à Gruissan un hôtel classé trois étoiles de 50 chambres affilié au réseau "Best Western". L'hôtel bénéficie des moyens mis en œuvre par ce réseau en vue de faciliter et de développer son activité, en contrepartie de paiements de commissions assises sur le chiffre d'affaires. L'hôtel est, de par son affiliation au réseau « Best Western », par ailleurs soumis à des visites de contrôle de qualité.

#### Le Casino de Châtel-Guyon (Puy de Dôme)

Créé au début du 20<sup>ème</sup> siècle, le casino de Châtel-Guyon est intégré dans le parc thermal.

Le casino comporte :

- une salle de 50 machines à sous
- une salle de boule
- un restaurant
- un piano-bar
- une salle de réception
- un théâtre cinéma

Le casino de Châtel-Guyon est exploité aux termes :

- d'une délégation de service public en date du 22 mai 1998, amendé en date du 12 janvier 2007 et expirant le 31 octobre 2008. Comme cela est généralement le cas pour les délégations de service public en vigueur, le cahier des charges pour l'exploitation des jeux du casino de Châtel-Guyon prévoit notamment une obligation pour le Groupe de participer à des animations culturelles.

A l'expiration de la délégation de service public, le Groupe participera à l'appel d'offres que lancera la commune d'exploitation.

- d'une autorisation de jeux délivrée par le ministre de l'intérieur octroyée le 1<sup>er</sup> janvier 2007 expirant le 31 octobre 2008.

Le Groupe déposera une demande de renouvellement de cette autorisation de jeux dans le courant de l'année 2008.

Le casino de Châtel-Guyon a été classé à la 125<sup>e</sup> place par produit brut des jeux réalisés au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 31 octobre 2006 sur 193 casinos recensés sur le territoire français (*Source : Ministère de l'intérieur rapport 2006*).

Le produit brut des jeux réalisé par le casino de Châtel-Guyon au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 31 octobre 2006 s'élève à 6.419 milliers d'euros, contre 6.432 milliers d'euros au cours de la période précédente représentant une diminution de 0,21%. Le produit brut des jeux réalisé par le casino de Châtel-Guyon au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 31 octobre 2006 représente 35% du produit brut des jeux généré par les trois casinos français du Groupe sur cette période.

Le produit brut des jeux du casino de Châtel-Guyon au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 31 octobre 2006 s'est réparti à hauteur de 6.366 milliers d'euros pour les machines à sous (soit 99,2%) et 52 milliers d'euros pour les jeux de table (soit 0,8%).

Dans le cadre de ses activités périphériques, le Groupe exploitait au 31 octobre 2006 les murs et le fonds de commerce d'hôtellerie de l'Hôtel Splendid de Châtel-Guyon. Le Groupe a cédé ce fonds de commerce et les murs de cet hôtel (voir paragraphe 7.3).

#### Le Casino de Port la Nouvelle (Aude)

L'établissement situé en front de mer a été ouvert en 1995 et exploite les activités suivantes :

- une salle de 50 machines à sous
- une salle de jeux traditionnels
- une salle de boule
- une discothèque
- un bar-glacier

Jusqu'en juin 2006 le casino de Port la Nouvelle n'exploitait qu'un jeu de boule. Aux termes d'une autorisation en date du 1<sup>er</sup> juin 2006, le casino de Port la Nouvelle exploitait au 31 octobre 2006 50 machines à sous.

Le casino de Port la Nouvelle est exploité aux termes :

- d'une délégation de service public conclu en date du 1<sup>er</sup> novembre 2003 expirant le 23 novembre 2022. Le cahier des charges pour l'exploitation des jeux du casino de Port la Nouvelle prévoit notamment l'obligation du Groupe d'exploiter dans l'enceinte du casino un restaurant de qualité et une contribution du Groupe au développement de la station balnéaire à hauteur de 30 milliers d'euros pour la première année d'exploitation des machines à sous, 50 milliers d'euros la deuxième année et 70 milliers d'euros la troisième, ce montant sera ensuite révisé sur la base de l'évolution de l'indice INSEE des prix de la consommation.
- d'une autorisation de jeux délivrée par le ministre de l'intérieur octroyée le 1<sup>er</sup> juin expirant le 31 octobre 2008.

Le Groupe déposera une demande de renouvellement de cette autorisation de jeux dans le courant de l'année 2008.

Le casino de Port la Nouvelle a été classé à la 189<sup>e</sup> place par produit brut des jeux réalisés au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 31 octobre 2006 sur 193 casinos recensés sur le territoire français (*Source : Ministère de l'intérieur rapport 2006*). Jusqu'en juin 2006 le casino de Port la Nouvelle n'exploitait qu'un jeu de boule. Aux termes d'une autorisation en date du 1<sup>er</sup> juin 2006, le casino de Port la Nouvelle exploitait au 31 octobre 2006 50 machines à sous.

Le produit brut des jeux réalisé par le casino de Port la Nouvelle au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 31 octobre 2006 s'élève à 699 milliers d'euros, contre 47 milliers d'euros au cours de la période précédente du fait de la mise en exploitation de 50 machines à sous. Le produit brut des jeux réalisé par le casino de Port la Nouvelle au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 31 octobre 2006 représente 4% du produit des jeux généré par les trois casinos français du Groupe au cours de cette période.

Le produit brut des jeux au casino de Port la Nouvelle au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 31 octobre 2006 s'est réparti à hauteur de 655 milliers d'euros pour les machines à sous (soit 93,7%) et 44 milliers d'euros pour les jeux de table (soit 6,3%).

### Le Casino d'Agadir

Le Groupe exploite par l'intermédiaire de la Société Le Mirage le casino Le Mirage situé à Agadir au Maroc. La Société Le Mirage a réalisé un chiffre d'affaires au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2006 de 858 milliers d'euros, soit 8,3% du chiffre

d'affaires consolidé du Groupe au titre de cet exercice. Cette société fait l'objet d'une promesse de cession (voir paragraphe 7.3)

#### Description des principaux clients

Les casinos français ont connu une véritable révolution au début des années 1990 du fait de l'autorisation d'exploitation des machines à sous qui leur a été accordée. Leur clientèle potentielle qui, traditionnellement, était composée de personnes, en petit nombre, à revenus élevés, de commerçants, professions libérales, rentiers, prêts à jouer des sommes importantes, a désormais regroupé l'ensemble de la population active qui s'adressait auparavant pour jouer au PMU, ou au Loto.

La grande masse des clients dispose d'un budget mensuel de jeu moyen de quelques dizaines d'euros. La clientèle des seniors et retraités forme désormais le principal segment.

#### **6.5.3 Thermes**

Le Groupe, par l'intermédiaire de la Société des Eaux minérales de Châtel-Guyon (SEMCG), possède deux établissements thermaux situés à Châtel-Guyon :

- les Thermes Henry (1<sup>ère</sup> classe et 2<sup>e</sup> classe)
- les Bains Thermaux du Splendid Hotel \*\*\* (BTS – Hors classe)

La station Thermale de Châtel-Guyon est actuellement agréée pour les traitements de l'appareil digestif, l'appareil urinaire, les maladies métaboliques et la gynécologie.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2006, les activités thermales du Groupe ont réalisé un chiffre d'affaires de 2.094 milliers d'euros représentant 20,2% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Des négociations sont en cours pour permettre au Groupe de se désengager de l'activité thermale, dont le chiffre d'affaires ne cesse de décroître depuis plusieurs années, ce qui devrait assurer un assainissement des comptes du Groupe. Des pourparlers sont parallèlement en cours avec la Mairie de Châtel-Guyon pour trouver des solutions de redressement des thermes, avec ou sans le repreneur avec qui les négociations sont actuellement engagées.

#### **6.6 Nouveau produit ou service**

Hormis l'acquisition de 55,56% du capital de SFC le 26 avril 2006 (voir paragraphe 6.1) et l'acquisition de nouvelles machines à sous dans les casinos de Gruissan et Port la Nouvelle (voir paragraphe 6.5.2), le Groupe n'a pas lancé de nouvelles activités.

## 6.7 Evènements exceptionnels

Il n'existe aucun événement exceptionnel.

## 6.8 Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication

Le marché des centres de jeux virtuels du Groupe est approvisionné par quatre principaux fabricants de machines de jeux commercialisant leurs produits par l'intermédiaire de distributeurs spécialisés, avec lesquels la Société traite sans prédominance particulière. La politique de renouvellement des jeux virtuels du Groupe est dictée par les attentes de la clientèle, les dernières évolutions technologiques et le développement de l'entreprise.

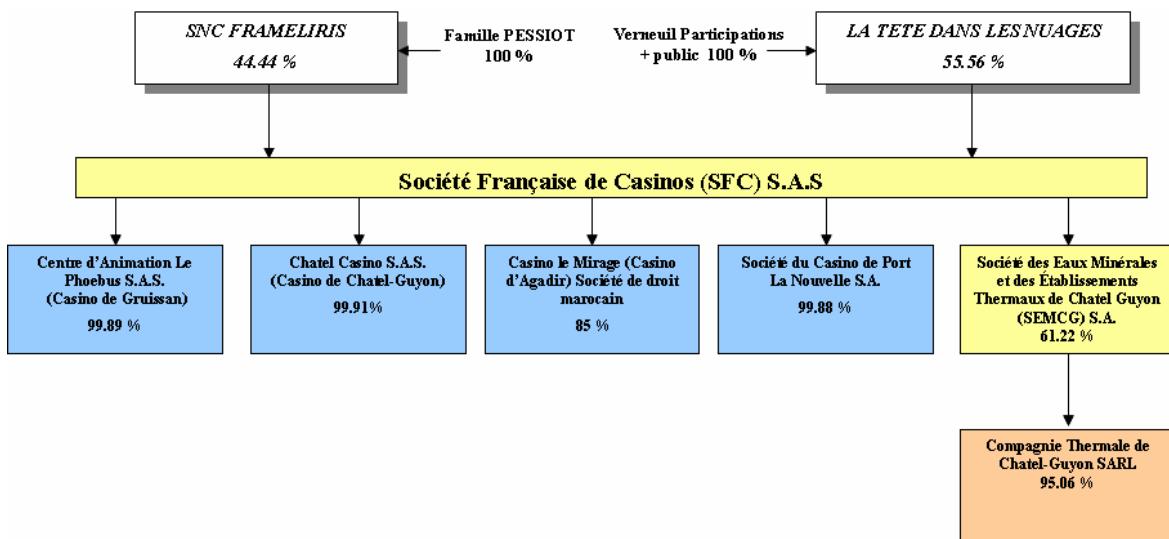
En ce qui concerne les casinos, les machines à sous et les tables de jeux traditionnelles sont fournies par des fabricants faisant l'objet d'un agrément du ministre de l'intérieur. Le Groupe n'est pas engagé aux termes de contrat d'approvisionnement.

Le Groupe conduit son activité de casino dans le cadre de délégation de service public et de cahier des charges conclus avec la commune d'exploitation d'une durée maximum de 18 ans.

## 7 ORGANIGRAMME

### 7.1 Organigramme

L'organigramme ci-dessous présente les principales filiales du Groupe au 31 mars 2007. Une liste exhaustive de l'ensemble des filiales du Groupe au 31 octobre 2006 figure au paragraphe 9.2.3 du présent document de référence.



- [Yellow square] Société en exploitation hors jeux
- [Blue square] Casinos en exploitation
- [Orange square] SCI et immobilier

## **7.2 Répartition des activités du Groupe par secteur d'activité**

Depuis l'acquisition le 26 avril 2006 de 55,56% du capital social de SFC (voir paragraphe 7.3), le Groupe comprend la Société, SFC et les filiales de celles-ci. La Société et l'ensemble de ses filiales sont des sociétés immatriculées en France et conduisent leurs activités en France à l'exception de la société Le Mirage, constituée en vertu du droit marocain, et exerçant son activité à Agadir, au Maroc.

La Société conduit à la fois une activité économique propre d'exploitation de centres de jeux virtuels et un rôle de société holding. A ce dernier titre, elle assure au titre d'une convention de prestations de services de siège des prestations notamment dans le domaine de la stratégie et du développement, des délégations de service public pour les activités casinotières, de l'aide à l'élaboration, à la mise en place et au suivi de procédures internes, et de l'assistance et conseil en matière administrative, comptable, juridique, fiscale, financière et de ressources humaines. La rémunération de la Société est calculée à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2006 sur la base du chiffre d'affaires réalisé par SFC et ses filiales.

SFC, société par actions simplifiée au capital de 2.304.000 euros dont le siège social est situé 9, rue de Tchéran, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 400 396 156, reste la tête de l'intégration fiscale du sous-groupe casinotier constitué par elle-même et ses filiales. SFC continue également d'assurer certaines prestations de société holding.

Les casinos et activités périphériques du Groupe sont exploitées par les filiales de SFC comme suit :

- pour le casino et l'hôtel de Gruissan, par Centre d'Animation Le Phœbus, société par actions simplifiée au capital de 1.240.000 euros dont le siège social est situé Lot. 69 de l'Unité Touristique, 11430 Gruissan, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Narbonne sous le numéro 305 322 042 ;
- pour le casino de Châtel-Guyon, par Châtel Casino société par actions simplifiée au capital de 88.000 euros dont le siège social est situé 63140 Châtel-Guyon immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Riom sous le numéro 391 605 987 et pour l'hôtel Splendid situé à Châtel-Guyon, par Société Hôtelière des Splendids et Nouvel Hôtel lequel a été cédé le 20 février 2007 (voir paragraphe 7.3) ;
- pour le casino de Port la Nouvelle, par Société du Casino de Port la Nouvelle société anonyme au capital de 62.250 euros dont le siège social est situé Immeuble "La Réserve", 11210 Port la Nouvelle, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Narbonne sous le numéro 407 654 094 ;

Une autre filiale opérationnelle du groupe, qui fait l'objet d'une promesse de cession (voir paragraphe 7.3) la société Casino Le Mirage, société de droit marocain au capital de 300.000 Dirhams dont le siège social est situé Secteur touristique et balnéaire – Parcille n°31 – Club Valtur à Agadir (Maroc), exploite le casino situé à Agadir au Maroc.

La Société des Eaux Minérales et des Etablissements Thermaux de Châtel-Guyon, société anonyme au capital de 652.000 euros dont le siège social est situé au Grand Thermes, 63140 Châtel-Guyon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Riom, sous le numéro 395 780 380 exploite les activités thermales. Elle forme avec ses filiales directes un groupe fiscal intégré.

Aucune autre filiale du Groupe n'a représenté plus de 5% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe au 31 octobre 2006.

Les contributions de ces activités au 31 octobre 2006 sont présentées dans le tableau ci-après (exercice de 10 mois ; normes IFRS) :

(en milliers d'euros)	Actif non courant	Passif non courant	Produit des activités ordinaires	Résultat net (part du Groupe)
<b>Jeux virtuels (La Tête dans les Nuages)</b>	2.077 <sup>1</sup>	91	2.372	675
<b>Casinos (dont Centre d'Animation Le Phœbus, Châtel Casino et Société du Casino de Port la Nouvelle et</b>	48.524 <sup>2</sup>	11.220	5.911	93
<b>Thermes (Société des Eaux Minérales et des Etablissements Thermaux de Châtel-Guyon</b>	142	255	2.094	12
<b>Hotellerie<sup>4</sup> (Société Hôtellerie le Splendid et Nouvel Hôtel)</b>	2.377	362	-	9

- Dont 1.062 milliers d'euros d'impôts différés actifs.
- Dont 31.042 milliers d'euros d'immobilisations incorporelles.
- Dont -35 milliers d'euros au titre des activités arrêtées ou en cours de cession.

- Les activités hôtelières de Châtel-Guyon étant en cours de cession à la clôture de l'exercice (et cédées effectivement par acte du 20 février 2007), le Groupe a choisi de ne pas présenter séparément l'activité hôtelière de Gruissan. Par conséquent : les produits et les charges de l'activité des activités hôtelières de CHATEL-GUYON en cours de cession figurent sur une ligne séparée du compte de résultat intitulée « Actifs destinés à être cédés » et les produits et les charges de l'activité hôtelière de Gruissan ont été intégrés dans le résultat du casino.
- Dont 57 milliers d'euros au titre des activités en cours de cession.

Le paragraphe 14.1 décrit les fonctions exercées par les dirigeants de la Société dans ses filiales.

### **7.3 Cessions et acquisitions récentes**

Aux termes d'un contrat de cession du 26 avril 2006, la Société a acquis la totalité des 55,56% du capital que Groupe Partouche détenait dans SFC pour un prix de 13 millions d'euros (hors comptes-courants d'un montant de 4,5 millions d'euros remboursés à Groupe Partouche le 31 décembre 2006) dont 10 millions d'euros en principal augmenté d'un intérêt au taux de 6% l'an à compter du 26 avril 2006 restent dus, au plus tard le 15 avril 2007. Des discussions sont en cours avec le Groupe Partouche pour proroger cette date d'exigibilité.

Aux termes d'un protocole d'accord du 18 janvier 2006, modifié par avenants des 29 juin et 21 octobre 2006, Frameliris SNC s'est engagée à apporter à la Société, à la demande de celle-ci exprimée au plus tard le 31 mars 2007, le solde du capital de SFC, soit 44,44%, à un prix fixé par expert. La Société a engagé cette procédure d'apport et fait nommer le 26 mars 2007 par le tribunal de commerce de Paris deux commissaires aux apports. La Société suivra les procédures légales et règlementaires nécessaires à l'approbation de cet apport.

Outre cette acquisition et ce projet d'apport, le Groupe s'est engagé pour ses activités d'exploitation de centres de jeux virtuels, ses casinos et activités périphériques ainsi que ses activités thermales, dans une politique de recentrage sur ses établissements les plus profitables et dans une politique de développement.

Pour l'activité d'exploitation des centres de jeux virtuels, le Groupe a ainsi :

- le 26 février 2006, fermé au public le centre de jeux virtuels exploité en propre situé dans la Cité de l'Europe, à proximité du terminal Eurotunnel, à Coquelles ;
- le 12 mars 2006, fermé au public le centre de jeux virtuels exploité dans le cadre d'un partenariat avec un exploitant de bowling à Roanne ;
- le 2 avril 2006, fermé au public le centre de jeux virtuels exploité dans le cadre d'un partenariat avec un exploitant du complexe cinématographique de Kinépolis (Lomme).

Le Groupe a par ailleurs conclu avec Pierre et Vacances un accord de partenariat portant sur l'implantation d'espace de jeux dans trois villages dès 2007, et dans un autre en 2008.

En ce qui concerne l'activité de casinos, le Groupe a :

- le 14 mars 2006, cédé pour un montant de 750 milliers d'euros 16,66% du capital social de la Société du Casino Le Mirage laquelle exploite le casino Le Mirage situé à Agadir au Maroc et a octroyé, à la même date, une promesse de cession du solde du capital et des comptes courants de cette société pour un montant globale de 2.500 milliers d'euros, exerçable, par tranche minimale de 16,66% du capital, pendant une période de 5 ans jusqu'au 13 mars 2011.
- le 9 janvier 2007, cédé aux termes d'une promesse en date du 30 août 2006 la propriété des immeubles dans lesquels le Groupe exploitait le casino et l'hôtel de Gruissan pour un montant de 4.950 milliers d'euros.
- le 20 février 2007, cédé aux termes d'une promesse en date du 19 octobre 2006 la propriété (murs et fonds de commerce) de l'hôtel Splendid situé à Châtel-Guyon pour un montant de 1.450 milliers d'euros.

Les activités cédées ou en cours de cession à la clôture de l'exercice clos le 31 octobre 2006 (Société Le Mirage, l'hôtel Spendid à Châtel-Guyon et loyers générés par l'immeuble de Gruissan) ont réalisé au cours de cet exercice un chiffre d'affaires total de 1.955 milliers d'euros, un résultat opérationnel courant de 241 milliers d'euros et un profit de 22 milliers d'euros.

Le Groupe bénéficie depuis le 15 décembre 2006 d'une promesse sous condition suspensive lui permettant d'acquérir pour un prix global de 3.800 milliers d'euros, y compris un passif bancaire de 800 milliers d'euros, la totalité des actions de la société exploitant le casino de Brides les Bains et de ses activités périphériques (cabaret et restaurant) et de la société propriétaire des murs où est installé ce casino de Brides les Bains. Sous réserve de disposer des fonds suffisants, le Groupe envisage d'exercer cette promesse en vigueur jusqu'au 30 juin 2007.

#### **7.4 Contrats intra-groupe ; flux financiers entre la Société et ses filiales**

Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés figurent au chapitre 19 du présent document de référence.

#### **7.5 Cumul de mandat des dirigeants dans la Société et les principales filiales**

Monsieur Pascal Pessiot, Président du Conseil d'Administration de la Société et Monsieur Patrick CUITOT, Directeur Général de la Société, détiennent un certain nombre de mandat de dirigeants dans le Groupe, voir paragraphe 14.1

Les autres membres du Conseil d'Administration de la Société n'exercent aucune autre fonction au sein de l'une quelconque des filiales de la Société.

## **8 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS**

### **8.1 Immobilisations corporelles importantes existants ou planifiées et toute charge majeure pesant dessus**

Le Groupe détenait au 31 octobre 2006 :

- la propriété des bâtiments situés à Châtel-Guyon dans lesquels sont exploitées les activités thermales de l'Institut du Bien-Être ;
- la propriété des bâtiments dans lesquels sont exploités le casino et l'hôtel de Châtel-Guyon ;
- la propriété des immeubles dans lequel sont exploités l'hôtel et le casino de Gruissan.

La valeur brute totale des terrains et constructions s'élevait à 12.287 milliers d'euros au 31 octobre 2006, soit 5.683 milliers d'euros net à la même date.

Les principales immobilisations corporelles du Groupe au 31 octobre 2006 sont les suivantes :

<i>milliers euros</i>	<b>Montant (valeur nette)</b>
<b>Total</b>	<b>12.622</b>
dont terrains et constructions	5.683
dont installations techniques et matériels	9.987
dont autres immobilisations	7.456
dont jeux virtuels	944
dont casinos	9.109
dont thermes	87
dont hôtellerie <sup>1</sup>	2.376

(1) Les actifs restants dans l'hôtellerie au 31 octobre 2006 concernent les seuls actifs hôteliers du casino de Gruissan, eux-mêmes cédés le 9 janvier 2007 (voir paragraphe 7.3).

Le Groupe a procédé à la cession de certaines de ses propriétés immobilières (voir paragraphe 7.3).

Les montants des charges de loyers inscrites au compte de résultat consolidé au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2006 était de 368 milliers d'euros.

Les principales propriétés immobilières louées par le Groupe au 31 octobre 2006 étaient les suivantes :

<b>Etablissement</b>	<b>Adresse</b>	<b>Date d'expiration du bail</b>
Passage des Princes	5, boulevard des Italiens - 75002 Paris	21 décembre 2018
Casino de Port la Nouvelle	La Réserve - 11210 Port la Nouvelle	23 novembre 2022
Siège social	9, rue de Tchéran - 75008 Paris	28 décembre 2015

A la date du dépôt du présent document de référence, il n'existe aucun bien immobilier détenu par des mandataires sociaux du Groupe loué à une société du Groupe.

## **8.2 Questions environnementales**

Néant.

## **9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT**

### **9.1 Situation financière**

La Société a acquis, le 26 avril 2006, 55,56% du capital de Société Française de Casinos, société holding qui anime et gère des sociétés ayant pour activité l'exploitation de casinos, d'activités périphériques (restaurants et hôtels) et de thermes. L'acquisition de Société Française de Casinos a sensiblement modifié le périmètre d'activité du Groupe. Suite à cette acquisition, la Société a modifié son exercice social afin de l'aligner sur celui de ses filiales casinotières et clôture désormais au 31 octobre. L'ensemble des sociétés intégrées du Groupe clôture leurs exercices au 31 octobre à l'exception des sociétés civiles immobilières dont l'exercice se clos le 31 décembre lesquelles sont prises en compte dans les comptes consolidés du Groupe sur la base d'une situation sur douze mois se terminant le 31 octobre.

Le présent Chapitre 9 décrit la situation financière et les résultats consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 octobre 2006 (durée de 10 mois). Les états financiers consolidés du Groupe au 31 octobre 2006 sont les premiers résultats publiés selon le référentiel IFRS.

Le présent Chapitre 9 décrit également la situation financière et les résultats de la Société (comptes sociaux) pour les exercices clos les 31 octobre 2006 (10 mois) et 31 décembre 2005 (12 mois).

### **9.2 Situation financière et résultat du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2006**

#### **9.2.1 Facteurs ayant une incidence sur les résultats du Groupe**

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2006, outre l'élargissement de son périmètre d'activité avec l'acquisition, le 26 avril 2006, de 55,56% du capital de Société Française de Casinos, le Groupe a procédé aux opérations décrites au paragraphe 7.3.

Pour les risques liés aux activités exploitées par le Groupe, voir le Chapitre 4 du présent document de référence.

#### **9.2.2 Comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 octobre 2006**

Conformément au règlement européen CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2006 sont établis suivant les normes comptables internationales IFRS en vigueur à cette date, telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les états financiers du Groupe au 31 octobre 2006 sont les premiers comptes publiés par le groupe selon le référentiel IFRS. En vue de la publication de ses états financiers, le Groupe a préparé un bilan, un compte de résultat, un tableau de variation des capitaux propres et un tableau de flux au 31 décembre 2005 établis selon les dispositions énoncées dans IFRS 1 « Première adoption des normes internationales d'information financière » et conformément aux règles de comptabilisation et d'évaluation du référentiel IFRS.

Au 31 octobre 2006, le périmètre de consolidation du Groupe comprenait les sociétés suivantes :

Sociétés	Siège	Rcs	Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêt
<b>Société Française de Casinos</b>	Paris	400 396 156	55,56%	55,56%
<b>Casinos :</b>				
Centre d'animation Le Phoebus	Gruissan	305 322 042	99,89%	55,49%
Châtel Casino	Châtelguyon	391 605 987	99,91%	55,51%
Société du Casino de Port-la-Nouvelle	Port-la-Nouvelle	407 654 094	99,95%	55,53%
<b>Thermes :</b>				
Société des eaux minérales et des établissements Thermaux de Châtelguyon	Châtelguyon	395 780 380	61,22%	34,01%
Compagnie Thermale de Châtelguyon	Châtelguyon	395 780 364	96,62%	33,20%
<b>Sociétés immobilières:</b>				
Sci d'Aménagement de la zone touristique de Gruissan	Gruissan	419 100 953	99,00%	54,94%
Sci de l'hôtel du casino	Gruissan	412 196 123	99,99%	55,49%
Sci du centre d'animation Le Phoebus	Gruissan	307 605 022	99,98%	54,18%
Société immobilière Hôtelière de congrès et de thermalisme	Paris	347 497 844	97,54%	54,19%
<b>Activités cédées ou en cours de cession :</b>				
Société du casino Le Mirage	Maroc – Agadir		83,33%	46,30%
Société hôtelière des Spendid et nouvel hôtel	Châtelguyon	395 780 075	99,83%	33,93%
Sci foncière des grands hôtels	Châtelguyon	342 241 791	100,00%	34,08%
<b>Sociétés sans activité et divers :</b>				
Grand Casino de Jeux – Beaulieu-sur-Mer	Paris	390 785 723	99,80%	55,44%
Société d'exploitation de Dancing et Discothèque	Paris	414 533 612	99,90%	55,50%
Société Française de Dancings et de Discothèques	Paris	419 926 597	99,90%	55,50%

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.

La consolidation a été réalisée à partir des comptes annuels au 31 octobre 2006 de la Société et des comptes de ses filiales arrêtés à la même date.

**LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE** de l'exercice clos le 31 octobre 2006 s'élève à 10.283,5 K€ et le produit des activités ordinaires s'élève à 10.380 K€.

	<b>31.10.2006</b>
<b>Répartition par activité :</b>	
Jeux virtuels	2.372
Casinos	5.911
Thermes	2.094
Structure	3
<b>Total</b>	<b>10.380</b>

**LE RESULTAT NETCONSOLIDE PART DU GROUPE** pour l'exercice clos le 31 octobre 2006 est bénéficiaire à hauteur de 759K€. La contribution de chaque activité au résultat opérationnel est la suivante :

	<b>31.10.2006</b>
<b>Résultat opérationnel :</b>	
Jeux virtuels	(147)
Casinos	806
Thermes	284
Structure	(437)
<b>Total publié</b>	<b>506</b>

La situation financière consolidée du Groupe, fait ressortir un taux d'endettement de 123% par rapport aux capitaux propres (23.183 K€/18.893 K€).

L'endettement financier net est calculé comme suit :

- somme des emprunts auprès des établissements de crédit inscrits dans les passifs financiers courants (pour 3.707 K€), et des emprunts auprès des établissements de crédit et dettes sur acquisition d'immobilisations inscrits dans les passifs financiers non courants (pour 14.939 K€)
- de laquelle est déduit le montant des postes « Trésorerie » et « Equivalents de trésorerie » (1.737 K€).

Le détail de l'endettement financier net figure à la note 12 de l'annexe aux comptes consolidés au Chapitre 20 du présent document de référence.

### **9.3 Situation financière et résultat de la Société au cours des exercices clos les 31 octobre 2006 et 31 décembre 2005**

A la suite à l'acquisition par la Société, le 26 avril 2006, de 55,56% du capital de Société Française de Casinos, la Société a modifié son exercice social afin de l'aligner sur celui de ses filiales casinotières et clôture désormais au 31 octobre. L'exercice clos le 31 octobre 2006 a ainsi une durée de 10 mois tandis que l'exercice clos le 31 décembre 2005 a une durée de 12 mois.

**LE CHIFFRE D'AFFAIRES** pour l'exercice clos le 31 octobre 2006 s'élève à 2.547 K€, contre 3.142 K€ au 31 décembre 2005, ce qui représente, pour un exercice d'une durée comparable, une baisse de 2,75%.

**LE RESULTAT D'EXPLOITATION**, après dotations aux amortissements sur immobilisations à hauteur de 131 K€, et dotations aux provisions pour risques et charges à hauteur de 3 K€, est positif à hauteur de 51 K€ au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2006, contre un résultat d'exploitation négatif de -59 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005, et ce malgré la fermeture du centre situé à Coquelles (62) en février 2006.

Cette amélioration est essentiellement due, si l'on prend en compte une période comparable de 10 mois, à la réduction, liée essentiellement à la fermeture du Centre de Coquelles :

- des postes « salaires » (-20,82%) et « charges sociales » (-12,95%),
- du poste « impôts, taxes et versements assimilés » (-21,27%).

**LE RESULTAT FINANCIER DE LA SOCIETE** est négatif à hauteur de -387 K€ au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2006, contre un résultat positif de 45 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il est essentiellement composé :

- de produits de participations essentiellement constitués par les intérêts produits par le compte courant de notre filiale SFC (à hauteur de 90 K€) ;
- d'intérêts et charges assimilées pour 490 K€ correspondant essentiellement (440 K€) aux intérêts dus à Groupe Partouche dans le cadre du paiement différé de 55,56% du capital de SFC acquis le 26 avril 2006.

**LE RESULTAT EXCEPTIONNEL DE LA SOCIETE** au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2006, est, quant à lui, positif à hauteur de 6 K€, contre un résultat négatif de -55 K€ au 31 décembre 2005. Il résulte essentiellement des écritures comptables liées à la fermeture du Centre « La Tête dans les Nuages » de Coquelles.

Il est ainsi principalement constitué de :

- reprises sur provisions et transfert de charges à hauteur de 140 K€ ;
- produits exceptionnels sur opérations en capital, pour 81 K€, dont 70 K€ de résultat net de cession d'immobilisations ;
- charges exceptionnelles sur opérations de gestion (de restructuration) pour 164 K€ ;
- dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions pour 43 K€, constituées par l'actualisation des provisions pour litiges prud'homaux.

**LE RESULTAT NET** au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2006 est négatif, à hauteur de -333 K€ contre un résultat négatif de -73 K€ au cours de l'exercice précédent.

La situation financière de la Société, fait ressortir un taux d'endettement de 1036,5% par rapport aux capitaux propres (18.190K€/1.755K€) au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2006.

L'endettement financier net est calculé comme suit :

- somme des emprunts (pour 2.460 K€), des dettes fournisseurs et comptes rattachés (pour 5.276 K€) et des dettes sur immobilisations et comptes rattachés (pour 10.514 K€) inscrits dans les passifs financiers
- de laquelle est déduit le montant des disponibilités (60 K€).

#### 9.4 Hors-bilan

Engagements reçus par le Groupe au 31 octobre 2006 :

L'engagement hors-bilan reçu par le Groupe est constitué par une affectation hypothécaire d'un ensemble immobilier en garantie d'un prêt accordé à la SCI Draché.

Engagements donnés par le Groupe au 31 octobre 2006 :

Les engagements hors-bilan donnés par le Groupe sont constitués par :

- une hypothèque sur l'ensemble immobilier à usage d'hôtel Le Splendid situé à Châtel-Guyon à hauteur d'un montant restant dû de 116 milliers d'euros ;
- une hypothèque sur l'ensemble immobilier dans lequel est exploité le casino de Châtel-Guyon à hauteur d'un montant restant dû de 1.104 milliers d'euros ;
- un privilège de prêteur de deniers sur l'ensemble immobilier dans lequel est exploité le casino de Châtel-Guyon à hauteur d'un montant restant dû de 1.104 milliers d'euros ;
- un nantissement sur les fonds de commerce du casino de Gruissan à hauteur d'un montant restant dû de 713 milliers d'euros et du casino de Port la Nouvelle à hauteur d'un montant restant dû de 2.137 milliers d'euros ;

- des nantissements sur compte d'instruments financiers à hauteur d'un montant restant dû de 54 milliers d'euros sur la totalité des titres de la société exploitant le casino de Gruissan, et à hauteur d'un montant restant dû de 19 milliers d'euros sur la totalité des titres de la société exploitant le casino de Port la Nouvelle ;
- des cautions solidaires à hauteur d'un montant restant dû de 1.584 milliers d'euros.

## **10 TRÉSORERIE ET CAPITAUX**

### **10.1 Informations sur les capitaux propres du Groupe**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Groupe 31 octobre 2006<sup>1</sup> (IFRS)</b>	<b>Société 31 décembre 2005 (tableau de financement social retraité aux normes IFRS)<sup>2</sup></b>
<b>Capitaux à long terme</b>		
Capitaux propres consolidés	18.893	2.245
Dettes financière à long terme	3.707	-
<b>Capitaux à court terme</b>		
Dettes financières à court terme	21.213	2
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1.737	427
<b>Endettement financier net</b>	<b>23.183</b>	<b>544</b>
<b>Endettement financier net / fonds propres consolidés</b>	<b>122,7%</b>	<b>24.23%</b>

(1) Exercice de 10 mois.  
(2) Exercice de 12 mois.

## 10.2 Flux de trésorerie du Groupe

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Groupe 31 octobre 2006<sup>1</sup> (IFRS)</b>	<b>Société 31 décembre 2005 (tableau de financement social retraité aux normes IFRS)<sup>2</sup></b>
Flux opérationnel	588	319
Flux sur investissements	339	(326)
Flux de financement	59	(27)
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>987</b>	<b>(35)</b>

## 10.3 Sources et structure de financement

Hormis l'utilisation de ses capitaux propres, au 31 octobre 2006, le Groupe se finance principalement au moyen de financements bancaires (à hauteur de 5.501 milliers d'euros) et d'avances consentis par ses actionnaires et leurs sociétés apparentées (à hauteur de 4.335 milliers d'euros). La description des sources de financement du Groupe figure à la note 12 des comptes consolidés du Groupe (voir chapitre 20).

A ce titre, le Groupe a souscrit au cours de l'exercice 2006, des emprunts bancaires à hauteur de 3.300 milliers d'euros pour financer l'acquisition de machines à sous et des travaux.

Le Groupe a également souscrit les emprunts suivants au titre des exercices précédents :

- divers crédits consentis entre 2000 et 2001. Les sommes restant dues à moins d'un an au 31 octobre 2006 représentent 572 milliers d'euros sur un total de 662 milliers d'euros ;
- un crédit consenti le 11 janvier 2001 pour financer des travaux d'aménagements de l'hôtel Splendid. Ce crédit porte intérêt au taux annuel fixe de 6,35% et est remboursable en 120 mensualités constantes de 5 158 € du 30 janvier 2001 au 31 décembre 2010. Par suite de la promesse de cession de l'immeuble de l'hôtel le Splendid, (voir paragraphe 7.3), la dette résiduelle au 31 octobre 2006 d'un montant de 226 milliers d'euros a été considérée comme due à moins d'un an ;
- un crédit syndiqué consenti le 13 avril 2001. D'un montant initial de 457 347 € (3 000 KF), il porte intérêt au taux annuel fixe de 6,30% et est remboursable en 84 mensualités constantes de 6 747 € du 20 mai 2001 au 20 avril 2008. La dette résiduelle au 31 octobre 2006 est d'un montant de 116 milliers d'euros ;
- un crédit syndiqué consenti le 20 avril 2001 pour financer l'acquisition de l'ensemble immobilier du casino de Châtelguyon. D'un montant total initial total de 1 829 388 € (12 000 KF), il est réparti entre deux lignes de crédit :
  - l'une de 609 796 € (4 000 KF), portant intérêt au taux annuel fixe de 6,60%, remboursable en 180 mensualités constantes de 5 346 € du 20 mai 2001 au 20 avril 2016.
  - l'autre de 1 219 592 € (8 000 KF), portant intérêt au taux annuel fixe de 6,50%, remboursable en 120 mensualités constantes de 13 848 € du 20 mai 2001 au 20 avril 2011.

La dette résiduelle au 31 octobre 2006 est d'un montant de 1.104 milliers d'euros ;

- un crédit consenti le 19 mai 2000. D'un montant initial de 829 202 € (5 439 210 F), il est remboursable, après une première mensualité de 4 320 €, en 121 mensualités constantes de 9 441 € du 19 août 2000 au 19 juillet 2010. La dette résiduelle au 31 octobre 2006 est d'un montant de 369 milliers d'euros ;
- un crédit consenti le 19 mai 2000. D'un montant initial de 85 492 € (560 790 F), il porte est remboursable, après une première mensualité de 204 €, en 119 mensualités constantes de 973 € du 19 juin 2000 au 19 mai 2010. La dette résiduelle au 31 octobre 2006 est d'un montant de 37 milliers d'euros.

Au titre de ses emprunts, la Société est soumise au respect de certains engagements dits "covenants" notamment de ratios financiers dont le non respect pourrait entraîner l'exigibilité immédiate de ces emprunts.

Les avances consenties au Groupe par les actionnaires de la Société et sociétés apparentées concernent principalement au 31 octobre 2006 :

<i>En milliers d'euros</i>	<b><u>Montant</u></b>
Frameliris	1 875
Verneuil Participations	1 394
F.D. Conseils et Participations	618
Foch Investissement	400
Société Financière Iéna	35
Divers	13
<b>Total</b>	<b>4.335</b>

Les avances consenties par les actionnaires portent, pour la plupart d'entre elles, intérêt au taux effectif moyen pratiqué par les établissements de crédit pour les prêts à taux variable aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans. Elles sont remboursables à moins d'un an.

Le Groupe a également pris les engagements et autres obligations contractuelles suivants :

- Contrats de location simple : voir le Chapitre 8
- Engagements de retraite : 266 milliers d'euros
- le Groupe a octroyé dans le cadre des contrats de cession des murs du casino et de l'hôtel de Gruissan deux garanties à première demande couvrant notamment la réparation des dommages entrant dans le cadre de la garantie décennale.

#### **10.4 Restriction à l'utilisation de capitaux ayant ou pouvant influer sur les opérations de la Société**

Les emprunts souscrits par le Groupe contiennent des clauses usuelles restreignant la liberté opérationnelle du Groupe, en particulier sa capacité à consentir des sûretés, à contracter ou consentir des emprunts, à accorder des garanties ou à réaliser des opérations d'acquisition ou de cession. En outre ces emprunts prévoient des clauses d'exigibilité en cas de survenance de certains évènements. Ces contrats d'emprunts ne contiennent pas de clause d'exigibilité fondée sur le respect de ratio financier.

## **10.5 Sources de financement attendues pour les principaux investissements à réaliser et les immobilisations corporelles importantes**

Le Groupe envisage dans la mesure du possible de financer les investissements décrits au paragraphe 5.2.2 sans recours à un financement externe.

## **11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES**

En raison de ses activités, le Groupe n'a pas d'activité en matière de recherche et développement. Le Groupe s'attache à protéger ses marques (principalement la marque "La Tête Dans les Nuages" qui a donné lieu à dépôt en France, Maroc, Suiss et Benelux ) et ses noms de domaine (principalement « ltdn », « francaisedecasinos » et « française-de-casinos »).

## **12 INFORMATION SUR LES TENDANCES**

A la suite des investissements et du renouvellement du bail du centre de jeux virtuels situés à Passage des Princes, le Groupe a enregistré sur la période du 1<sup>er</sup> novembre 2006 au 31 mars 2007 une hausse de près de 18% de son chiffre d'affaires par rapport à la période du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 31 mars 2006 (à nombre comparable de machines de jeux virtuels).

Pour ces activités casinotières et périphériques, l'exercice à venir sera marqué par l'entrée en vigueur des dispositions réglementaires relatives notamment au contrôle d'accès dans les casinos qui a entraîné un recul de l'activité au cours du premier trimestre de l'exercice 2006/2007 et à la mixité des salles de jeux.

Ces tendances sont fournies à titre d'information et ne sont donc pas nécessairement représentatives de ce que seront les performances futures.

## **13 PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE**

La Société ne présente pas de prévision ou estimation du bénéfice à la date de dépôt du présent document de référence et n'a pas l'intention d'en donner.

## **14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE**

### **14.1 Conseil d'Administration**

Conformément aux stipulations de l'article 3 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration peut être composé de trois membres au moins et de 18 au plus. Ses membres sont nommés par l'assemblée générale et la durée de leur mandat est de deux ans. La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du Conseil d'Administration est de 65 ans. En application de l'article 14 des statuts de la Société, chaque administrateur doit détenir une action de la Société.

A la date de dépôt du présent document de référence, le Conseil d'Administration est composé des quatre membres suivants :

<b>Nom, prénom, adresse professionnelle</b>	<b>Mandat</b>	<b>Date de première nomination et date d'échéance du mandat</b>	<b>Autres mandats et fonctions exercées dans toute société au cours des cinq derniers exercices sociaux</b>
<b>Pascal PESSIOT</b> 9, rue de Téhéran, 75008 Paris	Président du Conseil d'Administration	29 juin 2006  Durée de 2 ans expirant lors de la réunion de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2007	<b>Actuels</b>  Président de la SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS (SA)  Président Directeur Général de SEMCG (SA)  Administrateur de : - CENTRE D'ANIMATION LE PHŒBUS,(SAS) - SOCIETE DU CASINO DE PORT LA NOUVELLE (SA) - SOCIETE HOTELIERE DES SPLENDID ET NOUVEL HOTEL (SA)  Représentant permanent de : - SFC, administrateur de SEMCG (SA), - SFC, administrateur de SOCIETE HOTELIERE DES SPLENDID ET NOUVEL HOTEL (SA), - SFC, administrateur de CHATELCASINO (SAS), - SFC, administrateur de CENTRE D'ANIMATION LE PHŒBUS (SAS), - FRAMELIRIS, gérant de BIVOUAC NAPOLEON (SCI), - FRAMELIRIS, gérant de ALPHA NAT (SCI), - FRAMELIRIS, gérant de VIEUX PUTEAUX (SNC), - FRAMELIRIS, administrateur de BIGORTEL (SA)  Gérant de : - GRAND CASINO DE BEAULIEU S/MER (SARL) - COMPAGNIE THERMALE DE CHATEL GUYON (SARL) - FONCIERE DES GRANDS HOTELS (SCI) - SOCIETE IMMOBILIERE HOTELIERE DE CONGRES ET THERMALISME -SIHCT) (SARL) - SF2D (SARL)

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- FRAMELIRIS (SNC)</li> <li>- COM CENTER (SCI)</li> </ul>
<b>Au cours des cinq dernières années :</b> Président de CHATELCASINO (SA)			
<b>Frédéric DOULCET</b> 25, rue Murillo – 75008 PARIS	Administrateur	<p>Décembre 2000 Renouvelé par l'Assemblée Générale du 29 juin 2006 Durée de 2 ans expirant lors de la réunion de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2007</p>	<p><b>Actuels</b> Président Directeur Général de VERNEUIL PARTICIPATIONS (SA) Président de SAIRO (SAS). Président du Conseil d'Administration d'OBER (SA)</p> <p>Administrateur de :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR</li> <li>- DUC (SA),</li> <li>- H.D.H. (SA),</li> <li>- GROUPE GASCOGNE (SA)</li> </ul> </p> <p>Directeur Général Délégué de :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (SA)</li> </ul> </p> <p>Gérant de :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- F.D. CONSEILS ET PARTICIPATIONS (SARL),</li> <li>- BOBRIS (SCI),</li> <li>- COMPAGNIE DES BOIS ET MEUBLES (SARL)</li> </ul> </p> <p>Représentant permanent de :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- F.D. CONSEILS ET PARTICIPATIONS, co-gérant de VERNEUIL ET ASSOCIES (SNC),</li> <li>- ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR, administrateur de la SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE PARISIENNE DE LA PERLE ET DES PIERRES PRECIEUSES ,</li> <li>- DUC, membre du Conseil de surveillance de DIALZO (SA)..</li> </ul> </p>
<b>Au cours des cinq dernières années :</b> Administrateur de : COFIGEST, FINANCIERE TRINITE			
<b>François GONTIER</b> 25, rue Murillo – 75008 PARIS	Administrateur	<p>Novembre 2000 Renouvelé par l'Assemblée Générale du 29 juin 2006 Durée de 2 ans expirant lors de la réunion de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2007</p>	<p>Gérant de :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- VILLAGE CAFE (SARL),</li> <li>- FINANCIERE SIR (SNC),</li> <li>- VERNEUIL FINANCE (SARL),</li> <li>- EEM CONSEILS (SARL),</li> </ul> </p> <p>Représentant permanent de :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- VERNEUIL FINANCE, gérant de SC MARBEAU</li> </ul> </p> <p><b>Actuels</b> Président du Conseil d'Administration de DUC (SA) Président Directeur Général de ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (SA) Président de FMB AQUAPOLE (SAS)</p> <p>Gérant de :</p>

- ROTISSERIE DUC AUXERRE (EURL),
- ROTISSERIE DUC DIJON (EURL),
- ROTISSERIE DUC DOLE (EURL),
- ROTISSERIE DUC CHALONS-SUR-SAONE (EURL),
- ROTISSERIE DUC FONTAINEBLEAU (EURL),
- FOCH INVESTISSEMENTS (SNC),
- MATIGNON (SNC),
- LA RIVIERE DIEU (SCI),
- AMAURY (SCI)

Administrateur de :

- SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE PARISIENNE DE LA PERLE ET DES PIERRES PRECIEUSES,
- DUC DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (SA)

Président du Conseil de Surveillance de DIALZO (SA)

Représentant permanent de :

- FOCH INVESTISSEMENTS, gérant de MAILLOT ARGENTINE (SCI),
- FOCH INVESTISSEMENTS, co-gérant de VERNEUIL ET ASSOCIES (SNC),
- FOCH INVESTISSEMENTS, gérant de MALESHERBES PARTICIPATIONS (SNC)
- MALESHERBES PARTICIPATIONS, gérant de PENTHIEVRE MATIGNON (SNC).

#### **Au cours des cinq dernières années**

Président de :

- FERME MARINE DES BALEINES (SA),
- LAGUILLAUMIE (SA),

Administrateur de :

- FINANCIERE ET FONCIERE ALMA MESSINE (SA),
- FOURNIER EXPANSION (SA),
- COFIGEST, FINANCIERE TRINITE,
- LA FONCIERE VAUDEVILLE,
- PETROJET INTERNATIONAL,
- LAGUILLAUMIE (SA)

Représentant permanent de :

- PENTHIEVRE MATIGNON, liquidateur de FONDS VERTS CHARENTON (SARL),
- PENTHIEVRE MATIGNON, liquidateur de CORIOLIS VINCENNES 'SARL),
- VERNEUIL ET ASSOCIES, gérant de VERNEUIL GESTION (SNC),
- VERNEUIL ET ASSOCIES, gérant de la S.C. FINANCIERE VERNEUIL PARTICIPATIONS,
- FOCH INVESTISSEMENTS, gérant de FOCH GESTION (SNC),

- FOCH INVESTISSEMENTS, gérant de MALESHERBES (SNC),
- FOCH INVESTISSEMENTS, administrateur de LA LIEUTENAUTE (SA),
- FOCH INVESTISSEMENTS, gérant de FINANCIERE LA LIEUTENAUTE (SNC),
- FOCH INVESTISSEMENTS, gérant de la COMPAGNIE PROVENÇALE DU CANAL (SNC),
- FOCH INVESTISSEMENTS, gérant de FOCH (SNC),
- FOCH INVESTISSEMENTS, gérant de MURILLO COURCELLES (SCI),
- DUC, administrateur de CHAROLLES ACCOUVAGE (SAS),
- DUC, administrateur de DROME ACCOUVAGE (SAS),
- DUC, administrateur de NUTRI-BOURGOGNE (SAS),
- DUC, administrateur de SOVIGARD (SAS).

Gérant de :

- GOLFOCEAN (SARL),
- FINANCIERE DU SUD (SARL),
- MALESHERBES PATRIMOINE (SARL),
- CLEMENT DAUTEUIL (SCI).

#### Actuels

Néant

#### Au cours des cinq dernières années

Néant

Jean-Claude <b>BORIE</b> 9, rue de Téhéran 75008 Paris	Administrateur	Février 2000 Renouvelé par l'Assemblée Générale du 29 juin 2006 Durée de 2 ans expirant lors de la réunion de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2007
---	----------------	--

**Pascal PESSION** est Président du Conseil d'Administration de la Société depuis le 29 juin 2006. Il a débuté sa carrière dans l'immobilier en créant une société d'aménagement d'espaces immobiliers. En 1986, à l'occasion d'un programme immobilier, il acquiert le casino de Chatelaillon – Plage, qui obtient l'autorisation d'exploiter des machines à sous en 1991. En 1995, il crée Société Française de Casinos, dont une partie du capital sera racheté par le Groupe Partouche en 1999. Après plusieurs années de collaboration avec le Groupe Partouche, pendant lesquelles Pascal PESSION a notamment été Directeur Général de Européenne de Casinos, le Groupe Partouche a cédé le 26 avril 2006, sa participation dans Société Française de Casinos à la Société.

**Frédéric DOULCET** est administrateur de la Société depuis décembre 2000. En 1981, il intègre une société familiale qu'il réorganise puis cède. En 1994, il fonde, avec François GONTIER, Verneuil Finance. Il occupe aujourd'hui un certain nombre de mandats dans des sociétés (dont notamment Président de Sairo SA, Président de Verneuil Participations, Directeur Général délégué de Electricité et Eaux de Madagascar, Administrateur de Groupe Gascogne).

**François GONTIER** est administrateur de la Société depuis novembre 2000. Il a débuté sa carrière en tant qu'analyste financier chez Goy-Hauvette. Il crée ensuite plusieurs sociétés d'investissements, dont la SNC Foch Investissements. François GONTIER est également depuis mai 2002, Président Directeur Général de la société Electricité et Eaux de Madagascar.

**Jean-Claude BORIE** est administrateur de la Société depuis février 2000. Il a débuté sa carrière en tant que juriste en droit fiscal et droit des sociétés puis est devenu avocat en 1991.

Les quatre membres du Conseil d'Administration détiennent les participations suivantes dans la Société :

- Pascal PESSION : 10 actions.
- Frédéric DOULCET : 100 actions.
- François GONTIER : 5.000 actions.
- Jean-Claude BORIE : 1 action.

Il n'existe pas de comité constitué par le Conseil d'Administration de la Société.

#### 14.2 Direction Générale

Conformément aux stipulations de l'article 18 des statuts de la Société, la direction générale est assurée par une personne physique nommée par le Conseil d'Administration. En application du sous-titre I des statuts de la Société par délibérations du date du 27 novembre 2003, le Conseil d'Administration a choisi de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. A la date de dépôt du présent document de référence, la direction générale est assurée par la personne suivante.

Nom, prénom, adresse professionnelle	Mandat	Date de première nomination et date d'échéance du mandat	Autres mandats et fonctions exercées dans toute société au cours des cinq derniers exercices sociaux
Patrick CUITOT  9, rue de Télécran – 75008 PARIS	Directeur Général	27 novembre 2003  Reconduit dans ses fonctions par le Conseil d'Administration du 29 juin 2006  Durée égale à celle des fonctions du Président du Conseil d'Administration c'est-à-dire expirant durée de 2 ans expirant lors de la réunion de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2007	<b>Actuels</b>  Président de CHATEL CASINO (SAS)

**Patrick CUITOT** est Directeur Général de la Société depuis le 27 novembre 2003. Il a débuté sa carrière chez Pier Import en tant que directeur de magasin puis directeur régional. En 1995, les propriétaires de Pier Import, créent La Tête Dans les Nuages et Patrick CUITOT devient alors directeur d'exploitation.

Patrick CUITOT détient 100 actions de la Société.

Aucun administrateur de la Société n'a été élu par les salariés.

#### **14.3 Déclarations concernant le Conseil d'Administration et la direction générale**

A la connaissance de la Société, aucun des administrateurs ou le Directeur Général, au cours des 5 dernières années :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a fait l'objet d'une sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, à l'exception de Monsieur Pascal PESSIONT dans le cadre de jeux et paris en ligne, de Messieurs François GONTIER et Frédéric DOULCET,
- n'a été empêché, par un tribunal, d'agir en qualité de membre d'un organe d'Administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les administrateurs ou entre un administrateur et le Directeur Général de la Société.

#### **14.4 Conflits d'intérêts au niveau du Conseil d'Administration et de la direction générale**

Pascal PESSIONT est gérant et le principal associé de Frameliris S.N.C. laquelle s'est engagée à apporter à la Société la totalité des actions SFC qu'elle détient (voir paragraphe 7.3). Pascal PESSIONT a accordé sa caution personnelle en garantie d'un certain nombre d'engagements du Groupe à hauteur de 457 milliers d'euros. A la connaissance de la Société, Pascal PESSIONT n'est pas en situation de conflit d'intérêts relativement à l'exercice de son mandat social au sein de la Société.

Frédéric DOULCET est Président-Directeur Général de Verneuil Participations, S.A., le principal actionnaire de la Société. A la connaissance de la Société, Frédéric DOULCET n'est pas en situation de conflit d'intérêts relativement à l'exercice de son mandat social au sein de la Société.

François GONTIER du fait de sa participation égalitaire dans le holding de contrôle de Verneuil Participations, S.A. est actionnaire indirect de la Société. A la connaissance de la Société, François GONTIER n'est pas en situation de conflit d'intérêts relativement à l'exercice de son mandat social au sein de la Société.

A la date de dépôt du présent document de référence, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autre situation pouvant donner lieu à un conflit d'intérêt entre les devoirs des administrateurs ou du Directeur Général à l'égard de la Société et leurs intérêts privés.

## **15 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES**

### **15.1 Rémunération et avantages en nature des membres des organes d'Administration et de direction**

Au titre des exercices clos les 31 octobre 2006 et 31 décembre 2005, aucun membre du Conseil d'Administration ni le Directeur Général de la Société n'a perçu, au titre de son mandat (à l'exclusion des rémunérations versées à Monsieur Patrick CUITOT au titre de son contrat de travail), quelque rémunération ou avantage en nature que ce soit, à l'exception de Monsieur Patrick CUITOT qui au titre de son mandat de Directeur Général a perçu pour chacun de ces exercices une rémunération d'un montant annuel brut de 5.490 euros.

La Société n'a pas d'engagement de quelque nature que ce soit conditionnelle ou différée avec l'un des membres du Conseil d'Administration ou le Directeur Général y compris correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages en nature dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonction ou postérieurement à celles-ci.

### **15.2 Sommes provisionnées ou constatées par la Société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages**

Aucune somme n'a été provisionnée ou constatée aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages aux administrateurs de la Société ou à son Directeur Général.

### **15.3 Options d'achats ou de souscription, bons de souscription d'action**

Aucune option d'achat ou de souscription ni aucun bons de souscription d'actions émise par la Société ou l'une de ses filiales n'est détenue par un administrateur de la Société ou le Directeur Général de la Société.

## **16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

### **16.1 Fonctionnement des organes d'Administration et de direction**

Les mandats des membres du Conseil d'Administration de la Société et de son directeur général sont indiqués aux paragraphes 14.1 et 14.2 du présent document de référence.

#### **16.1.1 Direction générale**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, la direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Par décision en date du 27 novembre 2003, le Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Patrick CUITOT, en qualité de Directeur Général de la Société est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration, notamment aux articles L. 225-38 et L. 225-40 du Code de commerce. Les statuts de la Société ne prévoient pas d'autres limitations aux pouvoirs du Directeur Général.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Directeur Général est responsable envers la Société ou envers les tiers, selon les cas, des infractions aux dispositions légales régissant les sociétés anonymes, des violations des statuts, ou des fautes commises dans sa gestion, dans les conditions et sous les sanctions prévues par la loi.

Le Conseil d'Administration n'envisage pas à la date de dépôt du présent document de référence de procéder à la nomination d'un ou plusieurs directeurs généraux délégués.

#### **16.1.2 Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Il autorise certaines décisions du Directeur Général visées aux articles L. 225-38 et L. 225-40 du Code de commerce.

Le Conseil d'Administration de la Société n'a pas adopté de règlement intérieur. La Société envisage mettre en place un tel règlement intérieur au cours de l'exercice 2006-2007.

Pascal Pessiot, en qualité de Président du Conseil d'Administration, en application de l'article L. 225-51 du Code de commerce, organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Il rend compte également en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce des procédures de contrôle interne mises en place par la Société ainsi que des principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

#### **16.1.3 Contrats de services entre les administrateurs ou le Directeur Général et la Société**

Il n'existe pas de contrats de services conclus entre la Société ou l'une de ses filiales avec l'un quelconque des membres du Conseil d'Administration de la Société ou son Directeur Général, directement ou par l'intermédiaire d'une société contrôlée par ceux-ci ou à des membres de leur famille.

Plus particulièrement, à la connaissance de la Société :

- aucun prêt, avance ou garantie n'a été accordé par le Groupe aux membres du Conseil d'Administration de la Société ou à son Directeur Général ;
- il n'existe pas de baux immobiliers conclus par le Groupe avec les membres du Conseil d'Administration de la Société ou son Directeur Général ou à des membres de leur famille, ou des sociétés contrôlées par eux ;
- il n'existe pas d'actifs nécessaires à l'activité de la Société ou du Groupe appartenant directement ou indirectement aux membres du Conseil d'Administration de la Société ou à son Directeur Général ou à des membres de leur famille.

#### **16.2 Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration ; Comités d'audit et de rémunération**

Pour les travaux du Conseil d'Administration, voir le paragraphe 16.3.2.

Pour l'évaluation du Conseil d'Administration, voir le paragraphe 16.3.2, Annexe 1.

Pour l'audit interne, voir les paragraphes 16.3.2, Annexe 1, et 16.3.3, Annexe 2.

## **16.3 Gouvernement d'entreprise**

### **16.3.1 Mise en œuvre de mécanismes spécifiques de gouvernement d'entreprise**

Compte tenu de sa taille, la Société n'a pas mis en œuvre de mécanismes spécifiques de gouvernement d'entreprise du type de ceux recommandés par le rapport Bouton (« Pour un meilleur gouvernement des entreprises cotées ») du 27 octobre 2002, notamment en ce qui concerne les administrateurs indépendants et le travail en comités. A la date de dépôt du présent document, la Société n'envisage pas de mettre en place au cours de l'exercice 2006-2007 de tels mécanismes.

### **16.3.2 Rapport sur le contrôle interne établi par le Président du Conseil d'Administration**

Le Président du Conseil d'Administration a établi conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce un rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux de Conseil d'Administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne et les commissaires aux comptes ont établi, conformément aux dispositions de l'article L.225-35 du Code de commerce, un rapport sur ce rapport du Président. Ces rapports figurent en Annexe 1 et en Annexe 2 du présent document de référence.

### **16.3.3 Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-135 dernier alinéa du Code de commerce sur le rapport du Président du conseil d'Administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Voir Annexe 2 du présent document de référence.

## **17 SALARIÉS**

### **17.1 Effectifs du Groupe**

Les effectifs du Groupe (incluant le personnel de l'activité hôtelière des activités cédées ou en cours de cession) étaient de 274 personnes au 31 octobre 2006, dont 21 salariés en CDD, contre 46 au 31 décembre 2005. Cette évolution est essentiellement due à l'acquisition de 55,56% de SFC par la Société le 26 avril 2006. L'effectif moyen du Groupe au cours de l'exercice de dix mois ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et clos le 31 octobre 2006 est de 259 personnes en équivalent temps plein.

Le recours aux contrats à durée déterminée ou d'intérim est essentiellement causé par le remplacement de salariés ponctuellement absents et l'accroissement temporaire de l'activité.

Au cours de l'exercice 2006, les licenciements prononcés l'ont principalement été pour motif économique. Ainsi, 15 licenciements pour motifs économiques ont été

prononcés suite à la fermeture au public, le 26 février, du Centre « La Tête dans les Nuages » de Coquelles (62).

Par ailleurs, les effectifs de la Société LA TETE DANS LES NUAGES s'étant progressivement réduits jusqu'à passer, pendant plus de 2 ans en dessous du seuil de 50 salariés, le comité d'entreprise a été supprimé le 30 juin 2005, après autorisation de l'Inspection du Travail.

### **Répartition des salariés par catégorie et principal type d'activité**

	<b>31/10/2006</b>	<b>31/12/2005</b>
<b>Employés</b>	168	33
- dont centres de jeux virtuels	19	33
- dont casinos et activités périphériques	130	
- dont thermes	19	
<b>Agents de Maîtrise</b>	26	6
- dont centres de jeux virtuels	3	6
- dont casinos et activités périphériques	18	-
- dont thermes	4	-
- dont structure	1	
<b>Cadres</b>	32	7
- dont centres de jeux virtuels	4	7
- dont casinos et activités périphériques	24	-
- dont thermes	2	-
- dont structure	2	-
<b>TOTAL</b>	<b>226</b>	<b>46</b>
- dont centres de jeux virtuels	26	46
- dont casinos	172	-
- dont thermes	25	-
- dont structure	3	-

## **17.2 Participation et stock options**

### **17.2.1 Intérêts des membres du Conseil d'Administration et du Directeur Général dans le capital de la Société**

Voir paragraphe 14.1.

### **17.2.2 Options de souscription et d'achat d'actions**

L'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 24 juillet 1998 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir des options au bénéfice des salariés – ou de certains d'entre eux – de la Société et des sociétés qui lui sont liées. Le montant maximal de l'augmentation de capital réalisée dans le cadre de la levée de ces options, cumulée avec le montant maximal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée dans le cadre des plans d'options de souscription autorisés lors de l'assemblée extraordinaire du 21 février 1997 (depuis lors caduques), est fixé à 2 % du capital social à la date d'attribution.

En application de cette autorisation, par délibérations du 24 juillet 1998, le Conseil d'Administration, a arrêté les conditions de règlement de ce plan de souscription d'actions et procéder à l'attribution de 20.000 options portant sur un total de 20 000 actions de valeur nominale de 10 F (1,52 €) chacune, au bénéfice d'un membre de la direction de la Société par action (qui était, à l'époque, mandataire social). Ces options peuvent être exercées pendant une durée de 10 ans soit jusqu'au 23 juillet 2008, pour un prix de souscription fixé à 50 F (7,62 €).

Aucune levée d'action n'a été effectuée au titre de ce plan pendant l'exercice clos le 31 octobre 2006, ni depuis la clôture de cet exercice.

#### **Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions**

---

Date de l'assemblée générale	24 juillet 1998
Date du Conseil d'Administration ayant attribué les options	24 juillet 1998
Nombre d'options de souscription allouées en vigueur	20.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées auxquelles donnent droit les options.	2% du capital social à la date d'attribution, soit 20.000 actions (soit 4.000 actions après le regroupement des actions décidées par l'assemblée générale de la Société du 15 juin 2005)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par :	
- les mandataires sociaux <sup>1</sup>	0
- les dix premiers attributaires salariés	0
Point de départ d'exercice des options	24 juillet 1998
Date d'expiration des options	23 juillet 2008
Prix de souscription ou d'achat	7,62 euros
Modalités d'exercice	N/A
Nombre d'actions souscrites au 31 octobre 2006	0
Options de souscription ou d'achat annulées durant l'exercice	0
Options de souscription ou d'achat d'actions pouvant encore être attribuées	0

(1) : mandataire social à l'époque de l'attribution mais qui ne l'est plus.

Aucune option d'achat ou de souscription ni aucun bon de souscription d'actions émise par la Société ou l'une de ses filiales n'a été consentie à l'un des dix premiers attributaires salariés non mandataires sociaux attributaires.

#### **17.3 Participations des salariés au capital social ; autres éléments optionnels**

La société exploitant le casino de Gruissan a mis en place un accord de participation légale. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2006, les sommes versées aux salariés au titre de cette participation se sont élevées à 118 milliers d'euros.

## 18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 18.1 Actionnaires au 31 octobre 2006 et évolution au cours des 3 dernières années

Au 31 octobre 2006, la Société avait émis 1.079.963 actions dotées de 1.717.348 droits de vote, dont 718.281 droits de vote double.

ACTIONNARIAT	31 OCTOBRE 2006				AU 31 DECEMBRE 2005			AU 31 DECEMBRE 2004		
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
<b>VERNEUIL</b>	644 534	59,68	1.281.748	74,64	700 412	64,86	77,49	3 500 053	64,82	77,83
<b>PARTICIPATIONS</b>										
Total actionnaires dirigeants										
Pascal PESSIONT	10	0	10	0	-	-	-	-	-	-
Jean-Claude BORIE	1	0	1	0	1	0	0	1	0	0
François GONTIER	5.000	0,46	5.000	0,29	5.000	0,46	0,28	25.000	0,46	0,29
Frédéric DOULCET	100	0,01	200	0,005	100	0,01	0,005	500	0,01	0,005
Patrick CUITOT	100	0,01	100	0,005	100	0,01	0,005	500	0,01	0,005
Ensemble des autres actionnaires nominatifs	75	0,01	121	0,01	25.214	2,33	2,80	330 578	6,12	3,86
Jean-Paul APPERT	122.752	11,37	122.752	7,15	126 616	11,72	7,04	419 764	7,77	4,90
Autodétention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Public	307.391	28,46	307.391	17,90	222.520	20,60	12,38	1 123 419	20,81	13,12
<b>TOTAL</b>	<b>1 079 963</b>	<b>100</b>	<b>323</b>	<b>100</b>	<b>1 079 963</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>5 399 815</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

A la connaissance de la Société, 8 actionnaires étaient inscrits au nominatif au 31 octobre 2006 (Source : BNP-Paribas) et il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote. La Société n'a pas procédé à une étude sur les titres au porteur identifiables (TPI) et n'a pas une connaissance précise du nombre de ses actionnaires. A la connaissance de la Société, aucune modification significative dans la répartition de son capital n'est intervenue depuis le 31 octobre 2006.

La Société est cotée sur le Compartiment C de l'Eurolist d'Euronext Paris.

### 18.2 Droits de vote différents

Les principaux actionnaires de la Société ne disposent pas de droits de vote différents.

Les statuts de la Société ne prévoient pas de limitation des droits de vote.

Aux termes de l'article 12 des statuts de la Société, depuis l'assemblée générale extraordinaire du 21 février 1997, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées inscrites au nominatif depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire. Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale. Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire et après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaire.

### **18.3 Détection ou contrôle, direct ou indirect**

Au 31 octobre 2006, la Société était directement et exclusivement contrôlée par la Société Verneuil Participations laquelle détenait à cette date 644.534 actions et 1.281.748 droits de vote, représentant respectivement 59,68 % du capital de la Société et 74,64 % de ses droits de vote. Verneuil Participations est contrôlée directement et indirectement par Messieurs Frédéric DOULCET et François GONTIER.

La présence, au Conseil d'Administration de la Société, de deux membres extérieurs au groupe constitué par l'actionnaire majoritaire (Verneuil Participations) sur les quatre composant le Conseil d'Administration (Pascal PESSIOT et Jean-Claude BORIE), permet selon la Société d'éviter qu'un contrôle sur la Société ne soit exercé de "manière abusive" au sens du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004.

### **18.4 Accord entraînant un changement de contrôle de l'émetteur**

Frameliris, SNC s'est engagée à apporter à la Société la totalité des actions SFC qu'elle détient (voir paragraphe 7.3). Dans l'hypothèse où il serait procédé à l'apport des actions SFC détenues par Frameliris à la Société, Frameliris pourrait à l'issue de cet apport devenir le principal actionnaire de la Société.

## **19 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS**

La description des relations entre les sociétés du Groupe figure au paragraphe 7.1.

Le rapport spécial des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 octobre 2006 est présenté ci-dessous.

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Mesdames, Messieurs, les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

## **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice**

En application de l'article L 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **Avec les sociétés SEMCG, SFC, Casino Port La Nouvelle, Centre d'animation Le Phoebus et Chatelcasino**

- Administrateur concerné : Monsieur Pascal PESSIONT, Président de la société SFC, Président Directeur Général de la société SEMCG, Administrateur des sociétés Casino Port La Nouvelle et Centre d'Animation Le Phoebus et Président de la société Chatelcasino
- Nature et objet : Convention de compte courant
- Modalités : Les sociétés ci-dessus ont convenu d'inscrire en tant que remises à un compte courant unique et indivisible toutes les créances et les dettes qui résulteront des opérations qui interviendront entre elles, sauf opérations courantes liées à l'exploitation.

Les montants et les conditions comptabilisés chez La Tête dans les Nuages sont résumés dans le tableau suivant :

Société	Montant du compte courant en EUR	Taux d'intérêt	Produits financiers en EUR
<b>SEMCG</b>	<b>106.588</b>	<b>3,6%</b>	<b>1.588</b>
<b>SFC</b>	<b>5.030.867</b>	<b>3,6%</b>	<b>89.867</b>
<b>Casino Port La Nouvelle</b>	<b>253.781</b>	<b>3,6%</b>	<b>3.781</b>
<b>Centre d'Animation Le Phoebus</b>	<b>0</b>	<b>3,6%</b>	<b>0</b>
<b>Chatelcasino</b>	<b>0</b>	<b>3,6%</b>	<b>0</b>

### **Avec la société FOCH INVESTISSEMENTS**

- Administrateur concerné : Monsieur François GONTIER, Gérant de la société Foch Investissements.
- Nature et objet : Convention de prêt
- Modalités : La société Foch Investissements a effectué à la société La Tête dans les Nuages un prêt d'un montant de 400.000 € par acte du 25 octobre 2006 rémunéré au taux TMPv.

Au 31 octobre 2006, le capital restant dû par La Tête dans les Nuages s'élève à 400.000 €.

La société n'a pas comptabilisé d'intérêts sur emprunt.

### **Avec la société F.D. Conseils et Participations**

- Administrateur concerné : Monsieur Frédéric DOULCET, Gérant de la société F.D. Conseils et Participations.
- Nature et objet : Convention de prêt
- Modalités : La société FDCP a effectué à la société La Tête dans les Nuages un prêt d'un montant de 900.000 € par acte du 29 mai 2006 rémunéré au taux TMPv.

Au 31 octobre 2006, le capital restant dû par La Tête dans les Nuages s'élève à 600.000 €.

La société a comptabilisé 17.809 € d'intérêts sur emprunt.

### **Avec la société E.E.M. Conseils**

- Administrateur concerné : Monsieur Frédéric DOULCET, Gérant de la société E.E.M. Conseils
- Nature et objet : Convention de mise à disposition de locaux commerciaux
- Modalités : La société E.E.M. Conseils a mis à disposition de la société La Tête dans les Nuages, des locaux situés 25, rue Murillo 75008 Paris.

Cette mise à disposition s'est effectuée à titre gratuit.

### **Avec la société SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**

- Administrateur concerné : Monsieur Pascal PESSIOT, Président de la société SFC.

#### ***Première convention***

- Nature et objet : Convention de domiciliation

- Modalités : La société SFC a autorisé la société La Tête dans les Nuages à domicilier son siège social dans les locaux situés 9, rue de Téhéran 75008 Paris à compter du 1<sup>er</sup> mai 2006.

Cette convention de domiciliation est consentie à titre gratuit.

#### ***Seconde convention***

- Nature et objet : Convention de prestations de services
- Modalités : La société La Tête dans les Nuages s'engage à permettre à la Société Française de Casinos de bénéficier de ses connaissances, ressources et compétences, notamment en termes de personnel et de moyens techniques.

Pour cet exercice, la société La Tête dans les Nuages a comptabilisé un produit de 47.449 € au titre de cette convention.

#### **Avec la société FRAMELIRIS**

- Administrateur concerné : Monsieur Pascal PESSIOT, Gérant de la société Framéliris
- Nature et objet : Convention de prestations de services
- Modalités : La société Framéliris met à la disposition de La Tête dans les Nuages et de l'ensemble de ses filiales une assistance permanente en matière de secrétariat et de standard pour un montant égal à 5% du coût mensuel (charges incluses) du personnel affecté à la réalisation des prestations.

Ces prestations de services n'ont pas fait l'objet de facturation pour cet exercice.

#### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'un exercice antérieur, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### **Avec la société VERNEUIL PARTICIPATIONS SA**

- Administrateur concerné : Monsieur Frédéric DOULCET, Président de la société Verneuil Participations.

#### ***Première convention***

- Nature et objet : Convention de mise à disposition d'une assistance juridique.

- Modalités : La société Verneuil Participations s'est engagée à mettre à la disposition de la société La Tête dans les Nuages une assistance permanente en matière juridique pour un montant égal à la moitié du coût mensuel (charges incluses) du personnel affecté à la réalisation des prestations.

La convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 15 juin 2005.

Pour cet exercice, votre société a comptabilisé une charge de 24.608 €, au titre de cette convention.

### ***Seconde convention***

- Nature et objet : Convention de compte courant
- Modalités : Les sociétés Verneuil Participations et La Tête dans les Nuages ont convenu d'inscrire en tant que remises à un compte courant unique et indivisible toutes les créances et les dettes qui résulteront des opérations qui interviendront entre elles, sauf opérations courantes liées à l'exploitation. Le compte courant est rémunéré au taux suivant : Euribor semestriel + 1%.

Au 31 octobre 2006, le compte courant fait apparaître une dette de la société La Tête dans les Nuages envers la société Verneuil Participations de 1.393.785 €.

Pour cet exercice, votre société a comptabilisé 7.105 € de produits financiers et 27.746 € de charges financières au titre de cette convention.

Fait à Châtillon et Paris, le 13 avril 2007

Les Commissaires aux Comptes

SYNERGIE-AUDIT

FIDEURAF

Michel BACHETTE-PEYRADE

Yves BLAISE

## **20 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR**

### **20.1 Informations financières historiques**

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004, les informations suivants sont incorporées par référence dans le présent document de référence :

- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2004 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 qui figurent dans le document de référence déposé par la Société auprès de l'Autorité des marchés financiers le 13 mai 2005 sous le numéro D. 05-691 en pages 40 et suivantes ; et
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 qui figurent dans le document de référence déposé par la Société auprès de l'Autorité des marchés financiers le 2 août 2006 sous le numéro D. 06-738 en pages 44 et suivantes.

Ces documents de référence sont disponibles, sans frais, au siège social : 9, rue de Téhéran – 75008 Paris, sur le site Internet de la Société (<http://www.ltdn.com>) ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

### **20.2 Etats financiers**

#### **20.2.1 Etats financiers consolidés du Groupe au 31 octobre 2006**

##### ***I - BILAN CONSOLIDÉ***

Actif (en euros)	Au 31.10.2006	Notes	Au 31.12.2005
Ecart d'acquisition	8 294 839	1	
Immobilisations incorporelles	31 045 387	2	5 033
Immobilisations corporelles	12 622 035	3	900 175
Autres actifs financiers non courants	231 093	4	82 518
Impôts différés	1 061 778	5-15	
Actifs non courants	53 255 132		987 727
Actifs non courants et groupe d'actifs à céder	5 454 756	6	
Stocks et en-cours	289 176	7	47 594
Clients	447 958	8	181 748
Autres actifs courants	738 078	9	1 638 947
Actif d'impôt exigible	196 683	10	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 737 324	12	546 451
Actifs courants	8 863 976		2 414 741
Total de l'actif	62 119 108		3 402 468

Passif (en euros)	Au 31.10.2006	Notes	Au 31.12.2005
Capital	2 969 898		2 969 898
Réserves consolidées	(725 053)		(413 753)
Ecart de conversion	31 975		-
Résultat net part du groupe	759 379		(311 300)
Capitaux propres part du groupe	3 036 199		2 244 845
Intérêt des minoritaires	15 856 709		-
Capitaux propres	18 892 908	IV	2 244 845
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 707 052	12	-
Emprunts et dettes financières divers	13 720		13 720
Autres passifs non-courants	179 513	13	-
Provisions non courantes	339 801	14	34 222
Impôts différés	11 292 055	15	87 341
Passifs non courants	15 532 142		135 283
Passifs inclus dans des groupes destinés à la vente	742 398	6	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 939 056	12	1 892
Emprunts et dettes financières divers	4 334 898	12	-
Fournisseurs	2 465 684	16	643 836
Dettes fiscales et sociales	2 599 647	17	203 803
Autres passifs courants	15 566 550	18	40 635
Provisions courantes	45 826	19	132 174
Passifs courants	27 694 058		1 022 340
Total du passif	62 119 108		3 402 468

**II - COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**

(en euros)	Au 31.10.2006 10 mois	Notes	Au 31.12.2005 12 mois
Chiffre d'affaires	10 283 533		3 142 422
Autres produits opérationnels	96 361		4 009
Produits des activités ordinaires	10 379 895	20 b)	3 146 431
Achats consommés	(603 585)		(186 659)
Charges externes	(3 500 349)		(1 805 830)
Charges de personnel	(4 109 733)		(915 353)
Impôts et taxes	(599 695)		(213 430)
Dotation nette aux amortissements	(1 147 407)	2-3	(487 765)
Dépréciations nettes des reprises :			
Sur immobilisations	143 211	2-3	-
Sur actifs financiers	(3 225)	4	-
Sur actifs courants	(5 093)	14-	-
Provisions nettes des reprises	402 696	14-19	(67 689)
Autres (charges) produits opérationnels	(518 522)		32 721
Résultat opérationnel courant	438 192	20 c)	(497 574)
Autres produits et charges opérationnels non courants	67 741		26 101
Résultat opérationnel	505 932	20 c)	(471 473)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	237		45 313
Coût de l'endettement financier brut	(665 370)		(388)
Coût de l'endettement financier net	(665 132)		44 925
Autres produits (charges) financiers	16 242		(3)
Résultat avant impôt	(142 958)		(426 551)
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	1 059 067	21	115 251
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	22 585	22	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	938 694		(311 300)
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	759 379		(311 300)
Résultat net attribuable aux intérêts des minoritaires	179 315		-
Résultat net par action (part du groupe)	0,70 €	23	0,29 €
Résultat net dilué par action (part du groupe)	0,70 €		0,29 €

**III - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉS**

(en euros)	Au 31.10.2006 10 mois	Au 31.12.2005 12 mois (1)
Résultat net de l'ensemble consolidé	938 693	(310 500)
Variation des impôts différés	(1 002 726)	(119 000)
Dotations (reprises) nettes d'amortissements et provisions	654 827	557 300
Autres (produits) et charges calculés	(3 166)	-
(Plus-values), moins-values de cession	70 890	(26 100)
Capacité d'autofinancement	658 518	101 700
Variation du besoin en fonds de roulement :		
Stocks	2 557	
Clients	(28 135)	
Fournisseurs	52 386	
Variation des autres actifs et passifs courants	43 850	
	(70 658)	217 000
Flux de trésorerie provenant de (utilisé dans) l'exploitation	587 860	318 700
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(2 495 166)	(359 400)
Acquisitions d'immobilisations financières	(10 745)	(5 700)
Acquisition de sociétés sous déduction de la trésorerie acquise	(12 268 683)	-
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.	80 794	39 100
Cessions d'immobilisations financières	30 980	-
Incidence des décalages liés aux opérations d'investissement	15 002 225	-
Flux de trésorerie, provenant des (affecté aux) opérations d'investissement	339 406	(326 000)
Souscription d'emprunts	3 179 328	-
Remboursement d'emprunts	(863 819)	-
Souscription (remboursement) d'autres dettes financières	(2 255 969)	(27 200)
Flux de trésorerie, provenant des (affecté aux) opérations de financement	59 540	(27 200)
Variation de trésorerie	986 806	(34 500)
Trésorerie nette à l'ouverture de la période	544 559	579 100
Impact des différences de change	75 980	-
Trésorerie nette à la clôture de la période	1 607 346	544 600

(1) Tableau de financement social retraité aux normes IFRS

**IV - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS**

(en milliers d'euros)	Capital	Ecart de conversion	Résultat	Réserves consolidées	Capitaux propres part du groupe	Intérêts des minoritaire s	Capitaux propres consolidés
Au 31.12.2004 Normes 99-02	2 970		(143)	(665)	2 162		2 162
Affectation du résultat			143	(143)	-		-
Résultat de la période normes 99-02			(74)		(74)		(74)
Impact de l'application des normes IFRS (1)			(237)	394	157		157
Au 31.12.2005 Normes IFRS	2 970		(311)	(414)	2 245	-	2 245
Affectation du résultat			311	(311)			
Résultat de l'exercice			759		759	180	939
Apports des minoritaires						15 640	15 640
Variation des écarts de conversion			32		32	37	69
Au 31.10.2006 Normes IFRS	2 970	32	759	(725)	3 036	15 857	18 893

(1) Dont 87 K€ d'impôt différé passif

Le détail de la réconciliation des capitaux propres au 31 décembre 2005 (référentiel français/normes IFRS) est présenté en note 28 « Principaux impacts des normes IFRS ».

## V. ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS

### A. Faits caractéristiques de la période

#### **Prise de contrôle de Société Française de Casinos**

La Tête dans les Nuages a acquis 320 001 actions (soit 55,56%) de la Société Française de Casinos le 26 avril 2006 pour un prix de 13,2 millions d'euros auprès de Groupe Partouche. Au 31 octobre 2006, les dettes vis-à-vis du groupe Partouche pour l'acquisition des titres et des comptes courants s'élèvent en principal à 14 500 K€ et portent intérêt au taux fixe de 6%. Elles sont dues à échéance du 31 décembre 2006 pour 4,5 M€ et à échéance du 15 avril 2007 pour 10,0 M€. Elles sont garanties par un engagement de rétrocéder au groupe Partouche 39 955 actions de la société Centre d'Animation Le Phoebus, soit 99,89% de son capital, et 46 612 parts de la Sci du Centre d'Animation le Phoebus.

Société Française de Casinos est une société par actions simplifiée au capital de 2 304 000 €, sis 9, rue de Téhéran, 75008 Paris, dont l'activité de holding consiste à animer et gérer un groupe de sociétés de casinos, restaurants, hôtels et sociétés immobilières.

Depuis cette date, La Tête dans les Nuages contrôle cette société et ses filiales de la manière suivante :

<i>Sociétés</i>	<i>Siège</i>	<i>Rcs</i>	<i>% de droits de vote</i>	<i>%d'intérêt</i>
<b>Société Française de Casinos</b>	Paris	400 396 156	55,56%	55,56%
<b>Casinos :</b>				
Centre d'animation Le Phoebus	Gruissan	305 322 042	99,89%	55,49%
Châtel Casino	Châtelguyon	391 605 987	99,91%	55,51%
Société du Casino de Port-la-Nouvelle	Port-la-Nouvelle	407 654 094	99,95%	55,53%
<b>Thermes :</b>				
Société des eaux minérales et des établissements Thermaux de Châtelguyon	Châtelguyon	395 780 380	61,22%	34,01%
Compagnie Thermale de Châtelguyon	Châtelguyon	395 780 364	96,62%	33,20%
<b>Sociétés immobilières:</b>				
Sci d'Aménagement de la zone touristique de Gruissan	Gruissan	419 100 953	99,00%	54,94%
Sci de l'hôtel du casino	Gruissan	412 196 123	99,99%	55,49%
Sci du centre d'animation Le Phoebus	Gruissan	307 605 022	99,98%	54,18%
Société immobilière Hôtelière de congrès et de thermalisme	Paris	347 497 844	97,54%	54,19%
<b>Activités cédées ou en cours de cession :</b>				
Société du casino Le Mirage	Maroc – Agadir		83,33%	46,30%
Société hôtelière des Spendid et nouvel hôtel	Châtelguyon	395 780 075	99,83%	33,93%
Sci foncière des grands hôtels	Châtelguyon	342 241 791	100,00%	34,08%
<b>Sociétés sans activité et divers :</b>				
Grand Casino de Jeux – Beaulieu-sur-Mer	Paris	390 785 723	99,80%	55,44%
Société d'exploitation de Dancing et Discothèque	Paris	414 533 612	99,90%	55,50%
Société Française de Dancings et de Discothèques	Paris	419 926 597	99,90%	55,50%

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.

### Affectation du prix d'acquisition

Les actifs et passifs de l'ensemble consolidé de Société Française de Casinos et de ses filiales ont été comptabilisés à leurs justes valeurs respectives à la date du 30 avril 2006, cette date correspondant à l'arrêté semestriel des comptes de ce groupe, date en usage dans l'activité des casinos.

Sur ces bases, le goodwill a été déterminé et se décompose comme suit :

	(en milliers d'euros)	
Actifs net acquis <sup>(1)</sup>		(4 132)
Affectation réalisée :		
Immobilisations incorporelles <sup>(2)</sup>	31 031	
Immobilisations corporelles <sup>(3)</sup>	2 290	
Impôts différés <sup>(4)</sup>	(11 389)	
Total des affectations	21 932	
Actifs nets acquis après affectation		17 800
Quote-part des minoritaires		(15 640)
Quote-part La Tête dans les Nuages	2 160	
Prix payé <sup>(5)</sup>	13 200	
Goodwill <sup>(6)</sup>	11 040	

(1) Sur la base de la situation nette consolidée au 30 avril 2006 retraitée des ajustements IFRS hors les justes valeurs.

(2) La réévaluation de 31 031 K€ des immobilisations incorporelles, concerne les casinos de Gruissan (18 338 K€), de Port-la-Nouvelle (894 K€) et de Châtelguyon (11 803 K€). Les droits incorporels représentatifs de l'autorisation d'exploiter des établissements de jeux ont été évalués sur la base, soit de 2 années de produit brut des jeux, soit de 9 fois l'EBITDA, ou de la moyenne de ces deux valeurs lorsqu'elles étaient trop éloignées l'une de l'autre.

(3) La réévaluation nette de 2 290 K€ des immobilisations corporelles, concerne la réévaluation des constructions de l'hôtel et du casino de Gruissan pour 3 549 K€, de l'hôtel de Châtelguyon pour 763 K€ sous déduction des pertes de valeurs constatées sur les thermes de Châtelguyon pour 2 022 K€.

(4) Impôts différés induits par l'identification des actifs réévalués.

(5) La trésorerie acquise lors de la prise de contrôle s'élevait à 931 K€ soit un prix net d'acquisition des titres de participation de 12 269 K€.

(6) Dont 2 745 K€ de goodwill dégagé sur la Société du Casino Le Mirage inscrit dans les « Actifs et groupes d'actifs destinés à être cédés ».

**Effet des acquisitions (prise de contrôle)**

**Sur la base des données ci-dessus, l'entrée de SFC dans le périmètre de La Tête dans les Nuages a eu les effets suivants sur les comptes consolidés du Groupe :**

(en milliers d'euros)	Valeurs historiques au 30/04/2006	Retraitements	Actifs en cours de cession	Justes valeurs au 30/04/2006
Ecarts d'acquisition	-	11 040	(2 745)	8 295
Immobilisations incorporelles nettes	487	31 031	(464)	31 055
Immobilisations corporelles nettes	9 762	2 290	(254)	11 798
Autres actifs non courants	186	-	(14)	172
Impôts différés actif	382	(382)	-	
Total de l'actif non courant	10 817	43 979	(3 477)	51 320
Actifs non courants et groupe d'actifs à céder	-	-	4 100	4 100
Stocks nets	247	-	(3)	244
Créances clients nettes	306	-	(70)	236
Autres actifs courants	1 044	-	(48)	996
Disponibilités et quasi-disponibilités	1 859	-	(482)	1 377
Total de l'actif courant	3 456	-	3 497	6 954
Emprunts et dettes financières non courantes	(1 505)	-	11	(1 494)
Provisions non courantes	(281)	-	-	(281)
Autres passifs non courants	(269)	-	-	(269)
Impôts différés passif	(139)	(11 007)	-	(11 146)
Total du passif non courant	(2 194)	(11 007)	11	(13 190)
Passifs inclus dans des groupes destinés à la vente	-	-	(638)	(638)
Emprunts et dettes financières courantes	(10 512)	-	432	(10 081)
Provisions courantes	(364)	-	-	(364)
Dettes fournisseurs	(1 840)	-	70	(1 769)
Autres passifs courants	(3 496)	-	105	(3 391)
Total du passif courant	(16 212)	-	(31)	(16 243)
Actifs nets acquis à 100 %	(4 132)	32 972	-	28 840
A déduire :				
Actifs nets revenant aux minoritaires				15 640
Prix payé				13 200

Le montant du chiffre d'affaires et du résultat net cumulé sur 10 mois des différentes entités se serait élevé à respectivement 13 729 K€ et 218 K€ au niveau du Groupe, si ces acquisitions avaient été réalisées au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Le compte de résultat pro forma de l'ensemble aurait été le suivant :

	(milliers d'euros)	Au 31.10.2006 10 mois
Chiffre d'affaires		13 729
Autres produits opérationnels		151
Produits des activités ordinaires		13 880
Achats consommés		(808)
Charges externes		(4 634)
Charges de personnel		(5 874)
Impôts et taxes		(839)
Dotation nette aux amortissements		(1 671)
Dépréciation nette des reprises :		
Sur immobilisations		239
Sur actifs financiers		(3)
Sur actifs courants		(16)
Pour risques et charges		413
Autres (charges) produits opérationnels		(594)
Résultat opérationnel courant		93
Autres produits et charges opérationnels non courants		62
Résultat opérationnel		156
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		6
Coût de l'endettement financier brut		(1 061)
Coût de l'endettement financier net		(1 055)
Autres produits (charges) financiers		21
Résultat avant impôt		(878)
Charge (produit) d'impôt sur le résultat		964
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		(115)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(30)
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère		218
Résultat net attribuable aux intérêts des minoritaires		(248)

**Nota :** Le compte de résultat consolidé pro forma présenté ci-avant a pour objet de présenter le compte de résultat au 31 octobre 2006 du Groupe comme si La Tête dans les Nuages détenait 55,56% des titres de Société Française de Casino au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Ces données pro forma sont fournies à titre d'information et ne sont donc nécessairement représentatives ni de ce qu'auraient été les comptes du groupe si les opérations avaient effectivement été réalisées le 1<sup>er</sup> janvier 2006 ni de ce que seront les performances futures. Elles sont basées sur les comptes consolidés de cette filiale en tenant compte des seuls coûts de financement.

#### Activité en cours de cession lors de la prise de contrôle de SFC

La société du Casino Le Mirage a fait l'objet d'une promesse unilatérale d'achat de l'intégralité des actions le 14 mars 2006 sur la base de 725 K€. L'ensemble des actifs et passifs de cette société est considéré comme « actifs et passifs en cours de cession » à la date de prise de contrôle de SFC. Conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 5 § 1 a) les amortissements constatés sur les actifs de cette société ont cessé à compter du 1<sup>er</sup> avril 2006 ; parallèlement l'investissement a été maintenu, conformément aux normes IFRS au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente, soit 725 K€.

#### Activités cédées au cours de l'exercice

En exécution de la promesse de cession du fonds de commerce de l'activité hôtelière de la Société Hôtelière des Splendid et Nouvel Hôtel, signée le 19 octobre 2006, les actifs corporels et incorporels à céder ont été évalués, tant au 31 octobre 2006 que lors de l'entrée dans le périmètre de consolidation, le 30 avril 2006, à leur valeur retenue in fine, soit 150 K€, générant une minoration de leur valeur 287 K€.

De même, en exécution de la promesse de cession de l'ensemble immobilier hôtelier de Sci Foncières des Grands Hôtels, signée le 30 août 2006, les actifs immobiliers ont été évalués, tant au 31 octobre 2006 que lors de l'entrée dans le périmètre de consolidation, le 30 avril 2006, à leur valeur retenue in fine, soit 1 380 K€, générant un écart d'évaluation de 763 K€.

L'ensemble des actifs corporels et incorporels de ces sociétés ont été considérés, au 31 octobre 2006, comme « actifs en cours de cession », les passifs associés comme « Passifs inclus dans des groupes à céder » et inscrits sur deux lignes spécifiques du bilan, l'ensemble des charges et produits de l'activité étant inscrit sur une ligne identique du compte de résultat en « résultat des activités abandonnées ».

L'incidence des activités cédées sur les comptes consolidés au 31 octobre 2006 est mentionnée dans la note 6.

#### Changement de date de clôture

Pour se conformer aux usages et règles en vigueur dans les casinos, La Tête dans les Nuages, par décision de l'assemblée générale du 29 juin 2006, a modifié la date de clôture de son exercice social qui est fixée dorénavant au 31 octobre de chaque année. De ce fait, les comptes consolidés qui sont établis comportent une période d'exploitation de 10 mois, contre douze mois pour l'exercice précédent.

## B. Principes comptables et méthodes d'évaluation

### REFERENTIEL

Conformément au règlement européen CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe LA TETE DANS LES NUAGES au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2006 sont établis suivant les normes comptables internationales IFRS en vigueur à cette date, telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 octobre 2006.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 octobre 2006 n'ont pas donné lieu à une application anticipée.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes comptables ouvertes postérieurement au 1er janvier 2006 et qui n'ont pas été adoptés par anticipation par le Groupe sont :

- IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir et amendement complémentaire à IAS 1, Présentation des états financiers – informations sur le capital (entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2007). IFRS 7 introduit de nouvelles informations ayant pour objectif d'améliorer les informations sur les instruments financiers. Des informations quantitatives et qualitatives doivent être fournies sur l'exposition au risque découlant d'instruments financiers, notamment des informations minima spécifiques sur le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché, y compris une analyse de la sensibilité au risque de marché. IFRS 7, qui est applicable par toutes les entreprises présentant leurs états financiers en IFRS, remplace IAS 30, Informations à fournir dans les états financiers des banques et des institutions financières assimilées, et se substitue aux informations devant être fournies en application d'IAS 32, Instruments financiers : informations à fournir et présentation. L'amendement à IAS 1 introduit des informations nouvelles sur le capital d'une entreprise et sur sa façon de le gérer. Après avoir évalué l'impact d'IFRS 7 et de l'amendement à IAS 1, le Groupe a conclu que les principales informations supplémentaires à fournir porteront sur l'analyse de la sensibilité au risque de marché et les informations sur le capital requises par l'amendement à IAS 1. Le Groupe appliquera IFRS 7 et l'amendement à IAS 1 à compter de l'exercice ouvert le 1er novembre 2007.
- IFRIC 7, application de l'approche sous IAS 29 reporting financier dans les économies hyperinflationnistes (applicable au 1er mars 2006). IFRIC 7 ne s'applique pas aux activités du Groupe.
- IFRIC 8 relative au champ d'application d'IFRS 2 (applicable au 1er mai 2006). L'interprétation confirme que les paiements réalisés sur base d'actions, pour lesquels la contrepartie semble être inférieure à la juste valeur de l'avantage accordé, doivent être comptabilisées conformément à IFRS 2. IFRIC 8 ne devrait pas avoir d'incidence sur l'activité du Groupe.
- IFRIC 9 relative à la réévaluation des dérivés incorporés (1er juin 2008). L'interprétation précise que l'identification et la valorisation d'un dérivé incorporé ne doivent intervenir après la mise en place du contrat qu'à la condition que celui-ci subisse une modification qui entraîne des changements significatifs des flux de trésorerie dudit contrat, du dérivé incorporé ou de l'ensemble. IFRIC 9 ne devrait pas avoir d'incidence sur l'activité du Groupe.
- IFRIC 10 relative à la dépréciation d'actifs et aux comptes intermédiaires (1er novembre 2006). L'IFRIC a précisé qu'aucune reprise de dépréciation n'est possible lorsqu'une entreprise, à l'occasion de ses comptes intermédiaires, a comptabilisé une perte de valeur sur un écart d'acquisition, un instrument de capitaux propres non coté ou un actif financier comptabilisé au coût.

~ IFRIC 11 relative aux options accordées au sein d'un groupe et aux actions propres acquises en couverture de plans d'options (1er mars 2007). Cette interprétation confirme le traitement à appliquer dans certains cas particuliers d'avantages accordés aux employés des différentes entités d'un groupe. IFRIC 11 ne devrait pas avoir d'incidence sur l'activité du Groupe.

~ IFRIC 12 relative aux contrats de concession (1er janvier 2008). Cette interprétation précise le traitement à appliquer aux contrats de concession lorsque le concédant est une entité publique et le concessionnaire une entité privée. IFRIC 12 traite uniquement de la comptabilisation par le concessionnaire et propose deux modèles de comptabilisation (présentation d'un actif incorporel ou d'un actif financier pour refléter le droit à obtenir des flux de trésorerie de l'exploitation du bien concédé). Le Groupe étudie l'impact éventuel des travaux de l'IFRIC sur ses états financiers.

Les états financiers du groupe au 31 octobre 2006 seront les premiers comptes publiés par le Groupe selon le référentiel IFRS. En vue de la publication de ses états financiers, le groupe LA TETE DANS LES NUAGES a préparé un bilan au 31 décembre 2005, un compte de résultat au 31 décembre 2005 et un tableau de flux au 31 décembre 2005 établis selon les dispositions énoncées dans IFRS 1 « Première adoption des normes internationales d'information financière » et conformément aux règles de comptabilisation et d'évaluation du référentiel IFRS (voir note sur les « Modalités de première application des IFRS »). S'agissant d'une première consolidation sur l'exercice clos le 31 octobre 2006, les comptes 2005 correspondent aux comptes annuels retraités IFRS de la société LA TETE DANS LES NUAGES.

#### **MODALITES DE PREMIERE APPLICATION DES IFRS**

Dans le cadre de la première adoption du référentiel comptable international, la norme IFRS1 prévoit les options et exemptions à l'application rétrospective des IFRS pouvant être appliquées pour établir les comptes à la date de transition. Pour LA TETE DANS LES NUAGES, cette date est le 1er janvier 2005.

Les options et exemptions retenues par LA TETE DANS LES NUAGES au 1er janvier 2005 sont les suivantes :

- ~ Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2005 n'ont pas été retraités ;
- ~ Le plan d'option d'achat d'actions antérieur au 7 novembre 2002 n'a pas été traité ;
- ~ Le Groupe a utilisé la possibilité de réévaluer à la juste valeur les immobilisations. Ainsi, les machines de jeux de l'activité de jeux virtuels ont fait l'objet d'une réévaluation sur base des déclarations fournies par les fournisseurs des machines de jeux ;
- ~ Les normes IAS 32 et 39 ont été appliquées à compter du 1er janvier 2005.

Toutes les autres normes ont été appliquées de façon rétrospective, conformément à IFRS 1.

#### **METHODES DE CONSOLIDATION**

##### **Périmètre de consolidation**

Les sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50%, mais sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle de fait, c'est-à-dire le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en obtenir des avantages, sont consolidées selon cette même méthode.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un ou plusieurs autres partenaires sont consolidées par intégration proportionnelle.

Toutes les transactions internes sont éliminées en consolidation.

#### ***Regroupements d'entreprises***

Les regroupements postérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2005 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition.

#### ***Conversion des comptes exprimés en devises***

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste "Ecart de conversion".

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés, lorsqu'ils sont significatifs, dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

#### ***Conversion des transactions libellées en devises***

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en compte de résultat (en autres produits et charges financiers).

#### **Date de clôture**

Excepté les sociétés civiles immobilières, dont l'exercice se clos le 31 décembre, l'ensemble des sociétés intégrées du groupe clôture au 31 octobre. Les états financiers des sociétés, dont la date de clôture ne coïncide pas avec le 31 octobre, sont pris en compte dans les comptes consolidés du Groupe sur la base d'une situation sur douze mois se terminant le 31 octobre de chaque année.

### ***CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE LA GESTION DE CASINOS***

En France, la tenue de maisons de jeux de hasard est soumise à des lois ou réglementations spécifiques.

Les autorisations d'ouverture sont accordées par le Ministre de l'Intérieur, qui en fixe la durée, le Conseil Municipal de la commune d'exploitation, dans le cadre d'une convention de délégation de service public, fixant, en fonction d'un cahier des charges, la durée de la concession, les jeux autorisés et les conditions d'exploitation du casino.

Les échéances des contrats de concession et des autorisations des jeux, dont sont titulaires les filiales du Groupe, sont les suivantes :

<i>Société</i>	<i>Commune</i>	<i>Jeux exploités</i>	<i>Activités autres liées au contrat</i>	<i>Date de fin de contrat</i>	<i>Date de renouvellement de l'autorisation des jeux</i>
Centre d'animation Le Phoebus	Gruissan	100 Machines à sous & Jeux de Table		28.02.2017	30.06.2007
Société du Casino de Port-la-Nouvelle	Port-la-Nouvelle	50 Machines à sous & Jeux de la Boule	Développement touristique	23.11.2022	31.10.2008
Châtel Casino	Châtelguyon	50 Machines à sous & Jeux de la Boule		01.11.2008	31.10.2008

## ***RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION***

### ***Recours à des estimations***

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- les durées d'amortissement des immobilisations,
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraite,
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur,
- la valorisation des instruments financiers à la juste valeur.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

### ***Ecart d'acquisition (Goodwill)***

*Le goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs, passifs majorés le cas échéant de certains passifs éventuels relatifs à la société.*

Lors d'une entrée dans le périmètre de consolidation, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la juste valeur nette des coûts de sortie. Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'entité acquise sont comptabilisés lors du regroupement.

Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise si celle-ci n'a pas une obligation actuelle, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration. Un écart d'acquisition est calculé par différence entre la somme des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise évalués individuellement à leur juste valeur et le coût d'acquisition des titres de la société concernée. Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs, des ajustements sur le montant des impôts différés actifs, et des ajustements relatifs à des révisions du prix d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs ne sont plus amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle et est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

#### ***Tests de dépréciation***

Les tests de dépréciation consistent à comparer les actifs nets comptables, y compris les écarts d'acquisition et la valeur recouvrable de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT).

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées par unité génératrice de trésorerie. Celles-ci sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue engendre des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs.

Pour l'appréciation de la valeur des actifs à la clôture, le Groupe a retenu la segmentation de l'information sectorielle en fonction du découpage par secteurs d'activité suivants :

- Jeux virtuels,
- Casinos,
- Thermes.

Lorsque la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une provision pour dépréciation est constituée sur le poste «Dépréciation des actifs» du compte de résultat. Cette provision est imputée en priorité sur les écarts d'acquisition ; les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

La valeur recouvrable de ces UGT correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

- Evaluation par la juste valeur diminuée des coûts de sortie : valeur fondée sur un multiple de l'excédent brut d'exploitation ou du produit brut des jeux<sup>5</sup> pour l'activité des casinos,
- Evaluation par la valeur d'utilité pour toutes les activités : les valeurs d'utilité sont déterminées à partir des projections actualisées des flux de trésorerie nets actualisés, avec prise en compte d'une valeur terminale, basée sur un taux de croissance à l'infini des produits générés par l'actif valorisé. Les projections sont basées sur une durée maximale de 9 ans. Le taux retenu pour l'actualisation des flux futurs est le coût moyen pondéré du capital avant impôt ajusté d'une prime de risque si nécessaire. Les hypothèses retenues en terme de progression de l'activité et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles.

Par ailleurs la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables non testée dans le cadre ci-dessus décrit, fait l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur. Les indices de pertes de valeur sont une baisse de 15 % du produit brut des jeux ou du chiffre d'affaires et/ou une baisse de 30 % de l'excédent brut d'exploitation.

La dépréciation constatée au compte de résultat relative aux immobilisations incorporelles amortissables et aux immobilisations corporelles est réversible.

#### ***Immobilisations***

Seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Le Groupe a choisi de conserver le principe de l'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles selon la méthode du coût. La méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'actifs corporels n'a pas été retenue par le Groupe.

#### ***Immobilisations incorporelles***

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût et les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise sont comptabilisées à leur juste valeur si cette dernière peut être estimée de manière fiable.

Leur durée d'utilité est appréciée comme étant finie ou indéfinie. Les logiciels appartiennent à la première catégorie et sont amortis en mode linéaire sur leur durée d'utilité prévue, allant de 1 an à 3 ans. Les droits incorporels représentatifs de l'autorisation d'exploiter des établissements de jeux représentent la deuxième catégorie. Ces immobilisations ne sont alors pas amorties et font l'objet d'une revue de leur valorisation en cas de survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur et dans tous les cas au minimum une fois par an. Ces tests sont pratiqués soit individuellement, soit au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'immobilisation incorporelle est rattachée.

#### ***Immobilisations corporelles***

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les intérêts relatifs aux emprunts contractés pour financer la construction d'immobilisations corporelles sont immobilisés,

<sup>5</sup> Basée sur 9 fois l'EBITDA ou 2 fois le Produit Brut des Jeux ou de la moyenne de ces deux valeurs lorsque celles-ci sont trop éloignées.

comme élément du coût, sur la période de temps nécessaire pour préparer l'actif à son utilisation prévue.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

- Constructions :
  - o Gros œuvre et structure : L sur 20 à 50 ans
  - o Fluides : L sur 15 et 20 ans
  - o Aménagements L sur 8 à 15 ans
- Installations techniques : L sur 2 à 10 ans,
- Autres immobilisations corporelles : L 1 à 10 ans.

Il n'est pas tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable.

#### *Autre actifs financiers non courants*

Les actifs financiers non courants comprennent les titres de participation dans des sociétés non consolidées et la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont comptabilisés à leur juste valeur. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative et durable de la valeur de l'actif), une dépréciation irréversible est constatée par résultat. La reprise de cette dépréciation par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

À chaque clôture, un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

#### **Stocks**

Les marchandises et les matières premières sont évaluées au prix de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci s'avère inférieure.

Les stocks sont valorisés selon la méthode du premier entré premier sorti. Compte tenu de la forte rotation des stocks composés essentiellement de matières périssables, cette méthode est approximée, pour la majeure partie des stocks, par une évaluation au dernier coût d'achat.

## **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie figurant dans le bilan consolidé comprend les disponibilités ainsi que les valeurs mobilières de placement et les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Ils sont considérés comme détenus à des fins de transaction et les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat.

Les placements dans les actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie.

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan correspond à la trésorerie telle que définie ci-dessus. La trésorerie et les équivalents de trésorerie n'y correspondant pas sont classés sous la rubrique « Autres actifs courants ».

Les découverts bancaires ne sont pas assimilés à un financement et sont donc inclus dans la trésorerie du tableau des flux de trésorerie. Ils figurent dans les passifs courants sous la rubrique « Emprunts auprès des établissements de crédit ».

## **Intérêts minoritaires**

La participation des actionnaires minoritaires aux pertes des filiales est limitée à leur part de capitaux propres et de compte courant. L'excédent est pris en charge par la société mère.

## ***Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel***

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites et d'indemnités de départ.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les indemnités de départ, les provisions sont déterminées de la façon suivante : la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs. L'ensemble des écarts actuariels générés, y compris le corridor, est immédiatement comptabilisé en résultat.

## ***Autres provisions***

Les autres provisions, courantes ou non courantes, sont principalement relatives aux éléments suivants :

- litiges,
- risques sur contrôles fiscaux,
- provision pour jackpot

### **Subventions**

*Les subventions d'investissements figurent en autres passifs courants ou non courants suivant l'échéance de leur rythme de reprise. Les reprises de subventions sont échelonnées sur la durée d'amortissement des biens qui en ont bénéficié et enregistrées dans le résultat au niveau des autres produits opérationnels.*

Pour l'application particulière du plan comptable des casinos, les subventions issues du prélèvement à employer, correspondant aux recettes supplémentaires dégagées au profit des casinos par l'application du barème de prélèvement progressif, doivent être consacrées à concurrence de 50 % à des travaux d'investissement destinés à l'amélioration de l'équipement touristique. Elles sont amorties en fonction de la réalisation des investissements.

Les subventions d'exploitation sont, quant à elles, reprises au rythme des charges qu'elles financent.

### **Impôts différés**

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres où le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

### **Actifs et passifs courants et non courants**

Un actif est classé en tant qu'actif courant lorsque le Groupe s'attend à pouvoir le réaliser, le vendre ou le consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture ou lorsqu'il est détenu essentiellement aux fins d'être négocié.

Un passif est classé en tant que passif courant lorsque le Groupe s'attend à le régler au cours de son cycle d'exploitation normal ou dans les douze mois suivant la clôture ou lorsqu'il est détenu essentiellement aux fins d'être négocié.

Tous les autres actifs et passifs sont classés en non courants.

### **Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées**

Les actifs nets du Groupe destinés à être cédés ou les actifs corporels détenus en vue de la vente, comme définis par l'IFRS 5, sont comptabilisés en actifs destinés à la vente et dettes des activités abandonnées sans possibilité de compensation entre les actifs et les passifs concernés.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

#### ***Revenus***

Les revenus sont constitués par le produit net des jeux, les droits d'entrée jeux, le chiffre d'affaires des activités de restauration, des activités hôtelières et de toute autre activité annexe. Le produit net des jeux correspond aux sommes misées moins les prélèvements sur les jeux représentant le prélèvement communal, le prélèvement de l'État fixe et progressif ainsi que la CRDS et la CSG assis sur tout ou partie du produit brut des jeux ainsi que les sommes redistribuées aux joueurs.

Pour les transactions ne comprenant que des services ou des prestations de conseils, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus.

Les produits d'intérêts sont enregistrés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dividendes reçus sont comptabilisés dès lors que le droit à recevoir des dividendes est avéré.

Les revenus locatifs sont comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location.

#### ***Résultat opérationnel courant***

La notion de résultat opérationnel s'apprécie avant les produits et charges opérationnels non courants (Cf. infra) les produits et charges financiers, le coût de financement, les charges d'impôt sur les bénéfices, la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence et le résultat net des activités abandonnées.

#### ***Charges ou produits opérationnels non courants***

La notion de charges ou produits opérationnels non courants recouvre essentiellement les résultats de cessions d'actifs financiers, incorporels ou corporels.

#### ***Coût de financement***

Le coût de financement inclut les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des dettes auprès des établissements de crédit ou auprès de tiers et de la trésorerie totale (trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement).

#### ***Résultat par action***

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres auto détenus.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise, tels que les obligations convertibles en actions ou les options de souscription et d'achat d'actions.

Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

#### **Informations sectorielles**

L'information sectorielle est présentée sur la base de l'organisation interne du Groupe qui reflète les différents niveaux de risques et de rentabilité auxquels il est exposé. Elle est principalement organisée en fonction du découpage par secteurs d'activité suivants ; jeux virtuels, casinos, thermes.

La répartition géographique des établissements français ne constitue pas un secteur d'activité secondaire dans la mesure où l'environnement économique, légal ou réglementaire est équivalent d'une région à l'autre.

#### **D. Compléments d'information sur le bilan et le compte de résultat**

Les informations sont données, sauf indication contraire, en milliers d'euros.

## 1) Ecarts d'acquisition - Goodwill

	31.10.2006	31.12.2005
Valeur d'acquisition à l'ouverture	-	-
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises (1)	11 040	
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder détenus en vue de la vente	(2 745)	
Valeur d'acquisition à la clôture	8 295	-
Pertes de valeur à la clôture	-	-
Valeur nette	8 295	-

(1) Représentant l'écart d'acquisition non affecté de Société Française de Casinos 8 295 K€ et Société du Casino Le Mirage 2 745 K€.

## 2) Immobilisations incorporelles

	31.10.2006	31.12.2005
Valeur brute à l'ouverture	321	351
Acquisitions	11	10
Diminutions	(33)	(40)
Variation de périmètre	32 165	
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder détenus en vue de la vente (2)	(523)	
Reclassement	(7)	
Valeur brute à la clôture	31 934	321
Amortissements & pertes de valeur à l'ouverture	316	348
Dotation de l'exercice	26	8
Reprise de l'exercice	(33)	(40)
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder détenus en vue de la vente	(59)	
Variation de périmètre	646	
Reclassement	(7)	
Amortissements & pertes de valeur à la clôture	889	316
Valeur nette	31 045	5
Dont :		
Casino de Gruissan	18 340	
Casino de Châtelguyon	11 808	
Casino de Port la Nouvelle	894	
Autres	3	5
	31 045	5

Les mouvements de l'exercice s'analysent ainsi :

	31.12.2005	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Transfert vers des actifs à céder	Ecarts de conversion	31.10.2006
Droits d'exploitation				31 035			31 035
Concessions, brevets...	321	11	(40)	814	(523)		583
Autres				316			316
Valeurs brutes	321	11	(40)	32 165	(523)		31 934
Droits d'exploitation							569
Concessions, brevets...	316	25	(40)	326	(59)		320
Autres				320			
Amort. et pertes de valeur *	316	25	(40)	646	(59)		889
Valeur nette	5	(14)	-	31 519	464		31 045
(* ) Dont pertes de valeur			(1)	320			319

### 3) Immobilisations corporelles

	31.10.2006	31.12.2005
Valeur brute à l'ouverture		
Acquisitions	8 311	8 372
Diminutions	2 484	397
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder détenus en vue de la vente (1)	(2 082)	(458)
Variation de périmètre		
Ecarts de conversion	(5 958)	
Valeur brute à la clôture	30 888	
	1	
Amortissements & pertes de valeur à l'ouverture	33 644	8 311
Dotation de l'exercice	7 411	7 950
Reprise de l'exercice	997	123
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder détenus en vue de la vente (1)	(2 073)	(400)
Variation de périmètre		
Impact des normes IFRS	(4 149)	
Amortissements & pertes de valeur à la clôture	18 836	
Valeur nette		
Dont :		
Jeux virtuels	21 022	7 411
Casinos	12 622	900
Thermes		
Hôtellerie (2)	944	900
Structure & divers	9 109	
	87	
	2 376	
	106	
	12 622	900

(1) Actifs du Casino le Mirage, Foncière des Grands Hôtels et Société Hôtelière des Spendid et Nouvel Hôtel.

(2) Les actifs restants dans l'hôtellerie concernent les seuls actifs hôteliers du casino de Gruissan cédés en janvier 2007.

Les mouvements de l'exercice s'analysent ainsi :

	31.12.200 5	Augmen- tation	Diminutio n	Variation de périmètre	Transfert vers des actifs à céder	Ecarts de conversio n	31.10.200 6
Terrains				307	(58)		249
Constructions		560		14 465	(2 447)		12 578
Installations techniques	5 012	1 565	(676)	9 296	(2 321)	1	12 876
Autres immobilisations corporelles	3 295	1 111	(1 406)	5 588	(1 132)		7 456
Immobilisations en cours	4	14	(766)	1 231			483
Valeurs brutes	8 311	3 250	(2 848)	30 887	(5 958)	1	33 643
Terrains		1		15			16
Constructions		372	(62)	6 414	(1 057)		5 667
Installations techniques	4 207	392	(604)	8 088	(2 096)		9 987
Autres immobilisations corporelles	3 204	232	(1 406)	3 854	(996)		4 887
Immobilisations en cours				464			464
Amort. et pertes de valeurs *	7 411	996	(2 072)	18 835	(4 149)		21 021
Valeurs nettes	900	2 254	(776)	12 052	(1 809)	1	12 622
(*) Dont pertes de valeur			(142)	2 486	(287)		(2 057)

#### 4) Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, et la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti.

La catégorie des « titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

La catégorie « prêts et créances au coût amorti » comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en comptes courants consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, les autres prêts et créances.

	Actifs disponibles à la vente		Prêts et créances au coût amorti		Total
	Titres de participation cotés	Titres de participation non cotés	Prêts et créances	Autres actifs financiers	
			19	64	
Valeur brute			19	64	83
Cumul des pertes de valeur					
Valeur nette au 01.01.2006			19	64	83
Investissements	4	5	2	11	
Augmentations dues aux variations de périmètre	11	370	100	481	
Cessions, remboursements		(18)	(13)	(31)	
Transferts vers d'autres rubriques	(14)			(14)	
Diminutions dues aux variations de périmètre		(295)		(295)	
Augmentation (diminution) provenant des variations de juste valeur		(3)		(3)	
Valeur brute	1	376	153	530	
Cumul des pertes de valeur		(298)		(298)	
Valeur nette au 31.10.2006	1	78	153	231	

Les prêts et créances concernent essentiellement une créance sur la société Music and Dance d'un montant total (intérêts compris) de 298 K€, totalement provisionnée ainsi qu'un prêt accordé à la Sci Drache pour 52 K€ portant intérêt au taux de 6%.

## 5) Impôts différés actif

Ils correspondent à l'activation d'une partie des pertes fiscales reportables de La Tête dans les Nuages que celle-ci est à même d'imputer sur les résultats prévisionnels des 5 prochains exercices (Cf. § 15).

## 6) Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Ainsi, que précédemment mentionné, les actifs et passifs détenus en vue de leur revente concernent les sociétés suivantes :

	Société du Casino le Mirage	Foncière des Grands Hôtels	Société Hôtelière des Splendid et Nouvel Hôtel	Actifs en cours de cession
Immobilisations incorporelles	3 010		1	3 011
Immobilisations corporelles	253	1 406	149	1 808
Immobilisations financières	14			14
Actifs courants (hors trésorerie)	141			141
Trésorerie	481			481
Actifs détenus en vue de la vente	3 899	1 406	150	5 455
Emprunts et dettes financières non courantes	11		(177)	(166)
Autres passifs non courants	-	96		96
Emprunts et dettes financières courantes	431		177	608
Autres passifs courants	194	10		204
Passifs inclus dans des groupes destinés à la vente	636	106	-	742

L'impact des activités cédées ou en cours de cession sur le compte de résultat consolidé du groupe est le suivant :

	Société du Casino le Mirage	Foncière des Grands Hôtels	Société Hôtelière des Splendid et Nouvel Hôtel	Total
Chiffre d'affaires	858	14	1 083	1 955
Subventions	-	5	13	18
Produits des activités ordinaires	858	19	1 096	1 973
Achats consommés	55		209	264
Charges externes	206		270	476
Charges de personnel	416		433	849
Impôts	9	26	51	86
Dotation aux amortissements	-	53	44	97
Autres charges (transfert de charges)	1		(41)	(40)
Résultat opérationnel courant	171	(60)	130	241
Résultat financier	(9)		(12)	(21)
Impôt sur les sociétés	(5)		(1)	(6)
Dépréciation pour maintien à la juste valeur	(192)			(192)
Profit (perte) sur activités abandonnées	(35)	(60)	117	22
Incidence sur la capacité d'autofinancement :				
Dotation (reprises) nettes d'amortissements et provisions	192	53	44	289
	157	(7)	161	311

## 7) Stocks et en-cours

	31.10.2006		31.12.2005	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
Matières premières et autres approvisionnements	252	252	45	45
Stocks de marchandises	37	37	3	3
Total	289	289	48	48

## 8) Clients

Créances clients et comptes rattachés A déduire : dépréciation Valeur nette	31.10.2006	31.12.2005
	522	187
	74	5
	448	182

Les créances clients ne portent pas intérêt.

## 9) Autres actifs courants

Avances et acomptes versés Créances sur l'Etat (sauf impôt sur les sociétés) Créances sur le personnel Créances auprès des organismes sociaux Créances et comptes courants sur participations non consolidées et sociétés apparentées Autres créances diverses Charges constatées d'avance Valeur brute A déduire : dépréciation des créances diverses Valeur nette	31.10.2006	31.12.2005
	11	
	411	
	11	5
	15	1
	-	1 337
	681	85
	270	211
	1 399	1 639
	(661)	-
	738	1 639

Les autres actifs courants ne portent pas intérêt.

## 10) Actif d'impôt exigible

Ils correspondent principalement aux acomptes d'impôt sur les sociétés versées par Société Française de Casinos.

## 11) Capital

### a) Actions

Au 31 octobre 2006, le capital social est composé de 1 079 963 actions (31.12.2005 : d°) d'une valeur nominale de 2,75 € chacune, entièrement libérées.

Le capital est ainsi réparti :

		% du Capital	% des Droits de vote
Verneuil Participations	700 412 actions	64,86%	77,49%
Ensemble des autres actionnaires nominatifs	25 314 actions	2,34%	2,81%
Jean Paul Appert	126 616 actions	11,72%	7,04%
Public	227 621 actions	21,08%	12,66%
Au 31.12.2005	1 079 963 actions	100,00%	100,00%
Verneuil Participations	644 534 actions	59,68%	74,64%
Ensemble des autres actionnaires nominatifs	175 actions	0,01%	0,02%
Jean Paul Appert	122 752 actions	11,37%	7,15%
Public	312 502 actions	28,94%	18,19%
Au 31.10.2006	1 079 963 actions	100,00%	100,00%

#### b) Instruments de dilution

Des plans d'options de souscriptions d'actions ont été accordés aux salariés de La Tête dans les Nuages par l'assemblée générale mixte du 24 juillet 1998 par délégation au conseil d'Administration. Aucune levée d'actions n'a été effectuée à ce jour depuis la mise en place des plans. Conformément à l'exemption prévue par IFRS 1, il a été choisi de ne pas retraitier les plans d'options octroyés avant le 7 novembre 2002.

#### 12) Emprunts auprès des établissements de crédit et endettement financier net

L'endettement financier net tel que défini par le groupe correspond aux dettes financières inscrites au bilan sous les postes « Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit », courants comme non courants, diminués de la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan sous la rubrique du même nom, des dettes d'acquisition du groupe SFC figurant sous la rubrique « Autres passifs courants », ainsi que des avances consenties par les associés ou sociétés apparentées inscrites en « Emprunts et dettes financières divers ».

		31.10.2006	31.12.2005
Passifs financiers non courants :			
Emprunts auprès des établissements de crédit à plus d'un an	I	3 707	
Dont :     Echéances à plus d'un an et moins de cinq ans		3 707	-
Echéances à plus de cinq ans		3 458	
		249	
Passifs financiers courants :			
Emprunts auprès des établissements de crédit à moins d'un an		1 794	
Intérêts courus sur emprunts		15	
Banques crééditrices		130	2
Emprunts & dettes financières divers à moins d'un an		4 335	
Dette sur acquisition d'immobilisations (Groupe Partouche)	II	14 939	
Trésorerie et équivalents de trésorerie :		21 213	2
OPCVM		-	119
Disponibilités	III	1 737	427
Endettement financier net (I + II - III)		1 737	546
		23 183	544

Les emprunts concernent principalement :

	31.10.2006
Divers crédits consentis par la Banque Populaire du Massif Central et la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise entre 2000 et 2001 à la Société Française de Casinos. Les sommes restant dues à moins d'un an au 31 octobre 2006 représentent 572 K€ sur un total de 662 K€.	662
Un crédit consenti par la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise le 11.01.2001 à la Société Hôtelière des Splendid et Nouvel Hôtel pour financer des travaux d'aménagements. D'un montant initial de 457 347 €, il porte intérêt au taux annuel fixe de 6,35% et est remboursable en 120 mensualités constantes de 5 158 € du 30 janvier 2001 au 31 décembre 2010. Par suite de la promesse de cession de l'immeuble concerné (Cf. note 27), la dette résiduelle au 31 octobre 2006 a été considérée comme due à moins d'un an. Il est garanti par la caution solidaire de la Société Foncière des Grands Hôtels qui a consenti une hypothèque conventionnelle sur l'ensemble immobilier à usage d'hôtel « Le Splendid ».	226
Un crédit syndiqué consenti par la Banque Populaire du Massif Central et la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise le 13.04.2001 à la société Châtel Casino pour financer le rachat pour annulation de 10 % des titres de la société. D'un montant initial de 457 347 € (3 000 KF), il porte intérêt au taux annuel fixe de 6,30% et est remboursable en 84 mensualités constantes de 6 747 € du 20 mai 2001 au 20 avril 2008. Il est garanti par la caution solidaire et indivisible de M. Pascal Pessiot et de la Société Française de Casinos.	116
Un crédit syndiqué consenti par la Banque Populaire du Massif Central et la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise le 20.04.2001 à la société Châtel Casino pour financer l'acquisition de l'ensemble immobilier du casino de Châtelguyon. D'un montant total initial total de 1 829 388 € (12 000 KF), il est réparti entre deux lignes de crédit : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ l'une de 609 796 € (4 000 KF), portant intérêt au taux annuel fixe de 6,60%, remboursable en 180 mensualités constantes de 5 346 € du 20 mai 2001 au 20 avril 2016.</li> <li>■ l'autre de 1 219 592 € (8 000 KF), portant intérêt au taux annuel fixe de 6,50%, remboursable en 120 mensualités constantes de 13 848 € du 20 mai 2001 au 20 avril 2011.</li> </ul> Il est garanti par une inscription de privilège de prêteur de deniers, par une hypothèque conventionnelle sur l'ensemble immobilier ainsi que par la caution solidaire et indivisible de Société Française de Casinos.	1 104
Un prêt consenti par la Banque Populaire du Massif Central le 13.04.2006 à la société Châtel Casino pour financer l'acquisition de machines à sous. D'un montant initial de 300 K€, il porte intérêt au taux annuel fixe de 3,40% et est remboursable en 60 mensualités constantes de 5 444 €. Il est garanti par la caution de Société Française de Casinos.	138

Un crédit consenti par la Société Générale le 26.06.2006 à la société Centre d'Animation Le Phoebus pour financer l'acquisition de machines à sous et de travaux. D'un montant initial de 750 K€, il porte intérêt au taux Euribor 3 mois majoré de 1,35% l'an et est remboursable en 20 trimestrialités égales de 37 500 € de principal chacune du 26.09.2006 au 26.06.2011. Il est garanti par le nantissement du fonds de commerce du Centre d'Animation Le Phoebus.	713
Un crédit consenti par la Société Bordelaise de CIC le 19.05.2000 à la Sci de l'Hôtel du Casino. D'un montant initial de 829 202 € (5 439 210 F), il est remboursable, après une première mensualité de 4 320 €, en 121 mensualités constantes de 9 441 € du 19 août 2000 au 19 juillet 2010.	369
Un crédit consenti par la Société Bordelaise de CIC le 19.05.2000 à la Sci de l'Hôtel du Casino. D'un montant initial de 85 492 € (560 790 F), il porte est remboursable, après une première mensualité de 204 €, en 119 mensualités constantes de 973 € du 19 juin 2000 au 19 mai 2010.	37
Un crédit consenti par la Société Générale le 26.06.2006 à la Société du Casino de Port la Nouvelle pour financer l'acquisition de machines à sous et de travaux. D'un montant initial de 2 250 K€, il porte intérêt au taux Euribor 3 mois majoré de 1,35% l'an et est remboursable en 20 trimestrialités égales de 112 500 € de principal chacune du 26.09.2006 au 26.06.2011. Il est garanti par le nantissement du fonds de commerce du Casino de Port-la-Nouvelle.	2 137
Total	5 501

Les avances consentis par les associés et sociétés apparentées concernent principalement :

	31.10.2006
Frameliris	1 875
Verneuil Participations	1 394
F.D. Conseils et Participations	618
Foch Investissement	400
Société Financière Iéna	35
Divers	13
Total	4 335

Les avances consenties portent, pour la plupart d'entre elles, intérêt au taux effectif moyen pratiqué par les établissements de crédit pour les prêts à taux variable aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans. Elles sont remboursables à moins d'un an.

Les dettes vis-à-vis du groupe Partouche pour l'acquisition des titres et des comptes courants s'élèvent en principal à 14 500 K€ et porte intérêt au taux fixe de 6%. Elles sont dues à échéance du 31 décembre 2006 pour 4,5 M€ et à échéance du 15 avril 2007 pour 10,0 M€. Elles sont garanties par un engagement de rétrocéder au groupe Partouche 39 955 actions de la société Centre d'Animation Le Phoebus, soit 99,89% de son capital, et 46 612 parts de la Sci du Centre d'Animation le Phoebus.

Des négociations sont en cours avec le créancier en vue de proroger l'échéance du 15 avril 2007, celle du 31 décembre 2006 ayant été honorée. Dans l'hypothèse où la société ne serait pas en mesure d'honorer l'échéance du 15 avril 2007, le groupe Partouche pourrait exercer son option d'achat sur les titres évoqués ci-dessus. Ceci serait susceptible d'affecter les résultats futurs du groupe La Tête dans les Nuages de façon significative.

La Tête dans les Nuages ne pratique pas d'opérations de couverture du risque de taux. De ce fait, l'exposition au risque de taux d'intérêt pour le groupe provient essentiellement de son endettement financier, lequel est majoritairement à taux fixe.

La répartition des dettes financières entre taux fixe et taux variable est la suivante :

	31.10.2006
Taux fixe	17 411
Taux variable	7 509
Total	24 920

L'ensemble des dettes financières est exprimé en euros.

### 13) Autres passifs non courants

Ils concernent, principalement, le prélèvement à employer à plus d'un an. Le prélèvement à employer correspond aux recettes supplémentaires dégagées au profit des casinos par l'application du nouveau barème de prélèvement progressif (27 novembre 1986) qui doivent être consacrées à concurrence de 50 % à des travaux d'investissement destinés à l'amélioration de l'équipement touristique dans les conditions fixées par décret. Ces subventions sont amorties en fonction de la réalisation des investissements.

### 14) Provisions non courantes

Les provisions non courantes, non directement liées aux cycles d'exploitation, concernent les éléments suivants :

	31.12.2005	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre	Autres variations	31.10.2006
Provisions pour litiges	32	42	(5)		5		74
Avantages postérieurs à l'emploi	2		(5)	(13)	277		266
Total	34	42	(5)	(13)	282	-	340

#### a) Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges concernent des litiges prud'homaux concernant trois salariés.

#### b) Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi couverts par des provisions concernent les engagements de retraite du personnel employé en France. Les provisions sont calculées sur la base des hypothèses suivantes :

	31.10.2006
Turn-over moyen	En fonction des sociétés
Taux d'actualisation	2,25%
Taux de revalorisation des salaires	3%
Durée active résiduelle moyenne probable des employés	En fonction des sociétés

Les provisions pour indemnités de retraite s'analysent ainsi :

**Montants reconnus au bilan**

	31.10.2006
Charges à payer (passif net au bilan)	266
Charges constatées d'avance (actif net au bilan)	-
Montant net reconnu au bilan	266

### **Evolution des engagements au cours de l'exercice (passifs)**

	31.10.2006
Engagement au 1 <sup>er</sup> janvier 2006	2
Variation de périmètre	277
Variation des composantes à inscrire au compte de résultat	(13)
Engagement au 31 octobre 2006	266

### **15) Impôts différés**

#### **a) Impôts différés comptabilisés**

	31.10.2006		31.12.2005	
	Bases	Impôt différé	Bases	Impôt différé
Impôts différés				
Bases d'impôt différé actif :				
Retraitements des amortissements	80	27		
Provision pour indemnité de retraite	216	72		
Organic	26	9		
Provision pour autres avantages à long terme	167	56		
Effort construction	18	6		
Déficits fiscaux	4 147	1 382		
Perte de valeur des actifs	358	119		
	5 013	1 671		
Bases d'impôt différé passif :				
Réévaluation des immobilisations	34 879	11 626		
Retraitements des amortissements	825	275	262	87
	35 704	11 901	262	87
Impôt différé Actif (Passif) net		(10 230)		(87)
Dont :				
Impôt différé Actif après compensation des groupes intégrés fiscalement (1)		1 062		
Impôt différé Passif après compensation des groupes intégrés fiscalement		(11 292)		(87)

(1) Ainsi qu'il est mentionné dans la note 5 supra, ils correspondent à l'activation d'une partie des pertes fiscales reportables de La Tête dans les Nuages que celle-ci est à même d'imputer sur les résultats prévisionnels des 5 prochains exercices.

**b) Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif**

	31.10.2006
Résultat avant impôt	143
Taux d'impôt théorique	33,33%
Charge (crédit) d'impôt théorique	(48)
Effet sur l'impôt théorique :	
Des différences définitives	5
Ecart de taux	
Ajustement des déficits fiscaux	59
Déficits fiscaux nés dans l'exercice et non activés	12
Autres	12
Impôts sans base	(1 100)
Activation de déficits antérieurs non reconnus	(1 060)
Charge (crédit) d'impôt réel :	(1 060)

**c) Impôts différés actifs sur reports déficitaires non reconnus**

Au 31 octobre 2006, le montant des reports déficitaires non activés se monte à 20,8 millions d'euros correspondant aux reports déficitaires de LTDN.

**16) Fournisseurs et comptes rattachés**

	31.10.2006	31.12.2005
Dettes fournisseurs	1 663	331
Fournisseurs, factures non parvenues	803	313
	<b>2 466</b>	<b>644</b>
Dont :		
Jeux virtuels	637	644
Casinos	1 257	
Thermes	191	
Hôtellerie	114	
Structure & divers	267	
	<b>2 466</b>	<b>644</b>

## 17) Dettes fiscales et sociales

	31.10.2006	31.12.2005
Dettes sociales :		
Personnel et comptes rattachés (1)	502	58
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	510	70
	<b>1 012</b>	<b>128</b>
Dettes fiscales (hors passifs d'impôts exigibles)		
Opérations particulières avec l'Etat (2)	1 017	
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	203	66
Etat, autres impôts, taxes et versements assimilés	96	
Etat, charges à payer	272	10
	<b>1 588</b>	<b>76</b>
Total	<b>2 600</b>	<b>204</b>
Dont :		
Jeux virtuels	171	204
Casinos	1 994	
Thermes	147	
Hôtellerie	168	
Structure & divers	120	
	<b>2 600</b>	<b>204</b>

(1) Dont 118 K€ au titre de la participation des salariés aux résultats de Centre d'Animation le Phoebus.

(2) Il s'agit des sommes dues à l'Etat au titre des parts prélevées sur le produit brut des jeux du mois précédent.

## 18) Autres passifs courants

	31.10.2006	31.12.2005
Subventions à moins d'un an	49	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	226	27
Dettes d'acquisition auprès de Groupe Partouche (1)	14 939	
Avances et acomptes reçus	15	
Créditeurs divers	35	13
Autres charges à payer	61	
Prélèvement à employer (2)	236	
Produits constatés d'avance	4	
Divers	2	
Total	<b>15 567</b>	<b>40</b>
Dont :		
Jeux virtuels	224	40
Casinos	379	
Thermes	18	
Hôtellerie	7	
Non affecté, dette à l'égard de Groupe Partouche(1)	14 939	
	<b>15 567</b>	<b>40</b>

(1) Cf. note 12 supra

(2) Prélèvements progressifs liés à l'activité des casinos.

## 19) Provisions courantes

	31.10.2006	31.12.2005
Restructurations		132
Jackpot	18	
Autres	28	
Total	<b>46</b>	<b>132</b>

Elles ont évolué ainsi :

	31.12.2005	Variation de périmètre	Augmen- tation	Utilisation	Reprise	31.10.2006
Restructuration (1)	132			132		-
Impôts (2)	-	302		302		-
Jackpot	-	20		8		10
Autres	42					18
	<b>132</b>	<b>364</b>	<b>8</b>	<b>434</b>	<b>24</b>	<b>46</b>

(1) La diminution des provisions pour restructuration est relative à la fermeture du centre de jeux de Coquelle de La Tête dans les Nuages.

(2) Consécutif au contrôle fiscal de la société Casino Le Phoebus.

## 20) Informations sectorielles

Les activités hôtelières étant en cours de cession au 31.10.2006, le Groupe n'a pas jugé utile de présenter séparément l'activité hôtelière du casino de Gruissan. En revanche, les actifs et passifs correspondant à cette activité sont présentés dans les capitaux investis sous la rubrique « Actifs hôteliers ».

### a) Analyse du capital investi par activité

	31.10.2006		31.12.2005	
Répartition par activité :				
Jeux virtuels	1 445	3,4 %	1 700	100,0 %
Casinos	37 392	88,9 %		
Thermes	(235)	-0,6 %		
Hôtellerie	3 298	7,8 %		
Structure	176	0,4 %		
	42 076	100,0 %	1 700	100,0 %
Répartition par sites :				
La Tête dans les Nuages	1 445	3,4 %	1 700	100,0 %
Goodwill non affecté (1)	8 295	19,7 %		
Gruissan	16 231	38,6 %		
Port-la-Nouvelle	2 373	5,6 %		
Châtelguyon	10 294	24,5 %		
Agadir	3 262	7,8 %		
Structure	176	0,4 %		
	42 076	100,0 %	1 700	100,0 %
Réconciliation du capital investi :				
Capitaux propres	18 893	44,9 %	2 245	132,0 %
A ajouter :				
Endettement financier net	23 183	55,1 %	(545)	(32,0 %)
(2)				
Total des capitaux investis	42 076	100,0 %	1 700	100,0 %

(1) Goodwill non affecté par suite de la prise de contrôle de SFC.

(2) Nonobstant l'affectation spécifique de certaines lignes de crédit à une activité ou à des investissements ressortant de l'une ou de l'autre des activités, l'endettement est considéré au regard de la gestion du groupe comme non affecté.

**b) Analyse sectorielle du bilan**

	Jeux virtuels	Casinos	Thermes	Hôtellerie	Structure	31.10.2006
Goodwill		8 295				8 295
Immobilisations incorporelles	3	31 042				31 045
Immobilisations corporelles	944	9 109	87	2 376	106	12 622
Autres actifs financiers	68	77	55	1	30	231
Impôts différés actifs	1 062					1 062
Actifs non courants	2 077	48 524	142	2 377	135	53 255
Actifs destinés à la vente		3 899		1 556		5 455
Stocks et en cours	56	154	37	42		289
Clients et compte rattachés	200	135	81	31		448
Autres actifs courants	234	184	126	66	325	935
Actifs courants	491	4 373	244	1 695	325	7 127
Dettes financières diverses	14					14
Passifs non courants		170	4	6		180
Provisions non courantes	77	80	152	6	25	340
Impôts différés passif		10 971	100	350	(128)	11 292
Passifs non courants	91	11 220	255	362	(102)	11 825
Passifs destinés à la vente		637		106		742
Fournisseurs et comptes rattachés	637	1 257	191	114	267	2 466
Dettes fiscales et sociales	171	1 994	147	168	120	2 600
Autres passifs courants	224	379	18	7		627
Provisions courantes		18	10	18		46
Passifs courants	1 032	4 284	366	412	387	6 481
Capitaux investis	1 445	37 392	(235)	3 299	175	42 076

**c) Analyse des résultats par activités**

	Jeux virtuels	Casinos	Thermes	Hôtellerie	Structure	31.10.2006
Produit des activités ordinaires (1)	2 372	5 911	2 094		3	10 380
Charges opérationnelles	(2 590)	(5 105)	(1 810)		(437)	(9 942)
<i>Dont : dotations nettes aux amortis-sements et aux dépréciations d'actifs</i>	(171)	(430)	15		(24)	(610)
Résultat opérationnel courant	(217)	806	284	-	(435)	438
Autres produits et (charges) opérationnels non courants	70				(2)	68
Résultat opérationnel	(147)	806	284		(437)	506
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession		(35)		57		23

(1) Il n'existe pas de ventes inter segments

#### **d) Analyse des résultats par zone géographique**

La répartition géographique des établissements français ne constitue pas un secteur d'activité secondaire, dans la mesure où l'environnement économique, légal ou réglementaire est équivalent d'une région à l'autre.

### **21) Impôt sur les sociétés**

#### **a) Intégration fiscale**

Société Française de Casinos et ses filiales détenues à plus de 95% ont constitué un groupe fiscal intégré. En outre, La Société des Eaux Minérales et des Etablissements Thermaux de Châtelguyon et ses filiales directes ont également constitué un groupe fiscal intégré. Les sociétés civiles immobilières sont des sociétés civiles transparentes fiscalement.

#### **b) Ventilation de l'impôt sur les résultats**

La charge d'impôts s'analyse ainsi :

	31.10.2006	31.12.2005
Impôt courant	57	(4)
Impôts différés	1 002	119
(Impôt) crédit d'impôt	1 059	115

### **22) Résultat des activités abandonnées ou en cours de cession**

	31.10.2006	31.12.2005
Sci Foncière des Grands Hôtels	(60)	
Société Hôtelière des Splendid et Nouvel Hôtel	118	
Société du Casino Le Mirage	(35)	
	23	-

### **23) Résultat par action**

(En euros)	31.10.2006	31.12.2005
Résultat net part du groupe	759 379	311 300
Nombre d'actions pondérées	1 079 963	1 079 963
Nombre moyen d'actions diluées (1)	1 083 963	1 083 963
Résultat net par action	0,70 €	0,29 €
Résultat net dilué par action	0,70 €	0,29 €

(1) Addition faite des options de souscription restant à effectuer

### **24) Engagements hors bilan**

#### **a) Dettes garanties par des sûretés réelles**

Le Groupe a accordé les hypothèques suivantes au profit de :

- La Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise, sur l'ensemble immobilier à usage d'hôtel « Le Splendid »,
- La Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise et la Banque Populaire du Massif Central sur l'ensemble immobilier du casino de Châtelguyon,

Dans le cadre des lignes de crédit consenties par la Société Générale, le Groupe a nanti les fonds de commerce du Centre d'Animation Le Phoebus et du casino de Port-la-Nouvelle.

Nantissement de 54 K€ par le Centre d'Animation Le Phoebus au profit de la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise sur un compte d'instruments financiers,

Nantissement par la Société du Casino de Port la Nouvelle de 19 056 € de titre de la Société Bordelaise de CIC.

Le groupe Partouche bénéficie d'un engagement de rachat de 39 955 actions de la société Centre d'Animation Le Phoebus, soit 99,89% de son capital, et 46 612 parts de la Sci du Centre d'Animation le Phoebus en garantie de sa créance sur le Groupe.

#### b) Crées garanties par des suretés réelles

La créance de 52 K€ détenue à l'encontre de la Sci Drache est garantie par une affectation hypothécaire d'un ensemble immobilier au profit de Société Immobilière Hôtelière de Congrès et de Thermalisme.

#### 25) Charges de personnel, effectif et droit à la formation

Les effectifs du Groupe ont évolué comme suit :

	31.10.2006	31.12.2005
Charges de personnel :		
Traitements et salaires	2 982	674
Charges sociales	1 061	239
Avantages postérieurs à l'emploi	(14)	2
Participation des salariés	81	
	<b>4 110</b>	<b>915</b>
Dont :		
Jeux virtuels	618	915
Casinos	2 354	
Thermes	1 050	
Structure	88	
	<b>4 110</b>	<b>915</b>
Effectif à la clôture :		
Cadres	34	7
Agents de maîtrise	22	
Employés, ouvriers	218	39
	<b>274</b>	<b>46</b>
Dont :		
Jeux virtuels	35	46
Casinos (1)	175	
Thermes	61	
Structure	3	
	<b>274</b>	<b>46</b>

(1) Incluant le personnel de l'activité hôtelière des activités cédées ou en cours de cession (23)

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à la formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'une provision, sauf situation exceptionnelle.

## **26) Informations relatives aux parties liées**

### **a) Rémunérations allouées aux membres des organes d'Administration et de direction**

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordées aux membres des organes d'Administration et de la direction du groupe, s'établit comme suit :

	31.10.2006			31.12.2005		
	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total
Avantages à court terme :	55	25	80	61	28	89
Total	55	25	80	61	28	89

Par « avantages à court terme », il faut entendre la rémunération proprement dite, les congés payés, les primes, l'intéressement, les avantages en nature et la participation des salariés

### **b) Autres transactions avec les parties liées**

Les transactions avec les parties liées s'apprécient ainsi :

	31.10.2006			31.12.2005		
	Charges	Produits	Créances (dettes)	Charges	Produits	Créances (dettes)
LTDN						
Verneuil Participations	Compte courant	28	(1 394)		41	1 337
Verneuil Participations	Opérations courantes	25	(7)			(3)
Foch Investissement	Compte courant		(400)			
FDCP	Compte courant	18	(618)			
SFC						
Frameliris	Compte courant	42	(1 875)			
Frameliris	Prestations de services	200	-			
Total		313	- (4 294)		41	1 334

## **27) Evénements postérieurs**

L'ensemble immobilier, à usage de casino, sis à Gruissan, 11430 Pech Maynaud, propriété de la Sci du Centre d'Animation le Phoebus, a été cédé le 7 janvier 2007 pour un prix de 2 461 K€ hors taxe. Il est inscrit dans les comptes consolidés au 31 octobre 2006 pour une valeur nette comptable de 2 462 K€ hors taxe. Un nouveau bail commercial étant signé parallèlement avec l'acquéreur.

De même, l'ensemble immobilier, à usage d'hôtel, sis à Gruissan, 11430 boulevard de Sagne, propriété de la Sci de l'Hôtel du Casino, a été également cédé le 7 janvier 2007 pour un prix de 2 490 K€ hors taxe. Il est inscrit dans les comptes consolidés au 31 octobre 2006 pour une valeur nette comptable de 2 376 K€ hors taxe.

Aux termes d'un protocole en date du 15 décembre 2006, SFC s'est engagé à acheter, sous conditions suspensives, l'intégralité des actions de la société Casino de Brides les Bains, exploitant le casino de cette ville et la totalité des parts de la Sci l'Esplanade, propriétaire des actifs immobiliers du casino. Le prix provisoire d'acquisition est fixé à 3 millions d'euros pour l'ensemble. L'acte devrait être régularisé au plus tard le 31 mars 2007.

## 28) Effets de la première application des normes IFRS

La société La Tête dans les Nuages a appliqué le nouveau règlement sur les actifs pour la première fois au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

### Réconciliation du bilan d'ouverture au 31 décembre 2005 (en milliers d'euros)

Libellé (en normes françaises)	Solde 31/12/2005 Normes françaises	Reclassement IFRS	Retraitements IFRS	Solde 31/12/2005 Normes IFRS	Libellé (en normes IFRS)
Immobilisations incorporelles	5,03			<b>5,03</b>	Immobilisations incorporelles
Immobilisations corporelles	638,15		262,00	<b>900,15</b>	Immobilisations corporelles
Immobilisations financières	100,98	(14,6)	(18,46)	<b>67,94</b>	Autres actifs financiers non courants
		14,60		14,60	Autres actifs financiers courants
Valeurs mobilières de placements	118,75			<b>118,75</b>	
				<b>133,35</b>	
Groupe et associés	1336,86			1336,86	
Clients douteux	(5,3)			<b>(5,3)</b>	Autres débiteurs non courants
Provision dépréciation des comptes clients	6,44			<b>6,44</b>	
				<b>1343,30</b>	
Personnel et comptes rattachés > 1 an	4,63			<b>4,63</b>	Autres actifs non courants
Stocks matières premières et approv.	44,70			<b>44,70</b>	
Stocks marchandises	2,90			<b>2,90</b>	Stocks nets
				<b>47,59</b>	
Etat, autres impôts et taxes	4,82			<b>4,82</b>	Actifs d'impôt exigible
Autres créances clients	180,65			<b>180,65</b>	
Créances sur les organismes sociaux	0,78			<b>0,78</b>	
Etat, taxe sur la valeur ajoutée	51,55			<b>51,55</b>	
Autres débiteurs divers	29,70			<b>29,70</b>	
Charges constatées d'avance	210,59			<b>210,59</b>	
				<b>473,27</b>	
Disponibilités	427,70			<b>427,70</b>	Trésorerie et équivalents de trésorerie
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>3158,90</b>		<b>243,50</b>	<b>3402,40</b>	

<b>Libellé (en normes françaises)</b>	<b>Solde 31/12/2005 Normes françaises</b>	<b>Reclassement IFRS</b>	<b>Retraitements IFRS</b>	<b>Solde 31/12/2005 Normes IFRS</b>	<b>Libellé (en normes IFRS)</b>
Capital social	2969,90			<b>2969,90</b>	Capital social
Primes d'émission, de fusion, d'apport,...	22678,34			22678,34	Primes liées au capital, écart de réévaluation, RAN et réserves
Report à nouveau	(23486,30)		393,45	(23092,75)	
				<b>(414,5)</b>	
Résultat net part du groupe	(73,3)		(237,23)	<b>(310,53)</b>	Résultat net part du groupe
Provisions pour charges	2,63			2,63	Provisions non courantes
Provisions pour risques	163,77	(132,17)		31,60	
				<b>34,20</b>	
		132,17		<b>132,17</b>	Provisions courantes
			87,34	<b>87,34</b>	Impôts différés passifs
Emprunts et dettes financières divers	13,72			<b>13,72</b>	Autres passifs financiers non courants
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1,89			<b>1,89</b>	Passifs courants portants intérêt
Etat, autres impôts et taxes	10,36			<b>10,36</b>	Passifs d'impôt exigible
Fournisseurs et comptes rattachés	643,84			643,84	
Personnel et comptes rattachés	57,58			57,58	
Sécurité sociale et organismes sociaux	70,09			70,09	
Etat, taxe sur la valeur ajoutée	65,78			65,78	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	27,03			27,03	
Autres dettes	13,61			13,61	
				<b>877,91</b>	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>3158,90</b>	<b>0,00</b>	<b>243,56</b>	<b>3402,40</b>	

### Réconciliation du compte de résultat au 31 décembre 2005

(en milliers d'euros)	Au 31.12.2005 99-02	Reclassement	Retraitements	Au 31.12.2005 12 mois
Chiffre d'affaires	3 142			3 142
Autres produits opérationnels	4			4
Reprise sur amort. prov. & transferts de charges	48	(48)		-
Produits des activités ordinaires	3 194	(48)	-	3 146
Achats consommés	(9)	(178)		(187)
Charges externes	(1 983)	178		(1 806)
Charges de personnel	(913)	(3)		(915)
Impôts et taxes	(213)			(213)
Dotation nette aux amortissements	(131)		(357)	(488)
Provisions nettes des reprises	(3)	(65)		(68)
Autres (charges) produits opérationnels	(2)	34		33
Résultat (d'exploitation) opérationnel courant	(59)	(81)	(357)	(498)
Autres produits et charges opérationnels non courants	-	26		26
Résultat opérationnel	(59)	(55)	(357)	(471)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	45			45
Coût de l'endettement financier brut	(-)			(-)
Coût de l'endettement financier net	45			45
Autres produits (charges) financiers	(-)			(-)
Résultat avant impôt	(14)	(55)	(357)	(427)
Résultat exceptionnel	(55)	55		-
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	(4)		119	115
Résultat net de l'ensemble consolidé	(73)	-	(238)	(311)

### PRINCIPAUX RETRAITEMENTS

#### 1) Immobilisations corporelles (IAS 16)

Dans les comptes sociaux, la société a appliqué la méthode prospective en matière d'amortissements des machines de jeux.

Dans les comptes consolidés, les machines de jeux ont donné lieu à la détermination d'une juste valeur et les durées d'utilisation ont été substituées aux durées d'usage (mise en application de la méthode rétrospective).

#### 2) Impôts différés (IAS 12)

En application de cette norme, le Groupe a constaté des impôts différés passifs au titre des différences temporelles existant entre la valeur comptable des immobilisations retraitées et leur base fiscale.

## **PRINCIPAUX RECLASSEMENTS**

### **3) Présentation du bilan (IAS 1)**

La distinction obligatoire selon IAS 1 « Présentation des états financiers » entre les éléments courants et non courants dans le bilan en normes IFRS ne correspond pas à la présentation, selon les normes françaises, en fonction de la nature et/ou de la liquidité des actifs et passifs. Le mode de présentation du bilan a donc été adapté en conséquence. Les actifs et passifs liés au cycle d'exploitation et ceux ayant une maturité de moins de douze mois à la date de clôture sont classés en courant, les autres actifs et passifs étant classés en non courant.

### **4) Présentation du compte de résultat**

En normes françaises, le compte de résultat du Groupe est présenté par nature de charges ; cependant, les éléments du compte de résultat qui, du fait de leur nature, de leur fréquence, ou de leur importance ne pouvaient être considérés comme faisant partie du résultat d'exploitation (et par assimilation du résultat opérationnel) ou du résultat financier, étaient classés en « Produits et charges exceptionnels ».

En normes françaises, les autres produits et charges sont constitués des éléments du compte de résultat qui, en raison de leur nature ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe, la rubrique correspondante étant ainsi présentée en dessous du résultat opérationnel.

En normes IFRS, ces éléments de nature non courante sont classés dans une rubrique spécifique du résultat opérationnel, qui inclut également les éléments significatifs non récurrents de nature opérationnelle, ainsi que les amortissements et dépréciation des marques et écarts d'acquisition.

Sous réserve de ce qui précède, le compte de résultat en normes IFRS reste proche de celui qui est présenté par le Groupe en normes françaises.

## 20.2.2 Etats financiers de la Société au 31 octobre 2006

### 1. COMPTES ANNUELS

#### BILAN - ACTIF

(en Euro)	31/10/2006		31/12/2005	31/12/2004
	Brut	Amort.& Dépréciation	Net	Net
<b>Capital souscrit non appelé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits...	310 845	307 851	2 993	5 033
Autres immob. incorporelles				2 534
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Inst. techniques, mat & outillage	4 637 556	3 930 620	706 936	543 105
Autres immob. corporelles	1 963 297	1 866 022	97 274	90 728
Immobilisations en-cours	18 687		18 687	4 320
Avances et acomptes				12 371
<b>Immobilisations financières</b>	13 286 637		13 286 639	100 979
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>20 217 022</b>	<b>6 104 493</b>	<b>14 112 529</b>	<b>744 165</b>
				<b>522 858</b>
<b>Stock et en cours</b>				
Matières premières et approv.	54 252		54 252	44 698
Marchandises	1 931		1 931	2 896
				1 173
<b>Avances &amp; acomptes versés</b>	<b>11 165</b>		<b>11 165</b>	<b>29 728</b>
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	414 070	5 349	408 721	181 748
Autres créances	5 532 757		5 532 757	1 398 631
				162 326
				1 348 849
<b>Disponibilités</b>				
Valeurs mobilières de placement				118 747
Disponibilités	60 123		60 123	427 704
				122 366
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>81 583</b>		<b>81 583</b>	<b>210 588</b>
				<b>144 168</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>6 155 881</b>	<b>5 349</b>	<b>6 150 532</b>	<b>2 414 740</b>
				<b>2 293 156</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>26 372 903</b>	<b>6 109 842</b>	<b>20 263 061</b>	<b>3 158 905</b>
				<b>2 816 014</b>

## BILAN - PASSIF

(en €uro)	31/10/2006	31/12/2005	31/12/2004
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	2 969 898	2 969 898	2 969 898
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	22 678 335	22 678 335	22 678 335
Report à nouveau	-23 559 608	-23 486 311	-23 343 668
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-333 483</b>	<b>-73 298</b>	<b>-142 642</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 755 142</b>	<b>2 088 624</b>	<b>2 161 923</b>
Provisions pour risques	74 243	163 769	49 836
Provisions pour charges	2 661	2 626	46 244
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>	<b>76 904</b>	<b>166 395</b>	<b>96 080</b>
<b>Dettes</b>			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	34 590	1 892	1 466
Emprunts et dettes financières divers	2 425 315	13 720	13 720
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 275 946	643 836	316 944
Dettes fiscales et sociales	171 247	203 803	219 026
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 513 816	27 028	6 855
Autres dettes	6 100	13 607	
Produits constatés d'avance	4 001		
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>18 431 015</b>	<b>903 886</b>	<b>558 011</b>
Ecart de conversion passif			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>20 263 061</b>	<b>3 158 905</b>	<b>2 816 014</b>

## COMPTE DE RESULTAT

(en €uro)	31/10/2006	31/12/2005	31/12/2004
<b>Produits d'exploitation</b>			
Ventes de marchandises France	9 746	14 003	6 319
Ventes de marchandises Export			
Production vendue de service France	2 477 630	3 072 359	3 118 901
Production vendue de service Export	59 060	56 060	29 096
<b>TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>2 546 436</b>	<b>3 142 422</b>	<b>3 154 316</b>
Subventions d'exploitation	735	3 960	440
Reprises sur amort. et prov., transferts de charges	26 024	47 895	28 456
Autres produits	28	49	37
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 573 223</b>	<b>3 194 326</b>	<b>3 183 249</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats de marchandises	11 262	12 409	4 065
Variation de stock ( marchandises )	965	-1 722	-1 173
Achats de matières premières et autres approvisionnements	113 541	835	1 122
Variation de stock	-9 553	-2 392	-8 304
Autres achats et charges externes	1 518 074	1 983 360	1 824 064
Impôts, taxes et versements assimilés	140 027	213 430	201 236
Salaires et traitements	444 829	674 166	645 538
Charges sociales	173 050	238 560	255 452
Dotations aux amortissements sur immobilisations	126 921	130 762	318 984
Dotations aux provisions sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur actif circulant			
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 661	2 626	3 601
Autres charges	227	1 635	2 928
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 522 007</b>	<b>3 253 669</b>	<b>3 247 515</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>51 028</b>	<b>-59 344</b>	<b>-64 264</b>

## COMPTE DE RESULTAT

(en €uro)	31/10/2006	31/12/2005	31/12/2004
<b>Produits financiers</b>			
Produits financiers de participations	102 342	41 052	39 010
Produits autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo.			1 105
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	815	4 260	6 008
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>103 157</b>	<b>45 312</b>	<b>46 123</b>
<b>Charges financières</b>			
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilées	489 809	388	1 985
Différences négatives de change		3	40
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>	<b>489 809</b>	<b>391</b>	<b>2 025</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-386 652</b>	<b>44 921</b>	<b>44 098</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>-335 434</b>	<b>-14 422</b>	<b>-20 165</b>
<b>Produits exceptionnels</b>			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 910	5 092	24 400
Produits exceptionnels sur opérations en capital	80 794	36 076	28 309
Reprises sur provisions et transferts de charges	139 673	64 633	136 639
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>223 377</b>	<b>105 801</b>	<b>189 348</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	164 161	15 029	208 568
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	10 823	9 975	6 065
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	42 692	135 923	82 192
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>217 676</b>	<b>160 927</b>	<b>296 825</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>5 701</b>	<b>-55 126</b>	<b>-107 477</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices	3 750	3 750	15 000
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-333 483</b>	<b>-73 298</b>	<b>-142 642</b>

## **VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

<i>(en Euro)</i>	Capitaux propres au 31/12/05	Réserves	Report à nouveau	Dividendes	Résultat net de l'exercice	Autres mouvements	Capitaux propres au 31/10/06
Capital social	2 969 898						2 969 898
Prime d'émission, de fusion, d'apport	22 678 335						22 678 335
Réserve légale							0
Report à nouveau	-23 486 310		-73 298				-23 559 608
Résultat net	-73 298		73 298		-333 483		-333 483
Capitaux propres	2 088 625	0	0	0	-333 483	0	1 755 142

## **2. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX**

### Note 1 - Faits majeurs survenus au cours de l'exercice

#### **□ Acquisition des titres de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**

LA TETE DANS LES NUAGES a étendu son activité aux casinos en rachetant, le 26 avril 2006, 55,55 % du capital de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS détenus par la Société GROUPE PARTOUCHÉ, pour un montant total de 17,5 M€.

La SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS est une Société par actions simplifiée au capital de 2 304 000 €, sis 9 rue de Téhéran – 75008 PARIS, dont l'activité de holding consiste à animer et gérer un groupe de sociétés de casinos, restaurants, hôtels, sociétés immobilières, tant en France qu'à l'étranger.

Suite à l'acquisition des titres de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS, notre Société établit désormais des comptes consolidés.

Les dettes, restant dues au 31 octobre 2006, vis-à-vis du GROUPE PARTOUCHÉ pour l'acquisition des titres et des comptes courants s'élèvent en principal à 14 500 K€ et porte intérêt au taux de 6%. Elles sont dues à échéance du 31 décembre 2006 pour 4,5 M€ et à échéance du 15 avril 2007 pour 10,0 M€. Elles sont garanties par un engagement de céder au GROUPE PARTOUCHÉ 39 955 actions de la société Centre d'Animation Le Phœbus, soit 99,89% de son capital, et 46 612 parts de la SCI du Centre d'Animation Le Phœbus.

Des négociations sont en cours avec le créancier en vue de proroger l'échéance du 15 avril 2007, celle du 31 décembre 2006 ayant été honorée. Dans l'hypothèse où la société ne serait pas en mesure d'honorer l'échéance du 15 avril 2007, le GROUPE PARTOUCHÉ pourrait exercer son option d'achat sur les titres évoqués ci-dessus. Ceci serait susceptible d'affecter les résultats futurs du Groupe LA TETE DANS LES NUAGES de façon significative.

#### **□ Modification de la date de clôture de l'exercice**

Par décision de l'Assemblée Générale du 29 juin 2006, notre Société a modifié sa date de clôture pour la fixer au 31 octobre 2006. De ce fait, l'exercice clos au 31 octobre 2006 comporte 10 mois d'activité.

#### **□ Changement de siège social**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la Société a transféré son siège au 25, rue Murillo – 75008 PARIS, dans le cadre de l'expiration de son bail.

#### Activité

Au cours de l'exercice 2006, LA TETE DANS LES NUAGES a :

- fermé les Centres qu'elle exploitait en propre à Coquelles (62), ainsi que les Centres en partenariat de Roanne (42) et Lomme (59),
- assis son développement dans les parcs d'attractions (Parc Astérix, La Mer de Sable et Bagatelle),
- développé le jeu en réseau au Centre de Passage des Princes, activité annexe et complémentaire,

Par ailleurs, les négociations menées avec nos partenaires du Bowling de Belle Epine et du complexe cinématographique de Marseille-La Valentine ont abouti à une prolongation de l'échéance des conventions correspondantes.

Des négociations sont également engagées avec le Groupe PIERRE & VACANCES en vue d'exploiter des Centres en partenariat au sein de 6 villages de vacances.

Le résultat de l'exercice est principalement affecté par :

- les charges financières enregistrées (439 KE) conformément aux modalités de paiement des titres SFC et du compte courant attaché.
- Les revenus financiers liés au compte courant débiteur avec notre filiale SFC. (90 KE)

#### Autres faits marquants

L'Assemblée Générale du 15 juin 2005 a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour procéder à un regroupement d'actions (à raison de 1 nouvelle de 2,75 euros de nominal contre 5 anciennes de 0,55 euro de nominal). Les opérations de regroupement ont débuté le 07 juillet 2005 pour une durée de deux années.

Au 31 octobre 2006, l'actionnariat de LA TETE DANS LES NUAGES est réparti de la manière suivante :

	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
VERNEUIL PARTICIPATIONS	644 534	59,68	74,64
Ensemble des autres actionnaires nominatifs	175	0,02	0,01
Public	435 254	40,30	25,35
<b>TOTAL</b>	<b>1 079 963</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Evènements postérieurs**

A compter du 27 février 2007, LA TETE DANS LES NUAGES aura son siège social au 9 rue de Téhéran – 75008 PARIS.

Note 2 - Règles et méthodes comptables

Modes et méthodes d'évaluation

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règlements comptables en vigueur et aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens.

Des provisions sont constituées en fonction de la dépréciation des postes de l'actif ou de la probabilité de risques ou charges au passif.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, comprenant les frais financiers liés à l'acquisition de ses immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire, en respectant les règles fiscales en vigueur.

Le tableau ci-joint mentionne les méthodes d'amortissement retenues par nature d'immobilisations.

	<b>Mode d'amortissement</b>	<b>Durée d'utilisation</b>
<b><i>Immobilisations Incorporelles</i></b>		
Logiciels	Linéaire	1 an
Immobilisations Corporelles		
Distributeurs automatiques	Linéaire	2 ans
<i>Machines de jeu</i>	Linéaire	4 et 8 ans
Attractions médiennes	Linéaire	7 et 10 ans
<i>Installations, matériel et outillage</i>	Linéaire	5 ans
<i>Agencements, aménagements divers</i>	Linéaire	7 ans
<i>Matériel de bureau et Informatique</i>	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans
Immobilisations Mises en Concession	Linéaire	16 ans

#### **Immobilisations financières**

Les immobilisations financières représentent les titres de participations, les créances rattachées à des participations ainsi que les dépôts et cautionnements. Les titres de participations sont inscrits au bilan à leur valeur brute, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition (dont frais d'acquisition), de souscription en numéraire ou d'apport.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée à hauteur de la différence. La valeur d'inventaire des titres de participation et des créances rattachées à des participations est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres et des perspectives de rentabilité à court et moyen terme.

#### **Stocks**

Les stocks sont essentiellement constitués de pièces détachées évalués selon la méthode du cout moyen pondéré. Des provisions pour dépréciation sont pratiquées en cas d'obsolescence constatée sur les pièces.

Les pièces détachées font l'objet d'un inventaire physique semestriel. Un réajustement est effectué à l'issue de chaque inventaire.

#### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée en fonction de l'antériorité des créances et des perspectives de recouvrement.

## Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire (cours du marché) est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## Provisions pour indemnité de départ en retraite

La Société constitue une provision pour indemnité de départ à la retraite du personnel actif ayant plus d'un an d'ancienneté. Le calcul de la provision tient compte du taux de *turn-over*, de taux de mortalité, de l'ancienneté et de l'âge du personnel.

La Société provisionne l'ensemble de ses engagements conformément aux recommandations de la CNCC et, notamment, la recommandation n°2003-R-01 du 1<sup>er</sup> avril 2003.

### Note 3 – Informations complémentaires sur les postes du bilan

#### 3.1 – Immobilisations

(en Euro)	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
Fonds commercial & Droit au bail				
Logiciels et PCB	318 182	5 108	15 265	308 025
Immobilisations mises en concession	2 820			2 820
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>321 002</b>	<b>5 108</b>	<b>15 265</b>	<b>310 845</b>
Installations, matériel & outillage	5 011 657	262 013	636 114	4 637 556
Agencements, aménagements divers	2 642 816	16 192	1 324 410	1 334 597
Matériel de bureau, mobilier	652 110	22 815	46 225	628 699
Immobilisations en cours	4 320	21 473	7 108	18 687
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>8 310 903</b>	<b>322 493</b>	<b>2 013 857</b>	<b>6 619 539</b>
Titres de participations		13 200 000		13 200 000
Créances rattachées aux participations				
Prêts & autres immob. Financières	100 979	212	14 554	86 637
<b>Immobilisations Financières</b>	<b>100 979</b>	<b>13 200 212</b>	<b>14 554</b>	<b>13 286 637</b>
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>8 732 884</b>	<b>13 527 813</b>	<b>2 043 676</b>	<b>20 217 021</b>

La diminution des agencements et aménagements divers est essentiellement due à la fermeture du site de Coquelles.

Le poste « titres de participations » correspond au coût d'acquisition de la Société Française de Casinos. Cf (note 1 – faits majeurs survenus au cours de l'exercice)

Le poste « Prêts & autres immob. Financières» comprend les dépôts et cautionnements versés au titre des baux commerciaux, les prêts à 20 ans versés auprès du Comité Interprofessionnel du Logement, ainsi que les prêts accordés au personnel.

### 3.2 – Amortissements

(en €uro)	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Logiciels et PCB	315 224	6 767	15 032	306 959
Immobilisations mises en concession	745	147		892
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>315 969</b>	<b>6 914</b>	<b>15 032</b>	<b>307 851</b>
Installations, matériel & outillage	4 468 552	87 592	625 524	3 930 619
Agencements, aménagements divers	2 605 322	8 269	1 324 410	1 289 181
Matériel de bureau, mobilier	598 875	24 191	46 225	576 842
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>7 672 749</b>	<b>120 052</b>	<b>1 996 159</b>	<b>5 796 642</b>
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS</b>	<b>7 988 718</b>	<b>126 966</b>	<b>2 011 191</b>	<b>6 104 493</b>
<b>Dont amortissements exceptionnels</b>		<b>0</b>		

La reprise des amortissements liés aux agencements et aménagements divers est essentiellement due à la fermeture du site de Coquelles.

### 3.3 – Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

(en €uro)	Montant brut	A 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Prêts	35 602			35 602
Autres immobilisations financières	51 035		51 035	
Clients douteux	6 443		6 443	
Autres créances clients	407 627	407 627		
Personnel et comptes rattachés	4 626			4 626
Sécurité sociale et organismes sociaux	438	438		
Etat, Impôts sur les bénéfices	3 750	3 750		
Etat, Taxe sur la Valeur Ajoutée	94 623	94 623		
Etat, Autres impôts et taxes				
Groupe et Associé	5 391 237	5 391 237		
Débiteurs divers	38 082	38 082		
Charges Constatées d'Avance	81 581	81 581		
<b>Total général des créances</b>	<b>6 115 044</b>	<b>6 017 338</b>	<b>57 478</b>	<b>40 228</b>
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus	1 697			

Depuis 1997, les versements au titre de l'effort construction sont effectués sous forme de prêt à 20 ans. Le montant cumulé est de 36 K€.

Le montant inscrit au poste « Groupe et Associé » correspond aux avances en compte courant de notre Société envers la Société Française de Casinos et ses filiales.

### 3.4 – Composition du capital social

	Nombre d'actions	Valeur nominale
<i>Au début de l'exercice</i>	1 079 963*	2,75 Euros
<i>En fin d'exercice</i>	1 079 963*	2,75 Euros

\* dont 644 709 actions ayant un droit de vote double.

### 3.5 – Etat des dépréciations et provisions

#### □ Etat des dépréciations

(en €uro)	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Dépréciation / Comptes clients	5 349			5 349
Autres dépréciations	7 500		7 500	
<b>Total des dépréciations</b>	<b>12 849</b>		<b>7 500</b>	<b>5 349</b>
<i>Dont dotations et reprises</i>				
• d'exploitation				
• financières				
• exceptionnelles			7 500	

#### □ Etat des provisions

(en €uro)	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Prov. / Litiges Prud'hommes	31 595	42 648		74 243
Prov. / Retraite	2 626	2 661	2 626	2 661
Autres prov. / risques & charges	132 174		132 174	0
<b>Total des provisions</b>	<b>166 395</b>	<b>45 309</b>	<b>134 800</b>	<b>76 904</b>
<i>Dont dotations et reprises</i>				
• d'exploitation		2 661	2 626	
• financières				
• exceptionnelles		42 648	132 174	

#### □ Analyse des mouvements des provisions

(en €uro)	Début de l'exercice	Dotations	Diminutions		Fin de l'exercice
			Utilisées	Non Utilisées	
Prov. / Litiges Prud'hommes	31 595	42 648			74 243
Prov. / Retraite	2 626	2 661		2 626	2 661
Autres prov. / risques & charges	132 174		132 174		0
<b>Provisions / risques &amp; charges</b>	<b>166 395</b>	<b>45 309</b>	<b>132 174</b>	<b>2 626</b>	<b>76 904</b>

Les « Provisions pour litiges prud'homaux » concernent 4 anciens salariés de la Société.

La diminution des « Autres prov. / risques & charges » est liée à la fermeture de notre Centre de Coquelles et trouve sa contrepartie dans la constatation en charges des coûts de licenciement, de remise en état et de déménagement du site.

### 3.6 – Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

(en euro)	Montant brut	A 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières	34 590	34 590		
Emprunts et dettes financières divers	1 031 530	1 017 810	13 720	
Fournisseurs et comptes rattachés	5 275 946	5 275 946		
Personnel et comptes rattachés	32 010	32 010		
Sécurité sociale et organismes sociaux	44 497	44 497		
Etat, Impôts sur les bénéfices	0	0		
Etat, Taxe sur la Valeur Ajoutée	74 521	74 521		
Etat, Autres impôts et taxes	20 216	20 216		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 513 816	10 513 816		
Groupe et associés	1 393 785	1 393 785		
Autres dettes	6 100	6 100		
Produits constatés d'avance	4 001	4 001		
<b>Total général des dettes</b>	<b>18 431 012</b>	<b>18 417 296</b>	<b>13 720</b>	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 000 000			
Remboursements effectués				

Les dettes au 31 octobre 2006 comprennent notamment :

- un montant de 4 639 KE inscrit en dette « Fournisseurs et comptes rattachés» correspondant au remboursement du compte courant SFC au Groupe PARTOUCH.
- un montant de 10 300 KE inscrit en dette « Dettes sur immobilisations et comptes rattachés » correspondant à l'acquisition des titres SFC auprès du Groupe PARTOUCH.

### 3.7 – Produits et charges imputables à un autre exercice

- Charges et Produits constatés d'avance

(en euro)	31/10/2006	31/12/2005	31/12/2004
Charges Constatées d'Avance	81 581	210 588	144 168
Produits constatés d'Avance	4 001	0	0

- Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

(en euro)	31/10/2006	31/12/2005	31/12/2004
Créances clients et comptes rattachés	41 235	29 525	3 159
Autres créances	0	4 819	47
Organismes sociaux	294	428	3 042
<b>TOTAL</b>	<b>41 529</b>	<b>36 777</b>	<b>6 248</b>

- Charges à payer incluses dans les postes du bilan

(en €uro)	31/10/2006	31/12/2005	31/12/2004
Emprunts et dettes financières diverses	17 810	1 892	1 466
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	481 574	313 319	146 297
Dettes fiscales et sociales	68 915	88 655	106 537
<b>TOTAL</b>	<b>568 299</b>	<b>403 865</b>	<b>254 301</b>

Les dettes fournisseurs comprennent la somme de 232 K€ au titre de rappel de charges locatives sur le Centre de Passage des Princes pour les années 2003 à octobre 2006.

### 3.8 – Eléments concernant les entreprises liées (lien de participation)

(en €uro)	31/10/2006	31/12/2005	31/12/2004
<b>Postes du Bilan</b>			
Participations	13 200 000		
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances	5 391 237	1 336 857	1 295 804
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 598	
Autres dettes	1 393 785		
<b>Postes du compte de résultat</b>			
Autres produits financiers	102 342	41 052	39 011
Autres charges financières	27 747		

### 3.9 – Tableau des filiales et participations

(en €uro)	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en %	Valeur d'inventaire brute	Valeur d'inventaire nette	Prêts et avances consentis	Cautions et avals fournis	CA au 31/10/06	Résultat au 31/10/06	Dividendes encaissés au 31/10/06
SFC	2 304 000	240 975	55,56	13 200 000	13 200 000	5 030 867	0	511 100	1 313 992	0

### Note 4 – Informations complémentaires sur les postes du compte de résultat

#### 4.1 – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société se répartit comme suit :

(en €uro)	31/10/2006	31/12/2005	31/12/2004
Chiffre d'affaires des machines de jeu	162 0037	2 299 141	2 397 237
Partenariats et sous-locations	730 605	794 070	727 771
Autres produits d'exploitation	176 514	0	0
Locations des simulateurs de jeu et centres	9 022	27 662	16 954
Vente de jetons aux collectivités et CE	512	7 546	6 035
Vente de marchandises	9 747	14 003	6 320
<b>TOTAL</b>	<b>2 546 437</b>	<b>3 142 422</b>	<b>3 154 317</b>

La répartition par centres est la suivante :

(en €uro)	31/10/2006	31/12/2005	31/12/2004	Commentaires
Paris- Passage des Princes	1 534 466	1 563 155	1 509 775	
Siège	176 514	0	0	
Coquelles	94 028	644 744	701 575	Fermeture en février 2006
Marseille Pathé Plan de Campagne	107 981	142 338	143 525	
Marseille La Valentine	90 196	105 364	96 969	
Martigues	19 748	24 219	14 828	Ouverture en juin 2004
Echirolles-Bowling	123 882	156 961	153 866	
Roanne	14 487	69 443	74 279	Fermeture en mars 2006
Lomme	28 593	101 385	110 009	Fermeture en juin 2006
Bowling de Belle-Epine	169 086	198 438	237 152	
Nantes Saint-Herblain	44 139	56 150	50 823	Ouverture en février 2004
La Mer de Sable	25 223	21 704	19 179	Ouverture saisonnière
Parc Astérix	52 742	0	0	Ouverture saisonnière
Parc de Bagatelle	4 598	0	0	Ouverture saisonnière
Mons	40 647	51 819	29 096	Ouverture en juillet 2004
Tournai	18 413	4 241	0	Ouverture en novembre 2005
La Défense	0	0	47	Fermeture en décembre 2003
Echirolles Pathé	0	0	13 249	Fermeture en février 2004
Divers	1 694	2 461	-55	Evènementiel non imputable à un Centre
<b>TOTAL</b>	<b>2 546 437</b>	<b>3 142 422</b>	<b>3 154 317</b>	

La baisse du chiffre d'affaires global est principalement due à la fermeture du centre de Coquelles. De plus, l'exercice 2006 est établi sur 10 mois.

#### 4.2 – Autres achats et charges externes

(en €uro)	31/10/2006	31/12/2005	31/12/2004
Redevances partenariats	206 352	228 440	180 599
Locations immobilières et charges locatives	348 228	736 266	577 065
Entretien et réparation	158 514	221 671	216 322
Assurances	28 225	69 959	59 989
Surveillance et gardiennage	184 462	211 823	209 703
Autres frais généraux	592 293	515 201	580 386
	<b>1 518 074</b>	<b>1 983 360</b>	<b>1 824 064</b>

La baisse des postes « locations immobilières et charges locatives » et « assurances » est due à la fermeture du site de Coquelles en mars 2006.

### 4.3 – Résultat financier

(en €uro)	31/10/2006	31/12/2005	31/12/2004
Produits financiers de participation	102 342	41 052	39 011
Autres intérêts et produits assimilés			1 106
Produits nets sur cessions de V.M.P.	815	4 260	6 009
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>103 157</b>	<b>45 312</b>	<b>46 126</b>
Intérêts et charges assimilés	489 809	388	1 985
Défauts négatifs de change		2	41
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>489 809</b>	<b>390</b>	<b>2 026</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-386 652</b>	<b>44 922</b>	<b>44 100</b>

Les produits financiers sont principalement composés des intérêts produits par les comptes courants de notre filiale, la Société Française de Casinos.

Les intérêts et charges assimilés correspondent essentiellement aux intérêts calculés sur la dette auprès de Groupe Partouche suite à l'acquisition des titres de la Société Française de Casinos.

### 4.4 – Résultat exceptionnel

(en €uro)	31/10/2006	31/12/2005	31/12/2004
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2910	5 091	24 401
Produits cessions des immobilisations	80794	36 076	28 309
Indemnité forfaitaire de résiliation de bail commercial			
Autres produits exceptionnels divers			
Reprises sur prov. Risques et Charges exceptionnels	139 673	64 633	135 437
Reprises sur prov. pour dépréciation exceptionnelle			1 203
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>223 377</b>	<b>105 800</b>	<b>189 350</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	164 161	15 028	208 568
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	10823	9 975	6 066
Malis sur annulation des actions auto détenues			
Autres charges exceptionnelles diverses			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	42 692	135 923	82 193
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>217 676</b>	<b>160 926</b>	<b>296 827</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>5 701</b>	<b>-55 126</b>	<b>-107 477</b>

Le résultat exceptionnel est principalement affecté par :

- la fermeture de notre Centre de Coquelles pour un montant net de - 24 488 € qui se décompose comme suit :
  - charges de restructuration pour un montant de 164 161 euros
  - Reprise de provision pour restructuration pour un montant de 139 673 euros.
- des cessions d'immobilisations pour un résultat de cession net de + 69 971 €
- l'actualisation des provisions pour litiges prud'homaux, soit une charge de 42 692 €

## Note 5 – Informations Hors Bilan

### **5.1 – Crédit-bail**

La Société n'a pas d'engagement de crédit-bail.

### **5.2 – Dettes garanties par des sûretés réelles**

Néant.

## Note 6 – Effectif

### **6.1 – Ventilation par catégorie de l'effectif moyen**

	<b>2006 (10 mois)</b>	<b>2005 (12 mois)</b>
Cadres supérieurs	-	-
Cadres	5	7
Employés – Agents de maîtrise	30	39
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>	<b>46</b>

### **6.2 – Ventilation par tranche d'âge**

	<b>31/10/06</b>	<b>31/12/05</b>
20 ans et moins	4	5
De 21 à 30 ans	14	30
De 31 à 40 ans	5	6
De 41 à 50 ans	2	2
51 ans et plus	1	3
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>46</b>

Le taux de turn-over est estimé à 52,37 % pour l'exercice 2006.

## Note 7 – Rémunération des dirigeants

### **7.1 – Information en matière de rémunération**

La rémunération des dirigeants s'est élevée, pour l'exercice 2006, à un total de 55 105 Euros, dont 4 575 Euros au titre du mandat détenu.

Aucune politique d'intéressement du personnel n'a été mise en place.

### **7.2 – Rémunération des organes d'administration**

Au titre de l'exercice 2006, il n'est pas prévu de verser de jetons de présence. Il est par ailleurs rappelé qu'aucun jeton de présence n'a été distribué depuis la création de la Société.  
Aucun prêt ou garantie n'a été accordé aux dirigeants.

## **Note 8 – Accroissement et allégement de la dette future d’impôts**

<i>(en euro)</i>	<b>MONTANT</b>	<b>IMPOT (33,33%)</b>
<b><u>Accroissement</u></b> Néant		
<b><u>Allègement</u></b> Provisions non déductibles l’année de leur comptabilisation	3 868	1 289
<b><u>Situation fiscale</u></b> Déficits reportables	20 827 278	

## **Note 9 – Engagements hors bilan**

Le groupe Partouche bénéficie d'un engagement de rachat de 39 955 actions de la société Centre d'Animation Le Phoebus, soit 99,89% de son capital, et 46 612 parts de la Sci du Centre d'Animation le Phoebus en garantie de sa créance sur le Groupe.

## **Note 10 – Identité société consolidante**

Les comptes de la Société LA TETE DANS LES NUAGES sont consolidés par intégration globale dans les comptes de la Société VERNEUIL PARTICIPATIONS.

## **Note 11 – Information relative aux honoraires des Commissaire aux Comptes**

	SYNERGIE-AUDIT				EURAUDIT				SOFECOR			
	31/10/2006		31/12/2005		31/10/2006			31/10/2006		31/12/2005		
	€	%	€	%	€	%			€	%	€	%
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels	37554	100	30 334	100	0	100			32770	100	31 231	100
Missions accessoires												
<b>Sous total</b>		<b>100</b>	<b>30 334</b>	<b>100</b>		<b>100</b>				<b>100</b>	<b>31 231</b>	<b>100</b>
Autres prestations	0		0		0				0		0	
<b>Sous total</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>				<b>0</b>		<b>0</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>100</b>	<b>30 334</b>	<b>100</b>		<b>100</b>				<b>100</b>	<b>31 231</b>	<b>100</b>

**SOCIETE**

**Tableau des flux de trésorerie consolidé**

En Euros	Tableau brut
<b>Opérations d'exploitation</b>	
<b>Résultat net</b>	-333 481
Elimination des charges et produits sans incidences sur la trésorerie :	
Amortissements et provisions	29 975
Variations de stocks	-8 589
(plus) moins values de cession	-69 971
<i>Marge brute d'autofinancement</i>	-382 066
Transfert de charge	
Incidence de la variation des décalages de trésorerie s/ opération d'exploitation	-221 701
<b>Flux de trésorerie provenant de (affecté à) l'exploitation (A)</b>	<b>-603 767</b>
<b>Opération d'investissement</b>	
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-106 679
Virement de poste à poste (en principe cette ligne est égale à 0)	0
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-2 900 212
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations incorp. Corp. Et financières	95 348
flux de trésorerie lié aux variations de périmètre	4 639 069
<b>Flux de trésorerie provenant des (affecté aux) opérations d'investissements (B)</b>	<b>1 727 526</b>
<b>Opérations de financement</b>	
Variation de capital et de réserves	0
Dividendes versés aux actionnaires	0
Variation des emprunts	0
Variation des comptes courants	-2 660 595
<b>Flux de trésorerie provenant des (affecté aux) opérations de financement (C)</b>	<b>-2 660 595</b>
<b>Variation de trésorerie (A+B+C)</b>	<b>-1 536 836</b>
Trésorerie à l'ouverture (D)	530 839
Trésorerie à la clôture (E)	-1 005 997
Variation réelle de trésorerie (E-D)	-1 536 836
Ecart	0
Variation de la trésorerie :	-1 536 836
Ecart	0

## **20.3 Vérification des informations financières historiques annuelles**

### **20.3.1 Rapports des commissaires aux comptes**

#### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société LA TETE DANS LES NUAGES relatifs à l'exercice de dix mois clos le 31 octobre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2005 retraitées selon les mêmes règles.

#### **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 12 de l'annexe relative aux « Emprunts auprès des établissements de crédit et endettement financier net » exposant les modalités de remboursement de la dette vis à vis du Groupe Partouche et sur l'impact éventuel du non respect de l'échéance du 15 avril 2007 sur les résultats futurs du Groupe LA TETE DANS LES NUAGES.

## **2 Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société apprécie la valeur des droits incorporels selon les modalités décrites dans les notes de l'annexe intitulées « Immobilisations incorporelles » et « tests de dépréciation » du paragraphe relatif aux règles et méthodes d'évaluation. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre société et des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3 Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Châtillon et Paris, le 13 avril 2007

Les Commissaires aux Comptes

SYNERGIE-AUDIT

FIDEURAF

Michel BACHETTE-PEYRADE

Yves BLAISE

## **Rapport général des commissaires aux comptes**

Mesdames, Messieurs, les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice de dix mois clos le 31 octobre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LA TETE DANS LES NUAGES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **1. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe, relative aux faits majeurs survenus au cours de l'exercice, exposant les modalités de remboursement de la dette vis-à-vis du Groupe Partouche et sur l'impact éventuel de non respect de l'échéance du 15 avril 2007 sur les résultats futurs du Groupe LA TETE DANS LES NUAGES.

### **2. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société détermine la valeur actuelle des titres de participation selon les modalités décrites dans la note 2 de l'annexe sur les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre société et des

données et hypothèses sur lesquelles elle se fonde et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de cette approche.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- La sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la Loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participations et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Châtillon et Paris, le 13 avril 2007

Les Commissaires aux Comptes

SYNERGIE-AUDIT  
Michel BACHETTE-PEYRADE

FIDEURAF  
Yves BLAISE

### **20.3.2 Autres informations contenues dans le présent document de référence vérifiées par les contrôleurs légaux**

Néant.

### **20.3.3 Informations financières non contenues dans les états financiers**

Néant.

## **20.4 Dates des dernières informations financières**

Néant.

## **20.5 Informations financières intermédiaires et autres**

La Société a publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 21 mars 2007 son chiffre d'affaires consolidé pour le premier trimestre 2006-2007 (période du 1er novembre 2006 au 31 janvier 2007).

Chiffre d'affaires social (en euros) :

	<b>Exercice du 01/11/2006 au 31/10/2007 (*)</b>	<b>Exercice du 01/01/2006 au 31/10/2006 (*)</b>
	<b>En cumulé</b>	<b>En cumulé</b>
1er trimestre	756 192	736 929

(\*) Périmètre non comparable. Pour l'exercice 2006, le premier trimestre correspond au trimestre civil. Pour l'exercice 2006-2007, le premier trimestre s'étend du 01/11/06 au 31/01/07.

Chiffre d'affaires consolidé 2006-2007 (en euros) :

	<b>01/11/2006 au 31/10/2007 (*)</b>	<b>01/01/2006 au 31/10/2006 (*)</b>
1er trimestre : Jeux Virtuels	728 555	
1er trimestre : Casinos	3 018 166	
1er trimestre : Hôtellerie	201 793	
1er trimestre : Thermes	137 662	
Total 1er trimestre	4 086 176	

(\*) suite à l'acquisition des titres de la « Société Française de Casinos » au 29 avril 2006, le Groupe publie des comptes consolidés depuis le 2<sup>ème</sup> trimestre civil 2006.

## **20.6 Politique de distribution des dividendes**

La Société n'a pas distribué de dividendes lors des cinq derniers exercices clos les 31 décembre 2005, 2004, 2003, 2002 et 2001. La Société n'envisage pas de distribuer de dividendes pour l'exercice clos le 31 octobre 2006.

Les dividendes futurs que pourraient distribuer la Société dépendront notamment des résultats du Groupe et de sa situation financière.

## **20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage**

Il n'existe pas de procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrages en suspens ou dont le Groupe est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

## **20.8 Changement significatif de la situation financière ou commerciale**

Il n'est survenu aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ou des états financiers intermédiaires ont été établis.

# **21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Dénomination sociale : LA TETE DANS LES NUAGES

Siège social : 9, rue de Téhéran – 75008 Paris

Date de constitution de la Société : 12 octobre 1993

Forme juridique : La Société est constituée sous la forme d'une Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration.

Durée : La Société a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris en date du 16 novembre 1993 pour une durée de 99 années à compter du jour de cette immatriculation, sauf dissolution ou prorogation.

Registre du Commerce : La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 393 010 467.

A.P.E. (Code d'activité) : 927 C.

### **21.1 Capital social**

#### **21.1.1 Capital souscrit**

##### Capital social souscrit

A la date du dépôt du présent document de référence, le capital social de la Société est fixé à la somme de 2.969.898,25 €uros, divisé en 1.079.963 actions ordinaires d'un montant nominal de 2,75 €uros chacune entièrement libérées et de même catégorie.

### Capital à libérer

Il n'existe pas de capital à libérer.

### Capital autorisé non émis

Il n'existe pas de titre de capital de la Société émis mais non libéré.

Il est demandé à l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire convoquée pour le 30 avril 2007 d'autoriser le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales à procéder aux opérations suivantes :

<b>Autorisation</b>	<b>Durée de l'autorisation et expiration</b>	<b>Montant nominal maximal (en milliers d'euros)</b>
Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mars 16 juin 2009	15.000
Emission par appel public à l'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription	26 mars 16 juin 2009	15.000 (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant nominal maximal prévu à la première ligne de ce tableau)
Autorisation à l'effet d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission avec maintien ou suppression de droit préférentiel de souscription	26 mars 16 juin 2009	15% de l'émission initiale (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant nominal maximal prévu à la première ligne de ce tableau)
Emission avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des salariés	26 mars 16 juin 2009	2% du capital social de la Société (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant nominal maximal prévu à la première ligne de ce tableau)

### Nantissements, garanties et sûretés

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de nantissement sur les titres de capital de la Société.

#### **21.1.2 Titres non représentatifs de capital**

A la date de dépôt du présent document de référence, la Société n'a pas émis de titres non représentatifs de capital.

### **21.1.3 Actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales**

A la date de dépôt du présent document de référence, la Société ne détient aucune de ses actions et aucune des actions de la Société n'est détenue par l'une de ses filiales ou par un tiers pour son compte.

Il est demandé à l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire convoquée pour le 30 avril, 2007 d'autoriser le Conseil d'Administration à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers dans les conditions suivantes :

<b>Opération concernée (en milliers d'euros)</b>	<b>Durée de l'autorisation et date d'expiration</b>	<b>Montant</b>	<b>Nombre d'actions</b>
Programme de rachat d'actions	18 mois 16 octobre 2008	9.800	10% du capital social de la Société

L'acquisition de ces actions pourra être effectuée par ordre de priorité décroissant en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-177 et suivants du Code de commerce, toute attribution d'actions gratuites dans le cadre de tout plan d'épargne entreprise ou groupe conformément aux dispositions des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail, toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce et toute attribution d'actions dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise et réaliser toute opération de couverture afférente à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques où le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur sa délégation agira ;
- de la conservation et de la remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe et ce dans la limite de 5 % du capital social de la Société ;
- de la remise d'actions à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société ;
- de l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés ;

- de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'AMF ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Conformément aux dispositions de l'article L. 451-3 du Code monétaire et financier, tel qu'issu de la loi n°2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie, la mise en œuvre par la Société de son programme de rachat d'actions fera l'objet d'une publication par la Société dont les termes sont déterminés par les articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

#### **21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription**

Néant.

#### **21.1.5 Droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital**

Néant.

#### **21.1.6 Capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option**

Voir le paragraphe 17.2.

#### **21.1.7 Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques**

##### *a) Tableau d'évolution du capital social*

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du capital social de la Société depuis le 31 décembre 2003 jusqu'à la date de dépôt du présent document de référence :

Date	Nature de l'opération	Nominal en €	Montant de la variation en €	Prime d'émission en €	Nombre de titres émis	Montant cumulé du capital social en €	en actions
31.12.02		0,10				5.497.094	5.497.094
CA du 03.07.03	Réduction de capital	0,55	(2.527.195,75)	0	0	2.969.898,25	5.399.815
CA du 15.06.05	Regroupement des actions	2,75	0	0	0	2.969.898,25	1.079.963

##### *b) Modifications intervenues dans la répartition du capital social au cours des trois dernières années*

Voir le paragraphe 18.1

## **21.2 Acte constitutif et statuts**

Date de dernière mise à jour des statuts : 29 juin 2006.

Forme juridique : La Société est constituée sous la forme d'une Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration.

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'assemblées générales et autres documents juridiques peuvent être consultés au siège social par toute personne habilitée.

### **21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)**

La Société a pour objet en France et dans tous pays, à titre principal, directement ou indirectement :

- la prestation de services sous toutes ses formes dans le domaine de centres de loisirs et plus particulièrement de lieux dits « Amusement Centers », ayant pour objet l'exploitation, la présentation, la démonstration, l'animation et la commercialisation de produits électroniques et de jeux vidéo individuels et / ou interactifs de technologie avancée ainsi que de leurs dérivés et / ou de leurs accessoires,
- le négoce des machines et produits électroniques, jeux vidéo individuels et / ou de leurs accessoires,
- toutes activités ce rattachant à celles ci-dessus,

le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de Sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation, de prise ou de dation en location gérance de tous biens ou droits, d'acquisition, exploitation ou cession de tous procédés, marques ou brevets concernant ces activités, ou autrement,

et plus généralement, toutes opérations financières commerciales, civiles, industrielles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

## **21.2.2 Disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'Administration et de direction**

### **a) Conseil d'Administration**

#### Nomination, révocation (article 13 des statuts)

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

#### Pouvoirs du Conseil d'Administration (article 16 des statuts)

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société ; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi et par les présents statuts aux assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette épreuve.

#### Délibérations du Conseil d'Administration (article 15 des statuts)

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son Président. De plus, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du conseil peut demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Lorsque les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées, le Directeur Général peut demander au Président de convoquer le conseil sur un ordre du jour déterminé.

La convocation peut être faite par tous moyens, par écrit ou oralement.

Les réunions du conseil ont lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit en France ou hors de France.

Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire, même en dehors de ses membres.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président du Conseil d'Administration, le conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

Il est tenu un registre des présences qui est signé par les administrateurs participant à la séance du conseil.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ; en cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Tout administrateur peut donner, même par lettre, télégramme, télex ou télécopie, pouvoir à un autre administrateur de le représenter à une séance du conseil, mais chaque administrateur ne peut disposer au cours d'une séance que d'une seule procuration.

Les copies ou extraits des délibérations du Conseil d'Administration sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration, un directeur général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

#### Actions d'administrateur (article 14 des statuts)

Pendant la durée de son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action de la société.

#### **b) Direction Générale**

##### Choix du mode de direction (sous-titre I des statuts)

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-51 – 1 du Code de commerce, la Direction Générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil d'Administration lors de la désignation de son Président. Les actionnaires et les tiers en sont informés dans les conditions réglementaires.

La délibération du Conseil d'Administration relative au choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

L'option retenue par le Conseil d'Administration ne peut être, le cas échéant, remise en cause qu'une fois au cours de l'année civile.

Le changement de modalité d'exercice de la Direction Générale n'entraîne pas une modification des statuts.

### Nomination, révocation (article 18 des statuts)

En fonction du choix effectué par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions ci-dessus, la Direction Générale est assurée soit par le Président, soit par une personne physique, nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, il procède à la nomination du Directeur Général, fixe la durée de son mandat qui ne peut excéder celle du mandat du Président, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Lorsque le Directeur Général n'assume pas les fonctions de Président du Conseil d'Administration, sa révocation peut donner lieu à dommages-intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général doit être âgé de moins de 65 ans. Lorsqu'en cours de fonctions cette limite d'âge aura été atteinte, le directeur général sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau Directeur Général.

### Pouvoirs (article 18 des statuts)

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

### **c) Rémunérations des membres du Conseil d'Administration et du directeur général (article 19 des statuts)**

L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence, qui est portée aux charges d'exploitation. Le Conseil d'Administration répartit cette rémunération librement entre ses membres.

La rémunération du Président du Conseil d'Administration et celle du ou des directeurs généraux est déterminée par le Conseil d'Administration.

### **21.2.3 Droits, priviléges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes**

#### **a) Libération (article 9 des statuts)**

Les actions souscrites en numéraire doivent être obligatoirement libérées, lors de la souscription, d'un quart au moins de leur valeur nominale et, le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission.

La libération du surplus doit intervenir, sur appel du Conseil d'Administration, en une ou plusieurs fois, dans le délai de cinq ans à compter du jour où l'augmentation de capital est devenue définitive.

Les appels de fonds sont portés à la connaissance des souscripteurs quinze jours au moins avant la date fixée pour chaque versement, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Tout retard dans le versement des sommes dues sur le montant non libéré des actions porte, de plein droit, et sans qu'il soit besoin de procéder à une formalité quelconque, intérêt au taux légal, à partir de la date d'exigibilité, sans préjudice de l'action personnelle que la société peut exercer contre l'actionnaire défaillant et des mesures d'exécution forcée prévues par la loi.

#### **b) Forme (article 10 des statuts)**

Existant initialement uniquement sous la forme nominative, les actions, une fois admises à la cote d'un marché réglementé, seront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

#### **c) Cession et négociabilité (article 11 des statuts)**

La cession des actions s'opère à l'égard de la société et des tiers par un virement du compte du cédant au compte du cessionnaire sur production d'un ordre de mouvement. Ce mouvement est préalablement inscrit sur un registre coté et paraphé, tenu chronologiquement, dit « registre des mouvements ».

La transmission d'actions, à titre gratuit ou en suite de décès, s'opère également par un ordre de mouvement transcrit sur le registre des mouvements sur justification de la mutation dans les conditions légales et sous réserve, le cas échéant, du respect de la procédure définie ci-après.

Les frais de transfert sont à la charge des cessionnaires sauf convention contraire entre cédants et cessionnaires.

Les actions non libérées des versements exigibles ne sont pas admises au transfert.

#### **d) Conditions d'exercice du droit de vote (article 12 des statuts)**

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente, donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales et donne droit à la communication de certains documents sociaux, conformément à la loi et aux statuts.

Chaque action entièrement libérée confère à son détenteur un droit de vote.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs titres pour exercer un droit quelconque, notamment en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou à la suite d'une augmentation ou d'une réduction de capital, quelles qu'en soient les modalités, d'une fusion ou de toute autre opération, les propriétaires de titres en nombre inférieur à celui requis ne peuvent exercer leurs droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres ou de droits formant rompus nécessaire.

#### **e) Droit de vote double (article 12 des statuts)**

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus à l'article 175 de la loi de 1966.

La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

#### **f) Répartition statutaire des bénéfices (article 28 des statuts)**

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait obligatoirement un prélèvement d'au moins 5 % affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale ». Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint le dixième du capital social, il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts, augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux. L'assemblée générale peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice. Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires, lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, les actionnaires peuvent sur proposition du Conseil, reporter à nouveau tout ou partie de la part leur revenant dans les bénéfices, ou affecter tout ou partie de cette part à toutes réserves générales ou spéciales dont ils décident la création et déterminent l'emploi, s'il y a lieu.

Les pertes, s'il en existe, sont imputées sur les bénéfices reportés des exercices antérieurs ou reportées à nouveau.

L'assemblée générale a la faculté d'accorder une option entre le paiement du dividende en actions dans les conditions légales et le paiement en numéraire.

#### **21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires**

Dans la mesure où les statuts ne prévoient pas de dispositions spécifiques, la modification des droits des actionnaires est soumise aux dispositions légales.

#### **21.2.5 Conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées (Titre IV des statuts)**

##### **a) Convocations, ordre du jour**

Les assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'Administration, selon les modalités prévues par la loi. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

##### **b) Admission aux assemblées, pouvoirs**

Tout actionnaire peut participer aux assemblées, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme, soit d'une inscription nominative à son nom, soit d'un certificat de l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes

constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

**c) Conditions d'exercice du droit de vote**

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée. Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les 2 membres de l'assemblée présents qui disposent du plus grands nombre de voix et qui acceptent cette fonction.

Le bureau désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

**d) Assemblée générale ordinaire (article 23 des statuts)**

L'Assemblée Générale ordinaire prend toutes décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'Administration et qui ne sont pas réservées à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

Elle ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote.

Aucun quorum n'est requis sur deuxième convocation.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance

**e) Assemblée générale extraordinaire (article 24 des statuts)**

L'Assemblée Générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et décider notamment la transformation de la société en société d'une autre forme, civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'action régulièrement effectué.

L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

L'Assemblée Générale extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, sauf dérogation légale

#### **f) Droit de communication**

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration, par un administrateur exerçant les fonctions de Directeur Général ou par le secrétaire de l'assemblée.

#### **21.2.6 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée**

##### **a) Franchissement de seuil**

Les statuts de la Société ne prévoient pas de seuils de déclaration de participation au capital ni de sanctions en cas de non déclaration de franchissement de seuil autres que ceux prévus par la loi.

En application de l'article L. 223-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote informe la Société dans les cinq jours de bourse à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède.

En application de l'article L. 223-14 du Code de commerce, à défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions légales et réglementaires, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. Dans les mêmes conditions, les droits de vote attachés à ces actions et qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant. En application du même article, le tribunal de commerce dans le ressort duquel la société a son siège social peut, le ministère public entendu, sur demande du Président de la société, d'un actionnaire ou de l'Autorité des marchés financiers, prononcer la suspension totale ou partielle, pour une durée ne pouvant excéder cinq ans, de ses droits de vote à l'encontre de tout actionnaire qui n'aurait pas procédé aux déclarations

Par ailleurs, les personnes physiques ainsi que les mandataires sociaux des personnes morales qui sciemment n'effectuent pas les déclarations exigées par la loi sont passibles d'une peine d'amende de 18.000 €.

#### **b) Identification des actionnaires (article 10 des statuts)**

Conformément aux dispositions de l'article L.228-2 du Code de commerce et à l'article 10 de ses statuts, la Société peut recourir à tout moment auprès de la SICOVAM à la procédure des titres au porteur identifiables.

#### **21.2.7 Clauses statutaires susceptibles d'avoir une incidence sur la survenance d'un changement de contrôle**

Aucune stipulation des statuts ne pourrait, à la connaissance de la Société, avoir pour effet de ralentir, différer ou empêcher un changement de contrôle de la Société.

### **22 CONTRATS IMPORTANTS**

Les contrats importants auxquels les sociétés du Groupe étaient parties au cours des deux dernières années concernent :

- le contrat d'acquisition auprès du Groupe Partouche de 55,56% du capital social de SFC (voir paragraphe 7.3).
- La promesse d'apport par Freliris de 44,44% du capital social de SFC (voir paragraphe 7.3).
- les contrats de délégation de service public relatifs aux casinos de Gruissan, Châtel-Guyon et Port la Nouvelle (voir paragraphe 6.5.2) ;
- le contrat de bail pour le centre de jeux exploité Passage des Princes à Paris (voir paragraphe 6.5.1).
- le contrat de partenariat pour le centre de jeux exploité au centre commercial Belle Epine (voir paragraphe 6.5.1) ;
- le contrat d'exploitation avec la Compagnie des Alpes pour l'exploitation des centres de jeux dans les parcs d'attractions (Parc Astérix, Bagatelle, La Mer de Sable) (voir paragraphe 6.2.1).

### **23 INFORMATION PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS**

Néant.

## **24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC**

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais au siège social : 9, rue de Téhéran – 75008 Paris, sur le site Internet de la Société (<http://www.ltdn.com>) ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

Pendant la durée de validité du présent document de référence, les documents suivants ou une copie de ceux-ci, peuvent être consultés :

- actes constitutifs et statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établies par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document référence ; et
- les informations financières historiques du Groupe pour chacun des deux exercices précédent le dépôt du présent document de référence.

## **25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS**

Les informations concernant les entreprises dans lesquelles la Société détient une fraction du capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de son résultat, figurent au Chapitre 7 du présent document de référence "Organigramme".

## TABLE DE CONCORDANCE

Table de concordance avec l'annexe 1 du Règlement (CE) No 809/2004 du 29 avril 2004

INFORMATIONS	Pages du Document de Référence
<b>1. Personnes responsables</b>	8
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>	9
<b>3. Informations financières sélectionnées</b>	12
<b>4. Facteurs de risque</b>	17
<b>5. Informations concernant l'émetteur</b>	28
5.1. Histoire et évolution de la société	28
5.2. Investissements	31
<b>6. Aperçu des activités</b>	34
6.1. Principales activités	34
6.2 Principaux marchés	34
<b>7. Organigramme</b>	49
<b>8. Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	54
<b>9. Examen de la situation financière</b>	56
9.1. Situation financière	56
9.2. Résultat d'exploitation	56
<b>10. Trésorerie et Capitaux</b>	61
<b>11. Recherche et développement, brevets et licences</b>	65
<b>12. Information sur les tendances</b>	65
<b>13. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	65
<b>14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale</b>	66
<b>15. Rémunération et avantages</b>	72

INFORMATIONS	Pages du Document de Référence
<b>16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	73
<b>17. Salariés</b>	75
<b>18. Principaux actionnaires</b>	78
<b>19. Opérations avec les apparentés</b>	79
<b>20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	84
20.1. Informations financières historiques	84
20.2. Informations financières pro forma	84
20.3. Etats financiers	84
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	149
20.5. Date des dernières informations financières	153
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	153
20.7. Politique de distribution des dividendes	153
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	154
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	154
<b>21. Informations complémentaires</b>	154
21.1. Capital social	154
21.2. Actes constitutifs et statuts	158
<b>22. Contrats importants</b>	167
<b>23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	167
<b>24. Documents accessibles au public</b>	168
<b>25. Informations sur les participations</b>	168

# **ANNEXE 1**

## **LA TETE DANS LES NUAGES**

Société Anonyme au capital de 2.969.898,25 €uros  
Siège social : 25, rue Murillo - 75008 PARIS  
R.C.S. Paris B 393 010 467

## **RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce, résultant de l'article 117 de la loi de sécurité financière, je vous rends compte dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre Société.

### **I - PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La Société LA TETE DANS LES NUAGES est une société anonyme classique.

Le Conseil d'Administration n'a pas, compte tenu de la petite taille de la structure et du nombre d'administrateurs, mis en place de règlement intérieur ni de comités spécialisés.

#### **A - Composition du Conseil d'Administration**

Votre Conseil d'Administration est composé de quatre administrateurs.

La durée du mandat des administrateurs est fixée statutairement à deux ans.

Lors de sa réunion du 27 novembre 2003, le Conseil d'Administration a opté pour une dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

La liste des administrateurs de la Société, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés au 31 octobre 2006, est la suivante :

**Pascal PESSIONT**, Président du Conseil d'Administration, Administrateur nommé par l'Assemblée Générale du 29 juin 2006, son mandat vient à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2007. Il détient 100 actions.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 octobre 2006 :

Président de la SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS (SAS),

Président Directeur Général de SEMCG (SA),

Administrateur de CENTRE D'ANIMATION LE PHÆBUS (SAS), de SOCIETE DU CASINO DE PORT LA NOUVELLE (SA), de SOCIETE HOTELIERE DES SPLENDID ET NOUVEL HOTEL (SA),

Représentant permanent de SFC, en qualité d'administrateur de SEMCG (SA), de SOCIETE HOTELIERE DES SPLENDID ET NOUVEL HOTEL (SA), de CHATELCASINO (SAS), de CENTRE D'ANIMATION LE PHŒBUS (SAS),

Représentant permanent de FRAMELIRIS, en qualité de gérant de BIVOUAC NAPOLEON (SCI), de gérant de ALPHA NAT (SCI), de gérant de VIEUX PUTEAUX (SNC), d'administrateur de BIGORTEL (SA),

Gérant de GRAND CASINO DE BEAULIEU S/MER (SARL), de COMPAGNIE THERMALE DE CHATEL GUYON (SARL), de FONCIERE DES GRANDS HOTELS (SCI), de SOCIETE IMMOBILIERE HOTELIERE DE CONGRES ET THERMALISME -SIHCT) (SARL), de SF2D (SARL), de FRAMELIRIS (SNC) et de COM CENTER (SCI).

**Frédéric DOULCET**, Administrateur depuis décembre 2000. Renouvelé par l'Assemblée Générale du 29 juin 2006, son mandat vient à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2007. Il détient 100 actions.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 octobre 2006 :

Président Directeur Général de VERNEUIL PARTICIPATIONS (SA),

Président de SAIRO (SAS),

Président du Conseil d'Administration d'OBER (SA),

Administrateur de ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (SA), de DUC (SA), de H.D.H. (SA), et de GROUPE GASCOGNE (SA),

Directeur Général Délégué de ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (SA),

Gérant de F.D. CONSEILS ET PARTICIPATIONS (SARL), de BOBRIS (SCI), et de COMPAGNIE DES BOIS ET MEUBLES (SARL),

Représentant permanent de F.D. CONSEILS ET PARTICIPATIONS, en qualité de co-gérant de VERNEUIL ET ASSOCIES (SNC),

Représentant permanent de ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR, en qualité d'administrateur de la SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE PARISIENNE DE LA PERLE ET DES PIERRES PRECIEUSES,

Représentant permanent de DUC, en qualité de membre du Conseil de surveillance de DIALZO (SA).

**François GONTIER**, Administrateur depuis novembre 2000. Renouvelé par l'Assemblée Générale du 29 juin 2006, son mandat vient à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2007. Il détient 5.000 actions.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 octobre 2006 :

Président du Conseil d'Administration de DUC (SA),

Président Directeur Général de ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (SA),

Président de FMB AQUAPEL (SAS),

Gérant de ROTISSERIE DUC AUXERRE (EURL), de ROTISSERIE DUC DIJON (EURL), de ROTISSERIE DUC DOLE (EURL), de ROTISSERIE DUC CHALONS-SUR-SAONE (EURL), de ROTISSERIE DUC FONTAINEBLEAU (EURL), de FOCH INVESTISSEMENTS (SNC), de MATIGNON (SNC), de LA RIVIERE DIEU (SCI) et de AMAURY (SCI),

Administrateur de SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE PARISIENNE DE LA PERLE ET DES PIERRES PRECIEUSES, de DUC DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (SA),

Président du Conseil de Surveillance de DIALZO (SA),

Représentant permanent de FOCH INVESTISSEMENTS, en qualité de gérant de MAILLOT ARGENTINE (SCI), de co-gérant de VERNEUIL ET ASSOCIES (SNC), de gérant de MALESHERBES PARTICIPATIONS (SNC),

Représentant permanent de MALESHERBES PARTICIPATIONS, en qualité de gérant de PENTHIEVRE MATIGNON (SNC).

**Jean-Claude BORIE**, Administrateur nommé depuis février 2000. Renouvelé par l'Assemblée Générale du 29 juin 2006, son mandat vient à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2007. Il détient 1 action.

Nous vous indiquons qu'il intervient en tant que membre indépendant, cette notion d'indépendance pouvant être définie comme suit : un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Au 31 octobre 2006, Monsieur BORIE n'exerce aucune fonction dans d'autres sociétés.

#### B - Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil s'est réuni six fois.

Le taux de participation des administrateurs au cours de l'exercice s'est élevé à 100%.

L'agenda des réunions du Conseil a été le suivant :

DATE	ORDRE DU JOUR
11 janvier	Autorisation au Président de signer une promesse de cession avec Groupe Partouche et une promesse d'apport avec FRAMELIRIS
13 avril	Projet d'augmentation du capital social par voie d'apports en nature ; Conditions et modalités de l'émission des actions nouvellement créées, modification corrélatrice des statuts ; Projet de fusion ; Projet de nomination d'un nouvel administrateur ; Projet de modification de la date de clôture de l'exercice social ; Projet d'augmentation du capital social, par émission de valeurs mobilières ; Projet d'augmentation de capital au profit des salariés ; Modification des statuts suite à l'opération de regroupement des actions de la Société ; Autorisation préalable de la signature d'un avenant à une convention réglementée ; Projet de programme de rachat d'actions ; Projet de renouvellement du mandat de plusieurs administrateurs ; Projet de remplacement de SOFECOR et de M. FONTAINE, Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant, à échéance de leur mandat ; Examen et arrêté des comptes annuels sociaux de l'exercice clos le 31/12/05 ; Proposition d'affectation du résultat ; Conventions relevant de l'article L.225-38 du Code de Commerce ; Etablissement du rapport du Conseil et du projet de texte des résolutions.
25 avril	Autorisation au Président de signer l'acte d'acquisition définitif des titres SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS auprès de GROUPE PARTOUCH
18 mai	Autorisation préalable de la signature de conventions réglementées ; Modifications du texte du rapport du Conseil d'Administration à la prochaine Assemblée Générale, de son ordre du jour et du texte du projet de résolutions.
29 juin	Reconduction du Directeur Général ; Pouvoirs du Directeur Général ; Nomination du Président ; Rémunération des dirigeants ; Autorisation préalable de la signature d'une convention réglementée.

21 octobre	Autorisation préalable de la signature de conventions réglementées et d'avenants ; Autorisation <i>a posteriori</i> de conventions réglementées.
------------	---

#### **C - Convocation des administrateurs**

Conformément à l'article 15 des statuts, les administrateurs ont été convoqués, par lettre simple.

En application des dispositions de l'article L.225-238 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil ayant examiné les comptes semestriels ainsi que les comptes annuels.

#### **D - Information des administrateurs**

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués avant la réunion.

Les administrateurs sont par ailleurs informés régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie ainsi que des engagements de la Société.

#### **E - Tenue des réunions**

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social mais peuvent se tenir, conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts, en tout autre endroit en France ou hors de France.

#### **F - Décisions adoptées**

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration a pris les décisions suivantes :

- acquisition des titres de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS auprès de GROUPE PARTOUCHÉ et de son associée FRAMELIRIS ;
- examen et arrêté des comptes annuels sociaux de l'exercice clos le 31/12/05 ;
- nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration et reconduction du Directeur Général dans ses fonctions.

#### **G - Procès-verbaux des réunions**

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délais aux administrateurs.

#### **H - Rémunération des organes de direction**

Le Président du Conseil d'Administration n'a pas perçu de rémunération, pour l'exercice 2006, de la part de la Société LA TETE DANS LES NUAGES ni de la part des sociétés qu'elle contrôle ou des sociétés qui la contrôlent.

Il est, par ailleurs prévu, que le Président du Conseil d'Administration ne percevra aucune rémunération jusqu'au retour à la profitabilité de la Société.

Par décision du 29 juin 2006 le Conseil d'Administration a maintenu les émoluments annuels du Directeur Général, à 5.490 euros, en rémunération de ses fonctions et responsabilités de mandataire social. Il est précisé qu'il ne s'agit que d'une rémunération fixe et ne comporte aucune part variable.

Au titre de son contrat de travail, Monsieur CUITOT a perçu, pour l'exercice écoulé, une rémunération brute de 50.530 €.

Il n'existe, par ailleurs, aucun avantage accordé aux dirigeants à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions.

Au titre de l'exercice 2006, il n'est pas prévu de verser de jetons de présence. Il est par ailleurs rappelé qu'il n'a jamais été versé de jetons de présence depuis la création de la Société.

## **II - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

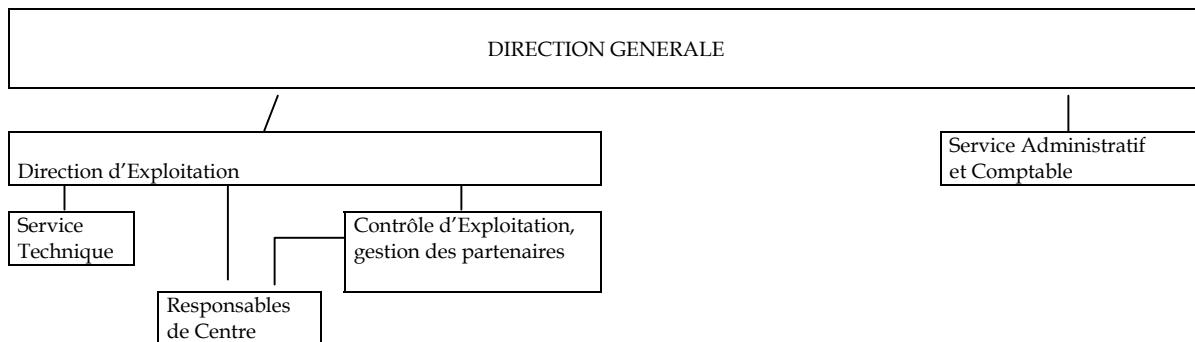
Notre Société a mis au point des procédures de contrôle interne en vue de se donner en permanence, dans la mesure du possible, une assurance raisonnable que :

- les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent ainsi à la Société d'atteindre ses objectifs de base, de performance, de rentabilité et de protection du patrimoine ;
- les informations comptables et financières sont fiables ;
- les lois, les réglementations et les directives des équipes dirigeantes sont respectées.

J'attire cependant votre attention sur le fait que, bien que l'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier, comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Le présent descriptif concerne la holding LA TETE DANS LES NUAGES ainsi que ses filiales opérationnelles.

L'organisation générale interne de l'entreprise se présente comme suit :



Le service juridique est assuré, depuis le 16 juin 2005, par la Société VERNEUIL PARTICIPATIONS, en vertu d'une convention d'assistance préalablement autorisée par le Conseil d'Administration.

Le présent rapport a été présenté lors du Conseil d'Administration arrêtant les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2006.

## **A - LE SERVICE EXPLOITATION DE L'ACTIVITE DE JEUX VIRTUELS**

### **1 - Les principaux facteurs de risques liés à l'activité**

Au sein des Centres à l'enseigne « La Tête dans les Nuages », la quasi-totalité des transactions est réalisée en espèces, par l'intermédiaire d'automates (« machines de change ») ou directement sur les simulateurs de jeu pour certains Centres en partenariat, ce qui nécessite un encadrement et un suivi particuliers.

La gestion des espèces est basée sur de strictes procédures d'encaissement, de comptage et de remise instaurées par la Société depuis 1999 puis constamment améliorées (procédures « cash », « jetons » et d'inventaire).

Ces procédures de contrôle interne sont renforcées par les missions de l'équipe de contrôle du siège, par des inventaires réguliers et par la surveillance journalière du reporting des Centres.

Elles sont évaluées et validées régulièrement par nos compagnies d'assurances ainsi que par nos Commissaires aux Comptes.

### **2 - Gestion et présentation des principales procédures de contrôle interne**

#### **2.1 - Les acteurs du contrôle interne**

Les procédures existantes sont en permanence supervisées par 1 Contrôleur d'Exploitation, rattaché à la Direction d'Exploitation, qui est chargé de les parfaire et d'en vérifier la bonne application.

Dans ce but, il réalise des contrôles inopinés et réguliers sur les différents Centres. Ponctuellement, il est aidé par d'autres salariés du siège (comptables, directeur).

#### **2.2 - Informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société**

Les procédures de contrôle interne font l'objet d'un manuel qui retranscrit un mois d'activité et qui détaille toutes les opérations journalières et les documents à utiliser, pour la bonne exploitation administrative d'un Centre « La Tête dans les Nuages ».

Un exemplaire du manuel des procédures se trouve sur chacun des sites.

##### **La procédure « cash »**

Afin de limiter au maximum la circulation des espèces, les Centres de jeux exploités en propre, ainsi que certains Centres en partenariats, disposent de machines automatiques (« machines de change ») qui, contre paiement (en espèces et/ou par carte bancaire) distribuent des jetons permettant de jouer sur les simulateurs. D'autres machines automatiques exclusivement chargées de faire de la monnaie sont également exploitées dans ces Centres.

La procédure de collecte des fonds et de réapprovisionnement des machines de change en monnaie et en jetons est réalisée, par un nombre restreint de personnes dûment habilitées, en dehors des heures d'ouverture du Centre au public afin de réduire au maximum les risques en termes de sécurité des biens et des personnes.

Les caisses des machines de change (contenant des pièces et des billets) sont collectées quotidiennement par le responsable du Centre ou son adjoint dûment habilité.

Un ticket de contrôle, automatique, infalsifiable, numéroté et horodaté est imprimé par chaque machine de change lors de l'opération, ainsi que par la machine acceptant le paiement par carte bancaire.

Les machines sont réapprovisionnées en monnaie et en jetons en quantité suffisante pour éviter les manipulations en pleine journée d'exploitation.

La collecte effectuée, les espèces font l'objet d'un comptage physique dans le local coffre. Le résultat de ce comptage est rapproché du ticket de contrôle susvisé et retranscrit dans des tableaux EXCEL. Les différences éventuelles sont analysées et justifiées.

Le chiffre d'affaires résulte de la somme des espèces comptabilisées dans les machines de change, du montant des transactions réalisées par carte bancaire et du montant (peu significatif) recueilli dans les machines de jeu acceptant les €uros.

La remise bancaire, ensuite établie, correspond à la recette de la journée de laquelle sont retirées les pièces de 1 et 2 €uros, reconditionnées par sacs de 500 unités en vue d'être réutilisées pour faire de la monnaie aux clients.

Le montant de chaque remise est placé dans un sac de remise, numéroté et scellé.

La collecte des fonds pour transfert à la banque est réalisée, selon le cas, par une société de convoyage de fonds ou par le responsable du Centre ou son adjoint.

### **La procédure « jetons » (exclusivement pour les Centres fonctionnant en jetons)**

Au minimum une fois par semaine, il est effectué un relevé du nombre de parties jouées inscrit sur le compteur installé sur chaque machine de jeu.

Les jetons contenus dans chaque machine de jeu sont collectés et comptabilisés.

Le nombre de jetons collectés est ensuite rapproché, machine par machine, du nombre de parties indiqué par le compteur et reporté sur des tableaux EXCEL, avant leur reconditionnement par sacs de 1 000 unités.

Les écarts éventuels sont analysés et justifiés. Ils donnent lieu, le cas échéant et si nécessaire, à une intervention technique sur la machine concernée.

### **La procédure d'inventaire**

Au minimum deux fois par mois, le premier et le seize, sur les Centres (en propre et en partenariat) dont LA TETE DANS LES NUAGES assure la gestion, il est effectué une procédure d'inventaire.

Cette procédure consiste à comptabiliser physiquement les espèces et les jetons présents sur le Centre à cette date et à effectuer un rapprochement avec le contenu des documents de gestion du Centre concerné pour vérifier leur correspondance et justifier les éventuels écarts constatés.

Pour les Centres exploités en Euros, les recettes contenues dans les monnayeurs des machines de jeu sont collectées au moins une fois par semaine et rapprochées du nombre de parties indiqués par les compteurs.

Ces informations sont ensuite reportées dans les tableaux EXCEL spécifiquement élaborés à cet effet, transmis au service Contrôle de notre Société pour vérification.

Le montant du chiffre d'affaires ainsi établi sert de base à la facturation entre LA TETE DANS LES NUAGES et ses partenaires conformément aux dispositions de la convention conclue entre eux, laquelle détermine également la partie en charge de la remise bancaire.

## **B - L'ACTIVITE CASINOTIERE**

### **1 - Méthodologie adoptée**

L'activité de notre Groupe est principalement réalisée au sein de casinos situés en France, qui comportent trois activités distinctes : le spectacle, la restauration et le jeu « réunis sous une direction unique sans qu'aucunes d'elles puissent être affirmées » (article 1er de l' arrêté du 23 décembre 1959 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos) .

La gestion de ces activités s'inscrit donc dans un cadre, extrêmement précis, défini par la réglementation des jeux qui institue un contrôle très étroit en matière d'autorisation, d'organisation des activités, de prélèvement des taxes par les Collectivités Publiques et de Surveillance.

L'arrêté d'application du décret du 22 décembre 1959 détermine ainsi :

- Les conditions d'établissement et d'instruction des demandes d'autorisations des jeux,
- Les modalités d'administration et de fonctionnement des casinos,
- Les règles de fonctionnements des jeux,
- La comptabilité et le prélèvement progressif,
- La surveillance et le contrôle.

### **2 - Principes et acteurs du contrôle interne**

#### **2.1 - Analogie avec la réglementation des casinos**

Outre les données sommaires énoncées ci-dessus, la réglementation des casinos stipule qu'un casino doit être géré et contrôlé par un comité de direction composé d'un directeur responsable et de plusieurs membres du comité de direction .

Le dispositif, décrit ci-après, constitue un socle commun, qui doit être appliqué par les directions des casinos et leurs filiales éventuelles. Celles-ci ont la responsabilité de compléter le cas échéant, par la mise en place de processus propre à chaque site.

## **2.2 - Des structures décentralisées**

En conséquence, le groupe est organisé de sorte que les filiales soient des structures décentralisées qui reposent sur la responsabilisation des dirigeants locaux.

Le choix du groupe d'avoir une structure avec des responsabilités décentralisées et une autonomie accordée au niveau local, à pour corollaire un contrôle rigoureux des opérations, qui doit couvrir l'ensemble des processus et l'ensemble des filiales.

L'organisation de chaque filiale comprend des services administratifs et comptables chargés de gérer toutes les opérations courantes et de respecter le reporting et les délais imposés par le siège sous le contrôle du directeur responsable.

## **2.3 - La règlementation**

En s'appuyant au maximum sur la réglementation des jeux et en respectant les processus proposés ou imposés de ces organismes de tutelles des casinos, le contrôle est assuré avec un degré de garantie dont peu de profession peuvent s'enorgueillir.

Les contrôles permanents avec la visite hebdomadaire du Représentant local des Renseignements Généraux qui vise un livre d'observation permettent un auto-suivi, celui-ci renforcé par les contrôles réguliers des services de la Sous-direction des courses et Jeux qui ont lieu dans chaque établissement, en moyenne, tous les 2 ans.

## **2.4 - Les budgets**

Les budgets de chaque exploitation sont arrêtés en concertation avec le siège au plus tard dans le mois qui précède l'ouverture de chaque exercice.

Ceux-ci sont suffisamment détaillés pour que le contrôle de gestion soit rigoureux et immédiat.

# **C- LES SERVICES ADMINISTRATIFS**

## **1 - Elaboration et traitement de l'information comptable et financière**

### **1.1 - Organisation de la fonction comptable et financière**

La fonction comptable et financière de la Société est assurée en interne, par une équipe comptable composée de 2 personnes (1 Chef Administratif et Comptable encadrant 1 Comptable), directement rattachée à la Présidence.

Ainsi, les opérations de saisie comptable, gestion des immobilisations, déclarations fiscales, etc... sont réalisées sous le contrôle régulier des Commissaires aux Comptes et, le cas échéant, en collaboration avec des avocats.

Le traitement de la paie a été externalisé à compter 1<sup>er</sup> mai 2005, le volume de salariés s'étant considérablement réduit au fur et à mesure de la restructuration de l'entreprise.

## **1.2 - Systèmes comptable, d'information et reporting**

Les travaux comptables peuvent également être source de risques financiers, notamment dans le cadre des arrêtés comptables ou encore de l'évaluation des engagements hors bilan.

Les travaux comptables sont réalisés dans le cadre d'un système d'information homogène par une équipe au siège.

Cette centralisation facilite le contrôle des traitements comptables dans le respect des principes et normes comptables et permet d'en vérifier l'exhaustivité, la réalité et l'exactitude.

LA TETE DANS LES NUAGES dispose d'une comptabilité analytique par Centre permettant de réaliser un reporting ainsi qu'un contrôle budgétaire précis et réguliers, d'établir un comparatif avec les exercices précédents ainsi que d'évaluer la rentabilité de chaque Centre.

Dans cette organisation, la comptabilité utilise plusieurs logiciels :

- un logiciel de comptabilité standard paramétré en fonction des besoins et de la spécificité d'exploitation de l'entreprise ;
- un logiciel spécifique est dédié au traitement et au suivi des immobilisations. Ce logiciel, ne s'intégrant pas automatiquement en comptabilité, fait l'objet d'un contrôle précis et fréquent.

### **La comptabilité générale**

La comptabilité générale a en charge les opérations et prévisions de trésorerie, les déclarations et rapprochements de T.V.A. sur les encaissements, les déclarations légales et fiscales, le contrôle des stocks de marchandises, l'élaboration du bilan semestriel.

### **La comptabilité clients**

Les clients de la Société sont de trois ordres : le public, qui règle principalement en espèces, les partenaires (y compris les sous-locataires) qui paient par chèque ou virement et, en dernier lieu, l'Etat et les collectivités qui règlent d'avance.

Peu de factures étant établies, la Société n'a pas de logiciel de facturation.

Le risque d'impayé étant quasi-inexistant, la Société n'a pas recours à l'affacturage.

### **La comptabilité fournisseurs**

Après leur comptabilisation, les factures sont vérifiées par un rapprochement entre bons de commande et de livraison, validées par le responsable du service concerné, avant de faire l'objet de règlement (deux fois par mois, le 15 et le 30).

### **La trésorerie**

Les encaissements et décaissements font l'objet d'un suivi quotidien.

Par ailleurs, les fonds disponibles sont placés à court (F.C.P., SICAV) et/ou moyen terme.

Tous les règlements s'effectuent par chèque ou par virement à partir d'un état préparé deux fois par mois (le 15 et le 30) dans le cadre de la procédure de comptabilité fournisseurs susmentionnée.

#### Les immobilisations

Deux fois par an, il est procédé, sur l'intégralité des Centres, à l'inventaire physique des immobilisations dans le cadre de l'établissement des comptes semestriels et annuels.

Cet inventaire consiste à rapprocher les immobilisations situées physiquement sur chaque site avec le listing informatique édité par le service comptabilité à partir du logiciel d'immobilisations.

#### La paie

Comme évoqué ci-dessus, la fonction paie a été confiée à un prestataire extérieur à compter du 1<sup>er</sup> mai 2005.

Les données sont transmises mensuellement par le prestataire puis intégrées en comptabilité. La concordance entre les informations comptables et de paie (montants des salaires bruts, des charges, etc...) sont vérifiées régulièrement.

#### **Les outils de suivi et de contrôle**

La Direction Générale établit chaque année le budget de l'entreprise qui est mis à jour périodiquement à partir des réalisations de l'année.

Les écarts entre la prévision initiale et les résultats sont analysés et commentés.

#### Le budget

Il s'agit d'un outil de pilotage réalisé dans les domaines commerciaux et financiers.

Les prévisions commerciales sont établies par la Direction d'Exploitation.

Les prévisions de dépenses sont établies par le service administratif et comptable sur la base des dépenses de l'exercice précédent et des évènements raisonnablement déterminables, avant d'être validées avec le responsable de chaque service.

La Direction Générale valide l'ensemble du budget qui devient alors l'outil de référence pour le suivi des résultats à venir.

Il est ensuite diffusé, pour la partie qui lui est propre, sur chaque Centre concerné.

#### Les reporting

Pour chaque Centre exploité, il est établi périodiquement, pour chaque mois, un reporting du chiffre d'affaires réalisé avec indication du résultat de l'année précédente et la progression enregistrée.

Le contrôle de gestion s'assure chaque trimestre que les données arrivées en comptabilité sont complètes.

A partir des données de la comptabilité générale et analytique, les comptes économiques trimestriels sont établis, par Centre, selon un modèle de compte de résultat.

Ils intègrent ainsi les résultats d'exploitation, financier et exceptionnel, ainsi que le résultat net et mentionnent le « cash-flow ».

A chaque rubrique est indiqué le comparatif avec le budget de l'année en cours et le réalisé de l'année précédente.

Une projection en fin d'année est réactualisée semestriellement en fonction d'éléments nouveaux survenus en cours de période et non encore enregistrés en comptabilité.

L'ensemble de l'information financière et comptable est vérifié semestriellement par les Commissaires aux Comptes.

## **2 - Le contrôle administratif et juridique**

Le contrôle administratif et juridique est assuré en interne par la Chef Administratif et Comptable et la Responsable Juridique de la Société VERNEUIL PARTICIPATIONS (en respect de la convention d'assistance signée le 16 juin 2005), sous le contrôle régulier des Commissaires aux Comptes et, le cas échéant, en collaboration avec des avocats.

### **2.1 - En matière opérationnelle**

Les risques identifiés sont analysés par le service juridique avec, le cas échéant, l'assistance de conseils externes.

Une procédure de validation systématique des projets de contrats par le service juridique a été mise en place.

Ce même service assure une veille législative et réglementaire et centralise :

- la gestion des litiges commerciaux et sociaux, ainsi que l'administration du personnel,
- le traitement des questions liées à la propriété intellectuelle, aux baux, au droit des sociétés et droit boursier,
- les relations avec les instances représentatives du personnel, en qualité d'assistant de l'employeur.

### **2.2 - En matière d'assurances**

Les risques liés à l'activité de la Société sont présentés au Chapitre IV du Document de Référence.

Le contrôle est effectué au niveau du service administratif qui centralise la mise en œuvre et la gestion des couvertures.

Compte tenu de l'évolution des structures et des niveaux d'activité, un contrôle annuel de l'adéquation de la couverture de la Société est effectué avec le courtier d'assurance afin d'effectuer, le cas échéant, des révisions des polices en cours.

## **III - POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL**

Le Conseil d'Administration du 29 juin 2006 a renouvelé le mandat de Directeur Général de Monsieur Patrick CUITOT et confirmé que celui-ci est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social.

Le Directeur Général est expressément autorisé, avec faculté de délégation, à fournir pendant une période d'un an des cautions, avals ou garanties au nom de la Société, jusqu'à un plafond d'engagement total d'un montant de 100.000 €, avec une limite par engagement fixée à 50.000 €, et sans limite de montant pour les engagements à l'égard des administrations fiscales et douanières.

Fait à Paris, le 27 février 2007

**Pascal PESSIOT**  
**Président du Conseil d'Administration**

## **ANNEXE 2**

### **LA TETE DANS LES NUAGES**

Société anonyme au capital de 2 969 898,25 €  
Siège social : 9, rue de Téhéran 75008 PARIS  
RCS Paris B 393 010 467

**Rapport des commissaires aux comptes établi  
en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du  
Conseil d'administration de la société LA TETE DANS LES NUAGES, pour ce qui concerne les  
procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information  
comptable et financière**

Exercice clos le 31 octobre 2006

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société LA TETE DANS LES NUAGES et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2006.

Sous la responsabilité du Conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

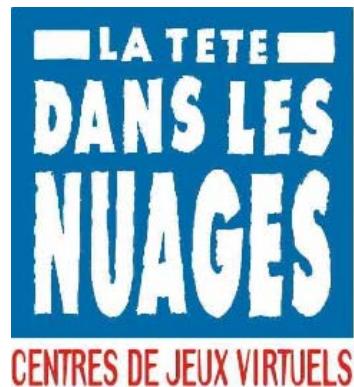
Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations et déclarations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenue dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Châtillon et Paris, le 13 avril 2007

Les Commissaires aux Comptes

SYNERGIE-AUDIT  
Michel BACHETTE-PEYRADE

FIDEURAF  
Yves BLAISE



## Document de Référence



*Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 15 mai 2007, sous le numéro D. 07-466, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.*

Des exemplaires du document de référence sont disponibles, sans frais, au siège social : 9, rue de Téhéran – 75008 Paris, sur le site Internet de la Société (<http://www.ltdn.com>) ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

## TABLE DES MATIERES

1. PERSONNES RESPONSABLES .....	8
1.1    Personne responsable .....	8
1.2    Attestation du responsable du document de référence.....	8
1.3    Responsable de l'information financière.....	8
1.4    Calendrier indicatif de l'information financière .....	9
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES.....	9
2.1    Commissaires aux comptes titulaires.....	9
2.2    Commissaires aux comptes Suppléants .....	10
2.3    Informations sur les contrôleurs légaux des comptes n'ayant pas été renouvelés	10
2.4    Honoraires des commissaires aux comptes.....	10
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES.....	12
3.1    Compte de résultat pro forma .....	12
3.2    Bilan consolidé du Groupe au 31 octobre 2006 et détail du compte de résultat au 31 octobre 2006 par activité du Groupe.....	14
3.3    Informations financières historiques sélectionnées .....	15
4. FACTEURS DE RISQUE .....	17
4.1    Risques relatifs au secteur d'activité du Groupe .....	18
4.2    Risques liés aux activités du Groupe .....	19
4.3    Risques règlementaires et juridiques .....	21
4.4    Risque de marché .....	23
4.5    Gestion et couverture des risques .....	26
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR.....	28
5.1    Histoire et évolution.....	28

5.2	Investissements .....	31
<b>6.</b>	<b>APERÇU DES ACTIVITÉS.....</b>	<b>34</b>
6.1	Présentation générale .....	34
6.2	Atouts du Groupe.....	35
6.3	Stratégie .....	36
6.4	Principaux marchés.....	38
6.5	Principales activités .....	41
6.6	Nouveau produit ou service .....	48
6.7	Evènements exceptionnels .....	49
6.8	Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	49
<b>7.</b>	<b>ORGANIGRAMME .....</b>	<b>49</b>
7.1	Organigramme .....	49
7.2	Répartition des activités du Groupe par secteur d'activité .....	50
7.3	Cessions et acquisitions récentes .....	52
7.4	Contrats intra-groupe ; flux financiers entre la Société et ses filiales.....	53
7.5	Cumul de mandat des dirigeants dans la Société et les principales filiales .....	53
<b>8.</b>	<b>PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS .....</b>	<b>54</b>
8.1	Immobilisations corporelles importantes existants ou planifiées et toute charge majeure pesant dessus .....	54
8.2	Questions environnementales .....	55
<b>9.</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT.....</b>	<b>56</b>
9.1	Situation financière .....	56
9.2	Situation financière et résultat du Groupe au cours de l'exercice clos le 31octobre 2006.....	56
9.3	Situation financière et résultat de la Société au cours des exercices clos les 31 octobre 2006 et 31 décembre 2005 .....	59

9.4	Hors-bilan .....	60
<b>10.</b>	<b>TRÉSORERIE ET CAPITAUX .....</b>	<b>61</b>
10.1	Informations sur les capitaux propres du Groupe.....	61
10.2	Flux de trésorerie du Groupe .....	62
10.3	Sources et structure de financement .....	62
10.4	Restriction à l'utilisation de capitaux ayant ou pouvant influer sur les opérations de la Société .....	64
10.5	Sources de financement attendues pour les principaux investissements à réaliser et les immobilisations corporelles importantes.....	65
<b>11.</b>	<b>RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES.....</b>	<b>65</b>
<b>12.</b>	<b>INFORMATION SUR LES TENDANCES.....</b>	<b>65</b>
<b>13.</b>	<b>PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE .....</b>	<b>65</b>
<b>14.</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE.....</b>	<b>66</b>
14.1	Conseil d'Administration.....	66
14.2	Direction Générale .....	70
14.3	Déclarations concernant le Conseil d'Administration et la direction générale....	71
14.4	Conflits d'intérêts au niveau du Conseil d'Administration et de la direction générale .....	71
<b>15.</b>	<b>RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES .....</b>	<b>72</b>
15.1	Rémunération et avantages en nature des membres des organes d'Administration et de direction.....	72
15.2	Sommes provisionnées ou constatées par la Société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages .....	72
15.3	Options d'achats ou de souscription, bons de souscription d'action .....	72
<b>16.</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION ...</b>	<b>73</b>
16.1	Fonctionnement des organes d'Administration et de direction .....	73

16.2	Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration ; Comités d'audit et de rémunération .....	74
16.3	Gouvernement d'entreprise .....	75
17.	SALARIÉS .....	75
17.1	Effectifs du Groupe.....	75
17.2	Participation et stock options .....	76
17.3	Participations des salariés au capital social ; autres éléments optionnels .....	77
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES .....	78
18.1	Actionnaires au 31 octobre 2006 et évolution au cours des 3 dernières années..	78
18.2	Droits de vote différents.....	78
18.3	Détention ou contrôle, direct ou indirect .....	79
18.4	Accord entraînant un changement de contrôle de l'émetteur .....	79
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS .....	79
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR.....	84
20.1	Informations financières historiques.....	84
20.2	Etats financiers.....	84
20.3	Vérification des informations financières historiques annuelles .....	149
20.4	Dates des dernières informations financières .....	153
20.5	Informations financières intermédiaires et autres .....	153
20.6	Politique de distribution des dividendes .....	153
20.7	Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	154
20.8	Changement significatif de la situation financière ou commerciale .....	154
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES .....	154
21.1	Capital social.....	154
21.2	Acte constitutif et statuts.....	158

22. CONTRATS IMPORTANTS .....	167
23. INFORMATION PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS.....	167
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC .....	168
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS .....	168
TABLE DE CONCORDANCE .....	169
ANNEXE 1    Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne	
ANNEXE 2    Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-135 dernier alinéa du Code de Commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.	

Dans le présent document de référence, les expressions "La Tête dans les Nuages", "LTDN" ou la "Société" désignent la société La Tête dans les Nuages. L'expression le "Groupe" désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et ses filiales au sens de l'article L.233-1 du Code de commerce, à savoir la Société Française de Casino ou "SFC"), et ses filiales mentionnées au Chapitre 9 du présent document de référence.

Le présent document de référence contient des indications sur les objectifs du Groupe, notamment aux Chapitres 5 et 6 et d'autres déclarations prospectives. Ces indications et déclarations sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes tels que "avoir pour objectif", "croire", "s'attendre à", "prévoir", "pouvoir", "estimer", "anticiper", "planifier", "devrait", ainsi que d'autres termes similaires. Le lecteur est mis en garde sur le fait que ces indications ou déclarations prospectives dépendent de circonstances ou de faits qui devraient se produire dans le futur. Ces indications ou déclarations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés, et les projections sur lesquelles ils sont fondés pourraient s'avérer erronées. Les facteurs qui pourraient avoir pour conséquence que les résultats diffèrent des objectifs du Groupe sont divers et variés (voir Chapitre 4 "Facteurs de risques").

Le présent document de référence contient des chiffres et nombres ayant fait l'objet d'arrondis. En conséquence, les montants indiqués comme étant des totaux dans les tableaux et dans les diverses sections du présent document peuvent ne pas correspondre à la somme arithmétique de ces chiffres et nombres.

## **1 PERSONNES RESPONSABLES**

### **1.1 Personne responsable**

Monsieur Patrick CUITOT, Directeur Général de La Tête Dans les Nuages, S.A.

### **1.2 Attestation du responsable du document de référence**

*" J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.*

*J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de Référence.*

*Les informations financières historiques sociales et consolidées au 31 octobre 2006 présentées dans le présent Document de Référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 149 et 151 du Document de Référence qui contiennent chacun des observations.*

*Les informations financières historiques au 31 décembre 2005 (comptes sociaux), présentées dans le Document de Référence déposé auprès de l'AMF le 2 août 2006 sous le numéro D06-0738 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 69 dudit Document de Référence, qui contient une observation, et qui est incorporé par référence au présent Document de Référence."*

Patrick CUITOT  
Directeur Général

### **1.3 Responsable de l'information financière**

Pascal PESSION  
Président du Conseil d'Administration  
La Tête Dans Les Nuages  
9, rue de Téhéran – 75008 Paris  
Téléphone : + 33 1 53 57 31 31  
Télécopie : + 33 1 53 57 31 39  
E-mail : [info@ltdn.com](mailto:info@ltdn.com)

#### **1.4 Calendrier indicatif de l'information financière**

A titre indicatif, le calendrier de l'information financière de la Société jusqu'au 31 octobre 2007 devrait être le suivant :

15 juin 2007	Chiffre d'affaires et résultats du 2 <sup>ème</sup> trimestre 2006/2007
	Situation financière et résultats semestriels consolidés
13 septembre 2007	Chiffre d'affaires et résultats du 3 <sup>ème</sup> trimestre 2006/2007

La Société a publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 12 janvier 2007 sa situation financière et ses premiers résultats semestriels consolidés en IFRS pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 30 juin 2006. Suite au changement de la date de clôture de son exercice, la Société a publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 12 mars 2007 ses comptes sociaux pour l'exercice de 10 mois du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 octobre 2006. La Société a publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 21 mars 2007 son chiffre d'affaires social et consolidé pour le premier trimestre 2006-2007 (période du 1<sup>er</sup> novembre 2006 au 31 janvier 2007).

## **2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES**

#### **2.1 Commissaires aux comptes titulaires**

- Société SYNERGIE AUDIT  
22, boulevard de Stalingrad - 92320 Châtillon  
Représentée par Monsieur Laurent MICHOT  
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

Date de nomination : 30 avril 2007

Date d'expiration du mandat en cours : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2012

- Société FIDEURAF  
130, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS  
Représentée par Monsieur Yves BLAISE  
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

Date de nomination : 29 juin 2006

Date d'expiration du mandat en cours : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2011

## **2.2 Commissaires aux comptes Suppléants**

- Monsieur Jean PETIT  
22, boulevard de Stalingrad - 92320 Châtillon  
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

Date de nomination : 30 avril 2007

Date d'expiration du mandat en cours: assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2012

- Monsieur Patrick GRIMAUD  
22, boulevard de la Bastille - 75012 Paris  
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

Date de nomination : 29 juin 2006

Date d'expiration du mandat en cours : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2011

## **2.3 Informations sur les contrôleurs légaux des comptes n'ayant pas été renouvelés**

Les mandats de commissaire aux comptes de la société Fiduciaire d'Expertise Comptable et de Révision (SOFECOR) et de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Guy Fontaine, renouvelés lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2000 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005, n'ont pas été renouvelés lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2006. Dans un souci de cohérence, il a été décidé de les remplacer par les commissaires aux comptes titulaire et suppléant de SFC, dont la Société a acquis 55,56% du capital le 26 avril 2006.

## **2.4 Honoraire des commissaires aux comptes**

En application des dispositions de l'article 221-1-2 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, le montant des honoraires versés par la Société et les sociétés faisant l'objet d'une intégration globale, aux commissaires aux comptes en charge des comptes consolidés de notre Société, au titre des exercices clos le 31 décembre 2005 et le 31 octobre 2006, s'est élevé à :

(en K€)	SYNERGIE AUDIT		FIDEURAF		SOFECOR	
	31.10.06	31.12.05	31.10.06	31.12.05	31.10.06	31.12.05
<b>Audit</b> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux et consolidés	37,55	30,33	0	0	32,77	31,23
Missions directement liées	0	0	0	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>37,55</b>	<b>30,33</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>32,77</b>	<b>31,23</b>
<b>Autres prestations, le cas échéant</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>37,55</b>	<b>30,33</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>32,77</b>	<b>31,23</b>

### **3 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES**

Les informations financières du présent Chapitre doivent être lues en parallèle et appréciées dans leur totalité avec (i) les comptes et notes annexes figurant au Chapitre "20 - Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et le résultat de la Société", (ii) les informations figurant au Chapitre "9 - Examen de la situation financière et du résultat", et (iii) les informations figurant au Chapitre "10 - Trésorerie et capitaux".

#### **3.1 Compte de résultat pro forma**

Le périmètre actuel du Groupe résulte de l'acquisition par la Société le 26 avril 2006 de 55,56% du capital de SFC.

Il a été décidé afin de mieux rendre compte du nouveau périmètre d'activité du Groupe de présenter ci-dessous le compte de résultat pro forma relatif à l'activité du Groupe au 31 octobre 2006 (exercice de 10 mois) comme si l'acquisition par la Société de 55,56% du capital de SFC et de ses filiales avait eu lieu de manière rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2006 et non au 26 avril 2006.

Il est précisé que l'évolution de ce périmètre d'activité a un effet significatif et que le Groupe n'est pas en mesure de fournir une comparaison avec les comptes de résultats de SFC et de ses filiales pour l'exercice précédent dans la mesure où celles-ci ne disposaient pas avant l'acquisition par la Société de systèmes d'information lui permettant de présenter un tel compte de résultats.

Ces données pro forma sont fournies à titre d'information et ne sont donc nécessairement représentatives ni de ce qu'auraient été les comptes du Groupe si l'acquisition de 55,56% du capital de SFC par la Société avait effectivement été réalisée le 1er janvier 2006 ni de ce que seront les performances futures. Elles sont basées sur les comptes consolidés de SFC en tenant compte des seuls coûts de financement.

## Extraits des comptes de résultat pro forma

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/10/2006<sup>1</sup></b>
	<b>Pro-forma</b>
<b>Produits des activités ordinaires<sup>2</sup></b>	13.880
<b>Résultat opérationnel courant</b>	93
<b>Résultat opérationnel</b>	156
<b>Résultat avant impôts</b>	-878
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé<sup>3</sup></b>	-30

(1) Exercice de 10 mois du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 octobre 2006.

(2) Le produit des activités ordinaires inclus le chiffre d'affaires et les autres produits opérationnels. Le chiffre d'affaires est égal à la somme des produits des jeux virtuels (jeux vidéos), du produit net des jeux pour l'activité casinos, des droits d'entrée jeux, des produits de la restauration et de l'hôtellerie et des autres revenus. Le produit net des jeux est défini comme le produit brut des jeux (défini comme le volume d'affaire des jeux hors droit d'entrée et recettes diverses (vestiaires, etc.), c'est-à-dire les mises des joueurs) diminué des prélèvements de l'Etat et de la commune d'exploitation sur les recettes de jeux et diminué de la CRDS et de la CSG ainsi que des sommes redistribuées aux joueurs.

### **3.2 Bilan consolidé du Groupe au 31 octobre 2006 et détail du compte de résultat au 31 octobre 2006 par activité du Groupe**

#### **Extraits du bilan consolidé au 31 octobre 2006**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/10/2006<sup>1</sup></b>
<b>Actifs courants</b>	8.864
<b>Actifs non courants</b>	53.255
dont	
immobilisations	31.045
incorporelles	
nettes	
dont	
immobilisations	12.622
corporelles nettes	
<b>Total de l'actif</b>	62.119
<b>Capitaux propres</b>	18.893
<b>Passifs courants</b>	27.694
<b>Passifs non courants</b>	15.532

(1) Exercice de 10 mois du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 octobre 2006.

Le tableau ci-dessous présente la contribution de chaque activité du Groupe au chiffre d'affaires, résultat opérationnel avant impôts et résultat net (part du groupe) consolidés au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2006 (exercice de 10 mois).

<i>En milliers d'euros<sup>1</sup></i>	<b>Chiffre d'affaires<sup>2</sup></b>	<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>Résultat opérationnel</b>
<b>Centres de jeux virtuels</b>	2.372	-217	-147
<b>Etablissements de jeux (casinos)</b>	5.911	806	806
<b>Thermes</b>	2.094	284	284

(1) Exercice de 10 mois du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 octobre 2006.

(2) Pour les casinos, le chiffre d'affaires est égal au produit net des jeux. Le produit net des jeux est défini comme le produit brut des jeux (défini comme le volume d'affaire des jeux hors droit d'entrée et recettes diverses (vestiaires, etc.)) diminué des prélèvements de l'Etat et de la commune d'exploitation sur les recettes de jeux.

Le chiffre d'affaires de l'hôtellerie n'apparaît pas comme une catégorie à part entière, car (i) les activités hôtelières de Châtel-Guyon étaient en cours de cession à la clôture de l'exercice 2006 et ont été comptabilisés sur une ligne séparée du compte de résultat consolidé et (ii) les produits et charges de l'activité hôtelière de Gruissan ont été intégrées dans le résultat du casino de Gruissan.

### **3.3 Informations financières historiques sélectionnées**

En application du règlement de la Commission des Communautés européennes n°1606/2002 du 19 juillet 2002, relatif à l'application des normes comptables internationales, la Société a établi pour la première fois, à compter de ses résultats semestriels 2006, ses comptes consolidés en normes International Financing Reporting Standards (IFRS) telles que publiées par l'International Accounting Standards Board et adoptées par l'Union Européenne et a intégré dans le présent document de référence un comparatif pour l'exercice 2005 traité en conformité avec ce référentiel international.

De plus, l'impact de l'application des normes comptables IFRS à la Société est décrit dans le document de référence déposé le 2 août 2006 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D. 06-738 en pages 44 et suivantes. Des développements concernant le passage aux normes IFRS et les principes et méthodes comptables retenus à cette occasion figurent au paragraphe 4.3 de ce document de référence.

Les informations financières historiques sélectionnées pour les exercices clos le 31 octobre 2006 et 31 décembre 2005 présentées ci-dessous ont été établies sur la base des comptes historiques consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 octobre 2006 et sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.

## Extraits des comptes de résultat

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/10/2006<sup>1</sup> IFRS</b>	<b>31/12/2005<sup>2</sup> retraité IFRS) (Comptes sociaux)<sup>4</sup></b>	<b>Publié 2005<sup>2</sup> (principes comptables français)<sup>4</sup></b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	10.284	3.142	3.142
<b>Résultat opérationnel</b>	506	-680	-154
<b>Résultat avant impôts</b>	-143	-596	-70
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	759	-600	-73
<b>Résultat net (part du groupe) par action<sup>3</sup> (en euros)</b>	0,70	-	0,29

(1) Exercice de 10 mois du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre.

(2) Exercice de 12 mois du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

(3) En prenant comme hypothèse que les options de souscription d'actions attribuées par la Société sont exercées et que le nombre d'actions composant le capital de la Société est en conséquence augmenté de 4.000 actions et est composé de 1.083.963 actions.

(4) Les principales modifications entre les comptes publiés retraités IFRS au 31 décembre 2005 et les comptes au 31 décembre 2005 retraités IFRS tels qu'ils apparaissent dans les comptes consolidés du Groupe au 31 octobre 2006 sont les suivantes :

- Reclassement d'un compte courant appartenant à Verneuil Participations d'un montant de 1.337 K€ qui était inscrit dans les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2005 en tant que « Actif non courant » et qui apparaît dans les états financiers de l'exercice 2006 en tant que « Autre actif courant » ;
- Reclassement des OPCVM d'un montant de 119 K€ qui était comptabilisé dans les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2005 en tant que « Autres actifs financiers courants » et qui apparaissent dans les états financiers de l'exercice 2006 en tant que « Trésorerie » ;
- Retraitements : finalisation de l'impact du retraitement de l'application des normes IFRS sur les immobilisations corporelles pour un montant de 175 K€.

Les retraitements et les reclassements IFRS pour les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005 sont présentés dans la note 28 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 octobre 2006.

## Extraits du bilan

En milliers d'euros	31/10/2006 <sup>1</sup>	31/12/2005 retraité IFRS <sup>2</sup> (Comptes sociaux) <sup>3</sup>	Publié 2005 (principes comptables français) <sup>3</sup>
	IFRS		
<b>Actifs courants</b>	8.864	2.415	1.087
<b>Actifs non courants</b>	53.255	988	2.072
<b>Total de l'actif</b>	62.119	3.402	3.159
<b>Capitaux propres</b>	18.893	2.245	2.089
<b>Passifs courants</b>	27.694	1.022	1.022
<b>Passifs non courants</b>	15.532	136	48
<b>Total du passif</b>	62.119	3.402	3.159

(1) Exercice de 10 mois du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 octobre.

(2) Exercice de 12 mois du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

(3) Les principales modifications entre les comptes publiés retraités IFRS au 31 décembre 2005 et les comptes au 31 décembre 2005 retraités IFRS tels qu'ils apparaissent dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2006 sont les suivantes :

- Reclassement d'un compte courant appartenant à Verneuil Participations d'un montant de 1.337 K€ qui était inscrit dans les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2005 en tant que « Actif non courant » et qui apparaît dans les états financiers de l'exercice 2006 en tant que « Autre actif courant » ;
- Reclassement des OPCVM d'un montant de 119 K€ qui était comptabilisé dans les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2005 en tant que « Autres actifs financiers courants » et qui apparaissent dans les états financiers de l'exercice 2006 en tant que « Trésorerie » ;
- Retraitements : finalisation de l'impact du retraitement de l'application des normes IFRS sur les immobilisations corporelles pour un montant de 175 K€.

Les retraitements et les reclassements IFRS pour les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005 sont présentés dans la note 28 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 octobre 2006.

## 4 FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document de référence, y compris les facteurs de risque décrits dans le présent Chapitre. Ces risques sont, à la date de dépôt du présent document de référence, ceux dont le Groupe estime que la réalisation pourrait avoir un impact défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques, non

identifiés à la date de dépôt du présent document de référence ou dont la réalisation n'est pas considérée à cette même date, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement peuvent exister.

## **4.1 Risques relatifs au secteur d'activité du Groupe**

### **4.1.1 Risques liés à l'environnement économique général**

Le Groupe est présent sur trois marchés : celui des centres de jeux virtuels (jeux vidéos) lequel a représenté 23,1% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour l'exercice clos le 31 octobre 2006 (2.372 milliers d'euros), celui des casinos et de leurs activités périphériques (hôtels et restaurants) représentant 57,5% de ce chiffre d'affaires<sup>1</sup> (5.911 milliers d'euros) et celui des thermes représentant 20,4% de ce chiffre d'affaires (2.094 milliers d'euros). Ces marchés sont dépendants d'un certain nombre de facteurs, dont les changements comportementaux (en raison de facteurs économiques et socioculturels) et les évolutions de la conjoncture économique.

Les casinos et leurs activités périphériques (hôtels-restaurants) ainsi que les thermes du Groupe sont plus particulièrement sensibles aux déplacements saisonniers et par voie de conséquence aux aléas climatiques et à la conjoncture touristique. Au sein des casinos, les jeux de table sont affectés par une baisse constatée, dans l'ensemble du secteur d'activité, des revenus et une réduction des mises des joueurs. Cette évolution conjuguée à une chute des pourboires résulte de manière mécanique en un accroissement du montant à la charge du Groupe de la part des minima garantis aux salariés du Groupe affectés à l'activité des casinos. Les jeux de table ne représentaient toutefois qu'une part marginale du produit net des jeux du Groupe pour l'exercice clos le 31 octobre 2006.

Un ralentissement économique pourrait ainsi avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière.

### **4.1.2 Risques concurrentiels**

Le Groupe subit la concurrence d'autres sociétés dont certaines peuvent disposer de ressources financières, humaines et technologiques supérieures aux siennes. Ceci concerne, par exemple pour les jeux virtuels, les fabricants et exploitants de centres de loisirs (cinémas notamment) qui étendraient leurs activités pour proposer des jeux d'arcades

---

<sup>1</sup> Pour les casinos le chiffre d'affaires est égal au produit net des jeux, défini comme le volume d'affaire des jeux hors droit d'entrée et recettes diverses (vestiaires, etc.), c'est-à-dire les mises des joueurs, diminué des prélèvements de l'Etat et de la commune d'exploitation sur les recettes de jeux et de la CRDS et de la CSG ainsi que des sommes redistribuées aux joueurs. Le chiffre d'affaires de l'hôtellerie n'apparaît pas comme une catégorie à part entière, car (i) les activités hôtelières de Châtel-Guyon étaient en cours de cession à la clôture de l'exercice 2006 et ont été comptabilisées sur une ligne séparée du compte de résultat consolidé et (ii) les produits et charges de l'activité hôtelière de Gruissan ont été intégrées dans le résultat du casino de Gruissan.

similaires à ceux du Groupe ou s'installeraient à proximité des centres exploités par le Groupe, et, pour les casinos.

Pour les casinos, la concurrence que subit le Groupe est active et se compose d'une concurrence d'offres proposant des jeux à caractère ludique en contrepartie d'un gain (tels que la Française des jeux et les courses hippiques), d'une concurrence de destination (tels que Monaco et Las Vegas) et, en ce qui concerne le Groupe, d'une concurrence d'établissements dans la mesure où la clientèle des machines à sous est principalement locale.

Ainsi, le Groupe considère que le casino de Gruissan est en concurrence avec les casinos de Valras-Plage (Groupe Tranchant) situé dans l'Hérault et de Port la Nouvelle (exploité par le Groupe) et, dans une moindre mesure, avec les casinos d'Alet-les-Bains (Groupe Omnium) et du Cap d'Agde (Tahoe et en cours de cession). Le Groupe considère que le casino de Châtel-Guyon est en concurrence avec les casinos de Royat (Groupe Partouche) et, dans une moindre mesure, avec ceux de Néris-les Bains (Groupe Tranchant) et Vichy (Groupe Partouche). Les casinos de Gruissan et de Port la Nouvelle tous deux exploités par le Groupe sont en concurrence du fait de leur proximité géographique.

De plus, plus particulièrement pour les casinos, le Groupe peut subir l'impact de nouvelles technologies ou manières de jouer, tels que par exemple les jeux et paris en ligne sur internet. En l'état actuel de la réglementation française, l'exploitation de jeux et paris en ligne sur le territoire français est prohibée. Néanmoins, la compatibilité de cette prohibition avec le principe de libre circulation des services dans l'Union Européenne est discutée. Un rapport de la commission sur l'économie de l'immatériel du 23 novembre 2006 constituée à l'initiative du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie préconise ainsi une ouverture encadrée du marché des jeux en ligne fondée sur l'attribution d'un nombre déterminé de licences. Une telle évolution de la réglementation française serait susceptible d'avoir un impact significatif sur le Groupe. Le Groupe estime cependant avoir développé en interne des études lui permettant de déposer un dossier de demande de licence pour l'exploitation de jeux en ligne dans l'hypothèse où la réglementation française serait modifiée.

Un accroissement de ces différentes formes de concurrence pourrait avoir un effet défavorable sur la fréquentation des centres de jeux virtuels (jeux vidéos), casinos et thermes du Groupe.

## **4.2 Risques liés aux activités du Groupe**

### **4.2.1 Risque lié à l'historique des pertes**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004, le chiffre d'affaires de la Société s'établissait à 3.154 milliers d'euros, pour un résultat d'exploitation de -64 milliers d'euros et un résultat net déficitaire de -143 milliers d'euros, dont -107 milliers d'euros de résultat exceptionnel (en normes comptables françaises).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005, le chiffre d'affaires de la Société s'établissait à 3.142 milliers d'euros, pour un résultat d'exploitation de -59 milliers d'euros et un résultat net déficitaire de -73 milliers d'euros, dont -55 milliers d'euros de résultat exceptionnel (en normes comptables françaises).

Pour l'exercice de 10 mois clos le 31 octobre 2006, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 10.284 milliers d'euros, pour un résultat net consolidé (part du groupe) bénéficiaire de 759 milliers d'euros.

L'acquisition de 55,56% de SFC a pour objectif de permettre de renouer avec des perspectives bénéficiaires.

#### **4.2.2 Risques liés à l'absence de dividendes**

La Société n'a pas distribué de dividendes lors des cinq derniers exercices clos les 31 décembre 2005, 2004, 2003, 2002 et 2001. La Société n'envisage pas de distribuer de dividendes pour l'exercice clos le 31 octobre 2006. Les dividendes futurs que pourraient distribuer la Société dépendront notamment des résultats du Groupe et de sa situation financière.

#### **4.2.3 Risque lié au marché des actions de la Société**

En raison du faible flottant, le marché des actions de la Société n'est pas liquide et il n'est pas possible de garantir qu'un marché liquide se développera ; dans une telle hypothèse, la liquidité et le cours des actions de la Société pourraient en être négativement affectés.

#### **4.2.4 Risques liés à la licence d'exploitation du Passage des Princes**

L'exploitation du centre de jeux virtuels du Groupe situé Passage des Princes à Paris est soumise à une autorisation préfectorale (dénommée "licence kermesse") délivrée pour une durée indéterminée au Directeur Général de la Société de manière nominative. Le chiffre d'affaire généré par ce centre de jeux virtuels s'élève à 1.534 milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2006.

#### **4.2.5 Risques liés aux contrats de délégation de service public de casinos et des autorisations de jeux (casinos)**

Le Groupe exploite ses casinos dans un environnement très réglementé.

L'implantation d'un casino fait l'objet d'une convention de délégation de service public d'une durée maximum de 18 années entre la commune et la société exploitant le casino sur la base d'un cahier des charges et à l'issue d'un appel d'offres initiée par la commune d'implantation en application de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993, dite "loi Sapin".

L'exploitant du casino doit également obtenir une autorisation d'exploitation de jeux délivrée par le Ministre de l'Intérieur après avis consultatif de la Commission supérieure des jeux sur remise d'un dossier contenant notamment une enquête approfondie des

renseignements généraux. L'autorisation de jeux prend la forme d'un arrêté qui fixe le nombre de machines à sous et de jeux de table (roulette, boule, black jack, etc.) que le casino peut exploiter. L'autorisation est d'une durée maximale de 5 années et est assortie de mesures de surveillance et de contrôle.

Le tableau ci-dessous présente pour les casinos exploités par le Groupe les dates de fin de la délégation et de renouvellement de l'autorisation de jeux.

<b>Commune</b>	<b>Date de fin de la délégation de service public</b>	<b>Date de renouvellement de l'autorisation de jeux</b>
<b>Châtel-Guyon</b>	31 octobre 2008	31 octobre 2008
<b>Gruissan</b>	28 février 2017	30 juin 2007
<b>Port La Nouvelle</b>	23 novembre 2022	31 octobre 2008

Les casinos exploités par le Groupe sont donc soumis à l'aléa du non-renouvellement à l'échéance de ces délégations et autorisations, même si jusqu'à ce jour les renouvellements ont été accordés. Par ailleurs, le respect par les communes d'exploitation de la procédure d'appel d'offres, introduite par la loi Sapin, lors du renouvellement des contrats de délégation de service public, pourrait entraîner des dépenses supplémentaires pour le Groupe lors de ces renouvellements et affecter négativement ses résultats.

Les cahiers des charges relatifs aux délégations de service public dans le cadre desquels le Groupe exploite les casinos ne peuvent être modifiées que par voie d'avenants négociés avec la commune d'exploitation, en sa qualité de déléguant. Etant donné les évolutions économiques, financières ou techniques auxquelles le Groupe pourrait être amené à faire face et les adaptations rapides qu'elles pourraient exiger, les spécificités liées au régime des délégations de service public sont susceptibles d'entraver sa faculté à s'adapter ou à adapter son exploitation, ce qui pourrait affecter négativement ses résultats.

En vertu des règles applicables aux contrats administratifs, les communes disposent à tout moment d'une faculté de résiliation unilatérale des délégations de service public pour motif d'intérêt général, sous le contrôle du juge. En cas d'exercice de la faculté de résiliation, le Groupe aura droit à une indemnité également sous le contrôle du juge. Les communes, en leur qualité de déléguant, pourraient également prononcer la déchéance de la délégation de même que le ministre de l'intérieur pourrait ne pas renouveler les autorisations de jeux dans certains cas, notamment à la suite d'un manquement grave par le Groupe à ses obligations légales ou contractuelles et plus particulièrement au cahier des charges des contrats de délégation de service public.

#### **4.3 Risques réglementaires et juridiques**

Le Groupe ne se trouve pas dans une situation de dépendance technique ou commerciale à l'égard de sociétés extérieures notamment de fournisseurs, sous-traitants ou clients. Le

Groupe exploite ses casinos aux termes de délégations de service public accordées par la commune sur laquelle est exploité le casino.

#### **4.3.1 Risques liés aux litiges**

A la connaissance de la Société, au 31 octobre 2006, il n'existe pas de procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrages en suspens ou dont le Groupe est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

#### **4.3.2 Risques liés aux évolutions réglementaires**

Comme dans tout secteur d'activité fortement réglementé, des modifications de réglementation applicables soit aux casinos, soit aux établissements recevant du public -au titre notamment des réglementations relatives à la sécurité des personnes, au maniement d'espèces et à la sécurité des convoyeurs de fonds- pourraient entraîner des dépenses supplémentaires pour le Groupe et en affecter négativement les résultats.

L'activité des casinos est notamment soumise à une fiscalité importante assise sur le "produit brut des jeux" (défini comme le volume d'affaire des jeux hors droit d'entrée et recettes diverses (vestiaires, etc.)) auquel est appliqué un abattement légal de 25% et, dans certains cas, un abattement supplémentaire de 5% maximum au titre des manifestations artistiques de qualité et/ou un abattement supplémentaire de 5% au titre des investissements hôteliers et thermaux. Cette fiscalité est composée, d'une partie fixe constituée de prélèvements de 0,5% au premier euro sur les jeux de table et de 2% sur le produit des machines à sous, et d'une partie variable constituée de prélèvements au profit de l'Etat et de la commune d'exploitation, de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) et de la contribution sociale généralisée (CGS). Au titre de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 31 octobre 2006, ces prélèvements ont représenté au total 9.300 milliers d'euros.

Une modification substantielle de ces prélèvements ou la création d'impôts, de taxes ou de redevances spécifiques aux casinos pourrait affecter négativement les résultats du Groupe.

Le désengagement du Groupe des activités hôtelières et thermales aurait pour effet de lui faire perdre le bénéfice d'une partie des abattements décrits ci-dessus, résultant en un accroissement de la fiscalité supportée par le Groupe.

L'activité machines à sous des casinos est soumise à une obligation de redistribution de 85% des gains. L'activité des machines à sous représente plus de la moitié du chiffre d'affaires consolidé du Groupe au titre de l'exercice clos du 31 octobre 2006.

Le monde du jeu en général et les casinos du Groupe en particulier sont traditionnellement fréquentés dans de larges proportions par une clientèle "fumeur". L'application de la loi Evin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 dans les casinos du Groupe, de même que -dans une moindre mesure- ses établissements hôteliers et restaurants, serait susceptible d'avoir des conséquences défavorables financières, résultant d'une baisse de la fréquentation. Le

Groupe pourrait par ailleurs être contraint d'engager des investissements afin de mettre à la disposition des joueurs des casinos des espaces réservés aux fumeurs.

Par ailleurs, dans l'attente de l'examen, au cours de l'année 2007, par la Commission européenne d'une possible baisse de la taxe sur la valeur ajoutée dans la restauration de manière à ramener celle-ci de 19,6 % à 5,5 %, l'aide de l'Etat français consistant en un remboursement de cotisation avec pour contrepartie la suppression du SMIC hôtelier a été renouvelée jusqu'au 31 décembre 2006. La suppression de cette aide sans baisse concomitante de la TVA dans la restauration pourrait avoir un impact défavorable sur la consommation et, par voie de conséquence, sur les résultats du Groupe et sa situation financière.

Enfin, l'évolution de la réglementation française relative aux jeux et paris en ligne pourrait avoir un effet significatif sur le Groupe.

#### **4.3.3 Risques industriels liés à l'environnement**

Les risques potentiels liés à l'environnement du fait des opérations du Groupe portent sur les éléments suivants : réserves de gaz installées dans ou à proximité des établissements hôteliers, pollution des sols par les eaux usées ou par une rupture de canalisation, pollution sanitaire des réseaux d'eau chaude et risques d'incendie.

L'administration et les équipes de direction et techniques du Groupe effectuent des contrôles ayant pour objectif de prévenir ces risques.

#### **4.4 Risque de marché**

##### **4.4.1 Risque de taux**

Au 31 octobre 2006, l'endettement brut du Groupe s'élevait à 24.920 milliers d'euros, dont 7.509 milliers à taux variable, y compris les prêts d'actionnaires. Le tableau ci-dessous présente, au 31 octobre 2006, l'échéance des actifs et dettes financiers du Groupe.

<i>En milliers d'euros</i>	<b>&lt; 1 an</b>	<b>1 à 5 ans</b>	<b>&gt; 5 ans</b>	<b>Total</b>
<b>Passif financier</b>	21.213 <sup>1</sup>	3.458	249	24.920
<b>Actif financier (disponibilités)</b>	1.737	-	-	1.737
<b>Position nette (actif – passif) avant gestion</b>	- 19.476	- 3.458	- 249	- 23.183

(1) Dont 4.335 milliers d'euros au titre d'avances d'actionnaires et de leurs sociétés apparentées et 14.939 milliers d'euros de dettes sur acquisitions d'immobilisations au titre du contrat d'acquisition de 55,56% du capital de SFC conclu avec le Groupe Partouche.

Une variation à la hausse de 1% des taux applicables à la part du montant net de l'endettement financier du Groupe soumis à taux variable, soit 7.509 milliers d'euros, aurait un impact sur le résultat financier consolidé du Groupe de 75,09 milliers d'euros.

Le Groupe ne pratique pas d'opérations de couverture du risque de taux.

#### **4.4.2 Risque de change**

La totalité des revenus du Groupe sont réalisés en euros, à l'exception des revenus générés par une filiale du Groupe, la société Le Mirage exploitant le casino du Mirage situé à Agadir au Maroc. La Société Le Mirage a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 octobre un chiffre d'affaires 2006 de 858 milliers d'euros, soit 8,3% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe au titre de cet exercice. La Société Le Mirage établit ses comptes en dirham marocain, son bilan est converti en euro au taux de change de clôture et ses comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. La différence résultant de cette conversion a représenté 32 milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2006. Le chiffre d'affaires réalisé par la Société Le Mirage ne fait l'objet d'aucune couverture.

Les charges d'exploitation du Groupe sont essentiellement libellées dans la devise de revenus du Groupe et le recours à des fournisseurs étrangers pour lesquels les charges d'exploitation seraient libellées dans d'autres devises n'est pas significatif. Il n'existe pas de position ouverte de change susceptible de dégager un risque significatif.

#### **4.4.3 Risque actions**

La Société ne détient pas d'actions propres. La Société ne détient pas de portefeuille OPCVM.

#### **4.4.4 Risque de liquidité ; sûretés d'emprunt**

Le Groupe considère qu'il a à faire face à une échéance de remboursement significative à court terme au titre du contrat d'acquisition par la Société de 55,56% du capital de SFC conclu avec le Groupe Partouche.

Aux termes de ce contrat, à la date de dépôt du présent document de référence, la Société reste devoir au Groupe Partouche un montant de 10 millions d'euros en principal augmenté d'un intérêt au taux de 6% l'an à compter du 26 avril 2006. Ce montant est exigible au plus tard le 15 avril 2007. A la date de dépôt du présent document de référence des discussions sont en cours entre le Groupe et Groupe Partouche pour repousser la date d'exigibilité de ce montant.

En garantie du paiement de ce prix, le Groupe a notamment accordé au Groupe Partouche une promesse de cession portant sur la totalité des actions détenues par SFC dans la société d'exploitation du casino de Gruissan pour un montant de 16 millions d'euros exercable jusqu'au 30 juin 2007.

Dans l'hypothèse où ces discussions sur le report de la date d'exigibilité n'aboutiraient ou la Société ne serait pas en mesure de payer le solde du prix de cession augmenté des intérêts, le Groupe pourrait se trouver exposé à l'exercice par le Groupe Partouche de cette promesse. Dans cette éventualité, les résultats du Groupe seraient significativement affectés.

Néanmoins, dans cette éventualité, aux termes de cette promesse, le Groupe disposerait de liquidités représentant la différence entre le prix d'exercice de cette promesse et le solde du prix de cession dû par le Groupe en principal et intérêts.

Pour faire face aux autres besoins de financement de ses activités, le Groupe fait appel principalement à des emprunts bancaires (à hauteur de 5.501 milliers d'euros) et à des avances consentis par ses actionnaires et leurs sociétés apparentées (à hauteur de 4.335 milliers d'euros).

A ce titre, le Groupe a souscrit au cours de l'exercice 2006, les principaux emprunts bancaires suivants :

- le 13 avril 2006, un emprunt d'un montant de 300 milliers d'euros pour financer l'acquisition de machines à sous pour le casino de Châtel-Guyon ;
- le 26 juin 2006, un crédit d'un montant de 750 milliers d'euros pour financer l'acquisition de machines à sous et de travaux pour le casino de Gruissan ;
- le 26 juin 2006 également, un crédit d'un montant de 2.250 milliers d'euros pour financer l'acquisition de machines à sous et de travaux pour le casino de Port la Nouvelle.

Les emprunts souscrits par le Groupe contiennent des clauses usuelles restreignant la liberté opérationnelle du Groupe, en particulier sa capacité à consentir des sûretés, à contracter ou consentir des emprunts, à accorder des garanties ou à réaliser des opérations d'acquisition ou de cession. En outre ces emprunts prévoient des clauses d'exigibilité en cas de survenance de certains événements. Ces contrats d'emprunts ne contiennent pas de clause d'exigibilité fondée sur le respect de ratio financier.

En garantie de ses emprunts bancaires, au 31 octobre 2006 le Groupe avait accordé les hypothèques et sûretés suivantes :

- une hypothèque sur l'ensemble immobilier à usage d'hôtel Le Splendid situé à Châtel-Guyon ;
- une hypothèque sur l'ensemble immobilier dans lequel est exploité le casino de Châtel-Guyon ;
- un privilège de prêteur de deniers sur l'ensemble immobilier dans lequel est exploité le casino de Châtel-Guyon ;

- un nantissement sur les fonds de commerce du casino de Gruissan et du casino de Port la Nouvelle ;
- des nantissements sur compte d'instruments financiers sur la totalité des titres de la société exploitant le casino de Gruissan, et sur la totalité des titres de la société exploitant le casino de Port la Nouvelle ;
- des cautions solidaires.

#### **4.5 Gestion et couverture des risques**

##### **4.5.1 Gestion des risques**

La méthode de provisionnement et de comptabilisation des litiges est conforme aux règles comptables en vigueur. Les provisions pour litiges sont constituées si nécessaires dès la réception par le Groupe d'une assignation en fonction de l'appréciation du risque faite en concertation avec les conseils externes du Groupe.

##### **4.5.2 Assurances**

Le Groupe a souscrit des polices d'assurance afin de couvrir les principaux risques susceptibles d'être assurés liés à son activité, sous réserve des franchises ou exclusions usuelles imposées par le marché.

Il n'existe pas de risques significatifs connus non assurés, ni de risques significatifs auto-assurés.

##### a) Assurances couvrant les risques liés à l'exploitation des centres de jeux virtuels

###### **Assurance multirisque Centres**

Cette assurance s'exerce en valeur à neuf, sur l'ensemble des biens meubles et immeubles pour les dommages directs (incendie, foudre, explosions, chute d'avion, choc de véhicule, tempêtes, dégâts des eaux, attentats, vandalisme, bris de glace, vols de biens, vol de valeurs, risque électrique et bris de machines, autres périls, catastrophes naturelles).

Elle garantit également, pour chaque établissement exploité, les pertes d'exploitation (à hauteur d'un maximum de 12 mois du chiffre d'affaires réalisé par chaque établissement concerné par un ou plusieurs sinistres couverts par cette garantie), et, accessoirement, les pertes indirectes, et le recours des tiers.

Montant de la prime payée au titre de l'exercice : 51.030 euros.

###### **Assurance multirisque Siège**

Cette assurance couvre l'ensemble des biens meubles et immeubles pour les dommages directs (incendie, explosions, évènements climatiques et catastrophes

naturelles, dégâts des eaux, manifestations, émeutes, attentats, vandalisme, dommage électrique, vols et détériorations, bris de machines et matériel informatique).

Les montants garantis sont estimés comme appropriés en fonction de la cause du dommage et de la nature des biens couverts par la garantie.

Montant de la prime payée au titre de l'exercice : 563 euros.

#### **Assurance responsabilité civile, défense pénale et recours, biens confiés et dommages**

Cette assurance garantit, pour des montants plafonnés estimés comme approprié, selon le cas, par sinistre et/ou par année d'assurance, les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de la Société, du fait de son activité, de dommages matériels causés aux biens qui lui sont confiés, de dommages immatériels consécutifs ou non.

Les montants garantis sont estimés comme appropriés en fonction de la cause du dommage et de la nature des biens couverts par la garantie.

Montant de la prime payée au titre de l'exercice : 3.717 euros, calculé sur le montant du chiffre d'affaires H.T.

#### **Assurance marchandises transportées**

Cette assurance garantit, pour leur valeur vénale, dans la limite de 300.000 € par risque, les marchandises transportées par des professionnels du transport par voie terrestre, maritime ou aérienne, contre les risques de disparition, vol, pertes de poids ou de quantité, destruction ou détérioration.

Montant de la prime payée au titre de l'exercice : 3.510 euros.

#### **Assurance missions**

Cette assurance garantit les préposés salariés de la Société lorsqu'ils utilisent occasionnellement leur véhicule personnel pour des missions ponctuelles qui leur sont confiées par la Société au titre de la responsabilité civile, bris de glace, catastrophes naturelles sans limitation de montant, ainsi qu'au titre des recours, avances sur recours, incendie, vol, dommages accidentels et protection juridique, pour des montants plafonnés estimés comme approprié.

Montant de la prime payée au titre de l'exercice : 1.232 euros.

#### **Assurance flotte**

Cette assurance garantit la responsabilité civile de la Société (dommages corporels, pour un montant illimité, et dommages matériels, pour un montant plafonné par sinistre), les dommages subis par les véhicules, à hauteur de la valeur du véhicule

déterminée par expert (sous déduction des franchises), les bris de glace et pare-brise, à hauteur de la valeur de remplacement à neuf, et la protection juridique.

Montant de la prime payée au titre de l'exercice : 2.915 euros.

**b) Assurances couvrant les risques liés à l'exploitation des activités des casinos, des thermes et de l'hôtellerie-restauration**

Le Groupe a souscrit des assurances multirisques industrielles et hôteliers pour l'activité de ses casinos, hôtels et thermes. Le montant total des primes versées au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2006 à ce titre s'élèvent à 26 milliers d'euros.

## **5 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR**

### **5.1 Histoire et évolution**

#### **5.1.1 Raison sociale et nom commercial**

La Société, autrefois dénommée « La Tête Dans les Nuages », a pour dénomination sociale depuis l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 30 avril 2007 « Société Française de Casinos ». La Société conserve « La Tête Dans les Nuages » comme nom commercial.

#### **5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement**

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 393 010 467. Le numéro SIRET de la Société est 393 010 467 00255. Son code activité (code A.P.E.) est 927 C.

#### **5.1.3 Date de constitution et durée de vie**

La Société a été constituée le 12 octobre 1993 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris le 16 novembre 1993 pour une durée de 99 années à compter du jour de cette immatriculation, sauf dissolution ou prorogation.

#### **5.1.4 Siège social et forme juridique ; législation régissant ses activités ; son pays d'origine ; adresse et numéro de son siège statutaire**

Par décision du Conseil d'Administration du 27 février 2007, le siège social de la Société a été transféré du 25, rue Murillo, 75008 Paris au 9, rue de Téhéran, 75008 Paris. La ratification de ce transfert sera soumise à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de la Société du 30 avril 2007.

La Société est constituée sous la forme d'une société anonyme de droit français à Conseil d'Administration régie notamment par les dispositions du Code de commerce.

Les coordonnées téléphoniques du siège social sont les suivantes : + 33 1 53 57 31 31.

### 5.1.5 Evénements importants dans le développement des activités du Groupe

<b>Date</b>	<b>Evènement</b>
Août 1994	Ouverture du premier centre de jeux virtuels à Amiens
Mars 1997	Introduction sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris
Mars 1999	La Société est placée en redressement judiciaire
Décembre 2000	Le Tribunal de commerce de Paris ordonne un plan de redressement par voie de continuation au bénéfice de VERNEUIL PARTICIPATIONS
Mars 2002	Implantation du premier espace de jeux virtuels en réseau par FISH & NET (enseigne « Atlanteam ») dans un centre de jeux virtuels exploité par la Société
Eté 2003	Ouverture du premier centre de jeux virtuels dans un parc d'attractions (La Mer de Sable (Ermenonville)).
Février 2004	Poursuite du développement au sein de bowlings de nouvelle génération avec l'ouverture du partenariat de jeux virtuels de Nantes-Saint Herblain
Juillet 2004	Ouverture du premier partenariat de jeux virtuels à l'étranger depuis la période de redressement judiciaire à Mons (Belgique).
Novembre 2005	Ouverture d'un second partenariat de jeux virtuels en Belgique (Tournai)
Janvier 2006	Signature d'une promesse de cession par le Groupe Partouche à la Société de 55,56% du capital de Société Française de Casinos
	Signature d'une promesse d'apport par Frameliris à la Société de 44,44% du capital de Société Française de Casinos
Février 2006	Fermeture du centre de jeux virtuels situé à la Cité Europe à Coquelles (62)
Mars 2006	Cession de 16,5% du capital de la société exploitant du Casino Le Mirage à Agadir (Maroc)
Avril 2006	Signature de la promesse de cession portant sur le solde du capital de la société exploitant du Casino Le Mirage à Agadir (Maroc)
	Ouverture de centres de jeux virtuels au sein des parcs d'attractions de Bagatelle (pour la 4 <sup>ème</sup> saison) et pour la première fois, les parcs Astérix et La Mer de Sable en partenariat avec la Compagnie des Alpes
Juin 2006	Acquisition de 55,56% du capital de Société Française de Casinos Pascal PESSION est nommé Président du Conseil d'Administration de la Société Changement de la date de clôture de l'exercice social de la Société pour l'aligner sur celui de la Société Française de Casinos
Juin 2006	Le casino de Port la Nouvelle obtient l'autorisation d'exploiter 50 machines à sous (40 d'entre elles ont été implantées en juin 2006 et 10 en septembre 2006)
Décembre 2006	Signature d'une promesse d'achat par le Groupe du casino de Brides les Bains (73)
	Ouverture des centres de jeux virtuels en partenariat situés à Ozol la Ferrière (77) et Brest (29)
Janvier 2007	Renouvellement du bail du Centre de Passage des Princes (Paris 2) pour 12 ans
Février 2007	Cession des murs de l'hôtel et du casino de Gruissan (10) Cession du fonds de commerce d'hôtellerie et des murs de l'Hôtel Splendid de Châtel-Guyon.

## 5.2 Investissements

### 5.2.1 Principaux investissements réalisés

La politique d'investissement du Groupe pour ses activités de jeux virtuels au cours des trois derniers exercices a principalement été axée sur :

- le développement de contrats de partenariat machines du type de ceux évoqués au paragraphe 6.5.1. « Principales Activités » lesquels permettent de s'assurer de la rentabilité et de l'attractivité des machines de jeux virtuels avant leur acquisition ; et
- le renouvellement de la gamme dite « de base » (combat, conduite, sport, etc.) dont l'attractivité et la rentabilité ainsi que la pérennité de l'intérêt présenté auprès du public sont avérées.

Le tableau ci-dessous présente les montants investis au titre du renouvellement de la gamme dite « de base » au cours des deux derniers exercices :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>2006 (IFRS)<sup>1</sup></b>	<b>2005 (Normes comptables françaises)<sup>2</sup></b>
<b>Total</b>	<b>262</b>	<b>312</b>
Règlement immédiat dans le cadre des ouvertures de site exploités en partenariat	52	131
Dans le cadre d'accords avec les fournisseurs du Groupe prévoyant un paiement étalé en fonction du chiffre d'affaires généré par les machines concernées, pour le renouvellement et la rotation du parc machines	209	181

(1) Exercice de 10 mois du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 octobre.  
(2) Exercice de 12 mois du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

La politique d'investissement pour les casinos vise à concilier la permanence d'une offre de produits compétitifs et la saisie d'opportunités sous forme essentiellement d'accroissement de son parc de machines à sous mais également de croissance externe. Cette politique a été poursuivie par le Groupe depuis l'acquisition le 26 avril 2006 de 55,56% du capital de SFC.

Pour atteindre son objectif d'offre de produits compétitifs, le Groupe maintient ses investissements consacrés à l'entretien et à la rénovation de ses actifs casinotiers et périphériques.

Le Groupe a par ailleurs agrandi la salle des machines à sous et procédé à des dépenses de sécurité pour le casino de Gruissan. De même, le Groupe a procédé à des investissements d'installation et de lancement de son activité de machines à sous au casino de Port la Nouvelle. Il a également procédé à des investissements liés à la mise en place du contrôle aux entrées.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2006, 8 machines à sous ont été renouvelées au casino de Châtel-Guyon.

Pour atteindre son objectif d'accroissement de son parc de machines à sous, le Groupe, au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2006, a procédé à l'acquisition de :

- 50 machines pour le Casino de Port la Nouvelle (aucune n'était exploitée au 31 octobre 2005)
- 18 machines à sous pour le Casino de Gruissan, portant le nombre total de machines à sous exploitées dans ce casino à 100 au 31 octobre 2006 (comparé à un nombre de 82 au 31 octobre 2005).

Le Groupe exploitait, au 31 octobre 2006, 200 machines à sous réparties comme suit :

- Casino de Gruissan : 100
- Casino de Châtel-Guyon : 50
- Casino de Port la Nouvelle : 50

Le Groupe a ainsi réalisé au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2006 des investissements pour ses casinos et ses activités périphériques d'un montant de 3.000 milliers d'euros environ.

### **5.2.2 Principaux investissements en cours de réalisation**

Les principaux investissements en cours de réalisation pour l'activité de jeux virtuels portent sur l'achat de nouvelles machines de jeux destinées à être installées dans trois villages Pierre & Vacances, nouveau partenaire du Groupe (voir paragraphe 7.3), et de machines dites « de base » exploitées au centre de Passage des Princes et chez les partenaires du Groupe.

En ce qui concerne les casinos, le Groupe vise à améliorer en permanence son offre à la clientèle et la qualité de l'accueil de celle-ci grâce notamment à l'aménagement et la réfection de ses installations. A ce titre, le Groupe est en cours de renouvellement de ses 50 machines à sous au casino de Châtel-Guyon, dont une vingtaine devrait être renouvelée au cours de l'exercice 2006-2007 et le solde au cours de l'exercice 2007-2008. Le Groupe met également en place un système de fidélisation destiné à faciliter le contrôle aux entrées. Le Groupe estime que les investissements en cours de réalisation pour ses casinos s'élèvent à environ 300 milliers d'euros.

### **5.2.3 Principaux investissements envisagés**

A la date de dépôt du présent document de référence, aucun investissement financier significatif n'a fait l'objet d'engagement ferme du Groupe vis-à-vis de tiers.

Les principaux investissements envisagés par le Groupe au cours des exercices à venir en ce qui concerne l'activité de jeux virtuels portent sur l'achat récurrent de nouvelles machines de jeux destinées à maintenir l'attractivité du parc.

En ce qui concerne les casinos, les investissements envisagés par le Groupe visent à tirer bénéfice des récentes évolutions réglementaires issues notamment du « *protocole sur la promotion du jeu responsable* » signé en décembre 2005 entre le Ministère de l'Intérieur et des syndicats représentatifs des casinos français et notamment, la mixité des salles de jeux (c'est-à-dire la présence dans une même salle ouverte au public et gratuite de jeux de table traditionnels et de machines à sous) avec pour objectif d'accroître l'attractivité des jeux de table, l'installation des accepteurs de billets dans les machines à sous, le système de cartes pré créditées et, dès que celle-ci sera autorisée, l'exploitation du jeu Texas Hold'em Poker. Le Groupe envisage l'installation de nouvelles tables de jeux dans les casinos de Gruissan et Châtel-Guyon afin de pouvoir y développer son parc de machine à sous.

Les principaux investissements envisagés par le Groupe pour ses casinos porteront ainsi :

- pour le casino de Gruissan sur des investissements récurrents et de maintenance et sur l'installation d'une nouvelle table de jeux ;
- pour le casino de Châtel-Guyon sur le renouvellement du parc de machines à sous ; sur des investissements liés à l'acquisition d'une vingtaine de nouvelles machines à sous, sous réserve d'obtenir l'autorisation adéquate ; la mise en place en parallèle d'au moins deux nouveaux jeux de table ; et, l'amélioration de la qualité de l'accueil de la clientèle et l'agencement du casino, estimés à environ 500 milliers d'euros en 2008.

L'ensemble de ces investissements n'aura pas pour effet de contraindre le Groupe à des travaux d'extension de ces installations puisque notamment l'installation de nouvelles tables de jeux et de nouvelles machines à sous pourra être réalisée dans l'enceinte existante de ces installations.

Le Groupe bénéficie d'une promesse d'achat de la société d'exploitation du casino de Brides les Bains et de l'immeuble dans lequel celui-ci est exploité (voir paragraphe 7.3).

## **6 APERÇU DES ACTIVITÉS**

### **6.1 Présentation générale**

Depuis l'acquisition de 55,56% du capital de SFC le 26 avril 2006 (voir paragraphe 7.3), le Groupe est constitué autour de la Société pour son activité de centre de jeux virtuels et de SFC tant pour ses activités de casinos et activités périphériques (hôtellerie-restaurants) que de thermes.

Depuis l'année 2000, le Groupe a privilégié les centres de jeux virtuels les plus profitables et a à cet effet fermé au public notamment les centres situés à Coquelles (février 2006), Roanne (mars 2006) ou Lommes (avril 2006) et favorisé le centre qu'il exploite en propre situé Passage des Princes à Paris. Le Groupe poursuit également sa politique de partenariat avec des centres de loisirs (cinémas, bowlings, notamment, et plus récemment parcs d'attraction) avec pour objectif de limiter ses charges de structure et de bénéficier d'un trafic que les jeux virtuels ne suffiraient pas à eux seuls à générer.

En avril 2006, dans le prolongement de son activité, le Groupe a acquis auprès de Groupe Partouche 55,56% du capital de SFC afin développer une activité casinotière ainsi que des activités périphériques à celle-ci (hôtellerie et restauration) dans trois casinos situés à Gruissan, Châtel-Guyon et Port la Nouvelle. Ces casinos sont autorisés à exploiter des jeux de table (boule, black jack, stud poker et roulette anglaise) et des machines à sous lesquelles représentent une part prépondérante de l'activité de ces casinos. Au titre des activités périphériques à celles des casinos, au 31 octobre 2006, le Groupe exploitait un hôtel affilié au réseau Best Western à Gruissan et l'hôtel Splendid à Châtel-Guyon, lequel a été cédé le 9 janvier 2007.

Le Groupe développe également des activités thermales situées à Châtel-Guyon.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2006, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe a été généré par :

- l'exploitation de centres de jeux virtuels à hauteur de 2.372 milliers d'euros, soit 23,1% du chiffre d'affaires ;
- l'exploitation des casinos et des activités périphériques, à hauteur de 5.911 milliers d'euros<sup>2</sup>, soit 57,5% du chiffre d'affaires ;

---

<sup>2</sup> Le chiffre d'affaires de l'hôtellerie n'apparaît pas comme une catégorie à part entière, car (i) les activités hôtelières de Châtel-Guyon étaient en cours de cession à la clôture de l'exercice 2006 et ont donc été comptabilisées sur une ligne séparée du compte de résultat consolidé et (ii) les produits et charges de l'activité hôtelière de Gruissan ont été intégrées dans le résultat du casino de Gruissan.

- l'exploitation des thermes, à hauteur de 2.094 milliers d'euros, soit 20,4% du chiffre d'affaires.

A l'exception de deux centres de jeux virtuels situés en Belgique, à Tournai et Mons, l'activité du Groupe est essentiellement située en France. La seule filiale du Groupe dont les activités sont situées hors de France, la société Le Mirage qui exploite un casino à Agadir, fait l'objet d'une promesse de cession (voir paragraphe 7.3).

## **6.2 Atouts du Groupe**

Les atouts du Groupe reposent essentiellement sur les éléments suivants.

### **6.2.1 Un centre de jeux virtuels exploité en propre qui sert à promouvoir la marque et constitue le centre "phare" du Groupe pour les jeux virtuels ; le développement des contrats de partenariat pour l'exploitation des centres de jeux virtuels**

Le Groupe cherche à offrir dans les centres de jeux virtuels du loisir sous des formes variées, privilégiant par rapport aux jeux vidéos sur consoles ou ordinateurs personnels, les sensations fortes que permettent les dernières technologies. Héritier de l'"arcade", le Groupe vise également à satisfaire une clientèle large, familiale, au travers de la proximité, la compétition et l'animation, dans une ambiance sûre et conviviale, avec les machines les plus modernes. Le Groupe privilégie ainsi les dispositions architecturales ouvertes sur l'extérieur (au moyen, par exemple, de façades de verre), climatisées et systématiquement non fumeurs.

Au centre situé Passage des Princes à Paris, l'offre de jeux est complétée par la présence d'une boutique de jeux et d'une activité de jeu en réseau lesquelles renforcent l'attractivité de ce centre et concourent à y créer une ambiance que le Groupe veut agréable et accueillante. Le Groupe met également progressivement en place dans ce centre un espace de restauration automatique.

Ce centre de jeux "phare" situé Passage des Princes à Paris contribue à promouvoir la marque "La Tête dans les Nuages".

Cette politique permet au Groupe d'étendre sa politique de partenariats. Celle-ci conduit le Groupe, afin de répondre à la concurrence des jeux vidéos sur consoles et ordinateurs personnels, à positionner ses centres de jeux virtuels comme s'intégrant dans des centres de loisirs de proximité, complémentaire des autres formes de loisirs comme les salles de cinéma ou de bowling. Le Groupe bénéficie de ce fait d'un trafic que les jeux virtuels ne pourraient à eux seuls générer. Ces contrats lui permettent également de poursuivre son expansion en supportant des charges moindres que si étaient ouverts des centres exploités en propre.

Le Groupe se déploie par ailleurs au sein des parcs d'attractions. A cet effet, il a conclu en mars 2006 un premier contrat pour trois saisons avec la Compagnie des

Alpes concernant l'installation de machines de jeux dans les parcs Astérix, Bagatelle et La Mer de Sable.

Au cours de l'exercice 2006/2007, le Groupe procédera également à l'installation de machines de jeux dans trois villages de vacances Pierre et Vacances. L'installation de machines de jeux dans un quatrième village de vacances Pierre et Vacances est prévu pour l'exercice 2007/2008.

### **6.2.2 Accroissement du parc de machines à sous**

Depuis l'acquisition de 55,56% du capital de SFC en avril 2006, le Groupe disposait au 31 octobre 2006 d'un parc accru de machines à sous :

- le casino de Gruissan exploite 100 machines à sous
- le casino de Châtel-Guyon exploite 50 machines à sous
- le casino de Port la Nouvelle exploite 50 machines à sous

### **6.3 Stratégie**

La stratégie du Groupe pour les centres de jeux virtuels continue de reposer sur :

- *la recherche de rentabilités nouvelles pour le centre situé Passage des Princes à Paris.*

A cet effet, le Groupe a installé depuis février 2007 des simulateurs uniques en Europe : 8 postes de conduites sur OUT RUN 2 SUPER DLX et poursuit le renouvellement de son parc machine.

Par ailleurs, en remplacement du restaurant McDonald's jusqu'alors installé dans ce centre, le Groupe envisage de créer en partenariat un espace restauration automatique (distributeur). Le Groupe renforcera également son offre pour les plus petits et les adolescents de produits annexes, tels que gadgets, peluches, friandises en distribution automatique et figurines des personnages de dessins animés. Le Groupe s'efforcera de renforcer son partenariat avec Atlanteam pour les jeux en réseau.

Dans le même temps, le Groupe développe son offre grand public et aux professionnels en organisant des manifestations événementielles, notamment dans le centre de jeux virtuels situé Passage des Princes à Paris.

- *la poursuite de sa politique d'accords de partenariat ponctuels.*

Le Groupe a pour objectif d'accompagner ses partenaires dans leur développement. Ainsi, devraient être ouverts en juin 2007 à Paris un nouvel

espace de jeux en partenariat avec Atlanteam (jeux en réseau) et en 2008 un nouvel espace de jeux dans un bowling en région parisienne.

Le Groupe envisage également de poursuivre sa politique d'accords de partenariat avec des enseignes structurées en franchise à l'image du centre en partenariat ouvert au sein d'une salle exploitée par un franchisé Laser Game à Brest en décembre 2006.

- *le développement de partenariats avec de grands groupes.*

A l'instar de ses accords conclus avec la Compagnie des Alpes (parcs d'attraction de la Mer de Sable, du Parc Astérix et de Bagatelle) et Pierre & Vacances (installation de machines de jeux dans 3 villages de vacances au cours de l'exercice 2006/2007), le Groupe cherchera à étendre sa présence au sein d'attractions et villages de vacances.

- *la poursuite de la rotation du parc machines chez ses partenaires.*

Pour les casinos, le Groupe a pour stratégie :

- de mettre en place une gestion rigoureuse recentrée sur les métiers du jeu et ses activités périphériques (restauration, hôtellerie, spectacles, événementiel) obligatoires ou génératrice de trafic. Le Groupe poursuivra sa politique de cession des exploitations ou actifs non stratégiques ou non dédiés au jeu et de son parc immobilier ;
- d'exploiter la nouvelle réglementation en mettant en place la mixité des jeux (présence de jeux traditionnels et de machines à sous dans la même salle et accès gratuit), en installant de nouveaux jeux autorisés ou qui devraient, selon le Groupe, l'être dans un avenir proche (tels le tournoi de poker) et en profitant des nouvelles opportunités technologiques accordées par le régulateur (accepteur de billets aux machines à sous, système de carte de pré créditée) ;
- de poursuivre sa croissance externe par l'acquisition de nouvelles exploitations de petite ou moyenne taille ayant vocation à être développées. Le Groupe a d'ores et déjà identifié une quarantaine d'établissements appartenant à des indépendants dont le casino de Brides les Bains (voir le paragraphe 7.3 pour la promesse d'acquisition dont le Groupe bénéficie sur ce casino) et une trentaine de casinos appartenant à des groupes répondant aux critères recherchés par le Groupe et pouvant s'inscrire dans cette stratégie.

Le Groupe restera par ailleurs particulièrement vigilant quant à l'évolution de la réglementation des jeux et paris en ligne sur internet.

## **6.4 Principaux marchés**

### **6.4.1 Centres de jeux virtuels**

L'histoire du jeu vidéo remonte à 1972 lorsqu'est lancé le premier jeu vidéo à grand succès (Pong). A partir de 1978, se développe le jeu d'arcade. Celui-ci est généralement défini comme un jeu vidéo dans une borne d'arcade se présentant sous la forme d'un meuble muni d'un monnayeur, d'un écran et d'un dispositif de contrôle. Les jeux d'arcade se trouvent généralement dans des lieux publics comme les centres commerciaux, les bars et certains établissements spécialisés généralement appelés "salles d'arcade".

En parallèle, s'accroît l'offre de jeu vidéo sur console de jeu supportant un nombre limité de jeux mais permettant aux joueurs de jouer à leur domicile. A compter des années 1980, l'offre de jeux vidéos s'intensifie principalement sur les ordinateurs personnels diffusés à grande échelle.

La généralisation de la pratique des jeux vidéo à domicile s'est accompagnée, selon les constatations du Groupe, dans certains pays (U.S.A., Japon, Grande-Bretagne), de l'offre de jeux d'arcades hors du domicile, dans des centres spécialisés. Certains de ces centres, parfois de grande taille, héritiers des « salles d'arcade », sont équipés de machines sophistiquées, faisant appel aux dernières techniques de la réalité virtuelle. En France, le marché des salles d'arcade reste toutefois embryonnaire et fortement concurrencé par les jeux vidéos sur ordinateurs personnels et consoles. Cette caractéristique rend ainsi l'environnement concurrentiel du Groupe difficilement appréciable.

Selon le Groupe, l'exploitation des jeux virtuels d'arcade est conduite soit par des exploitants individuels dans des sites indépendants dédiés, soit par des réseaux appartenant à des groupes disposant d'une couverture régionale ou nationale privilégiant des conventions de partenariat. L'exploitation dans le cadre de partenariat se distingue d'une exploitation en site dédié par la fourniture de machines de jeu (et du matériel nécessaire à l'exploitation), en contrepartie d'une mise à disposition par le partenaire (bowling, parc d'attraction) d'espace ou de locaux, moyennant un partage des recettes.

Le Groupe estime, compte tenu du développement de ses contrats de partenariat, qu'il est en concurrence notamment avec les fabricants de jeux d'arcade vidéos qui exploitent des espaces de jeux vidéos en France (dont Namco qui exploite espaces de jeux vidéo au sein de cinémas en vertu notamment d'un contrat cadre conclu avec Europalaces (Pathé-Gaumont) (sources internes au Groupe).

### **6.4.2 Casinos**

Inventés à Venise au XVIIème siècle, les casinos apparaissent en France dès le XVIIIème siècle. Ils sont d'abord interdits, puis tolérés et enfin réglementés. La loi du 15 juin 1907 maintient le principe de l'interdiction mais autorise également des

dérogations notamment dans les villes et stations classées balnéaires, thermales ou climatiques tandis que la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 étend cette dérogation aux villes situées dans les agglomérations de plus de 500.000 habitants à condition qu'elles disposent d'une scène dramatique, d'un orchestre national ou d'un opéra et, à l'exception toutefois, en application d'une loi de 1920, des agglomérations situées à moins de 100 km de Paris (hormis Enghien-les-Bains classée station thermale).

Le décret n° 87-604 du 26 août 1987 autorise les machins à sous uniquement à l'intérieur des casinos.

Dans les communes habilitées à recevoir un casino, l'implantation de celui-ci fait l'objet d'une convention de délégation de service public entre la commune et la société exploitant le casino sur la base d'un cahier des charges et à l'issue d'un appel d'offres initié par la commune d'implantation en application de la loi dite loi Sapin.

L'exploitant du casino est également tenu d'obtenir une autorisation d'exploitation de jeux délivrée par le ministre de l'intérieur après avis consultatif de la Commission supérieure des jeux sur remise d'un dossier contenant notamment une enquête approfondie des renseignements généraux. L'autorisation de jeux prend la forme d'un arrêté qui fixe le nombre de machines à sous et de jeux de table (roulette, boule, black jack, etc.) que le casino peut exploiter. L'autorisation est d'une durée maximale de 5 années et est assortie de mesures de surveillance et de contrôle.

Lors de la première année d'exploitation, les exploitants sont soumis à une période probatoire durant laquelle aucune machine à sous ne peut être exploitée. Ensuite, toute extension du parc de machine à sous est soumise à agrément du ministre de l'intérieur.

Le "*protocole sur la promotion du jeu responsable*" signé en décembre 2005 par le ministre de l'intérieur, la Commission supérieure des jeux, le syndicat des Casinos Modernes (auxquelles adhère les casinos du Groupe et dont Monsieur Pascal Pessiot, Président du Conseil d'Administration de la Société, est vice-Président) et le syndicat des Casinos de France met en place un dispositif de protection de joueurs dits dépendants et vise à créer une dynamique de soutien des jeux de table et plus généralement de l'activité des casinos.

Les deux principales mesures mises en place par ce protocole concernent :

- à compter du 1er mai 2006, la mixité des salles de jeux. Jusqu'ici séparés, les machines à sous et les jeux de table peuvent à compter de cette date être regroupés dans la même salle. Dans le même temps, est supprimé le droit de timbre de 15 euros que les joueurs devaient acquitter pour accéder aux jeux de table qui sont désormais accessibles à tout le public des casinos et ceci gratuitement, ce qui est de nature à accroître leur attractivité ;
- au plus tard le 1er novembre 2006, les établissements exploitant des casinos ont été contraints de mettre en place le contrôle à l'accès des salles de machines à sous

afin notamment d'éviter l'accès aux personnes inscrites au fichier tenu par le ministère de l'intérieur des « interdits de jeux ».

Pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 31 octobre 2006 (date de clôture de l'exercice de l'ensemble des exploitants de casinos), l'ensemble du secteur casinotier en France a dégagé un produit brut total des jeux de 2.705,1 millions d'euros, en progression de 2,16 % par rapport à l'exercice du 1<sup>er</sup> novembre 2004 au 31 octobre 2005 (*Source : Rapport ministériel décembre 2006*).

Pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 31 octobre 2006, la part des machines à sous représente 93,83 % du produit brut total des jeux en hausse de 2,52% par rapport à la période du 1<sup>er</sup> novembre 2004 au 31 octobre 2005 (*Source : Rapport ministériel décembre 2006*). Le produit brut total des jeux de tables a quant à lui connu une légère hausse de 0,78 % par rapport à la période précédente (*Source : Rapport ministériel Décembre 2006*).

La part totale des prélèvements (Etats, communes, CSG et CRDS) sur le produit brut des jeux représente environ 58% pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 31 octobre 2006 (*Source : Syndicat des Casinos Modernes*).

Le secteur des casinos en France présente une tendance relativement récente à la concentration. Au 31 octobre 2006, il compte 193 casinos autorisés sur le territoire national (contre 190 par rapport à la période précédente), et plus des deux tiers des casinos sont exploités par des groupes (*Source : Syndicat des Casinos*).

Les principaux acteurs sont les suivants :

Identité des groupes	Nombre de casinos exploités en France	Produit brut des jeux réel 2006 (en millions d'euros)
Groupe Partouche	47	799
Groupe Lucien Barrière	31	774,9
Groupe Moliflor Loisirs	21	245,8
Groupe Tranchant	17	223,5
Groupe Cogit	8	76,9
Groupe Emeraude	8	58,4

*Source : Syndicat des Casinos Modernes (données au 31/10/06).*

La concurrence dans le secteur des casinos est essentiellement locale, voire régionale.

Ainsi, le Groupe considère que le casino de Gruissan est en concurrence avec d'autres casinos situés dans le Languedoc-Roussillon, principalement ceux de Valras-Plage (Groupe Tranchant) et de Port la Nouvelle (exploité par le Groupe), et dans une moindre mesure avec le casino du Cap d'Agde (Tahoe et en cours de cession), situé dans l'Hérault. Le Groupe considère que le casino de Châtel-Guyon situé en Auvergne est en concurrence avec les casinos de Royat (Groupe Partouche) et dans une moindre mesure

en raison de leur éloignement géographique ceux de Néris-les Bains (Groupe Tranchant) et Vichy (Groupe Partouche). Les casinos de Gruissan et de Port la Nouvelle tous deux exploités par le Groupe sont en concurrence du fait de leur proximité géographique.

Gruissan, Châtel-Guyon et Port la Nouvelle ont été classés respectivement à la 81<sup>e</sup>, 125<sup>e</sup> et 183<sup>e</sup> place par produit brut des jeux réalisés au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 31 octobre 2006 sur 193 casinos recensés sur le territoire français (*Source : Ministère de l'intérieur rapport 2006*).

Le Groupe est également exposé à la concurrence de produits de substitution que représentent les jeux en ligne. En l'état actuel de la réglementation française, aucune société ne peut exploiter de tels jeux et paris en ligne sur le territoire français. Néanmoins, la compatibilité de cette réglementation avec le principe de libre circulation des services dans l'Union Européenne est discutée. Une évolution de la réglementation française qui autoriserait le développement des jeux et paris en ligne serait susceptible d'avoir un impact significatif sur le Groupe. Un rapport de la commission sur l'économie de l'immatériel du 23 novembre 2006 préconise ainsi une ouverture encadrée du marché des jeux en ligne fondée sur l'attribution d'un nombre déterminé de licences.

## 6.5 Principales activités

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2006, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe a été généré par :

- l'exploitation de centres de jeux virtuels à hauteur de 2.372 milliers d'euros, soit 23,1% du chiffre d'affaires ;
- l'exploitation des casinos et des activités périphériques, à hauteur de 5.911 milliers d'euros<sup>3</sup>, soit 57,5% du chiffre d'affaires ; et
- l'exploitation des thermes, à hauteur de 2.094 milliers d'euros, soit 20,4% du chiffre d'affaires.

### 6.5.1 Centres de jeux virtuels

Afin de répondre aux attentes du marché, au 31 octobre 2006, le Groupe développait ses activités de jeux virtuels dans le centre situé Passage des Princes à Paris ainsi que dans 11 centres en partenariat.

---

<sup>3</sup> Le chiffre d'affaires de l'hôtellerie n'apparaît pas comme une catégorie à part entière, car (i) les activités hôtelières de Châtel-Guyon étaient en cours de cession à la clôture de l'exercice 2006 et ont donc été comptabilisées sur une ligne séparée du compte de résultat consolidé et (ii) les produits et charges de l'activité hôtelière de Gruissan ont été intégrées dans le résultat du casino de Gruissan.

Le chiffre d'affaires total réalisé par les centres de jeux exploités par le Groupe s'élève à 2.372 milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2006 dont 1.534 milliers d'euros, soit 65%, par le centre de Passage des Princes. Le chiffre d'affaires réalisé au titre de l'offre Imagine'R renouvelée pour une année en partenariat avec la RATP a représenté au titre de l'exercice 2006, environ 11% du chiffre d'affaires de ce centre. Les jeux en réseau exploités par Atlanteam dans le centre de Passage des Princes depuis février 2006 ont généré 5% du chiffre d'affaires réalisé par ce centre.

Le chiffre d'affaires total réalisé par les centres de jeux exploités en partenariat s'élève à 740 milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2006. Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2006 par les six principaux centres de jeux virtuels exploités en partenariat par le Groupe, après partage des recettes avec ses partenaires :

<b>Principaux centres exploités en partenariat</b>	<b>Chiffre d'affaires (revenant au Groupe)</b>
Bowling de Belle Epine	169
Bowling d'Echirolles	124
Bowling de Nantes St	44
Herblain	
Marseille Plan de Campagne	108
Marseille La Valentine	90
Parc Asterix	53
<b>Total</b>	<b>588</b>

Aucun des cinq autres centres de jeux virtuels exploités en partenariat par le Groupe au 31 octobre 2006 ne représentait plus de 5% du chiffre d'affaires généré par les centres de jeux virtuels du Groupe.

A cours de l'exercice clos le 31 octobre 2006, le Groupe a fermé au public les centres de jeux virtuels de Coquelles, Roanne et Lomme (Kinépolis). Après la clôture de l'exercice, le Groupe s'est attaché à renouveler certains contrats importants afférents à ses centres les plus profitables et a ouvert deux centres en partenariat à Ozoir-la Ferrière et à Brest. Le 20 décembre 2006, le Groupe a par ailleurs renouvelé pour une durée de 12 ans expirant le 21 décembre 2018 le bail afférent à son centre situé Passage des Princes (Boulevard des Italiens, Paris) ; par contrat du 20 juillet 2006, le Groupe a renouvelé, pour une durée de 6 années expirant le 31 décembre 2012, le contrat qui le lie à son partenaire pour le centre de jeux virtuels situé à Belle Epine ; et, par avenant du 16 novembre 2006, le Groupe a renouvelé jusqu'au 31 décembre 2009, le contrat qui le lie à son partenaire pour le centre de jeux virtuels situé à Marseille - La Valentine.

Le Groupe estime pour l'exercice clos au 31 octobre 2006 que 880.183 clients environ ont joué sur les jeux virtuels du Groupe, ce qui représente une moyenne de 2.420 clients environ par jour.

Le Groupe évalue le montant du jeu moyen, pour l'exercice clos au 31 octobre 2006, à 3,11 euros HT (incluant le chiffre d'affaires revenant aux partenaires du Groupe) contre 2,07 euros HT pour l'exercice précédent (calculé sur la base du chiffre d'affaires généré par les activités de jeux virtuels y compris le chiffre d'affaires revenant aux partenaires du Groupe, divisé par le nombre total de clients).

L'environnement favorable dans lequel sont installés ses centres de jeux devrait lui permettre de capter une clientèle cadre en zone urbaine et périurbaine à l'heure du déjeuner, une clientèle adolescente l'après-midi et une clientèle familiale le week-end. La tranche d'âge de la clientèle ainsi touchée par les activités de jeux virtuels du Groupe s'échelonne de 10 à 50 ans.

Le Groupe s'efforce de fidéliser ses clients en leur proposant de nouveaux jeux par une gestion dynamique des rotations de machines. Ainsi, des rotations du parc machines sont régulièrement effectuées, tant au sein de chaque centre de jeux virtuels qu'entre les différents centres. Ces rotations et réimplantations permettent de mettre en avant des machines nouvellement exploitées de manière à susciter en permanence l'intérêt du public. A ce titre, au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2006, près de 47% du parc de 486 machines de jeux virtuels dont est propriétaire le Groupe a fait l'objet de mouvements entre les différents centres.

Par ailleurs, les centres de jeux virtuels d'une superficie suffisante sont organisés par zones regroupant des jeux de même type ou catégorie (combat, sport, conduite, enfants, ...) afin de susciter davantage l'intérêt des joueurs.

Le Groupe poursuit également le développement de partenariats machines avec des fournisseurs ou exploitants caractérisés par la mise à disposition au profit du Groupe de machines de jeu généralement très sophistiquées et récentes. Ces accords permettent au Groupe de s'assurer d'une continue attractivité et de la rentabilité de nouvelles machines avant leur éventuelle acquisition. Au 31 octobre 2006, le Groupe disposait ainsi de cinq machines mises à disposition par des fabricants ou fournisseurs au centre de jeux situé Passage des Princes à Paris.

Enfin, le Groupe s'efforce d'offrir à sa clientèle une gamme variée de produits annexes (restauration, confiserie, jeux en réseau au centre de Passage des Princes, ou sur consoles, cabines photos, ...), exploités par différents partenaires et en contrepartie du versement par ceux-ci, d'une redevance de sous-location ou d'une commission sur le chiffre d'affaires réalisé. Le développement de cette gamme a pour objectif d'accroître l'attractivité des centres de jeux du Groupe. Au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2006, le chiffre d'affaires généré par ces activités annexes reste limité.

### **6.5.2 Casinos et activités périphériques**

Au 31 octobre 2006, le Groupe exploitait en France trois casinos titulaires d'une délégation de service public et d'une autorisation ministérielle pour l'exploitation des

jeux. Le Groupe exploitait également le casino Le Mirage à Agadir au Maroc laquelle a fait l'objet d'une promesse de cession (voir paragraphe 7.3).

Le chiffre d'affaires total réalisé par les trois casinos français et le casino Le Mirage à Agadir au Maroc ainsi que les activités périphériques du Groupe s'élève à 5.911 milliers d'euros représentant 57,5% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2006<sup>4</sup>.

#### Le casino de Gruissan (Aude)

Créé en 1975, le casino de Gruissan a obtenu le droit d'exploiter ses premières machines à sous en 1993. Entièrement rénové en 1994, le casino, situé entre mer et étang, à l'entrée de la station balnéaire de Gruissan, est conçu par le Groupe comme un centre de loisirs et d'animation.

Sur un terrain d'environ 1,5 hectares, l'établissement dans lequel est exploité le casino d'une surface de 1.500 m<sup>2</sup> possède :

- une salle de 100 machines à sous
- une salle de jeux traditionnels (roulette anglaise, black jack et stud-poker)
- une salle de boule
- trois points de restauration
- un « lounge-bar » dans la partie centrale du casino
- un parking privé de 400 places

Le casino de Gruissan est exploité aux termes :

- d'une délégation de service public conclu en date du 1<sup>er</sup> mars 2002 expirant le 28 février 2017. Comme cela est généralement le cas pour les délégations de service public en vigueur, le cahier des charges pour l'exploitation des jeux du casino de Gruissan prévoit notamment une obligation pour le Groupe de participer annuellement au programme des animations culturelles de la ville.
- d'une autorisation de jeux délivrée par le ministre de l'intérieur octroyée le 29 juillet 2002 expirant le 30 juin 2007.

Une demande de renouvellement de cette autorisation de jeux est en cours, ainsi qu'une demande d'autorisation d'exploiter 20 machines à sous supplémentaires.

---

<sup>4</sup>Le chiffre d'affaires de l'hôtellerie n'apparaît pas comme une catégorie à part entière, car (i) les activités hôtelières de Chatel-Guyon étaient en cours de cession à la clôture de l'exercice 2006 et donc comptabilisées sur une ligne séparée du compte de résultat consolidé et (ii) les produits et charges de l'activité hôtelière de Gruissan ont été intégrées dans le résultat du casino de Gruissan.

Le casino de Gruissan a été classé à la 81<sup>e</sup> place par produit brut des jeux réalisés au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 31 octobre 2006 sur 193 casinos recensés sur le territoire français.

Le produit brut des jeux réalisé par le casino de Gruissan au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 31 octobre 2006 s'élève à 11.160 milliers d'euros, contre 10.205 milliers d'euros au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2004 au 31 octobre 2005 représentant une croissance de 9,37%. Le produit brut des jeux réalisé par le casino de Gruissan au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 31 octobre 2006 représente 61% du produit brut des jeux généré par les trois casinos français du Groupe sur cette période. Le produit brut des jeux du casino de Gruissan au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 31 octobre 2006 s'est réparti à hauteur de 10.899 milliers d'euros pour les machines à sous (soit 97,7% du produit brut des jeux) et 261 milliers d'euros pour les jeux de table (soit 2,3% du produit brut des jeux).

Les murs de l'immeuble dans lequel est exploité le casino de Gruissan ont été cédés par le Groupe le 7 janvier 2007 (voir paragraphe 7.3). Depuis cette date, a été conclu avec le nouveau propriétaire un bail expirant le 8 janvier 2016.

Dans le cadre de ses activités périphériques, le Groupe exploite par ailleurs à Gruissan un hôtel classé trois étoiles de 50 chambres affilié au réseau "Best Western". L'hôtel bénéficie des moyens mis en œuvre par ce réseau en vue de faciliter et de développer son activité, en contrepartie de paiements de commissions assises sur le chiffre d'affaires. L'hôtel est, de par son affiliation au réseau « Best Western », par ailleurs soumis à des visites de contrôle de qualité.

#### Le Casino de Châtel-Guyon (Puy de Dôme)

Créé au début du 20<sup>ème</sup> siècle, le casino de Châtel-Guyon est intégré dans le parc thermal.

Le casino comporte :

- une salle de 50 machines à sous
- une salle de boule
- un restaurant
- un piano-bar
- une salle de réception
- un théâtre cinéma

Le casino de Châtel-Guyon est exploité aux termes :

- d'une délégation de service public en date du 22 mai 1998, amendé en date du 12 janvier 2007 et expirant le 31 octobre 2008. Comme cela est généralement le cas pour les délégations de service public en vigueur, le cahier des charges pour l'exploitation des jeux du casino de Châtel-Guyon prévoit notamment une obligation pour le Groupe de participer à des animations culturelles.

A l'expiration de la délégation de service public, le Groupe participera à l'appel d'offres que lancera la commune d'exploitation.

- d'une autorisation de jeux délivrée par le ministre de l'intérieur octroyée le 1<sup>er</sup> janvier 2007 expirant le 31 octobre 2008.

Le Groupe déposera une demande de renouvellement de cette autorisation de jeux dans le courant de l'année 2008.

Le casino de Châtel-Guyon a été classé à la 125<sup>e</sup> place par produit brut des jeux réalisés au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 31 octobre 2006 sur 193 casinos recensés sur le territoire français (*Source : Ministère de l'intérieur rapport 2006*).

Le produit brut des jeux réalisé par le casino de Châtel-Guyon au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 31 octobre 2006 s'élève à 6.419 milliers d'euros, contre 6.432 milliers d'euros au cours de la période précédente représentant une diminution de 0,21%. Le produit brut des jeux réalisé par le casino de Châtel-Guyon au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 31 octobre 2006 représente 35% du produit brut des jeux généré par les trois casinos français du Groupe sur cette période.

Le produit brut des jeux du casino de Châtel-Guyon au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 31 octobre 2006 s'est réparti à hauteur de 6.366 milliers d'euros pour les machines à sous (soit 99,2%) et 52 milliers d'euros pour les jeux de table (soit 0,8%).

Dans le cadre de ses activités périphériques, le Groupe exploitait au 31 octobre 2006 les murs et le fonds de commerce d'hôtellerie de l'Hôtel Splendid de Châtel-Guyon. Le Groupe a cédé ce fonds de commerce et les murs de cet hôtel (voir paragraphe 7.3).

#### Le Casino de Port la Nouvelle (Aude)

L'établissement situé en front de mer a été ouvert en 1995 et exploite les activités suivantes :

- une salle de 50 machines à sous
- une salle de jeux traditionnels
- une salle de boule
- une discothèque
- un bar-glacier

Jusqu'en juin 2006 le casino de Port la Nouvelle n'exploitait qu'un jeu de boule. Aux termes d'une autorisation en date du 1<sup>er</sup> juin 2006, le casino de Port la Nouvelle exploitait au 31 octobre 2006 50 machines à sous.

Le casino de Port la Nouvelle est exploité aux termes :

- d'une délégation de service public conclu en date du 1<sup>er</sup> novembre 2003 expirant le 23 novembre 2022. Le cahier des charges pour l'exploitation des jeux du casino de Port la Nouvelle prévoit notamment l'obligation du Groupe d'exploiter dans l'enceinte du casino un restaurant de qualité et une contribution du Groupe au développement de la station balnéaire à hauteur de 30 milliers d'euros pour la première année d'exploitation des machines à sous, 50 milliers d'euros la deuxième année et 70 milliers d'euros la troisième, ce montant sera ensuite révisé sur la base de l'évolution de l'indice INSEE des prix de la consommation.
- d'une autorisation de jeux délivrée par le ministre de l'intérieur octroyée le 1<sup>er</sup> juin expirant le 31 octobre 2008.

Le Groupe déposera une demande de renouvellement de cette autorisation de jeux dans le courant de l'année 2008.

Le casino de Port la Nouvelle a été classé à la 189<sup>e</sup> place par produit brut des jeux réalisés au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 31 octobre 2006 sur 193 casinos recensés sur le territoire français (*Source : Ministère de l'intérieur rapport 2006*). Jusqu'en juin 2006 le casino de Port la Nouvelle n'exploitait qu'un jeu de boule. Aux termes d'une autorisation en date du 1<sup>er</sup> juin 2006, le casino de Port la Nouvelle exploitait au 31 octobre 2006 50 machines à sous.

Le produit brut des jeux réalisé par le casino de Port la Nouvelle au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 31 octobre 2006 s'élève à 699 milliers d'euros, contre 47 milliers d'euros au cours de la période précédente du fait de la mise en exploitation de 50 machines à sous. Le produit brut des jeux réalisé par le casino de Port la Nouvelle au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 31 octobre 2006 représente 4% du produit des jeux généré par les trois casinos français du Groupe au cours de cette période.

Le produit brut des jeux au casino de Port la Nouvelle au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 31 octobre 2006 s'est réparti à hauteur de 655 milliers d'euros pour les machines à sous (soit 93,7%) et 44 milliers d'euros pour les jeux de table (soit 6,3%).

### Le Casino d'Agadir

Le Groupe exploite par l'intermédiaire de la Société Le Mirage le casino Le Mirage situé à Agadir au Maroc. La Société Le Mirage a réalisé un chiffre d'affaires au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2006 de 858 milliers d'euros, soit 8,3% du chiffre

d'affaires consolidé du Groupe au titre de cet exercice. Cette société fait l'objet d'une promesse de cession (voir paragraphe 7.3)

#### Description des principaux clients

Les casinos français ont connu une véritable révolution au début des années 1990 du fait de l'autorisation d'exploitation des machines à sous qui leur a été accordée. Leur clientèle potentielle qui, traditionnellement, était composée de personnes, en petit nombre, à revenus élevés, de commerçants, professions libérales, rentiers, prêts à jouer des sommes importantes, a désormais regroupé l'ensemble de la population active qui s'adressait auparavant pour jouer au PMU, ou au Loto.

La grande masse des clients dispose d'un budget mensuel de jeu moyen de quelques dizaines d'euros. La clientèle des seniors et retraités forme désormais le principal segment.

#### **6.5.3 Thermes**

Le Groupe, par l'intermédiaire de la Société des Eaux minérales de Châtel-Guyon (SEMCG), possède deux établissements thermaux situés à Châtel-Guyon :

- les Thermes Henry (1<sup>ère</sup> classe et 2<sup>e</sup> classe)
- les Bains Thermaux du Splendid Hotel \*\*\* (BTS – Hors classe)

La station Thermale de Châtel-Guyon est actuellement agréée pour les traitements de l'appareil digestif, l'appareil urinaire, les maladies métaboliques et la gynécologie.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2006, les activités thermales du Groupe ont réalisé un chiffre d'affaires de 2.094 milliers d'euros représentant 20,2% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Des négociations sont en cours pour permettre au Groupe de se désengager de l'activité thermale, dont le chiffre d'affaires ne cesse de décroître depuis plusieurs années, ce qui devrait assurer un assainissement des comptes du Groupe. Des pourparlers sont parallèlement en cours avec la Mairie de Châtel-Guyon pour trouver des solutions de redressement des thermes, avec ou sans le repreneur avec qui les négociations sont actuellement engagées.

#### **6.6 Nouveau produit ou service**

Hormis l'acquisition de 55,56% du capital de SFC le 26 avril 2006 (voir paragraphe 6.1) et l'acquisition de nouvelles machines à sous dans les casinos de Gruissan et Port la Nouvelle (voir paragraphe 6.5.2), le Groupe n'a pas lancé de nouvelles activités.

## 6.7 Evènements exceptionnels

Il n'existe aucun événement exceptionnel.

## 6.8 Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication

Le marché des centres de jeux virtuels du Groupe est approvisionné par quatre principaux fabricants de machines de jeux commercialisant leurs produits par l'intermédiaire de distributeurs spécialisés, avec lesquels la Société traite sans prédominance particulière. La politique de renouvellement des jeux virtuels du Groupe est dictée par les attentes de la clientèle, les dernières évolutions technologiques et le développement de l'entreprise.

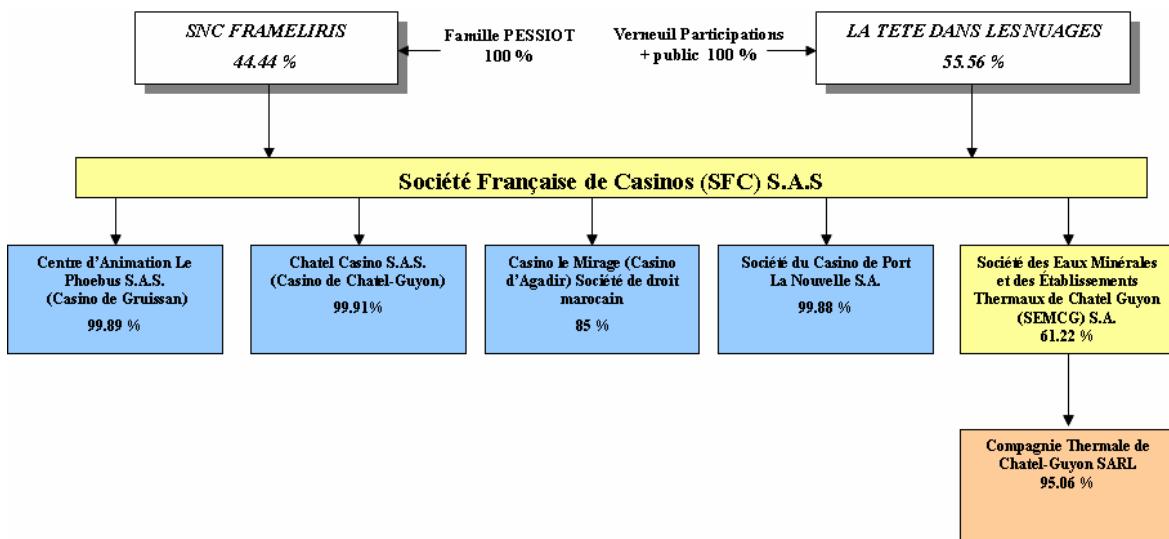
En ce qui concerne les casinos, les machines à sous et les tables de jeux traditionnelles sont fournies par des fabricants faisant l'objet d'un agrément du ministre de l'intérieur. Le Groupe n'est pas engagé aux termes de contrat d'approvisionnement.

Le Groupe conduit son activité de casino dans le cadre de délégation de service public et de cahier des charges conclus avec la commune d'exploitation d'une durée maximum de 18 ans.

## 7 ORGANIGRAMME

### 7.1 Organigramme

L'organigramme ci-dessous présente les principales filiales du Groupe au 31 mars 2007. Une liste exhaustive de l'ensemble des filiales du Groupe au 31 octobre 2006 figure au paragraphe 9.2.3 du présent document de référence.



- [Yellow square] Société en exploitation hors jeux
- [Blue square] Casinos en exploitation
- [Orange square] SCI et immobilier

## **7.2 Répartition des activités du Groupe par secteur d'activité**

Depuis l'acquisition le 26 avril 2006 de 55,56% du capital social de SFC (voir paragraphe 7.3), le Groupe comprend la Société, SFC et les filiales de celles-ci. La Société et l'ensemble de ses filiales sont des sociétés immatriculées en France et conduisent leurs activités en France à l'exception de la société Le Mirage, constituée en vertu du droit marocain, et exerçant son activité à Agadir, au Maroc.

La Société conduit à la fois une activité économique propre d'exploitation de centres de jeux virtuels et un rôle de société holding. A ce dernier titre, elle assure au titre d'une convention de prestations de services de siège des prestations notamment dans le domaine de la stratégie et du développement, des délégations de service public pour les activités casinotières, de l'aide à l'élaboration, à la mise en place et au suivi de procédures internes, et de l'assistance et conseil en matière administrative, comptable, juridique, fiscale, financière et de ressources humaines. La rémunération de la Société est calculée à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2006 sur la base du chiffre d'affaires réalisé par SFC et ses filiales.

SFC, société par actions simplifiée au capital de 2.304.000 euros dont le siège social est situé 9, rue de Tchéran, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 400 396 156, reste la tête de l'intégration fiscale du sous-groupe casinotier constitué par elle-même et ses filiales. SFC continue également d'assurer certaines prestations de société holding.

Les casinos et activités périphériques du Groupe sont exploitées par les filiales de SFC comme suit :

- pour le casino et l'hôtel de Gruissan, par Centre d'Animation Le Phœbus, société par actions simplifiée au capital de 1.240.000 euros dont le siège social est situé Lot. 69 de l'Unité Touristique, 11430 Gruissan, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Narbonne sous le numéro 305 322 042 ;
- pour le casino de Châtel-Guyon, par Châtel Casino société par actions simplifiée au capital de 88.000 euros dont le siège social est situé 63140 Châtel-Guyon immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Riom sous le numéro 391 605 987 et pour l'hôtel Splendid situé à Châtel-Guyon, par Société Hôtelière des Splendids et Nouvel Hôtel lequel a été cédé le 20 février 2007 (voir paragraphe 7.3) ;
- pour le casino de Port la Nouvelle, par Société du Casino de Port la Nouvelle société anonyme au capital de 62.250 euros dont le siège social est situé Immeuble "La Réserve", 11210 Port la Nouvelle, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Narbonne sous le numéro 407 654 094 ;

Une autre filiale opérationnelle du groupe, qui fait l'objet d'une promesse de cession (voir paragraphe 7.3) la société Casino Le Mirage, société de droit marocain au capital de 300.000 Dirhams dont le siège social est situé Secteur touristique et balnéaire – Parcille n°31 – Club Valtur à Agadir (Maroc), exploite le casino situé à Agadir au Maroc.

La Société des Eaux Minérales et des Etablissements Thermaux de Châtel-Guyon, société anonyme au capital de 652.000 euros dont le siège social est situé au Grand Thermes, 63140 Châtel-Guyon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Riom, sous le numéro 395 780 380 exploite les activités thermales. Elle forme avec ses filiales directes un groupe fiscal intégré.

Aucune autre filiale du Groupe n'a représenté plus de 5% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe au 31 octobre 2006.

Les contributions de ces activités au 31 octobre 2006 sont présentées dans le tableau ci-après (exercice de 10 mois ; normes IFRS) :

(en milliers d'euros)	Actif non courant	Passif non courant	Produit des activités ordinaires	Résultat net (part du Groupe)
<b>Jeux virtuels (La Tête dans les Nuages)</b>	2.077 <sup>1</sup>	91	2.372	675
<b>Casinos (dont Centre d'Animation Le Phœbus, Châtel Casino et Société du Casino de Port la Nouvelle et</b>	48.524 <sup>2</sup>	11.220	5.911	93
<b>Thermes (Société des Eaux Minérales et des Etablissements Thermaux de Châtel-Guyon</b>	142	255	2.094	12
<b>Hotellerie<sup>4</sup> (Société Hôtellerie le Splendid et Nouvel Hôtel)</b>	2.377	362	-	9

- Dont 1.062 milliers d'euros d'impôts différés actifs.
- Dont 31.042 milliers d'euros d'immobilisations incorporelles.
- Dont -35 milliers d'euros au titre des activités arrêtées ou en cours de cession.

- Les activités hôtelières de Châtel-Guyon étant en cours de cession à la clôture de l'exercice (et cédées effectivement par acte du 20 février 2007), le Groupe a choisi de ne pas présenter séparément l'activité hôtelière de Gruissan. Par conséquent : les produits et les charges de l'activité des activités hôtelières de CHATEL-GUYON en cours de cession figurent sur une ligne séparée du compte de résultat intitulée « Actifs destinés à être cédés » et les produits et les charges de l'activité hôtelière de Gruissan ont été intégrés dans le résultat du casino.
- Dont 57 milliers d'euros au titre des activités en cours de cession.

Le paragraphe 14.1 décrit les fonctions exercées par les dirigeants de la Société dans ses filiales.

### **7.3 Cessions et acquisitions récentes**

Aux termes d'un contrat de cession du 26 avril 2006, la Société a acquis la totalité des 55,56% du capital que Groupe Partouche détenait dans SFC pour un prix de 13 millions d'euros (hors comptes-courants d'un montant de 4,5 millions d'euros remboursés à Groupe Partouche le 31 décembre 2006) dont 10 millions d'euros en principal augmenté d'un intérêt au taux de 6% l'an à compter du 26 avril 2006 restent dus, au plus tard le 15 avril 2007. Des discussions sont en cours avec le Groupe Partouche pour proroger cette date d'exigibilité.

Aux termes d'un protocole d'accord du 18 janvier 2006, modifié par avenants des 29 juin et 21 octobre 2006, Frameliris SNC s'est engagée à apporter à la Société, à la demande de celle-ci exprimée au plus tard le 31 mars 2007, le solde du capital de SFC, soit 44,44%, à un prix fixé par expert. La Société a engagé cette procédure d'apport et fait nommer le 26 mars 2007 par le tribunal de commerce de Paris deux commissaires aux apports. La Société suivra les procédures légales et règlementaires nécessaires à l'approbation de cet apport.

Outre cette acquisition et ce projet d'apport, le Groupe s'est engagé pour ses activités d'exploitation de centres de jeux virtuels, ses casinos et activités périphériques ainsi que ses activités thermales, dans une politique de recentrage sur ses établissements les plus profitables et dans une politique de développement.

Pour l'activité d'exploitation des centres de jeux virtuels, le Groupe a ainsi :

- le 26 février 2006, fermé au public le centre de jeux virtuels exploité en propre situé dans la Cité de l'Europe, à proximité du terminal Eurotunnel, à Coquelles ;
- le 12 mars 2006, fermé au public le centre de jeux virtuels exploité dans le cadre d'un partenariat avec un exploitant de bowling à Roanne ;
- le 2 avril 2006, fermé au public le centre de jeux virtuels exploité dans le cadre d'un partenariat avec un exploitant du complexe cinématographique de Kinépolis (Lomme).

Le Groupe a par ailleurs conclu avec Pierre et Vacances un accord de partenariat portant sur l'implantation d'espace de jeux dans trois villages dès 2007, et dans un autre en 2008.

En ce qui concerne l'activité de casinos, le Groupe a :

- le 14 mars 2006, cédé pour un montant de 750 milliers d'euros 16,66% du capital social de la Société du Casino Le Mirage laquelle exploite le casino Le Mirage situé à Agadir au Maroc et a octroyé, à la même date, une promesse de cession du solde du capital et des comptes courants de cette société pour un montant globale de 2.500 milliers d'euros, exerçable, par tranche minimale de 16,66% du capital, pendant une période de 5 ans jusqu'au 13 mars 2011.
- le 9 janvier 2007, cédé aux termes d'une promesse en date du 30 août 2006 la propriété des immeubles dans lesquels le Groupe exploitait le casino et l'hôtel de Gruissan pour un montant de 4.950 milliers d'euros.
- le 20 février 2007, cédé aux termes d'une promesse en date du 19 octobre 2006 la propriété (murs et fonds de commerce) de l'hôtel Splendid situé à Châtel-Guyon pour un montant de 1.450 milliers d'euros.

Les activités cédées ou en cours de cession à la clôture de l'exercice clos le 31 octobre 2006 (Société Le Mirage, l'hôtel Spendid à Châtel-Guyon et loyers générés par l'immeuble de Gruissan) ont réalisé au cours de cet exercice un chiffre d'affaires total de 1.955 milliers d'euros, un résultat opérationnel courant de 241 milliers d'euros et un profit de 22 milliers d'euros.

Le Groupe bénéficie depuis le 15 décembre 2006 d'une promesse sous condition suspensive lui permettant d'acquérir pour un prix global de 3.800 milliers d'euros, y compris un passif bancaire de 800 milliers d'euros, la totalité des actions de la société exploitant le casino de Brides les Bains et de ses activités périphériques (cabaret et restaurant) et de la société propriétaire des murs où est installé ce casino de Brides les Bains. Sous réserve de disposer des fonds suffisants, le Groupe envisage d'exercer cette promesse en vigueur jusqu'au 30 juin 2007.

#### **7.4 Contrats intra-groupe ; flux financiers entre la Société et ses filiales**

Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés figurent au chapitre 19 du présent document de référence.

#### **7.5 Cumul de mandat des dirigeants dans la Société et les principales filiales**

Monsieur Pascal Pessiot, Président du Conseil d'Administration de la Société et Monsieur Patrick CUITOT, Directeur Général de la Société, détiennent un certain nombre de mandat de dirigeants dans le Groupe, voir paragraphe 14.1

Les autres membres du Conseil d'Administration de la Société n'exercent aucune autre fonction au sein de l'une quelconque des filiales de la Société.

## **8 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS**

### **8.1 Immobilisations corporelles importantes existants ou planifiées et toute charge majeure pesant dessus**

Le Groupe détenait au 31 octobre 2006 :

- la propriété des bâtiments situés à Châtel-Guyon dans lesquels sont exploitées les activités thermales de l'Institut du Bien-Être ;
- la propriété des bâtiments dans lesquels sont exploités le casino et l'hôtel de Châtel-Guyon ;
- la propriété des immeubles dans lequel sont exploités l'hôtel et le casino de Gruissan.

La valeur brute totale des terrains et constructions s'élevait à 12.287 milliers d'euros au 31 octobre 2006, soit 5.683 milliers d'euros net à la même date.

Les principales immobilisations corporelles du Groupe au 31 octobre 2006 sont les suivantes :

<i>milliers euros</i>	<b>Montant (valeur nette)</b>
<b>Total</b>	<b>12.622</b>
dont terrains et constructions	5.683
dont installations techniques et matériels	9.987
dont autres immobilisations	7.456
dont jeux virtuels	944
dont casinos	9.109
dont thermes	87
dont hôtellerie <sup>1</sup>	2.376

(1) Les actifs restants dans l'hôtellerie au 31 octobre 2006 concernent les seuls actifs hôteliers du casino de Gruissan, eux-mêmes cédés le 9 janvier 2007 (voir paragraphe 7.3).

Le Groupe a procédé à la cession de certaines de ses propriétés immobilières (voir paragraphe 7.3).

Les montants des charges de loyers inscrites au compte de résultat consolidé au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2006 était de 368 milliers d'euros.

Les principales propriétés immobilières louées par le Groupe au 31 octobre 2006 étaient les suivantes :

<b>Etablissement</b>	<b>Adresse</b>	<b>Date d'expiration du bail</b>
Passage des Princes	5, boulevard des Italiens - 75002 Paris	21 décembre 2018
Casino de Port la Nouvelle	La Réserve - 11210 Port la Nouvelle	23 novembre 2022
Siège social	9, rue de Tchéran - 75008 Paris	28 décembre 2015

A la date du dépôt du présent document de référence, il n'existe aucun bien immobilier détenu par des mandataires sociaux du Groupe loué à une société du Groupe.

## **8.2 Questions environnementales**

Néant.

## **9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT**

### **9.1 Situation financière**

La Société a acquis, le 26 avril 2006, 55,56% du capital de Société Française de Casinos, société holding qui anime et gère des sociétés ayant pour activité l'exploitation de casinos, d'activités périphériques (restaurants et hôtels) et de thermes. L'acquisition de Société Française de Casinos a sensiblement modifié le périmètre d'activité du Groupe. Suite à cette acquisition, la Société a modifié son exercice social afin de l'aligner sur celui de ses filiales casinotières et clôture désormais au 31 octobre. L'ensemble des sociétés intégrées du Groupe clôture leurs exercices au 31 octobre à l'exception des sociétés civiles immobilières dont l'exercice se clos le 31 décembre lesquelles sont prises en compte dans les comptes consolidés du Groupe sur la base d'une situation sur douze mois se terminant le 31 octobre.

Le présent Chapitre 9 décrit la situation financière et les résultats consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 octobre 2006 (durée de 10 mois). Les états financiers consolidés du Groupe au 31 octobre 2006 sont les premiers résultats publiés selon le référentiel IFRS.

Le présent Chapitre 9 décrit également la situation financière et les résultats de la Société (comptes sociaux) pour les exercices clos les 31 octobre 2006 (10 mois) et 31 décembre 2005 (12 mois).

### **9.2 Situation financière et résultat du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2006**

#### **9.2.1 Facteurs ayant une incidence sur les résultats du Groupe**

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2006, outre l'élargissement de son périmètre d'activité avec l'acquisition, le 26 avril 2006, de 55,56% du capital de Société Française de Casinos, le Groupe a procédé aux opérations décrites au paragraphe 7.3.

Pour les risques liés aux activités exploitées par le Groupe, voir le Chapitre 4 du présent document de référence.

#### **9.2.2 Comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 octobre 2006**

Conformément au règlement européen CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2006 sont établis suivant les normes comptables internationales IFRS en vigueur à cette date, telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les états financiers du Groupe au 31 octobre 2006 sont les premiers comptes publiés par le groupe selon le référentiel IFRS. En vue de la publication de ses états financiers, le Groupe a préparé un bilan, un compte de résultat, un tableau de variation des capitaux propres et un tableau de flux au 31 décembre 2005 établis selon les dispositions énoncées dans IFRS 1 « Première adoption des normes internationales d'information financière » et conformément aux règles de comptabilisation et d'évaluation du référentiel IFRS.

Au 31 octobre 2006, le périmètre de consolidation du Groupe comprenait les sociétés suivantes :

Sociétés	Siège	Rcs	Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêt
<b>Société Française de Casinos</b>	Paris	400 396 156	55,56%	55,56%
<b>Casinos :</b>				
Centre d'animation Le Phoebus	Gruissan	305 322 042	99,89%	55,49%
Châtel Casino	Châtelguyon	391 605 987	99,91%	55,51%
Société du Casino de Port-la-Nouvelle	Port-la-Nouvelle	407 654 094	99,95%	55,53%
<b>Thermes :</b>				
Société des eaux minérales et des établissements Thermaux de Châtelguyon	Châtelguyon	395 780 380	61,22%	34,01%
Compagnie Thermale de Châtelguyon	Châtelguyon	395 780 364	96,62%	33,20%
<b>Sociétés immobilières:</b>				
Sci d'Aménagement de la zone touristique de Gruissan	Gruissan	419 100 953	99,00%	54,94%
Sci de l'hôtel du casino	Gruissan	412 196 123	99,99%	55,49%
Sci du centre d'animation Le Phoebus	Gruissan	307 605 022	99,98%	54,18%
Société immobilière Hôtelière de congrès et de thermalisme	Paris	347 497 844	97,54%	54,19%
<b>Activités cédées ou en cours de cession :</b>				
Société du casino Le Mirage	Maroc – Agadir		83,33%	46,30%
Société hôtelière des Spendid et nouvel hôtel	Châtelguyon	395 780 075	99,83%	33,93%
Sci foncière des grands hôtels	Châtelguyon	342 241 791	100,00%	34,08%
<b>Sociétés sans activité et divers :</b>				
Grand Casino de Jeux – Beaulieu-sur-Mer	Paris	390 785 723	99,80%	55,44%
Société d'exploitation de Dancing et Discothèque	Paris	414 533 612	99,90%	55,50%
Société Française de Dancings et de Discothèques	Paris	419 926 597	99,90%	55,50%

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.

La consolidation a été réalisée à partir des comptes annuels au 31 octobre 2006 de la Société et des comptes de ses filiales arrêtés à la même date.

**LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE** de l'exercice clos le 31 octobre 2006 s'élève à 10.283,5 K€ et le produit des activités ordinaires s'élève à 10.380 K€.

	<b>31.10.2006</b>
<b>Répartition par activité :</b>	
Jeux virtuels	2.372
Casinos	5.911
Thermes	2.094
Structure	3
<b>Total</b>	<b>10.380</b>

**LE RESULTAT NETCONSOLIDE PART DU GROUPE** pour l'exercice clos le 31 octobre 2006 est bénéficiaire à hauteur de 759K€. La contribution de chaque activité au résultat opérationnel est la suivante :

	<b>31.10.2006</b>
<b>Résultat opérationnel :</b>	
Jeux virtuels	(147)
Casinos	806
Thermes	284
Structure	(437)
<b>Total publié</b>	<b>506</b>

La situation financière consolidée du Groupe, fait ressortir un taux d'endettement de 123% par rapport aux capitaux propres (23.183 K€/18.893 K€).

L'endettement financier net est calculé comme suit :

- somme des emprunts auprès des établissements de crédit inscrits dans les passifs financiers courants (pour 3.707 K€), et des emprunts auprès des établissements de crédit et dettes sur acquisition d'immobilisations inscrits dans les passifs financiers non courants (pour 14.939 K€)
- de laquelle est déduit le montant des postes « Trésorerie » et « Equivalents de trésorerie » (1.737 K€).

Le détail de l'endettement financier net figure à la note 12 de l'annexe aux comptes consolidés au Chapitre 20 du présent document de référence.

### **9.3 Situation financière et résultat de la Société au cours des exercices clos les 31 octobre 2006 et 31 décembre 2005**

A la suite à l'acquisition par la Société, le 26 avril 2006, de 55,56% du capital de Société Française de Casinos, la Société a modifié son exercice social afin de l'aligner sur celui de ses filiales casinotières et clôture désormais au 31 octobre. L'exercice clos le 31 octobre 2006 a ainsi une durée de 10 mois tandis que l'exercice clos le 31 décembre 2005 a une durée de 12 mois.

**LE CHIFFRE D'AFFAIRES** pour l'exercice clos le 31 octobre 2006 s'élève à 2.547 K€, contre 3.142 K€ au 31 décembre 2005, ce qui représente, pour un exercice d'une durée comparable, une baisse de 2,75%.

**LE RESULTAT D'EXPLOITATION**, après dotations aux amortissements sur immobilisations à hauteur de 131 K€, et dotations aux provisions pour risques et charges à hauteur de 3 K€, est positif à hauteur de 51 K€ au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2006, contre un résultat d'exploitation négatif de -59 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005, et ce malgré la fermeture du centre situé à Coquelles (62) en février 2006.

Cette amélioration est essentiellement due, si l'on prend en compte une période comparable de 10 mois, à la réduction, liée essentiellement à la fermeture du Centre de Coquelles :

- des postes « salaires » (-20,82%) et « charges sociales » (-12,95%),
- du poste « impôts, taxes et versements assimilés » (-21,27%).

**LE RESULTAT FINANCIER DE LA SOCIETE** est négatif à hauteur de -387 K€ au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2006, contre un résultat positif de 45 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il est essentiellement composé :

- de produits de participations essentiellement constitués par les intérêts produits par le compte courant de notre filiale SFC (à hauteur de 90 K€) ;
- d'intérêts et charges assimilées pour 490 K€ correspondant essentiellement (440 K€) aux intérêts dus à Groupe Partouche dans le cadre du paiement différé de 55,56% du capital de SFC acquis le 26 avril 2006.

**LE RESULTAT EXCEPTIONNEL DE LA SOCIETE** au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2006, est, quant à lui, positif à hauteur de 6 K€, contre un résultat négatif de -55 K€ au 31 décembre 2005. Il résulte essentiellement des écritures comptables liées à la fermeture du Centre « La Tête dans les Nuages » de Coquelles.

Il est ainsi principalement constitué de :

- reprises sur provisions et transfert de charges à hauteur de 140 K€ ;
- produits exceptionnels sur opérations en capital, pour 81 K€, dont 70 K€ de résultat net de cession d'immobilisations ;
- charges exceptionnelles sur opérations de gestion (de restructuration) pour 164 K€ ;
- dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions pour 43 K€, constituées par l'actualisation des provisions pour litiges prud'homaux.

**LE RESULTAT NET** au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2006 est négatif, à hauteur de -333 K€ contre un résultat négatif de -73 K€ au cours de l'exercice précédent.

La situation financière de la Société, fait ressortir un taux d'endettement de 1036,5% par rapport aux capitaux propres (18.190K€/1.755K€) au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2006.

L'endettement financier net est calculé comme suit :

- somme des emprunts (pour 2.460 K€), des dettes fournisseurs et comptes rattachés (pour 5.276 K€) et des dettes sur immobilisations et comptes rattachés (pour 10.514 K€) inscrits dans les passifs financiers
- de laquelle est déduit le montant des disponibilités (60 K€).

#### 9.4 Hors-bilan

Engagements reçus par le Groupe au 31 octobre 2006 :

L'engagement hors-bilan reçu par le Groupe est constitué par une affectation hypothécaire d'un ensemble immobilier en garantie d'un prêt accordé à la SCI Draché.

Engagements donnés par le Groupe au 31 octobre 2006 :

Les engagements hors-bilan donnés par le Groupe sont constitués par :

- une hypothèque sur l'ensemble immobilier à usage d'hôtel Le Splendid situé à Châtel-Guyon à hauteur d'un montant restant dû de 116 milliers d'euros ;
- une hypothèque sur l'ensemble immobilier dans lequel est exploité le casino de Châtel-Guyon à hauteur d'un montant restant dû de 1.104 milliers d'euros ;
- un privilège de prêteur de deniers sur l'ensemble immobilier dans lequel est exploité le casino de Châtel-Guyon à hauteur d'un montant restant dû de 1.104 milliers d'euros ;
- un nantissement sur les fonds de commerce du casino de Gruissan à hauteur d'un montant restant dû de 713 milliers d'euros et du casino de Port la Nouvelle à hauteur d'un montant restant dû de 2.137 milliers d'euros ;

- des nantissements sur compte d'instruments financiers à hauteur d'un montant restant dû de 54 milliers d'euros sur la totalité des titres de la société exploitant le casino de Gruissan, et à hauteur d'un montant restant dû de 19 milliers d'euros sur la totalité des titres de la société exploitant le casino de Port la Nouvelle ;
- des cautions solidaires à hauteur d'un montant restant dû de 1.584 milliers d'euros.

## **10 TRÉSORERIE ET CAPITAUX**

### **10.1 Informations sur les capitaux propres du Groupe**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Groupe 31 octobre 2006<sup>1</sup> (IFRS)</b>	<b>Société 31 décembre 2005 (tableau de financement social retraité aux normes IFRS)<sup>2</sup></b>
<b>Capitaux à long terme</b>		
Capitaux propres consolidés	18.893	2.245
Dettes financière à long terme	3.707	-
<b>Capitaux à court terme</b>		
Dettes financières à court terme	21.213	2
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1.737	427
<b>Endettement financier net</b>	<b>23.183</b>	<b>544</b>
<b>Endettement financier net / fonds propres consolidés</b>	<b>122,7%</b>	<b>24.23%</b>

(1) Exercice de 10 mois.  
(2) Exercice de 12 mois.

## 10.2 Flux de trésorerie du Groupe

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Groupe 31 octobre 2006<sup>1</sup> (IFRS)</b>	<b>Société 31 décembre 2005 (tableau de financement social retraité aux normes IFRS)<sup>2</sup></b>
Flux opérationnel	588	319
Flux sur investissements	339	(326)
Flux de financement	59	(27)
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>987</b>	<b>(35)</b>

## 10.3 Sources et structure de financement

Hormis l'utilisation de ses capitaux propres, au 31 octobre 2006, le Groupe se finance principalement au moyen de financements bancaires (à hauteur de 5.501 milliers d'euros) et d'avances consentis par ses actionnaires et leurs sociétés apparentées (à hauteur de 4.335 milliers d'euros). La description des sources de financement du Groupe figure à la note 12 des comptes consolidés du Groupe (voir chapitre 20).

A ce titre, le Groupe a souscrit au cours de l'exercice 2006, des emprunts bancaires à hauteur de 3.300 milliers d'euros pour financer l'acquisition de machines à sous et des travaux.

Le Groupe a également souscrit les emprunts suivants au titre des exercices précédents :

- divers crédits consentis entre 2000 et 2001. Les sommes restant dues à moins d'un an au 31 octobre 2006 représentent 572 milliers d'euros sur un total de 662 milliers d'euros ;
- un crédit consenti le 11 janvier 2001 pour financer des travaux d'aménagements de l'hôtel Splendid. Ce crédit porte intérêt au taux annuel fixe de 6,35% et est remboursable en 120 mensualités constantes de 5 158 € du 30 janvier 2001 au 31 décembre 2010. Par suite de la promesse de cession de l'immeuble de l'hôtel le Splendid, (voir paragraphe 7.3), la dette résiduelle au 31 octobre 2006 d'un montant de 226 milliers d'euros a été considérée comme due à moins d'un an ;
- un crédit syndiqué consenti le 13 avril 2001. D'un montant initial de 457 347 € (3 000 KF), il porte intérêt au taux annuel fixe de 6,30% et est remboursable en 84 mensualités constantes de 6 747 € du 20 mai 2001 au 20 avril 2008. La dette résiduelle au 31 octobre 2006 est d'un montant de 116 milliers d'euros ;
- un crédit syndiqué consenti le 20 avril 2001 pour financer l'acquisition de l'ensemble immobilier du casino de Châtelguyon. D'un montant total initial total de 1 829 388 € (12 000 KF), il est réparti entre deux lignes de crédit :
  - l'une de 609 796 € (4 000 KF), portant intérêt au taux annuel fixe de 6,60%, remboursable en 180 mensualités constantes de 5 346 € du 20 mai 2001 au 20 avril 2016.
  - l'autre de 1 219 592 € (8 000 KF), portant intérêt au taux annuel fixe de 6,50%, remboursable en 120 mensualités constantes de 13 848 € du 20 mai 2001 au 20 avril 2011.

La dette résiduelle au 31 octobre 2006 est d'un montant de 1.104 milliers d'euros ;

- un crédit consenti le 19 mai 2000. D'un montant initial de 829 202 € (5 439 210 F), il est remboursable, après une première mensualité de 4 320 €, en 121 mensualités constantes de 9 441 € du 19 août 2000 au 19 juillet 2010. La dette résiduelle au 31 octobre 2006 est d'un montant de 369 milliers d'euros ;
- un crédit consenti le 19 mai 2000. D'un montant initial de 85 492 € (560 790 F), il porte est remboursable, après une première mensualité de 204 €, en 119 mensualités constantes de 973 € du 19 juin 2000 au 19 mai 2010. La dette résiduelle au 31 octobre 2006 est d'un montant de 37 milliers d'euros.

Au titre de ses emprunts, la Société est soumise au respect de certains engagements dits "covenants" notamment de ratios financiers dont le non respect pourrait entraîner l'exigibilité immédiate de ces emprunts.

Les avances consenties au Groupe par les actionnaires de la Société et sociétés apparentées concernent principalement au 31 octobre 2006 :

<i>En milliers d'euros</i>	<b><u>Montant</u></b>
Frameliris	1 875
Verneuil Participations	1 394
F.D. Conseils et Participations	618
Foch Investissement	400
Société Financière Iéna	35
Divers	13
<b>Total</b>	<b>4.335</b>

Les avances consenties par les actionnaires portent, pour la plupart d'entre elles, intérêt au taux effectif moyen pratiqué par les établissements de crédit pour les prêts à taux variable aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans. Elles sont remboursables à moins d'un an.

Le Groupe a également pris les engagements et autres obligations contractuelles suivants :

- Contrats de location simple : voir le Chapitre 8
- Engagements de retraite : 266 milliers d'euros
- le Groupe a octroyé dans le cadre des contrats de cession des murs du casino et de l'hôtel de Gruissan deux garanties à première demande couvrant notamment la réparation des dommages entrant dans le cadre de la garantie décennale.

#### **10.4 Restriction à l'utilisation de capitaux ayant ou pouvant influer sur les opérations de la Société**

Les emprunts souscrits par le Groupe contiennent des clauses usuelles restreignant la liberté opérationnelle du Groupe, en particulier sa capacité à consentir des sûretés, à contracter ou consentir des emprunts, à accorder des garanties ou à réaliser des opérations d'acquisition ou de cession. En outre ces emprunts prévoient des clauses d'exigibilité en cas de survenance de certains évènements. Ces contrats d'emprunts ne contiennent pas de clause d'exigibilité fondée sur le respect de ratio financier.

## **10.5 Sources de financement attendues pour les principaux investissements à réaliser et les immobilisations corporelles importantes**

Le Groupe envisage dans la mesure du possible de financer les investissements décrits au paragraphe 5.2.2 sans recours à un financement externe.

## **11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES**

En raison de ses activités, le Groupe n'a pas d'activité en matière de recherche et développement. Le Groupe s'attache à protéger ses marques (principalement la marque "La Tête Dans les Nuages" qui a donné lieu à dépôt en France, Maroc, Suiss et Benelux ) et ses noms de domaine (principalement « ltdn », « francaisedecasinos » et « française-de-casinos »).

## **12 INFORMATION SUR LES TENDANCES**

A la suite des investissements et du renouvellement du bail du centre de jeux virtuels situés à Passage des Princes, le Groupe a enregistré sur la période du 1<sup>er</sup> novembre 2006 au 31 mars 2007 une hausse de près de 18% de son chiffre d'affaires par rapport à la période du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 31 mars 2006 (à nombre comparable de machines de jeux virtuels).

Pour ces activités casinotières et périphériques, l'exercice à venir sera marqué par l'entrée en vigueur des dispositions réglementaires relatives notamment au contrôle d'accès dans les casinos qui a entraîné un recul de l'activité au cours du premier trimestre de l'exercice 2006/2007 et à la mixité des salles de jeux.

Ces tendances sont fournies à titre d'information et ne sont donc pas nécessairement représentatives de ce que seront les performances futures.

## **13 PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE**

La Société ne présente pas de prévision ou estimation du bénéfice à la date de dépôt du présent document de référence et n'a pas l'intention d'en donner.

## **14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE**

### **14.1 Conseil d'Administration**

Conformément aux stipulations de l'article 3 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration peut être composé de trois membres au moins et de 18 au plus. Ses membres sont nommés par l'assemblée générale et la durée de leur mandat est de deux ans. La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du Conseil d'Administration est de 65 ans. En application de l'article 14 des statuts de la Société, chaque administrateur doit détenir une action de la Société.

A la date de dépôt du présent document de référence, le Conseil d'Administration est composé des quatre membres suivants :

<b>Nom, prénom, adresse professionnelle</b>	<b>Mandat</b>	<b>Date de première nomination et date d'échéance du mandat</b>	<b>Autres mandats et fonctions exercées dans toute société au cours des cinq derniers exercices sociaux</b>
<b>Pascal PESSIOT</b> 9, rue de Téhéran, 75008 Paris	Président du Conseil d'Administration	29 juin 2006  Durée de 2 ans expirant lors de la réunion de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2007	<b>Actuels</b>  Président de la SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS (SA)  Président Directeur Général de SEMCG (SA)  Administrateur de : - CENTRE D'ANIMATION LE PHŒBUS,(SAS) - SOCIETE DU CASINO DE PORT LA NOUVELLE (SA) - SOCIETE HOTELIERE DES SPLENDID ET NOUVEL HOTEL (SA)  Représentant permanent de : - SFC, administrateur de SEMCG (SA), - SFC, administrateur de SOCIETE HOTELIERE DES SPLENDID ET NOUVEL HOTEL (SA), - SFC, administrateur de CHATELCASINO (SAS), - SFC, administrateur de CENTRE D'ANIMATION LE PHŒBUS (SAS), - FRAMELIRIS, gérant de BIVOUAC NAPOLEON (SCI), - FRAMELIRIS, gérant de ALPHA NAT (SCI), - FRAMELIRIS, gérant de VIEUX PUTEAUX (SNC), - FRAMELIRIS, administrateur de BIGORTEL (SA)  Gérant de : - GRAND CASINO DE BEAULIEU S/MER (SARL) - COMPAGNIE THERMALE DE CHATEL GUYON (SARL) - FONCIERE DES GRANDS HOTELS (SCI) - SOCIETE IMMOBILIERE HOTELIERE DE CONGRES ET THERMALISME -SIHCT) (SARL) - SF2D (SARL)

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- FRAMELIRIS (SNC)</li> <li>- COM CENTER (SCI)</li> </ul>
<b>Au cours des cinq dernières années :</b> Président de CHATELCASINO (SA)			
<b>Frédéric DOULCET</b> 25, rue Murillo – 75008 PARIS	Administrateur	<p>Décembre 2000 Renouvelé par l'Assemblée Générale du 29 juin 2006 Durée de 2 ans expirant lors de la réunion de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2007</p>	<p><b>Actuels</b> Président Directeur Général de VERNEUIL PARTICIPATIONS (SA) Président de SAIRO (SAS). Président du Conseil d'Administration d'OBER (SA)</p> <p>Administrateur de :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR</li> <li>- DUC (SA),</li> <li>- H.D.H. (SA),</li> <li>- GROUPE GASCOGNE (SA)</li> </ul> </p> <p>Directeur Général Délégué de :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (SA)</li> </ul> </p> <p>Gérant de :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- F.D. CONSEILS ET PARTICIPATIONS (SARL),</li> <li>- BOBRIS (SCI),</li> <li>- COMPAGNIE DES BOIS ET MEUBLES (SARL)</li> </ul> </p> <p>Représentant permanent de :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- F.D. CONSEILS ET PARTICIPATIONS, co-gérant de VERNEUIL ET ASSOCIES (SNC),</li> <li>- ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR, administrateur de la SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE PARISIENNE DE LA PERLE ET DES PIERRES PRECIEUSES ,</li> <li>- DUC, membre du Conseil de surveillance de DIALZO (SA)..</li> </ul> </p>
<b>Au cours des cinq dernières années :</b> Administrateur de : COFIGEST, FINANCIERE TRINITE			
<b>François GONTIER</b> 25, rue Murillo – 75008 PARIS	Administrateur	<p>Novembre 2000 Renouvelé par l'Assemblée Générale du 29 juin 2006 Durée de 2 ans expirant lors de la réunion de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2007</p>	<p>Gérant de :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- VILLAGE CAFE (SARL),</li> <li>- FINANCIERE SIR (SNC),</li> <li>- VERNEUIL FINANCE (SARL),</li> <li>- EEM CONSEILS (SARL),</li> </ul> </p> <p>Représentant permanent de :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- VERNEUIL FINANCE, gérant de SC MARBEAU</li> </ul> </p> <p><b>Actuels</b> Président du Conseil d'Administration de DUC (SA) Président Directeur Général de ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (SA) Président de FMB AQUAPOLE (SAS)</p> <p>Gérant de :</p>

- ROTISSERIE DUC AUXERRE (EURL),
- ROTISSERIE DUC DIJON (EURL),
- ROTISSERIE DUC DOLE (EURL),
- ROTISSERIE DUC CHALONS-SUR-SAONE (EURL),
- ROTISSERIE DUC FONTAINEBLEAU (EURL),
- FOCH INVESTISSEMENTS (SNC),
- MATIGNON (SNC),
- LA RIVIERE DIEU (SCI),
- AMAURY (SCI)

Administrateur de :

- SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE PARISIENNE DE LA PERLE ET DES PIERRES PRECIEUSES,
- DUC DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (SA)

Président du Conseil de Surveillance de DIALZO (SA)

Représentant permanent de :

- FOCH INVESTISSEMENTS, gérant de MAILLOT ARGENTINE (SCI),
- FOCH INVESTISSEMENTS, co-gérant de VERNEUIL ET ASSOCIES (SNC),
- FOCH INVESTISSEMENTS, gérant de MALESHERBES PARTICIPATIONS (SNC)
- MALESHERBES PARTICIPATIONS, gérant de PENTHIEVRE MATIGNON (SNC).

#### **Au cours des cinq dernières années**

Président de :

- FERME MARINE DES BALEINES (SA),
- LAGUILLAUMIE (SA),

Administrateur de :

- FINANCIERE ET FONCIERE ALMA MESSINE (SA),
- FOURNIER EXPANSION (SA),
- COFIGEST, FINANCIERE TRINITE,
- LA FONCIERE VAUDEVILLE,
- PETROJET INTERNATIONAL,
- LAGUILLAUMIE (SA)

Représentant permanent de :

- PENTHIEVRE MATIGNON, liquidateur de FONDS VERTS CHARENTON (SARL),
- PENTHIEVRE MATIGNON, liquidateur de CORIOLIS VINCENNES 'SARL),
- VERNEUIL ET ASSOCIES, gérant de VERNEUIL GESTION (SNC),
- VERNEUIL ET ASSOCIES, gérant de la S.C. FINANCIERE VERNEUIL PARTICIPATIONS,
- FOCH INVESTISSEMENTS, gérant de FOCH GESTION (SNC),

- FOCH INVESTISSEMENTS, gérant de MALESHERBES (SNC),
- FOCH INVESTISSEMENTS, administrateur de LA LIEUTENAUTE (SA),
- FOCH INVESTISSEMENTS, gérant de FINANCIERE LA LIEUTENAUTE (SNC),
- FOCH INVESTISSEMENTS, gérant de la COMPAGNIE PROVENÇALE DU CANAL (SNC),
- FOCH INVESTISSEMENTS, gérant de FOCH (SNC),
- FOCH INVESTISSEMENTS, gérant de MURILLO COURCELLES (SCI),
- DUC, administrateur de CHAROLLES ACCOUVAGE (SAS),
- DUC, administrateur de DROME ACCOUVAGE (SAS),
- DUC, administrateur de NUTRI-BOURGOGNE (SAS),
- DUC, administrateur de SOVIGARD (SAS).

Gérant de :

- GOLFOCEAN (SARL),
- FINANCIERE DU SUD (SARL),
- MALESHERBES PATRIMOINE (SARL),
- CLEMENT DAUTEUIL (SCI).

#### Actuels

Néant

#### Au cours des cinq dernières années

Néant

Jean-Claude <b>BORIE</b> 9, rue de Téhéran 75008 Paris	Administrateur	Février 2000 Renouvelé par l'Assemblée Générale du 29 juin 2006 Durée de 2 ans expirant lors de la réunion de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2007
---	----------------	--

**Pascal PESSION** est Président du Conseil d'Administration de la Société depuis le 29 juin 2006. Il a débuté sa carrière dans l'immobilier en créant une société d'aménagement d'espaces immobiliers. En 1986, à l'occasion d'un programme immobilier, il acquiert le casino de Chatelaillon – Plage, qui obtient l'autorisation d'exploiter des machines à sous en 1991. En 1995, il crée Société Française de Casinos, dont une partie du capital sera racheté par le Groupe Partouche en 1999. Après plusieurs années de collaboration avec le Groupe Partouche, pendant lesquelles Pascal PESSION a notamment été Directeur Général de Européenne de Casinos, le Groupe Partouche a cédé le 26 avril 2006, sa participation dans Société Française de Casinos à la Société.

**Frédéric DOULCET** est administrateur de la Société depuis décembre 2000. En 1981, il intègre une société familiale qu'il réorganise puis cède. En 1994, il fonde, avec François GONTIER, Verneuil Finance. Il occupe aujourd'hui un certain nombre de mandats dans des sociétés (dont notamment Président de Sairo SA, Président de Verneuil Participations, Directeur Général délégué de Electricité et Eaux de Madagascar, Administrateur de Groupe Gascogne).

**François GONTIER** est administrateur de la Société depuis novembre 2000. Il a débuté sa carrière en tant qu'analyste financier chez Goy-Hauvette. Il crée ensuite plusieurs sociétés d'investissements, dont la SNC Foch Investissements. François GONTIER est également depuis mai 2002, Président Directeur Général de la société Electricité et Eaux de Madagascar.

**Jean-Claude BORIE** est administrateur de la Société depuis février 2000. Il a débuté sa carrière en tant que juriste en droit fiscal et droit des sociétés puis est devenu avocat en 1991.

Les quatre membres du Conseil d'Administration détiennent les participations suivantes dans la Société :

- Pascal PESSION : 10 actions.
- Frédéric DOULCET : 100 actions.
- François GONTIER : 5.000 actions.
- Jean-Claude BORIE : 1 action.

Il n'existe pas de comité constitué par le Conseil d'Administration de la Société.

#### 14.2 Direction Générale

Conformément aux stipulations de l'article 18 des statuts de la Société, la direction générale est assurée par une personne physique nommée par le Conseil d'Administration. En application du sous-titre I des statuts de la Société par délibérations du date du 27 novembre 2003, le Conseil d'Administration a choisi de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. A la date de dépôt du présent document de référence, la direction générale est assurée par la personne suivante.

Nom, prénom, adresse professionnelle	Mandat	Date de première nomination et date d'échéance du mandat	Autres mandats et fonctions exercées dans toute société au cours des cinq derniers exercices sociaux
Patrick CUITOT  9, rue de Télécran – 75008 PARIS	Directeur Général	27 novembre 2003  Reconduit dans ses fonctions par le Conseil d'Administration du 29 juin 2006  Durée égale à celle des fonctions du Président du Conseil d'Administration c'est-à-dire expirant durée de 2 ans expirant lors de la réunion de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2007	<b>Actuels</b>  Président de CHATEL CASINO (SAS)

**Patrick CUITOT** est Directeur Général de la Société depuis le 27 novembre 2003. Il a débuté sa carrière chez Pier Import en tant que directeur de magasin puis directeur régional. En 1995, les propriétaires de Pier Import, créent La Tête Dans les Nuages et Patrick CUITOT devient alors directeur d'exploitation.

Patrick CUITOT détient 100 actions de la Société.

Aucun administrateur de la Société n'a été élu par les salariés.

#### **14.3 Déclarations concernant le Conseil d'Administration et la direction générale**

A la connaissance de la Société, aucun des administrateurs ou le Directeur Général, au cours des 5 dernières années :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a fait l'objet d'une sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, à l'exception de Monsieur Pascal PESSIONT dans le cadre de jeux et paris en ligne, de Messieurs François GONTIER et Frédéric DOULCET,
- n'a été empêché, par un tribunal, d'agir en qualité de membre d'un organe d'Administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les administrateurs ou entre un administrateur et le Directeur Général de la Société.

#### **14.4 Conflits d'intérêts au niveau du Conseil d'Administration et de la direction générale**

Pascal PESSIONT est gérant et le principal associé de Frameliris S.N.C. laquelle s'est engagée à apporter à la Société la totalité des actions SFC qu'elle détient (voir paragraphe 7.3). Pascal PESSIONT a accordé sa caution personnelle en garantie d'un certain nombre d'engagements du Groupe à hauteur de 457 milliers d'euros. A la connaissance de la Société, Pascal PESSIONT n'est pas en situation de conflit d'intérêts relativement à l'exercice de son mandat social au sein de la Société.

Frédéric DOULCET est Président-Directeur Général de Verneuil Participations, S.A., le principal actionnaire de la Société. A la connaissance de la Société, Frédéric DOULCET n'est pas en situation de conflit d'intérêts relativement à l'exercice de son mandat social au sein de la Société.

François GONTIER du fait de sa participation égalitaire dans le holding de contrôle de Verneuil Participations, S.A. est actionnaire indirect de la Société. A la connaissance de la Société, François GONTIER n'est pas en situation de conflit d'intérêts relativement à l'exercice de son mandat social au sein de la Société.

A la date de dépôt du présent document de référence, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autre situation pouvant donner lieu à un conflit d'intérêt entre les devoirs des administrateurs ou du Directeur Général à l'égard de la Société et leurs intérêts privés.

## **15 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES**

### **15.1 Rémunération et avantages en nature des membres des organes d'Administration et de direction**

Au titre des exercices clos les 31 octobre 2006 et 31 décembre 2005, aucun membre du Conseil d'Administration ni le Directeur Général de la Société n'a perçu, au titre de son mandat (à l'exclusion des rémunérations versées à Monsieur Patrick CUITOT au titre de son contrat de travail), quelque rémunération ou avantage en nature que ce soit, à l'exception de Monsieur Patrick CUITOT qui au titre de son mandat de Directeur Général a perçu pour chacun de ces exercices une rémunération d'un montant annuel brut de 5.490 euros.

La Société n'a pas d'engagement de quelque nature que ce soit conditionnelle ou différée avec l'un des membres du Conseil d'Administration ou le Directeur Général y compris correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages en nature dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonction ou postérieurement à celles-ci.

### **15.2 Sommes provisionnées ou constatées par la Société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages**

Aucune somme n'a été provisionnée ou constatée aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages aux administrateurs de la Société ou à son Directeur Général.

### **15.3 Options d'achats ou de souscription, bons de souscription d'action**

Aucune option d'achat ou de souscription ni aucun bons de souscription d'actions émise par la Société ou l'une de ses filiales n'est détenue par un administrateur de la Société ou le Directeur Général de la Société.

## **16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

### **16.1 Fonctionnement des organes d'Administration et de direction**

Les mandats des membres du Conseil d'Administration de la Société et de son directeur général sont indiqués aux paragraphes 14.1 et 14.2 du présent document de référence.

#### **16.1.1 Direction générale**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, la direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Par décision en date du 27 novembre 2003, le Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Patrick CUITOT, en qualité de Directeur Général de la Société est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration, notamment aux articles L. 225-38 et L. 225-40 du Code de commerce. Les statuts de la Société ne prévoient pas d'autres limitations aux pouvoirs du Directeur Général.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Directeur Général est responsable envers la Société ou envers les tiers, selon les cas, des infractions aux dispositions légales régissant les sociétés anonymes, des violations des statuts, ou des fautes commises dans sa gestion, dans les conditions et sous les sanctions prévues par la loi.

Le Conseil d'Administration n'envisage pas à la date de dépôt du présent document de référence de procéder à la nomination d'un ou plusieurs directeurs généraux délégués.

#### **16.1.2 Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Il autorise certaines décisions du Directeur Général visées aux articles L. 225-38 et L. 225-40 du Code de commerce.

Le Conseil d'Administration de la Société n'a pas adopté de règlement intérieur. La Société envisage mettre en place un tel règlement intérieur au cours de l'exercice 2006-2007.

Pascal Pessiot, en qualité de Président du Conseil d'Administration, en application de l'article L. 225-51 du Code de commerce, organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Il rend compte également en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce des procédures de contrôle interne mises en place par la Société ainsi que des principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

#### **16.1.3 Contrats de services entre les administrateurs ou le Directeur Général et la Société**

Il n'existe pas de contrats de services conclus entre la Société ou l'une de ses filiales avec l'un quelconque des membres du Conseil d'Administration de la Société ou son Directeur Général, directement ou par l'intermédiaire d'une société contrôlée par ceux-ci ou à des membres de leur famille.

Plus particulièrement, à la connaissance de la Société :

- aucun prêt, avance ou garantie n'a été accordé par le Groupe aux membres du Conseil d'Administration de la Société ou à son Directeur Général ;
- il n'existe pas de baux immobiliers conclus par le Groupe avec les membres du Conseil d'Administration de la Société ou son Directeur Général ou à des membres de leur famille, ou des sociétés contrôlées par eux ;
- il n'existe pas d'actifs nécessaires à l'activité de la Société ou du Groupe appartenant directement ou indirectement aux membres du Conseil d'Administration de la Société ou à son Directeur Général ou à des membres de leur famille.

#### **16.2 Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration ; Comités d'audit et de rémunération**

Pour les travaux du Conseil d'Administration, voir le paragraphe 16.3.2.

Pour l'évaluation du Conseil d'Administration, voir le paragraphe 16.3.2, Annexe 1.

Pour l'audit interne, voir les paragraphes 16.3.2, Annexe 1, et 16.3.3, Annexe 2.

## **16.3 Gouvernement d'entreprise**

### **16.3.1 Mise en œuvre de mécanismes spécifiques de gouvernement d'entreprise**

Compte tenu de sa taille, la Société n'a pas mis en œuvre de mécanismes spécifiques de gouvernement d'entreprise du type de ceux recommandés par le rapport Bouton (« Pour un meilleur gouvernement des entreprises cotées ») du 27 octobre 2002, notamment en ce qui concerne les administrateurs indépendants et le travail en comités. A la date de dépôt du présent document, la Société n'envisage pas de mettre en place au cours de l'exercice 2006-2007 de tels mécanismes.

### **16.3.2 Rapport sur le contrôle interne établi par le Président du Conseil d'Administration**

Le Président du Conseil d'Administration a établi conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce un rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux de Conseil d'Administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne et les commissaires aux comptes ont établi, conformément aux dispositions de l'article L.225-35 du Code de commerce, un rapport sur ce rapport du Président. Ces rapports figurent en Annexe 1 et en Annexe 2 du présent document de référence.

### **16.3.3 Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-135 dernier alinéa du Code de commerce sur le rapport du Président du conseil d'Administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Voir Annexe 2 du présent document de référence.

## **17 SALARIÉS**

### **17.1 Effectifs du Groupe**

Les effectifs du Groupe (incluant le personnel de l'activité hôtelière des activités cédées ou en cours de cession) étaient de 274 personnes au 31 octobre 2006, dont 21 salariés en CDD, contre 46 au 31 décembre 2005. Cette évolution est essentiellement due à l'acquisition de 55,56% de SFC par la Société le 26 avril 2006. L'effectif moyen du Groupe au cours de l'exercice de dix mois ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et clos le 31 octobre 2006 est de 259 personnes en équivalent temps plein.

Le recours aux contrats à durée déterminée ou d'intérim est essentiellement causé par le remplacement de salariés ponctuellement absents et l'accroissement temporaire de l'activité.

Au cours de l'exercice 2006, les licenciements prononcés l'ont principalement été pour motif économique. Ainsi, 15 licenciements pour motifs économiques ont été

prononcés suite à la fermeture au public, le 26 février, du Centre « La Tête dans les Nuages » de Coquelles (62).

Par ailleurs, les effectifs de la Société LA TETE DANS LES NUAGES s'étant progressivement réduits jusqu'à passer, pendant plus de 2 ans en dessous du seuil de 50 salariés, le comité d'entreprise a été supprimé le 30 juin 2005, après autorisation de l'Inspection du Travail.

### **Répartition des salariés par catégorie et principal type d'activité**

	<b>31/10/2006</b>	<b>31/12/2005</b>
<b>Employés</b>	168	33
- dont centres de jeux virtuels	19	33
- dont casinos et activités périphériques	130	
- dont thermes	19	
<b>Agents de Maîtrise</b>	26	6
- dont centres de jeux virtuels	3	6
- dont casinos et activités périphériques	18	-
- dont thermes	4	-
- dont structure	1	
<b>Cadres</b>	32	7
- dont centres de jeux virtuels	4	7
- dont casinos et activités périphériques	24	-
- dont thermes	2	-
- dont structure	2	-
<b>TOTAL</b>	<b>226</b>	<b>46</b>
- dont centres de jeux virtuels	26	46
- dont casinos	172	-
- dont thermes	25	-
- dont structure	3	-

## **17.2 Participation et stock options**

### **17.2.1 Intérêts des membres du Conseil d'Administration et du Directeur Général dans le capital de la Société**

Voir paragraphe 14.1.

### **17.2.2 Options de souscription et d'achat d'actions**

L'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 24 juillet 1998 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir des options au bénéfice des salariés – ou de certains d'entre eux – de la Société et des sociétés qui lui sont liées. Le montant maximal de l'augmentation de capital réalisée dans le cadre de la levée de ces options, cumulée avec le montant maximal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée dans le cadre des plans d'options de souscription autorisés lors de l'assemblée extraordinaire du 21 février 1997 (depuis lors caduques), est fixé à 2 % du capital social à la date d'attribution.

En application de cette autorisation, par délibérations du 24 juillet 1998, le Conseil d'Administration, a arrêté les conditions de règlement de ce plan de souscription d'actions et procéder à l'attribution de 20.000 options portant sur un total de 20 000 actions de valeur nominale de 10 F (1,52 €) chacune, au bénéfice d'un membre de la direction de la Société par action (qui était, à l'époque, mandataire social). Ces options peuvent être exercées pendant une durée de 10 ans soit jusqu'au 23 juillet 2008, pour un prix de souscription fixé à 50 F (7,62 €).

Aucune levée d'action n'a été effectuée au titre de ce plan pendant l'exercice clos le 31 octobre 2006, ni depuis la clôture de cet exercice.

#### **Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions**

---

Date de l'assemblée générale	24 juillet 1998
Date du Conseil d'Administration ayant attribué les options	24 juillet 1998
Nombre d'options de souscription allouées en vigueur	20.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées auxquelles donnent droit les options.	2% du capital social à la date d'attribution, soit 20.000 actions (soit 4.000 actions après le regroupement des actions décidées par l'assemblée générale de la Société du 15 juin 2005)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par :	
- les mandataires sociaux <sup>1</sup>	0
- les dix premiers attributaires salariés	0
Point de départ d'exercice des options	24 juillet 1998
Date d'expiration des options	23 juillet 2008
Prix de souscription ou d'achat	7,62 euros
Modalités d'exercice	N/A
Nombre d'actions souscrites au 31 octobre 2006	0
Options de souscription ou d'achat annulées durant l'exercice	0
Options de souscription ou d'achat d'actions pouvant encore être attribuées	0

(1) : mandataire social à l'époque de l'attribution mais qui ne l'est plus.

Aucune option d'achat ou de souscription ni aucun bon de souscription d'actions émise par la Société ou l'une de ses filiales n'a été consentie à l'un des dix premiers attributaires salariés non mandataires sociaux attributaires.

#### **17.3 Participations des salariés au capital social ; autres éléments optionnels**

La société exploitant le casino de Gruissan a mis en place un accord de participation légale. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2006, les sommes versées aux salariés au titre de cette participation se sont élevées à 118 milliers d'euros.

## 18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 18.1 Actionnaires au 31 octobre 2006 et évolution au cours des 3 dernières années

Au 31 octobre 2006, la Société avait émis 1.079.963 actions dotées de 1.717.348 droits de vote, dont 718.281 droits de vote double.

ACTIONNARIAT	31 OCTOBRE 2006				AU 31 DECEMBRE 2005			AU 31 DECEMBRE 2004		
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
<b>VERNEUIL</b>	644 534	59,68	1.281.748	74,64	700 412	64,86	77,49	3 500 053	64,82	77,83
<b>PARTICIPATIONS</b>										
Total actionnaires dirigeants										
Pascal PESSIONT	10	0	10	0	-	-	-	-	-	-
Jean-Claude BORIE	1	0	1	0	1	0	0	1	0	0
François GONTIER	5.000	0,46	5.000	0,29	5.000	0,46	0,28	25.000	0,46	0,29
Frédéric DOULCET	100	0,01	200	0,005	100	0,01	0,005	500	0,01	0,005
Patrick CUITOT	100	0,01	100	0,005	100	0,01	0,005	500	0,01	0,005
Ensemble des autres actionnaires nominatifs	75	0,01	121	0,01	25.214	2,33	2,80	330 578	6,12	3,86
Jean-Paul APPERT	122.752	11,37	122.752	7,15	126 616	11,72	7,04	419 764	7,77	4,90
Autodétention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Public	307.391	28,46	307.391	17,90	222.520	20,60	12,38	1 123 419	20,81	13,12
<b>TOTAL</b>	<b>1 079 963</b>	<b>100</b>	<b>323</b>	<b>100</b>	<b>1 079 963</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>5 399 815</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

A la connaissance de la Société, 8 actionnaires étaient inscrits au nominatif au 31 octobre 2006 (Source : BNP-Paribas) et il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote. La Société n'a pas procédé à une étude sur les titres au porteur identifiables (TPI) et n'a pas une connaissance précise du nombre de ses actionnaires. A la connaissance de la Société, aucune modification significative dans la répartition de son capital n'est intervenue depuis le 31 octobre 2006.

La Société est cotée sur le Compartiment C de l'Eurolist d'Euronext Paris.

### 18.2 Droits de vote différents

Les principaux actionnaires de la Société ne disposent pas de droits de vote différents.

Les statuts de la Société ne prévoient pas de limitation des droits de vote.

Aux termes de l'article 12 des statuts de la Société, depuis l'assemblée générale extraordinaire du 21 février 1997, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées inscrites au nominatif depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire. Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale. Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire et après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaire.

### **18.3 Détection ou contrôle, direct ou indirect**

Au 31 octobre 2006, la Société était directement et exclusivement contrôlée par la Société Verneuil Participations laquelle détenait à cette date 644.534 actions et 1.281.748 droits de vote, représentant respectivement 59,68 % du capital de la Société et 74,64 % de ses droits de vote. Verneuil Participations est contrôlée directement et indirectement par Messieurs Frédéric DOULCET et François GONTIER.

La présence, au Conseil d'Administration de la Société, de deux membres extérieurs au groupe constitué par l'actionnaire majoritaire (Verneuil Participations) sur les quatre composant le Conseil d'Administration (Pascal PESSIOT et Jean-Claude BORIE), permet selon la Société d'éviter qu'un contrôle sur la Société ne soit exercé de "manière abusive" au sens du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004.

### **18.4 Accord entraînant un changement de contrôle de l'émetteur**

Frameliris, SNC s'est engagée à apporter à la Société la totalité des actions SFC qu'elle détient (voir paragraphe 7.3). Dans l'hypothèse où il serait procédé à l'apport des actions SFC détenues par Frameliris à la Société, Frameliris pourrait à l'issue de cet apport devenir le principal actionnaire de la Société.

## **19 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS**

La description des relations entre les sociétés du Groupe figure au paragraphe 7.1.

Le rapport spécial des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 octobre 2006 est présenté ci-dessous.

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Mesdames, Messieurs, les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

## **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice**

En application de l'article L 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **Avec les sociétés SEMCG, SFC, Casino Port La Nouvelle, Centre d'animation Le Phoebus et Chatelcasino**

- Administrateur concerné : Monsieur Pascal PESSIONT, Président de la société SFC, Président Directeur Général de la société SEMCG, Administrateur des sociétés Casino Port La Nouvelle et Centre d'Animation Le Phoebus et Président de la société Chatelcasino
- Nature et objet : Convention de compte courant
- Modalités : Les sociétés ci-dessus ont convenu d'inscrire en tant que remises à un compte courant unique et indivisible toutes les créances et les dettes qui résulteront des opérations qui interviendront entre elles, sauf opérations courantes liées à l'exploitation.

Les montants et les conditions comptabilisés chez La Tête dans les Nuages sont résumés dans le tableau suivant :

Société	Montant du compte courant en EUR	Taux d'intérêt	Produits financiers en EUR
<b>SEMCG</b>	<b>106.588</b>	<b>3,6%</b>	<b>1.588</b>
<b>SFC</b>	<b>5.030.867</b>	<b>3,6%</b>	<b>89.867</b>
<b>Casino Port La Nouvelle</b>	<b>253.781</b>	<b>3,6%</b>	<b>3.781</b>
<b>Centre d'Animation Le Phoebus</b>	<b>0</b>	<b>3,6%</b>	<b>0</b>
<b>Chatelcasino</b>	<b>0</b>	<b>3,6%</b>	<b>0</b>

### **Avec la société FOCH INVESTISSEMENTS**

- Administrateur concerné : Monsieur François GONTIER, Gérant de la société Foch Investissements.
- Nature et objet : Convention de prêt
- Modalités : La société Foch Investissements a effectué à la société La Tête dans les Nuages un prêt d'un montant de 400.000 € par acte du 25 octobre 2006 rémunéré au taux TMPv.

Au 31 octobre 2006, le capital restant dû par La Tête dans les Nuages s'élève à 400.000 €.

La société n'a pas comptabilisé d'intérêts sur emprunt.

### **Avec la société F.D. Conseils et Participations**

- Administrateur concerné : Monsieur Frédéric DOULCET, Gérant de la société F.D. Conseils et Participations.
- Nature et objet : Convention de prêt
- Modalités : La société FDCP a effectué à la société La Tête dans les Nuages un prêt d'un montant de 900.000 € par acte du 29 mai 2006 rémunéré au taux TMPv.

Au 31 octobre 2006, le capital restant dû par La Tête dans les Nuages s'élève à 600.000 €.

La société a comptabilisé 17.809 € d'intérêts sur emprunt.

### **Avec la société E.E.M. Conseils**

- Administrateur concerné : Monsieur Frédéric DOULCET, Gérant de la société E.E.M. Conseils
- Nature et objet : Convention de mise à disposition de locaux commerciaux
- Modalités : La société E.E.M. Conseils a mis à disposition de la société La Tête dans les Nuages, des locaux situés 25, rue Murillo 75008 Paris.

Cette mise à disposition s'est effectuée à titre gratuit.

### **Avec la société SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**

- Administrateur concerné : Monsieur Pascal PESSIOT, Président de la société SFC.

#### ***Première convention***

- Nature et objet : Convention de domiciliation

- Modalités : La société SFC a autorisé la société La Tête dans les Nuages à domicilier son siège social dans les locaux situés 9, rue de Téhéran 75008 Paris à compter du 1<sup>er</sup> mai 2006.

Cette convention de domiciliation est consentie à titre gratuit.

#### ***Seconde convention***

- Nature et objet : Convention de prestations de services
- Modalités : La société La Tête dans les Nuages s'engage à permettre à la Société Française de Casinos de bénéficier de ses connaissances, ressources et compétences, notamment en termes de personnel et de moyens techniques.

Pour cet exercice, la société La Tête dans les Nuages a comptabilisé un produit de 47.449 € au titre de cette convention.

#### **Avec la société FRAMELIRIS**

- Administrateur concerné : Monsieur Pascal PESSIOT, Gérant de la société Framéliris
- Nature et objet : Convention de prestations de services
- Modalités : La société Framéliris met à la disposition de La Tête dans les Nuages et de l'ensemble de ses filiales une assistance permanente en matière de secrétariat et de standard pour un montant égal à 5% du coût mensuel (charges incluses) du personnel affecté à la réalisation des prestations.

Ces prestations de services n'ont pas fait l'objet de facturation pour cet exercice.

#### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'un exercice antérieur, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### **Avec la société VERNEUIL PARTICIPATIONS SA**

- Administrateur concerné : Monsieur Frédéric DOULCET, Président de la société Verneuil Participations.

#### ***Première convention***

- Nature et objet : Convention de mise à disposition d'une assistance juridique.

- Modalités : La société Verneuil Participations s'est engagée à mettre à la disposition de la société La Tête dans les Nuages une assistance permanente en matière juridique pour un montant égal à la moitié du coût mensuel (charges incluses) du personnel affecté à la réalisation des prestations.

La convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 15 juin 2005.

Pour cet exercice, votre société a comptabilisé une charge de 24.608 €, au titre de cette convention.

#### ***Seconde convention***

- Nature et objet : Convention de compte courant
- Modalités : Les sociétés Verneuil Participations et La Tête dans les Nuages ont convenu d'inscrire en tant que remises à un compte courant unique et indivisible toutes les créances et les dettes qui résulteront des opérations qui interviendront entre elles, sauf opérations courantes liées à l'exploitation. Le compte courant est rémunéré au taux suivant : Euribor semestriel + 1%.

Au 31 octobre 2006, le compte courant fait apparaître une dette de la société La Tête dans les Nuages envers la société Verneuil Participations de 1.393.785 €.

Pour cet exercice, votre société a comptabilisé 7.105 € de produits financiers et 27.746 € de charges financières au titre de cette convention.

Fait à Châtillon et Paris, le 13 avril 2007

Les Commissaires aux Comptes

SYNERGIE-AUDIT

FIDEURAF

Michel BACHETTE-PEYRADE

Yves BLAISE

## **20 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR**

### **20.1 Informations financières historiques**

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004, les informations suivants sont incorporées par référence dans le présent document de référence :

- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2004 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 qui figurent dans le document de référence déposé par la Société auprès de l'Autorité des marchés financiers le 13 mai 2005 sous le numéro D. 05-691 en pages 40 et suivantes ; et
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 qui figurent dans le document de référence déposé par la Société auprès de l'Autorité des marchés financiers le 2 août 2006 sous le numéro D. 06-738 en pages 44 et suivantes.

Ces documents de référence sont disponibles, sans frais, au siège social : 9, rue de Téhéran – 75008 Paris, sur le site Internet de la Société (<http://www.ltdn.com>) ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

### **20.2 Etats financiers**

#### **20.2.1 Etats financiers consolidés du Groupe au 31 octobre 2006**

##### ***I - BILAN CONSOLIDÉ***

Actif (en euros)	Au 31.10.2006	Notes	Au 31.12.2005
Ecart d'acquisition	8 294 839	1	
Immobilisations incorporelles	31 045 387	2	5 033
Immobilisations corporelles	12 622 035	3	900 175
Autres actifs financiers non courants	231 093	4	82 518
Impôts différés	1 061 778	5-15	
Actifs non courants	53 255 132		987 727
Actifs non courants et groupe d'actifs à céder	5 454 756	6	
Stocks et en-cours	289 176	7	47 594
Clients	447 958	8	181 748
Autres actifs courants	738 078	9	1 638 947
Actif d'impôt exigible	196 683	10	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 737 324	12	546 451
Actifs courants	8 863 976		2 414 741
Total de l'actif	62 119 108		3 402 468

Passif (en euros)	Au 31.10.2006	Notes	Au 31.12.2005
Capital	2 969 898		2 969 898
Réserves consolidées	(725 053)		(413 753)
Ecart de conversion	31 975		-
Résultat net part du groupe	759 379		(311 300)
Capitaux propres part du groupe	3 036 199		2 244 845
Intérêt des minoritaires	15 856 709		-
Capitaux propres	18 892 908	IV	2 244 845
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 707 052	12	-
Emprunts et dettes financières divers	13 720		13 720
Autres passifs non-courants	179 513	13	-
Provisions non courantes	339 801	14	34 222
Impôts différés	11 292 055	15	87 341
Passifs non courants	15 532 142		135 283
Passifs inclus dans des groupes destinés à la vente	742 398	6	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 939 056	12	1 892
Emprunts et dettes financières divers	4 334 898	12	-
Fournisseurs	2 465 684	16	643 836
Dettes fiscales et sociales	2 599 647	17	203 803
Autres passifs courants	15 566 550	18	40 635
Provisions courantes	45 826	19	132 174
Passifs courants	27 694 058		1 022 340
Total du passif	62 119 108		3 402 468

**II - COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**

(en euros)	Au 31.10.2006 10 mois	Notes	Au 31.12.2005 12 mois
Chiffre d'affaires	10 283 533		3 142 422
Autres produits opérationnels	96 361		4 009
Produits des activités ordinaires	10 379 895	20 b)	3 146 431
Achats consommés	(603 585)		(186 659)
Charges externes	(3 500 349)		(1 805 830)
Charges de personnel	(4 109 733)		(915 353)
Impôts et taxes	(599 695)		(213 430)
Dotation nette aux amortissements	(1 147 407)	2-3	(487 765)
Dépréciations nettes des reprises :			
Sur immobilisations	143 211	2-3	-
Sur actifs financiers	(3 225)	4	-
Sur actifs courants	(5 093)	14-	-
Provisions nettes des reprises	402 696	14-19	(67 689)
Autres (charges) produits opérationnels	(518 522)		32 721
Résultat opérationnel courant	438 192	20 c)	(497 574)
Autres produits et charges opérationnels non courants	67 741		26 101
Résultat opérationnel	505 932	20 c)	(471 473)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	237		45 313
Coût de l'endettement financier brut	(665 370)		(388)
Coût de l'endettement financier net	(665 132)		44 925
Autres produits (charges) financiers	16 242		(3)
Résultat avant impôt	(142 958)		(426 551)
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	1 059 067	21	115 251
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	22 585	22	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	938 694		(311 300)
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	759 379		(311 300)
Résultat net attribuable aux intérêts des minoritaires	179 315		-
Résultat net par action (part du groupe)	0,70 €	23	0,29 €
Résultat net dilué par action (part du groupe)	0,70 €		0,29 €

**III - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉS**

(en euros)	Au 31.10.2006 10 mois	Au 31.12.2005 12 mois (1)
Résultat net de l'ensemble consolidé	938 693	(310 500)
Variation des impôts différés	(1 002 726)	(119 000)
Dotations (reprises) nettes d'amortissements et provisions	654 827	557 300
Autres (produits) et charges calculés	(3 166)	-
(Plus-values), moins-values de cession	70 890	(26 100)
Capacité d'autofinancement	658 518	101 700
Variation du besoin en fonds de roulement :		
Stocks	2 557	
Clients	(28 135)	
Fournisseurs	52 386	
Variation des autres actifs et passifs courants	43 850	
	(70 658)	217 000
Flux de trésorerie provenant de (utilisé dans) l'exploitation	587 860	318 700
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(2 495 166)	(359 400)
Acquisitions d'immobilisations financières	(10 745)	(5 700)
Acquisition de sociétés sous déduction de la trésorerie acquise	(12 268 683)	-
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.	80 794	39 100
Cessions d'immobilisations financières	30 980	-
Incidence des décalages liés aux opérations d'investissement	15 002 225	-
Flux de trésorerie, provenant des (affecté aux) opérations d'investissement	339 406	(326 000)
Souscription d'emprunts	3 179 328	-
Remboursement d'emprunts	(863 819)	-
Souscription (remboursement) d'autres dettes financières	(2 255 969)	(27 200)
Flux de trésorerie, provenant des (affecté aux) opérations de financement	59 540	(27 200)
Variation de trésorerie	986 806	(34 500)
Trésorerie nette à l'ouverture de la période	544 559	579 100
Impact des différences de change	75 980	-
Trésorerie nette à la clôture de la période	1 607 346	544 600

(1) Tableau de financement social retraité aux normes IFRS

**IV - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS**

(en milliers d'euros)	Capital	Ecart de conversion	Résultat	Réserves consolidées	Capitaux propres part du groupe	Intérêts des minoritaire s	Capitaux propres consolidés
Au 31.12.2004 Normes 99-02	2 970		(143)	(665)	2 162		2 162
Affectation du résultat			143	(143)	-		-
Résultat de la période normes 99-02			(74)		(74)		(74)
Impact de l'application des normes IFRS (1)			(237)	394	157		157
Au 31.12.2005 Normes IFRS	2 970		(311)	(414)	2 245	-	2 245
Affectation du résultat			311	(311)			
Résultat de l'exercice			759		759	180	939
Apports des minoritaires						15 640	15 640
Variation des écarts de conversion			32		32	37	69
Au 31.10.2006 Normes IFRS	2 970	32	759	(725)	3 036	15 857	18 893

(1) Dont 87 K€ d'impôt différé passif

Le détail de la réconciliation des capitaux propres au 31 décembre 2005 (référentiel français/normes IFRS) est présenté en note 28 « Principaux impacts des normes IFRS ».

## V. ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS

### A. Faits caractéristiques de la période

#### **Prise de contrôle de Société Française de Casinos**

La Tête dans les Nuages a acquis 320 001 actions (soit 55,56%) de la Société Française de Casinos le 26 avril 2006 pour un prix de 13,2 millions d'euros auprès de Groupe Partouche. Au 31 octobre 2006, les dettes vis-à-vis du groupe Partouche pour l'acquisition des titres et des comptes courants s'élèvent en principal à 14 500 K€ et portent intérêt au taux fixe de 6%. Elles sont dues à échéance du 31 décembre 2006 pour 4,5 M€ et à échéance du 15 avril 2007 pour 10,0 M€. Elles sont garanties par un engagement de rétrocéder au groupe Partouche 39 955 actions de la société Centre d'Animation Le Phoebus, soit 99,89% de son capital, et 46 612 parts de la Sci du Centre d'Animation le Phoebus.

Société Française de Casinos est une société par actions simplifiée au capital de 2 304 000 €, sis 9, rue de Téhéran, 75008 Paris, dont l'activité de holding consiste à animer et gérer un groupe de sociétés de casinos, restaurants, hôtels et sociétés immobilières.

Depuis cette date, La Tête dans les Nuages contrôle cette société et ses filiales de la manière suivante :

<i>Sociétés</i>	<i>Siège</i>	<i>Rcs</i>	<i>% de droits de vote</i>	<i>%d'intérêt</i>
<b>Société Française de Casinos</b>	Paris	400 396 156	55,56%	55,56%
<b>Casinos :</b>				
Centre d'animation Le Phoebus	Gruissan	305 322 042	99,89%	55,49%
Châtel Casino	Châtelguyon	391 605 987	99,91%	55,51%
Société du Casino de Port-la-Nouvelle	Port-la-Nouvelle	407 654 094	99,95%	55,53%
<b>Thermes :</b>				
Société des eaux minérales et des établissements Thermaux de Châtelguyon	Châtelguyon	395 780 380	61,22%	34,01%
Compagnie Thermale de Châtelguyon	Châtelguyon	395 780 364	96,62%	33,20%
<b>Sociétés immobilières:</b>				
Sci d'Aménagement de la zone touristique de Gruissan	Gruissan	419 100 953	99,00%	54,94%
Sci de l'hôtel du casino	Gruissan	412 196 123	99,99%	55,49%
Sci du centre d'animation Le Phoebus	Gruissan	307 605 022	99,98%	54,18%
Société immobilière Hôtelière de congrès et de thermalisme	Paris	347 497 844	97,54%	54,19%
<b>Activités cédées ou en cours de cession :</b>				
Société du casino Le Mirage	Maroc – Agadir		83,33%	46,30%
Société hôtelière des Spendid et nouvel hôtel	Châtelguyon	395 780 075	99,83%	33,93%
Sci foncière des grands hôtels	Châtelguyon	342 241 791	100,00%	34,08%
<b>Sociétés sans activité et divers :</b>				
Grand Casino de Jeux – Beaulieu-sur-Mer	Paris	390 785 723	99,80%	55,44%
Société d'exploitation de Dancing et Discothèque	Paris	414 533 612	99,90%	55,50%
Société Française de Dancings et de Discothèques	Paris	419 926 597	99,90%	55,50%

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.

### Affectation du prix d'acquisition

Les actifs et passifs de l'ensemble consolidé de Société Française de Casinos et de ses filiales ont été comptabilisés à leurs justes valeurs respectives à la date du 30 avril 2006, cette date correspondant à l'arrêté semestriel des comptes de ce groupe, date en usage dans l'activité des casinos.

Sur ces bases, le goodwill a été déterminé et se décompose comme suit :

	(en milliers d'euros)	
Actifs net acquis <sup>(1)</sup>		(4 132)
Affectation réalisée :		
Immobilisations incorporelles <sup>(2)</sup>	31 031	
Immobilisations corporelles <sup>(3)</sup>	2 290	
Impôts différés <sup>(4)</sup>	(11 389)	
Total des affectations	21 932	
Actifs nets acquis après affectation		17 800
Quote-part des minoritaires		(15 640)
Quote-part La Tête dans les Nuages	2 160	
Prix payé <sup>(5)</sup>	13 200	
Goodwill <sup>(6)</sup>	11 040	

(1) Sur la base de la situation nette consolidée au 30 avril 2006 retraitée des ajustements IFRS hors les justes valeurs.

(2) La réévaluation de 31 031 K€ des immobilisations incorporelles, concerne les casinos de Gruissan (18 338 K€), de Port-la-Nouvelle (894 K€) et de Châtelguyon (11 803 K€). Les droits incorporels représentatifs de l'autorisation d'exploiter des établissements de jeux ont été évalués sur la base, soit de 2 années de produit brut des jeux, soit de 9 fois l'EBITDA, ou de la moyenne de ces deux valeurs lorsqu'elles étaient trop éloignées l'une de l'autre.

(3) La réévaluation nette de 2 290 K€ des immobilisations corporelles, concerne la réévaluation des constructions de l'hôtel et du casino de Gruissan pour 3 549 K€, de l'hôtel de Châtelguyon pour 763 K€ sous déduction des pertes de valeurs constatées sur les thermes de Châtelguyon pour 2 022 K€.

(4) Impôts différés induits par l'identification des actifs réévalués.

(5) La trésorerie acquise lors de la prise de contrôle s'élevait à 931 K€ soit un prix net d'acquisition des titres de participation de 12 269 K€.

(6) Dont 2 745 K€ de goodwill dégagé sur la Société du Casino Le Mirage inscrit dans les « Actifs et groupes d'actifs destinés à être cédés ».

**Effet des acquisitions (prise de contrôle)**

**Sur la base des données ci-dessus, l'entrée de SFC dans le périmètre de La Tête dans les Nuages a eu les effets suivants sur les comptes consolidés du Groupe :**

(en milliers d'euros)	Valeurs historiques au 30/04/2006	Retraitements	Actifs en cours de cession	Justes valeurs au 30/04/2006
Ecarts d'acquisition	-	11 040	(2 745)	8 295
Immobilisations incorporelles nettes	487	31 031	(464)	31 055
Immobilisations corporelles nettes	9 762	2 290	(254)	11 798
Autres actifs non courants	186	-	(14)	172
Impôts différés actif	382	(382)	-	
Total de l'actif non courant	10 817	43 979	(3 477)	51 320
Actifs non courants et groupe d'actifs à céder	-	-	4 100	4 100
Stocks nets	247	-	(3)	244
Créances clients nettes	306	-	(70)	236
Autres actifs courants	1 044	-	(48)	996
Disponibilités et quasi-disponibilités	1 859	-	(482)	1 377
Total de l'actif courant	3 456	-	3 497	6 954
Emprunts et dettes financières non courantes	(1 505)	-	11	(1 494)
Provisions non courantes	(281)	-	-	(281)
Autres passifs non courants	(269)	-	-	(269)
Impôts différés passif	(139)	(11 007)	-	(11 146)
Total du passif non courant	(2 194)	(11 007)	11	(13 190)
Passifs inclus dans des groupes destinés à la vente	-	-	(638)	(638)
Emprunts et dettes financières courantes	(10 512)	-	432	(10 081)
Provisions courantes	(364)	-	-	(364)
Dettes fournisseurs	(1 840)	-	70	(1 769)
Autres passifs courants	(3 496)	-	105	(3 391)
Total du passif courant	(16 212)	-	(31)	(16 243)
Actifs nets acquis à 100 %	(4 132)	32 972	-	28 840
A déduire :				
Actifs nets revenant aux minoritaires				15 640
Prix payé				13 200

Le montant du chiffre d'affaires et du résultat net cumulé sur 10 mois des différentes entités se serait élevé à respectivement 13 729 K€ et 218 K€ au niveau du Groupe, si ces acquisitions avaient été réalisées au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Le compte de résultat pro forma de l'ensemble aurait été le suivant :

	(milliers d'euros)	Au 31.10.2006 10 mois
Chiffre d'affaires		13 729
Autres produits opérationnels		151
Produits des activités ordinaires		13 880
Achats consommés		(808)
Charges externes		(4 634)
Charges de personnel		(5 874)
Impôts et taxes		(839)
Dotation nette aux amortissements		(1 671)
Dépréciation nette des reprises :		
Sur immobilisations		239
Sur actifs financiers		(3)
Sur actifs courants		(16)
Pour risques et charges		413
Autres (charges) produits opérationnels		(594)
Résultat opérationnel courant		93
Autres produits et charges opérationnels non courants		62
Résultat opérationnel		156
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		6
Coût de l'endettement financier brut		(1 061)
Coût de l'endettement financier net		(1 055)
Autres produits (charges) financiers		21
Résultat avant impôt		(878)
Charge (produit) d'impôt sur le résultat		964
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		(115)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(30)
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère		218
Résultat net attribuable aux intérêts des minoritaires		(248)

**Nota :** Le compte de résultat consolidé pro forma présenté ci-avant a pour objet de présenter le compte de résultat au 31 octobre 2006 du Groupe comme si La Tête dans les Nuages détenait 55,56% des titres de Société Française de Casino au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Ces données pro forma sont fournies à titre d'information et ne sont donc nécessairement représentatives ni de ce qu'auraient été les comptes du groupe si les opérations avaient effectivement été réalisées le 1<sup>er</sup> janvier 2006 ni de ce que seront les performances futures. Elles sont basées sur les comptes consolidés de cette filiale en tenant compte des seuls coûts de financement.

#### Activité en cours de cession lors de la prise de contrôle de SFC

La société du Casino Le Mirage a fait l'objet d'une promesse unilatérale d'achat de l'intégralité des actions le 14 mars 2006 sur la base de 725 K€. L'ensemble des actifs et passifs de cette société est considéré comme « actifs et passifs en cours de cession » à la date de prise de contrôle de SFC. Conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 5 § 1 a) les amortissements constatés sur les actifs de cette société ont cessé à compter du 1<sup>er</sup> avril 2006 ; parallèlement l'investissement a été maintenu, conformément aux normes IFRS au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente, soit 725 K€.

#### Activités cédées au cours de l'exercice

En exécution de la promesse de cession du fonds de commerce de l'activité hôtelière de la Société Hôtelière des Splendid et Nouvel Hôtel, signée le 19 octobre 2006, les actifs corporels et incorporels à céder ont été évalués, tant au 31 octobre 2006 que lors de l'entrée dans le périmètre de consolidation, le 30 avril 2006, à leur valeur retenue in fine, soit 150 K€, générant une minoration de leur valeur 287 K€.

De même, en exécution de la promesse de cession de l'ensemble immobilier hôtelier de Sci Foncières des Grands Hôtels, signée le 30 août 2006, les actifs immobiliers ont été évalués, tant au 31 octobre 2006 que lors de l'entrée dans le périmètre de consolidation, le 30 avril 2006, à leur valeur retenue in fine, soit 1 380 K€, générant un écart d'évaluation de 763 K€.

L'ensemble des actifs corporels et incorporels de ces sociétés ont été considérés, au 31 octobre 2006, comme « actifs en cours de cession », les passifs associés comme « Passifs inclus dans des groupes à céder » et inscrits sur deux lignes spécifiques du bilan, l'ensemble des charges et produits de l'activité étant inscrit sur une ligne identique du compte de résultat en « résultat des activités abandonnées ».

L'incidence des activités cédées sur les comptes consolidés au 31 octobre 2006 est mentionnée dans la note 6.

#### Changement de date de clôture

Pour se conformer aux usages et règles en vigueur dans les casinos, La Tête dans les Nuages, par décision de l'assemblée générale du 29 juin 2006, a modifié la date de clôture de son exercice social qui est fixée dorénavant au 31 octobre de chaque année. De ce fait, les comptes consolidés qui sont établis comportent une période d'exploitation de 10 mois, contre douze mois pour l'exercice précédent.

## B. Principes comptables et méthodes d'évaluation

### REFERENTIEL

Conformément au règlement européen CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe LA TETE DANS LES NUAGES au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2006 sont établis suivant les normes comptables internationales IFRS en vigueur à cette date, telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 octobre 2006.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 octobre 2006 n'ont pas donné lieu à une application anticipée.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes comptables ouvertes postérieurement au 1er janvier 2006 et qui n'ont pas été adoptés par anticipation par le Groupe sont :

- IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir et amendement complémentaire à IAS 1, Présentation des états financiers – informations sur le capital (entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2007). IFRS 7 introduit de nouvelles informations ayant pour objectif d'améliorer les informations sur les instruments financiers. Des informations quantitatives et qualitatives doivent être fournies sur l'exposition au risque découlant d'instruments financiers, notamment des informations minima spécifiques sur le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché, y compris une analyse de la sensibilité au risque de marché. IFRS 7, qui est applicable par toutes les entreprises présentant leurs états financiers en IFRS, remplace IAS 30, Informations à fournir dans les états financiers des banques et des institutions financières assimilées, et se substitue aux informations devant être fournies en application d'IAS 32, Instruments financiers : informations à fournir et présentation. L'amendement à IAS 1 introduit des informations nouvelles sur le capital d'une entreprise et sur sa façon de le gérer. Après avoir évalué l'impact d'IFRS 7 et de l'amendement à IAS 1, le Groupe a conclu que les principales informations supplémentaires à fournir porteront sur l'analyse de la sensibilité au risque de marché et les informations sur le capital requises par l'amendement à IAS 1. Le Groupe appliquera IFRS 7 et l'amendement à IAS 1 à compter de l'exercice ouvert le 1er novembre 2007.
- IFRIC 7, application de l'approche sous IAS 29 reporting financier dans les économies hyperinflationnistes (applicable au 1er mars 2006). IFRIC 7 ne s'applique pas aux activités du Groupe.
- IFRIC 8 relative au champ d'application d'IFRS 2 (applicable au 1er mai 2006). L'interprétation confirme que les paiements réalisés sur base d'actions, pour lesquels la contrepartie semble être inférieure à la juste valeur de l'avantage accordé, doivent être comptabilisées conformément à IFRS 2. IFRIC 8 ne devrait pas avoir d'incidence sur l'activité du Groupe.
- IFRIC 9 relative à la réévaluation des dérivés incorporés (1er juin 2008). L'interprétation précise que l'identification et la valorisation d'un dérivé incorporé ne doivent intervenir après la mise en place du contrat qu'à la condition que celui-ci subisse une modification qui entraîne des changements significatifs des flux de trésorerie dudit contrat, du dérivé incorporé ou de l'ensemble. IFRIC 9 ne devrait pas avoir d'incidence sur l'activité du Groupe.
- IFRIC 10 relative à la dépréciation d'actifs et aux comptes intermédiaires (1er novembre 2006). L'IFRIC a précisé qu'aucune reprise de dépréciation n'est possible lorsqu'une entreprise, à l'occasion de ses comptes intermédiaires, a comptabilisé une perte de valeur sur un écart d'acquisition, un instrument de capitaux propres non coté ou un actif financier comptabilisé au coût.

~ IFRIC 11 relative aux options accordées au sein d'un groupe et aux actions propres acquises en couverture de plans d'options (1er mars 2007). Cette interprétation confirme le traitement à appliquer dans certains cas particuliers d'avantages accordés aux employés des différentes entités d'un groupe. IFRIC 11 ne devrait pas avoir d'incidence sur l'activité du Groupe.

~ IFRIC 12 relative aux contrats de concession (1er janvier 2008). Cette interprétation précise le traitement à appliquer aux contrats de concession lorsque le concédant est une entité publique et le concessionnaire une entité privée. IFRIC 12 traite uniquement de la comptabilisation par le concessionnaire et propose deux modèles de comptabilisation (présentation d'un actif incorporel ou d'un actif financier pour refléter le droit à obtenir des flux de trésorerie de l'exploitation du bien concédé). Le Groupe étudie l'impact éventuel des travaux de l'IFRIC sur ses états financiers.

Les états financiers du groupe au 31 octobre 2006 seront les premiers comptes publiés par le Groupe selon le référentiel IFRS. En vue de la publication de ses états financiers, le groupe LA TETE DANS LES NUAGES a préparé un bilan au 31 décembre 2005, un compte de résultat au 31 décembre 2005 et un tableau de flux au 31 décembre 2005 établis selon les dispositions énoncées dans IFRS 1 « Première adoption des normes internationales d'information financière » et conformément aux règles de comptabilisation et d'évaluation du référentiel IFRS (voir note sur les « Modalités de première application des IFRS »). S'agissant d'une première consolidation sur l'exercice clos le 31 octobre 2006, les comptes 2005 correspondent aux comptes annuels retraités IFRS de la société LA TETE DANS LES NUAGES.

#### **MODALITES DE PREMIERE APPLICATION DES IFRS**

Dans le cadre de la première adoption du référentiel comptable international, la norme IFRS1 prévoit les options et exemptions à l'application rétrospective des IFRS pouvant être appliquées pour établir les comptes à la date de transition. Pour LA TETE DANS LES NUAGES, cette date est le 1er janvier 2005.

Les options et exemptions retenues par LA TETE DANS LES NUAGES au 1er janvier 2005 sont les suivantes :

- ~ Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2005 n'ont pas été retraités ;
- ~ Le plan d'option d'achat d'actions antérieur au 7 novembre 2002 n'a pas été traité ;
- ~ Le Groupe a utilisé la possibilité de réévaluer à la juste valeur les immobilisations. Ainsi, les machines de jeux de l'activité de jeux virtuels ont fait l'objet d'une réévaluation sur base des déclarations fournies par les fournisseurs des machines de jeux ;
- ~ Les normes IAS 32 et 39 ont été appliquées à compter du 1er janvier 2005.

Toutes les autres normes ont été appliquées de façon rétrospective, conformément à IFRS 1.

#### **METHODES DE CONSOLIDATION**

##### **Périmètre de consolidation**

Les sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50%, mais sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle de fait, c'est-à-dire le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en obtenir des avantages, sont consolidées selon cette même méthode.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un ou plusieurs autres partenaires sont consolidées par intégration proportionnelle.

Toutes les transactions internes sont éliminées en consolidation.

#### ***Regroupements d'entreprises***

Les regroupements postérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2005 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition.

#### ***Conversion des comptes exprimés en devises***

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste "Ecart de conversion".

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés, lorsqu'ils sont significatifs, dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

#### ***Conversion des transactions libellées en devises***

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en compte de résultat (en autres produits et charges financiers).

#### **Date de clôture**

Excepté les sociétés civiles immobilières, dont l'exercice se clos le 31 décembre, l'ensemble des sociétés intégrées du groupe clôture au 31 octobre. Les états financiers des sociétés, dont la date de clôture ne coïncide pas avec le 31 octobre, sont pris en compte dans les comptes consolidés du Groupe sur la base d'une situation sur douze mois se terminant le 31 octobre de chaque année.

### ***CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE LA GESTION DE CASINOS***

En France, la tenue de maisons de jeux de hasard est soumise à des lois ou réglementations spécifiques.

Les autorisations d'ouverture sont accordées par le Ministre de l'Intérieur, qui en fixe la durée, le Conseil Municipal de la commune d'exploitation, dans le cadre d'une convention de délégation de service public, fixant, en fonction d'un cahier des charges, la durée de la concession, les jeux autorisés et les conditions d'exploitation du casino.

Les échéances des contrats de concession et des autorisations des jeux, dont sont titulaires les filiales du Groupe, sont les suivantes :

<i>Société</i>	<i>Commune</i>	<i>Jeux exploités</i>	<i>Activités autres liées au contrat</i>	<i>Date de fin de contrat</i>	<i>Date de renouvellement de l'autorisation des jeux</i>
Centre d'animation Le Phoebus	Gruissan	100 Machines à sous & Jeux de Table		28.02.2017	30.06.2007
Société du Casino de Port-la-Nouvelle	Port-la-Nouvelle	50 Machines à sous & Jeux de la Boule	Développement touristique	23.11.2022	31.10.2008
Châtel Casino	Châtelguyon	50 Machines à sous & Jeux de la Boule		01.11.2008	31.10.2008

## ***RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION***

### ***Recours à des estimations***

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- les durées d'amortissement des immobilisations,
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraite,
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur,
- la valorisation des instruments financiers à la juste valeur.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

### ***Ecart d'acquisition (Goodwill)***

*Le goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs, passifs majorés le cas échéant de certains passifs éventuels relatifs à la société.*

Lors d'une entrée dans le périmètre de consolidation, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la juste valeur nette des coûts de sortie. Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'entité acquise sont comptabilisés lors du regroupement.

Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise si celle-ci n'a pas une obligation actuelle, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration. Un écart d'acquisition est calculé par différence entre la somme des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise évalués individuellement à leur juste valeur et le coût d'acquisition des titres de la société concernée. Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs, des ajustements sur le montant des impôts différés actifs, et des ajustements relatifs à des révisions du prix d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs ne sont plus amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle et est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

#### ***Tests de dépréciation***

Les tests de dépréciation consistent à comparer les actifs nets comptables, y compris les écarts d'acquisition et la valeur recouvrable de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT).

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées par unité génératrice de trésorerie. Celles-ci sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue engendre des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs.

Pour l'appréciation de la valeur des actifs à la clôture, le Groupe a retenu la segmentation de l'information sectorielle en fonction du découpage par secteurs d'activité suivants :

- Jeux virtuels,
- Casinos,
- Thermes.

Lorsque la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une provision pour dépréciation est constituée sur le poste «Dépréciation des actifs» du compte de résultat. Cette provision est imputée en priorité sur les écarts d'acquisition ; les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

La valeur recouvrable de ces UGT correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

- Evaluation par la juste valeur diminuée des coûts de sortie : valeur fondée sur un multiple de l'excédent brut d'exploitation ou du produit brut des jeux<sup>5</sup> pour l'activité des casinos,
- Evaluation par la valeur d'utilité pour toutes les activités : les valeurs d'utilité sont déterminées à partir des projections actualisées des flux de trésorerie nets actualisés, avec prise en compte d'une valeur terminale, basée sur un taux de croissance à l'infini des produits générés par l'actif valorisé. Les projections sont basées sur une durée maximale de 9 ans. Le taux retenu pour l'actualisation des flux futurs est le coût moyen pondéré du capital avant impôt ajusté d'une prime de risque si nécessaire. Les hypothèses retenues en terme de progression de l'activité et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles.

Par ailleurs la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables non testée dans le cadre ci-dessus décrit, fait l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur. Les indices de pertes de valeur sont une baisse de 15 % du produit brut des jeux ou du chiffre d'affaires et/ou une baisse de 30 % de l'excédent brut d'exploitation.

La dépréciation constatée au compte de résultat relative aux immobilisations incorporelles amortissables et aux immobilisations corporelles est réversible.

#### ***Immobilisations***

Seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Le Groupe a choisi de conserver le principe de l'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles selon la méthode du coût. La méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'actifs corporels n'a pas été retenue par le Groupe.

#### ***Immobilisations incorporelles***

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût et les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise sont comptabilisées à leur juste valeur si cette dernière peut être estimée de manière fiable.

Leur durée d'utilité est appréciée comme étant finie ou indéfinie. Les logiciels appartiennent à la première catégorie et sont amortis en mode linéaire sur leur durée d'utilité prévue, allant de 1 an à 3 ans. Les droits incorporels représentatifs de l'autorisation d'exploiter des établissements de jeux représentent la deuxième catégorie. Ces immobilisations ne sont alors pas amorties et font l'objet d'une revue de leur valorisation en cas de survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur et dans tous les cas au minimum une fois par an. Ces tests sont pratiqués soit individuellement, soit au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'immobilisation incorporelle est rattachée.

#### ***Immobilisations corporelles***

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les intérêts relatifs aux emprunts contractés pour financer la construction d'immobilisations corporelles sont immobilisés,

<sup>5</sup> Basée sur 9 fois l'EBITDA ou 2 fois le Produit Brut des Jeux ou de la moyenne de ces deux valeurs lorsque celles-ci sont trop éloignées.

comme élément du coût, sur la période de temps nécessaire pour préparer l'actif à son utilisation prévue.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

- Constructions :
  - o Gros œuvre et structure : L sur 20 à 50 ans
  - o Fluides : L sur 15 et 20 ans
  - o Aménagements L sur 8 à 15 ans
- Installations techniques : L sur 2 à 10 ans,
- Autres immobilisations corporelles : L 1 à 10 ans.

Il n'est pas tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable.

#### *Autre actifs financiers non courants*

Les actifs financiers non courants comprennent les titres de participation dans des sociétés non consolidées et la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont comptabilisés à leur juste valeur. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative et durable de la valeur de l'actif), une dépréciation irréversible est constatée par résultat. La reprise de cette dépréciation par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

À chaque clôture, un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

#### *Stocks*

Les marchandises et les matières premières sont évaluées au prix de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci s'avère inférieure.

Les stocks sont valorisés selon la méthode du premier entré premier sorti. Compte tenu de la forte rotation des stocks composés essentiellement de matières périssables, cette méthode est approximée, pour la majeure partie des stocks, par une évaluation au dernier coût d'achat.

## **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie figurant dans le bilan consolidé comprend les disponibilités ainsi que les valeurs mobilières de placement et les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Ils sont considérés comme détenus à des fins de transaction et les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat.

Les placements dans les actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie.

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan correspond à la trésorerie telle que définie ci-dessus. La trésorerie et les équivalents de trésorerie n'y correspondant pas sont classés sous la rubrique « Autres actifs courants ».

Les découverts bancaires ne sont pas assimilés à un financement et sont donc inclus dans la trésorerie du tableau des flux de trésorerie. Ils figurent dans les passifs courants sous la rubrique « Emprunts auprès des établissements de crédit ».

## **Intérêts minoritaires**

La participation des actionnaires minoritaires aux pertes des filiales est limitée à leur part de capitaux propres et de compte courant. L'excédent est pris en charge par la société mère.

## ***Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel***

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites et d'indemnités de départ.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les indemnités de départ, les provisions sont déterminées de la façon suivante : la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs. L'ensemble des écarts actuariels générés, y compris le corridor, est immédiatement comptabilisé en résultat.

## ***Autres provisions***

Les autres provisions, courantes ou non courantes, sont principalement relatives aux éléments suivants :

- litiges,
- risques sur contrôles fiscaux,
- provision pour jackpot

### **Subventions**

*Les subventions d'investissements figurent en autres passifs courants ou non courants suivant l'échéance de leur rythme de reprise. Les reprises de subventions sont échelonnées sur la durée d'amortissement des biens qui en ont bénéficié et enregistrées dans le résultat au niveau des autres produits opérationnels.*

Pour l'application particulière du plan comptable des casinos, les subventions issues du prélèvement à employer, correspondant aux recettes supplémentaires dégagées au profit des casinos par l'application du barème de prélèvement progressif, doivent être consacrées à concurrence de 50 % à des travaux d'investissement destinés à l'amélioration de l'équipement touristique. Elles sont amorties en fonction de la réalisation des investissements.

Les subventions d'exploitation sont, quant à elles, reprises au rythme des charges qu'elles financent.

### **Impôts différés**

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres où le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

### **Actifs et passifs courants et non courants**

Un actif est classé en tant qu'actif courant lorsque le Groupe s'attend à pouvoir le réaliser, le vendre ou le consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture ou lorsqu'il est détenu essentiellement aux fins d'être négocié.

Un passif est classé en tant que passif courant lorsque le Groupe s'attend à le régler au cours de son cycle d'exploitation normal ou dans les douze mois suivant la clôture ou lorsqu'il est détenu essentiellement aux fins d'être négocié.

Tous les autres actifs et passifs sont classés en non courants.

### **Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées**

Les actifs nets du Groupe destinés à être cédés ou les actifs corporels détenus en vue de la vente, comme définis par l'IFRS 5, sont comptabilisés en actifs destinés à la vente et dettes des activités abandonnées sans possibilité de compensation entre les actifs et les passifs concernés.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

#### ***Revenus***

Les revenus sont constitués par le produit net des jeux, les droits d'entrée jeux, le chiffre d'affaires des activités de restauration, des activités hôtelières et de toute autre activité annexe. Le produit net des jeux correspond aux sommes misées moins les prélèvements sur les jeux représentant le prélèvement communal, le prélèvement de l'État fixe et progressif ainsi que la CRDS et la CSG assis sur tout ou partie du produit brut des jeux ainsi que les sommes redistribuées aux joueurs.

Pour les transactions ne comprenant que des services ou des prestations de conseils, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus.

Les produits d'intérêts sont enregistrés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dividendes reçus sont comptabilisés dès lors que le droit à recevoir des dividendes est avéré.

Les revenus locatifs sont comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location.

#### ***Résultat opérationnel courant***

La notion de résultat opérationnel s'apprécie avant les produits et charges opérationnels non courants (Cf. infra) les produits et charges financiers, le coût de financement, les charges d'impôt sur les bénéfices, la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence et le résultat net des activités abandonnées.

#### ***Charges ou produits opérationnels non courants***

La notion de charges ou produits opérationnels non courants recouvre essentiellement les résultats de cessions d'actifs financiers, incorporels ou corporels.

#### ***Coût de financement***

Le coût de financement inclut les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des dettes auprès des établissements de crédit ou auprès de tiers et de la trésorerie totale (trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement).

#### ***Résultat par action***

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres auto détenus.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise, tels que les obligations convertibles en actions ou les options de souscription et d'achat d'actions.

Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

#### **Informations sectorielles**

L'information sectorielle est présentée sur la base de l'organisation interne du Groupe qui reflète les différents niveaux de risques et de rentabilité auxquels il est exposé. Elle est principalement organisée en fonction du découpage par secteurs d'activité suivants ; jeux virtuels, casinos, thermes.

La répartition géographique des établissements français ne constitue pas un secteur d'activité secondaire dans la mesure où l'environnement économique, légal ou réglementaire est équivalent d'une région à l'autre.

#### **D. Compléments d'information sur le bilan et le compte de résultat**

Les informations sont données, sauf indication contraire, en milliers d'euros.

## 1) Ecarts d'acquisition - Goodwill

	31.10.2006	31.12.2005
Valeur d'acquisition à l'ouverture	-	-
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises (1)	11 040	
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder détenus en vue de la vente	(2 745)	
Valeur d'acquisition à la clôture	8 295	-
Pertes de valeur à la clôture	-	-
Valeur nette	8 295	-

(1) Représentant l'écart d'acquisition non affecté de Société Française de Casinos 8 295 K€ et Société du Casino Le Mirage 2 745 K€.

## 2) Immobilisations incorporelles

	31.10.2006	31.12.2005
Valeur brute à l'ouverture	321	351
Acquisitions	11	10
Diminutions	(33)	(40)
Variation de périmètre	32 165	
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder détenus en vue de la vente (2)	(523)	
Reclassement	(7)	
Valeur brute à la clôture	31 934	321
Amortissements & pertes de valeur à l'ouverture	316	348
Dotation de l'exercice	26	8
Reprise de l'exercice	(33)	(40)
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder détenus en vue de la vente	(59)	
Variation de périmètre	646	
Reclassement	(7)	
Amortissements & pertes de valeur à la clôture	889	316
Valeur nette	31 045	5
Dont :		
Casino de Gruissan	18 340	
Casino de Châtelguyon	11 808	
Casino de Port la Nouvelle	894	
Autres	3	5
	31 045	5

Les mouvements de l'exercice s'analysent ainsi :

	31.12.2005	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Transfert vers des actifs à céder	Ecarts de conversion	31.10.2006
Droits d'exploitation				31 035			31 035
Concessions, brevets...	321	11	(40)	814	(523)		583
Autres				316			316
Valeurs brutes	321	11	(40)	32 165	(523)		31 934
Droits d'exploitation							
Concessions, brevets...	316	25	(40)	326	(59)		569
Autres				320			320
Amort. et pertes de valeur *	316	25	(40)	646	(59)		889
Valeur nette	5	(14)	-	31 519	464		31 045
(* ) Dont pertes de valeur			(1)	320			319

### 3) Immobilisations corporelles

	31.10.2006	31.12.2005
Valeur brute à l'ouverture		
Acquisitions	8 311	8 372
Diminutions	2 484	397
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder détenus en vue de la vente (1)	(2 082)	(458)
Variation de périmètre		
Ecarts de conversion	(5 958)	
Valeur brute à la clôture	30 888	
	1	
Amortissements & pertes de valeur à l'ouverture	33 644	8 311
Dotation de l'exercice	7 411	7 950
Reprise de l'exercice	997	123
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder détenus en vue de la vente (1)	(2 073)	(400)
Variation de périmètre		
Impact des normes IFRS	(4 149)	
Amortissements & pertes de valeur à la clôture	18 836	
Valeur nette		
Dont :		
Jeux virtuels	21 022	7 411
Casinos	12 622	900
Thermes		
Hôtellerie (2)	944	900
Structure & divers	9 109	
	87	
	2 376	
	106	
	12 622	900

(1) Actifs du Casino le Mirage, Foncière des Grands Hôtels et Société Hôtelière des Spendid et Nouvel Hôtel.

(2) Les actifs restants dans l'hôtellerie concernent les seuls actifs hôteliers du casino de Gruissan cédés en janvier 2007.

Les mouvements de l'exercice s'analysent ainsi :

	31.12.200 5	Augmen- tation	Diminutio n	Variation de périmètre	Transfert vers des actifs à céder	Ecarts de conversio n	31.10.200 6
Terrains				307	(58)		249
Constructions		560		14 465	(2 447)		12 578
Installations techniques	5 012	1 565	(676)	9 296	(2 321)	1	12 876
Autres immobilisations corporelles	3 295	1 111	(1 406)	5 588	(1 132)		7 456
Immobilisations en cours	4	14	(766)	1 231			483
Valeurs brutes	8 311	3 250	(2 848)	30 887	(5 958)	1	33 643
Terrains		1		15			16
Constructions		372	(62)	6 414	(1 057)		5 667
Installations techniques	4 207	392	(604)	8 088	(2 096)		9 987
Autres immobilisations corporelles	3 204	232	(1 406)	3 854	(996)		4 887
Immobilisations en cours				464			464
Amort. et pertes de valeurs *	7 411	996	(2 072)	18 835	(4 149)		21 021
Valeurs nettes	900	2 254	(776)	12 052	(1 809)	1	12 622
(*) Dont pertes de valeur			(142)	2 486	(287)		(2 057)

#### 4) Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, et la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti.

La catégorie des « titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

La catégorie « prêts et créances au coût amorti » comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en comptes courants consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, les autres prêts et créances.

	Actifs disponibles à la vente		Prêts et créances au coût amorti		Total
	Titres de participation cotés	Titres de participation non cotés	Prêts et créances	Autres actifs financiers	
			19	64	
Valeur brute			19	64	83
Cumul des pertes de valeur					
Valeur nette au 01.01.2006			19	64	83
Investissements	4	5	2	11	
Augmentations dues aux variations de périmètre	11	370	100	481	
Cessions, remboursements		(18)	(13)	(31)	
Transferts vers d'autres rubriques	(14)			(14)	
Diminutions dues aux variations de périmètre		(295)		(295)	
Augmentation (diminution) provenant des variations de juste valeur		(3)		(3)	
Valeur brute	1	376	153	530	
Cumul des pertes de valeur		(298)		(298)	
Valeur nette au 31.10.2006	1	78	153	231	

Les prêts et créances concernent essentiellement une créance sur la société Music and Dance d'un montant total (intérêts compris) de 298 K€, totalement provisionnée ainsi qu'un prêt accordé à la Sci Drache pour 52 K€ portant intérêt au taux de 6%.

## 5) Impôts différés actif

Ils correspondent à l'activation d'une partie des pertes fiscales reportables de La Tête dans les Nuages que celle-ci est à même d'imputer sur les résultats prévisionnels des 5 prochains exercices (Cf. § 15).

## 6) Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Ainsi, que précédemment mentionné, les actifs et passifs détenus en vue de leur revente concernent les sociétés suivantes :

	Société du Casino le Mirage	Foncière des Grands Hôtels	Société Hôtelière des Splendid et Nouvel Hôtel	Actifs en cours de cession
Immobilisations incorporelles	3 010		1	3 011
Immobilisations corporelles	253	1 406	149	1 808
Immobilisations financières	14			14
Actifs courants (hors trésorerie)	141			141
Trésorerie	481			481
Actifs détenus en vue de la vente	3 899	1 406	150	5 455
Emprunts et dettes financières non courantes	11		(177)	(166)
Autres passifs non courants	-	96		96
Emprunts et dettes financières courantes	431		177	608
Autres passifs courants	194	10		204
Passifs inclus dans des groupes destinés à la vente	636	106	-	742

L'impact des activités cédées ou en cours de cession sur le compte de résultat consolidé du groupe est le suivant :

	Société du Casino le Mirage	Foncière des Grands Hôtels	Société Hôtelière des Splendid et Nouvel Hôtel	Total
Chiffre d'affaires	858	14	1 083	1 955
Subventions	-	5	13	18
Produits des activités ordinaires	858	19	1 096	1 973
Achats consommés	55		209	264
Charges externes	206		270	476
Charges de personnel	416		433	849
Impôts	9	26	51	86
Dotation aux amortissements	-	53	44	97
Autres charges (transfert de charges)	1		(41)	(40)
Résultat opérationnel courant	171	(60)	130	241
Résultat financier	(9)		(12)	(21)
Impôt sur les sociétés	(5)		(1)	(6)
Dépréciation pour maintien à la juste valeur	(192)			(192)
Profit (perte) sur activités abandonnées	(35)	(60)	117	22
Incidence sur la capacité d'autofinancement :				
Dotation (reprises) nettes d'amortissements et provisions	192	53	44	289
	157	(7)	161	311

## 7) Stocks et en-cours

	31.10.2006		31.12.2005	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
Matières premières et autres approvisionnements	252	252	45	45
Stocks de marchandises	37	37	3	3
Total	289	289	48	48

## 8) Clients

Créances clients et comptes rattachés A déduire : dépréciation Valeur nette	31.10.2006	31.12.2005
	522	187
	74	5
	448	182

Les créances clients ne portent pas intérêt.

## 9) Autres actifs courants

Avances et acomptes versés Créances sur l'Etat (sauf impôt sur les sociétés) Créances sur le personnel Créances auprès des organismes sociaux Créances et comptes courants sur participations non consolidées et sociétés apparentées Autres créances diverses Charges constatées d'avance Valeur brute A déduire : dépréciation des créances diverses Valeur nette	31.10.2006	31.12.2005
	11	
	411	
	11	5
	15	1
	-	1 337
	681	85
	270	211
	1 399	1 639
	(661)	-
	738	1 639

Les autres actifs courants ne portent pas intérêt.

## 10) Actif d'impôt exigible

Ils correspondent principalement aux acomptes d'impôt sur les sociétés versées par Société Française de Casinos.

## 11) Capital

### a) Actions

Au 31 octobre 2006, le capital social est composé de 1 079 963 actions (31.12.2005 : d°) d'une valeur nominale de 2,75 € chacune, entièrement libérées.

Le capital est ainsi réparti :

		% du Capital	% des Droits de vote
Verneuil Participations	700 412 actions	64,86%	77,49%
Ensemble des autres actionnaires nominatifs	25 314 actions	2,34%	2,81%
Jean Paul Appert	126 616 actions	11,72%	7,04%
Public	227 621 actions	21,08%	12,66%
Au 31.12.2005	1 079 963 actions	100,00%	100,00%
Verneuil Participations	644 534 actions	59,68%	74,64%
Ensemble des autres actionnaires nominatifs	175 actions	0,01%	0,02%
Jean Paul Appert	122 752 actions	11,37%	7,15%
Public	312 502 actions	28,94%	18,19%
Au 31.10.2006	1 079 963 actions	100,00%	100,00%

#### b) Instruments de dilution

Des plans d'options de souscriptions d'actions ont été accordés aux salariés de La Tête dans les Nuages par l'assemblée générale mixte du 24 juillet 1998 par délégation au conseil d'Administration. Aucune levée d'actions n'a été effectuée à ce jour depuis la mise en place des plans. Conformément à l'exemption prévue par IFRS 1, il a été choisi de ne pas retraitier les plans d'options octroyés avant le 7 novembre 2002.

#### 12) Emprunts auprès des établissements de crédit et endettement financier net

L'endettement financier net tel que défini par le groupe correspond aux dettes financières inscrites au bilan sous les postes « Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit », courants comme non courants, diminués de la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan sous la rubrique du même nom, des dettes d'acquisition du groupe SFC figurant sous la rubrique « Autres passifs courants », ainsi que des avances consenties par les associés ou sociétés apparentées inscrites en « Emprunts et dettes financières divers ».

		31.10.2006	31.12.2005
Passifs financiers non courants :			
Emprunts auprès des établissements de crédit à plus d'un an	I	3 707	
Dont :     Echéances à plus d'un an et moins de cinq ans		3 707	-
Echéances à plus de cinq ans		3 458	
		249	
Passifs financiers courants :			
Emprunts auprès des établissements de crédit à moins d'un an		1 794	
Intérêts courus sur emprunts		15	
Banques crééditrices		130	2
Emprunts & dettes financières divers à moins d'un an		4 335	
Dette sur acquisition d'immobilisations (Groupe Partouche)	II	14 939	
Trésorerie et équivalents de trésorerie :		21 213	2
OPCVM		-	119
Disponibilités	III	1 737	427
Endettement financier net (I + II - III)		1 737	546
		23 183	544

Les emprunts concernent principalement :

	31.10.2006
Divers crédits consentis par la Banque Populaire du Massif Central et la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise entre 2000 et 2001 à la Société Française de Casinos. Les sommes restant dues à moins d'un an au 31 octobre 2006 représentent 572 K€ sur un total de 662 K€.	662
Un crédit consenti par la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise le 11.01.2001 à la Société Hôtelière des Splendid et Nouvel Hôtel pour financer des travaux d'aménagements. D'un montant initial de 457 347 €, il porte intérêt au taux annuel fixe de 6,35% et est remboursable en 120 mensualités constantes de 5 158 € du 30 janvier 2001 au 31 décembre 2010. Par suite de la promesse de cession de l'immeuble concerné (Cf. note 27), la dette résiduelle au 31 octobre 2006 a été considérée comme due à moins d'un an. Il est garanti par la caution solidaire de la Société Foncière des Grands Hôtels qui a consenti une hypothèque conventionnelle sur l'ensemble immobilier à usage d'hôtel « Le Splendid ».	226
Un crédit syndiqué consenti par la Banque Populaire du Massif Central et la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise le 13.04.2001 à la société Châtel Casino pour financer le rachat pour annulation de 10 % des titres de la société. D'un montant initial de 457 347 € (3 000 KF), il porte intérêt au taux annuel fixe de 6,30% et est remboursable en 84 mensualités constantes de 6 747 € du 20 mai 2001 au 20 avril 2008. Il est garanti par la caution solidaire et indivisible de M. Pascal Pessiot et de la Société Française de Casinos.	116
Un crédit syndiqué consenti par la Banque Populaire du Massif Central et la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise le 20.04.2001 à la société Châtel Casino pour financer l'acquisition de l'ensemble immobilier du casino de Châtelguyon. D'un montant total initial total de 1 829 388 € (12 000 KF), il est réparti entre deux lignes de crédit : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ l'une de 609 796 € (4 000 KF), portant intérêt au taux annuel fixe de 6,60%, remboursable en 180 mensualités constantes de 5 346 € du 20 mai 2001 au 20 avril 2016.</li> <li>■ l'autre de 1 219 592 € (8 000 KF), portant intérêt au taux annuel fixe de 6,50%, remboursable en 120 mensualités constantes de 13 848 € du 20 mai 2001 au 20 avril 2011.</li> </ul> Il est garanti par une inscription de privilège de prêteur de deniers, par une hypothèque conventionnelle sur l'ensemble immobilier ainsi que par la caution solidaire et indivisible de Société Française de Casinos.	1 104
Un prêt consenti par la Banque Populaire du Massif Central le 13.04.2006 à la société Châtel Casino pour financer l'acquisition de machines à sous. D'un montant initial de 300 K€, il porte intérêt au taux annuel fixe de 3,40% et est remboursable en 60 mensualités constantes de 5 444 €. Il est garanti par la caution de Société Française de Casinos.	138

Un crédit consenti par la Société Générale le 26.06.2006 à la société Centre d'Animation Le Phoebus pour financer l'acquisition de machines à sous et de travaux. D'un montant initial de 750 K€, il porte intérêt au taux Euribor 3 mois majoré de 1,35% l'an et est remboursable en 20 trimestrialités égales de 37 500 € de principal chacune du 26.09.2006 au 26.06.2011. Il est garanti par le nantissement du fonds de commerce du Centre d'Animation Le Phoebus.	713
Un crédit consenti par la Société Bordelaise de CIC le 19.05.2000 à la Sci de l'Hôtel du Casino. D'un montant initial de 829 202 € (5 439 210 F), il est remboursable, après une première mensualité de 4 320 €, en 121 mensualités constantes de 9 441 € du 19 août 2000 au 19 juillet 2010.	369
Un crédit consenti par la Société Bordelaise de CIC le 19.05.2000 à la Sci de l'Hôtel du Casino. D'un montant initial de 85 492 € (560 790 F), il porte est remboursable, après une première mensualité de 204 €, en 119 mensualités constantes de 973 € du 19 juin 2000 au 19 mai 2010.	37
Un crédit consenti par la Société Générale le 26.06.2006 à la Société du Casino de Port la Nouvelle pour financer l'acquisition de machines à sous et de travaux. D'un montant initial de 2 250 K€, il porte intérêt au taux Euribor 3 mois majoré de 1,35% l'an et est remboursable en 20 trimestrialités égales de 112 500 € de principal chacune du 26.09.2006 au 26.06.2011. Il est garanti par le nantissement du fonds de commerce du Casino de Port-la-Nouvelle.	2 137
Total	5 501

Les avances consentis par les associés et sociétés apparentées concernent principalement :

	31.10.2006
Frameliris	1 875
Verneuil Participations	1 394
F.D. Conseils et Participations	618
Foch Investissement	400
Société Financière Iéna	35
Divers	13
Total	4 335

Les avances consenties portent, pour la plupart d'entre elles, intérêt au taux effectif moyen pratiqué par les établissements de crédit pour les prêts à taux variable aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans. Elles sont remboursables à moins d'un an.

Les dettes vis-à-vis du groupe Partouche pour l'acquisition des titres et des comptes courants s'élèvent en principal à 14 500 K€ et porte intérêt au taux fixe de 6%. Elles sont dues à échéance du 31 décembre 2006 pour 4,5 M€ et à échéance du 15 avril 2007 pour 10,0 M€. Elles sont garanties par un engagement de rétrocéder au groupe Partouche 39 955 actions de la société Centre d'Animation Le Phoebus, soit 99,89% de son capital, et 46 612 parts de la Sci du Centre d'Animation le Phoebus.

Des négociations sont en cours avec le créancier en vue de proroger l'échéance du 15 avril 2007, celle du 31 décembre 2006 ayant été honorée. Dans l'hypothèse où la société ne serait pas en mesure d'honorer l'échéance du 15 avril 2007, le groupe Partouche pourrait exercer son option d'achat sur les titres évoqués ci-dessus. Ceci serait susceptible d'affecter les résultats futurs du groupe La Tête dans les Nuages de façon significative.

La Tête dans les Nuages ne pratique pas d'opérations de couverture du risque de taux. De ce fait, l'exposition au risque de taux d'intérêt pour le groupe provient essentiellement de son endettement financier, lequel est majoritairement à taux fixe.

La répartition des dettes financières entre taux fixe et taux variable est la suivante :

	31.10.2006
Taux fixe	17 411
Taux variable	7 509
Total	24 920

L'ensemble des dettes financières est exprimé en euros.

### 13) Autres passifs non courants

Ils concernent, principalement, le prélèvement à employer à plus d'un an. Le prélèvement à employer correspond aux recettes supplémentaires dégagées au profit des casinos par l'application du nouveau barème de prélèvement progressif (27 novembre 1986) qui doivent être consacrées à concurrence de 50 % à des travaux d'investissement destinés à l'amélioration de l'équipement touristique dans les conditions fixées par décret. Ces subventions sont amorties en fonction de la réalisation des investissements.

### 14) Provisions non courantes

Les provisions non courantes, non directement liées aux cycles d'exploitation, concernent les éléments suivants :

	31.12.2005	Augmen-tation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre	Autres variations	31.10.2006
Provisions pour litiges	32	42	(5)		5		74
Avantages postérieurs à l'emploi	2		(5)	(13)	277		266
Total	34	42	(5)	(13)	282	-	340

#### a) Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges concernent des litiges prud'homaux concernant trois salariés.

#### b) Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi couverts par des provisions concernent les engagements de retraite du personnel employé en France. Les provisions sont calculées sur la base des hypothèses suivantes :

	31.10.2006
Turn-over moyen	En fonction des sociétés
Taux d'actualisation	2,25%
Taux de revalorisation des salaires	3%
Durée active résiduelle moyenne probable des employés	En fonction des sociétés

Les provisions pour indemnités de retraite s'analysent ainsi :

**Montants reconnus au bilan**

	31.10.2006
Charges à payer (passif net au bilan)	266
Charges constatées d'avance (actif net au bilan)	-
Montant net reconnu au bilan	266

### **Evolution des engagements au cours de l'exercice (passifs)**

	31.10.2006
Engagement au 1 <sup>er</sup> janvier 2006	2
Variation de périmètre	277
Variation des composantes à inscrire au compte de résultat	(13)
Engagement au 31 octobre 2006	266

### **15) Impôts différés**

#### **a) Impôts différés comptabilisés**

	31.10.2006		31.12.2005	
	Bases	Impôt différé	Bases	Impôt différé
Impôts différés				
Bases d'impôt différé actif :				
Retraitements des amortissements	80	27		
Provision pour indemnité de retraite	216	72		
Organic	26	9		
Provision pour autres avantages à long terme	167	56		
Effort construction	18	6		
Déficits fiscaux	4 147	1 382		
Perte de valeur des actifs	358	119		
	5 013	1 671		
Bases d'impôt différé passif :				
Réévaluation des immobilisations	34 879	11 626		
Retraitements des amortissements	825	275	262	87
	35 704	11 901	262	87
Impôt différé Actif (Passif) net		(10 230)		(87)
Dont :				
Impôt différé Actif après compensation des groupes intégrés fiscalement (1)		1 062		
Impôt différé Passif après compensation des groupes intégrés fiscalement		(11 292)		(87)

(1) Ainsi qu'il est mentionné dans la note 5 supra, ils correspondent à l'activation d'une partie des pertes fiscales reportables de La Tête dans les Nuages que celle-ci est à même d'imputer sur les résultats prévisionnels des 5 prochains exercices.

**b) Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif**

	31.10.2006
Résultat avant impôt	143
Taux d'impôt théorique	33,33%
Charge (crédit) d'impôt théorique	(48)
Effet sur l'impôt théorique :	
Des différences définitives	5
Ecart de taux	
Ajustement des déficits fiscaux	59
Déficits fiscaux nés dans l'exercice et non activés	12
Autres	12
Impôts sans base	(1 100)
Activation de déficits antérieurs non reconnus	(1 060)
Charge (crédit) d'impôt réel :	(1 060)

**c) Impôts différés actifs sur reports déficitaires non reconnus**

Au 31 octobre 2006, le montant des reports déficitaires non activés se monte à 20,8 millions d'euros correspondant aux reports déficitaires de LTDN.

**16) Fournisseurs et comptes rattachés**

	31.10.2006	31.12.2005
Dettes fournisseurs	1 663	331
Fournisseurs, factures non parvenues	803	313
	<b>2 466</b>	<b>644</b>
Dont :		
Jeux virtuels	637	644
Casinos	1 257	
Thermes	191	
Hôtellerie	114	
Structure & divers	267	
	<b>2 466</b>	<b>644</b>

## 17) Dettes fiscales et sociales

	31.10.2006	31.12.2005
Dettes sociales :		
Personnel et comptes rattachés (1)	502	58
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	510	70
	<b>1 012</b>	<b>128</b>
Dettes fiscales (hors passifs d'impôts exigibles)		
Opérations particulières avec l'Etat (2)	1 017	
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	203	66
Etat, autres impôts, taxes et versements assimilés	96	
Etat, charges à payer	272	10
	<b>1 588</b>	<b>76</b>
Total	<b>2 600</b>	<b>204</b>
Dont :		
Jeux virtuels	171	204
Casinos	1 994	
Thermes	147	
Hôtellerie	168	
Structure & divers	120	
	<b>2 600</b>	<b>204</b>

(1) Dont 118 K€ au titre de la participation des salariés aux résultats de Centre d'Animation le Phoebus.

(2) Il s'agit des sommes dues à l'Etat au titre des parts prélevées sur le produit brut des jeux du mois précédent.

## 18) Autres passifs courants

	31.10.2006	31.12.2005
Subventions à moins d'un an	49	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	226	27
Dettes d'acquisition auprès de Groupe Partouche (1)	14 939	
Avances et acomptes reçus	15	
Créditeurs divers	35	13
Autres charges à payer	61	
Prélèvement à employer (2)	236	
Produits constatés d'avance	4	
Divers	2	
Total	<b>15 567</b>	<b>40</b>
Dont :		
Jeux virtuels	224	40
Casinos	379	
Thermes	18	
Hôtellerie	7	
Non affecté, dette à l'égard de Groupe Partouche(1)	14 939	
	<b>15 567</b>	<b>40</b>

(1) Cf. note 12 supra

(2) Prélèvements progressifs liés à l'activité des casinos.

## 19) Provisions courantes

	31.10.2006	31.12.2005
Restructurations		132
Jackpot	18	
Autres	28	
Total	<b>46</b>	<b>132</b>

Elles ont évolué ainsi :

	31.12.2005	Variation de périmètre	Augmen- tation	Utilisation	Reprise	31.10.2006
Restructuration (1)	132			132		-
Impôts (2)	-	302		302		-
Jackpot	-	20		8		10
Autres	42					18
	<b>132</b>	<b>364</b>	<b>8</b>	<b>434</b>	<b>24</b>	<b>46</b>

(1) La diminution des provisions pour restructuration est relative à la fermeture du centre de jeux de Coquelle de La Tête dans les Nuages.

(2) Consécutif au contrôle fiscal de la société Casino Le Phoebus.

## 20) Informations sectorielles

Les activités hôtelières étant en cours de cession au 31.10.2006, le Groupe n'a pas jugé utile de présenter séparément l'activité hôtelière du casino de Gruissan. En revanche, les actifs et passifs correspondant à cette activité sont présentés dans les capitaux investis sous la rubrique « Actifs hôteliers ».

### a) Analyse du capital investi par activité

	31.10.2006		31.12.2005	
Répartition par activité :				
Jeux virtuels	1 445	3,4 %	1 700	100,0 %
Casinos	37 392	88,9 %		
Thermes	(235)	-0,6 %		
Hôtellerie	3 298	7,8 %		
Structure	176	0,4 %		
	42 076	100,0 %	1 700	100,0 %
Répartition par sites :				
La Tête dans les Nuages	1 445	3,4 %	1 700	100,0 %
Goodwill non affecté (1)	8 295	19,7 %		
Gruissan	16 231	38,6 %		
Port-la-Nouvelle	2 373	5,6 %		
Châtelguyon	10 294	24,5 %		
Agadir	3 262	7,8 %		
Structure	176	0,4 %		
	42 076	100,0 %	1 700	100,0 %
Réconciliation du capital investi :				
Capitaux propres	18 893	44,9 %	2 245	132,0 %
A ajouter :				
Endettement financier net	23 183	55,1 %	(545)	(32,0 %)
(2)				
Total des capitaux investis	42 076	100,0 %	1 700	100,0 %

(1) Goodwill non affecté par suite de la prise de contrôle de SFC.

(2) Nonobstant l'affectation spécifique de certaines lignes de crédit à une activité ou à des investissements ressortant de l'une ou de l'autre des activités, l'endettement est considéré au regard de la gestion du groupe comme non affecté.

**b) Analyse sectorielle du bilan**

	Jeux virtuels	Casinos	Thermes	Hôtellerie	Structure	31.10.2006
Goodwill		8 295				8 295
Immobilisations incorporelles	3	31 042				31 045
Immobilisations corporelles	944	9 109	87	2 376	106	12 622
Autres actifs financiers	68	77	55	1	30	231
Impôts différés actifs	1 062					1 062
Actifs non courants	2 077	48 524	142	2 377	135	53 255
Actifs destinés à la vente		3 899		1 556		5 455
Stocks et en cours	56	154	37	42		289
Clients et compte rattachés	200	135	81	31		448
Autres actifs courants	234	184	126	66	325	935
Actifs courants	491	4 373	244	1 695	325	7 127
Dettes financières diverses	14					14
Passifs non courants		170	4	6		180
Provisions non courantes	77	80	152	6	25	340
Impôts différés passif		10 971	100	350	(128)	11 292
Passifs non courants	91	11 220	255	362	(102)	11 825
Passifs destinés à la vente		637		106		742
Fournisseurs et comptes rattachés	637	1 257	191	114	267	2 466
Dettes fiscales et sociales	171	1 994	147	168	120	2 600
Autres passifs courants	224	379	18	7		627
Provisions courantes		18	10	18		46
Passifs courants	1 032	4 284	366	412	387	6 481
Capitaux investis	1 445	37 392	(235)	3 299	175	42 076

**c) Analyse des résultats par activités**

	Jeux virtuels	Casinos	Thermes	Hôtellerie	Structure	31.10.2006
Produit des activités ordinaires (1)	2 372	5 911	2 094		3	10 380
Charges opérationnelles	(2 590)	(5 105)	(1 810)		(437)	(9 942)
<i>Dont : dotations nettes aux amortis-sements et aux dépréciations d'actifs</i>	(171)	(430)	15		(24)	(610)
Résultat opérationnel courant	(217)	806	284	-	(435)	438
Autres produits et (charges) opérationnels non courants	70				(2)	68
Résultat opérationnel	(147)	806	284		(437)	506
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession		(35)		57		23

(1) Il n'existe pas de ventes inter segments

#### **d) Analyse des résultats par zone géographique**

La répartition géographique des établissements français ne constitue pas un secteur d'activité secondaire, dans la mesure où l'environnement économique, légal ou réglementaire est équivalent d'une région à l'autre.

### **21) Impôt sur les sociétés**

#### **a) Intégration fiscale**

Société Française de Casinos et ses filiales détenues à plus de 95% ont constitué un groupe fiscal intégré. En outre, La Société des Eaux Minérales et des Etablissements Thermaux de Châtelguyon et ses filiales directes ont également constitué un groupe fiscal intégré. Les sociétés civiles immobilières sont des sociétés civiles transparentes fiscalement.

#### **b) Ventilation de l'impôt sur les résultats**

La charge d'impôts s'analyse ainsi :

	31.10.2006	31.12.2005
Impôt courant	57	(4)
Impôts différés	1 002	119
(Impôt) crédit d'impôt	1 059	115

### **22) Résultat des activités abandonnées ou en cours de cession**

	31.10.2006	31.12.2005
Sci Foncière des Grands Hôtels	(60)	
Société Hôtelière des Splendid et Nouvel Hôtel	118	
Société du Casino Le Mirage	(35)	
	23	-

### **23) Résultat par action**

(En euros)	31.10.2006	31.12.2005
Résultat net part du groupe	759 379	311 300
Nombre d'actions pondérées	1 079 963	1 079 963
Nombre moyen d'actions diluées (1)	1 083 963	1 083 963
Résultat net par action	0,70 €	0,29 €
Résultat net dilué par action	0,70 €	0,29 €

(1) Addition faite des options de souscription restant à effectuer

### **24) Engagements hors bilan**

#### **a) Dettes garanties par des sûretés réelles**

Le Groupe a accordé les hypothèques suivantes au profit de :

- La Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise, sur l'ensemble immobilier à usage d'hôtel « Le Splendid »,
- La Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise et la Banque Populaire du Massif Central sur l'ensemble immobilier du casino de Châtelguyon,

Dans le cadre des lignes de crédit consenties par la Société Générale, le Groupe a nanti les fonds de commerce du Centre d'Animation Le Phoebus et du casino de Port-la-Nouvelle.

Nantissement de 54 K€ par le Centre d'Animation Le Phoebus au profit de la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise sur un compte d'instruments financiers,

Nantissement par la Société du Casino de Port la Nouvelle de 19 056 € de titre de la Société Bordelaise de CIC.

Le groupe Partouche bénéficie d'un engagement de rachat de 39 955 actions de la société Centre d'Animation Le Phoebus, soit 99,89% de son capital, et 46 612 parts de la Sci du Centre d'Animation le Phoebus en garantie de sa créance sur le Groupe.

#### b) Crées garanties par des suretés réelles

La créance de 52 K€ détenue à l'encontre de la Sci Drache est garantie par une affectation hypothécaire d'un ensemble immobilier au profit de Société Immobilière Hôtelière de Congrès et de Thermalisme.

#### 25) Charges de personnel, effectif et droit à la formation

Les effectifs du Groupe ont évolué comme suit :

	31.10.2006	31.12.2005
Charges de personnel :		
Traitements et salaires	2 982	674
Charges sociales	1 061	239
Avantages postérieurs à l'emploi	(14)	2
Participation des salariés	81	
	<b>4 110</b>	<b>915</b>
Dont :		
Jeux virtuels	618	915
Casinos	2 354	
Thermes	1 050	
Structure	88	
	<b>4 110</b>	<b>915</b>
Effectif à la clôture :		
Cadres	34	7
Agents de maîtrise	22	
Employés, ouvriers	218	39
	<b>274</b>	<b>46</b>
Dont :		
Jeux virtuels	35	46
Casinos (1)	175	
Thermes	61	
Structure	3	
	<b>274</b>	<b>46</b>

(1) Incluant le personnel de l'activité hôtelière des activités cédées ou en cours de cession (23)

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à la formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'une provision, sauf situation exceptionnelle.

## **26) Informations relatives aux parties liées**

### **a) Rémunérations allouées aux membres des organes d'Administration et de direction**

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordées aux membres des organes d'Administration et de la direction du groupe, s'établit comme suit :

	31.10.2006			31.12.2005		
	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total
Avantages à court terme :	55	25	80	61	28	89
Total	55	25	80	61	28	89

Par « avantages à court terme », il faut entendre la rémunération proprement dite, les congés payés, les primes, l'intéressement, les avantages en nature et la participation des salariés

### **b) Autres transactions avec les parties liées**

Les transactions avec les parties liées s'apprécient ainsi :

	31.10.2006			31.12.2005		
	Charges	Produits	Créances (dettes)	Charges	Produits	Créances (dettes)
LTDN						
Verneuil Participations	Compte courant	28	(1 394)		41	1 337
Verneuil Participations	Opérations courantes	25	(7)			(3)
Foch Investissement	Compte courant		(400)			
FDCP	Compte courant	18	(618)			
SFC						
Frameliris	Compte courant	42	(1 875)			
Frameliris	Prestations de services	200	-			
Total		313	- (4 294)		41	1 334

## **27) Evénements postérieurs**

L'ensemble immobilier, à usage de casino, sis à Gruissan, 11430 Pech Maynaud, propriété de la Sci du Centre d'Animation le Phoebus, a été cédé le 7 janvier 2007 pour un prix de 2 461 K€ hors taxe. Il est inscrit dans les comptes consolidés au 31 octobre 2006 pour une valeur nette comptable de 2 462 K€ hors taxe. Un nouveau bail commercial étant signé parallèlement avec l'acquéreur.

De même, l'ensemble immobilier, à usage d'hôtel, sis à Gruissan, 11430 boulevard de Sagne, propriété de la Sci de l'Hôtel du Casino, a été également cédé le 7 janvier 2007 pour un prix de 2 490 K€ hors taxe. Il est inscrit dans les comptes consolidés au 31 octobre 2006 pour une valeur nette comptable de 2 376 K€ hors taxe.

Aux termes d'un protocole en date du 15 décembre 2006, SFC s'est engagé à acheter, sous conditions suspensives, l'intégralité des actions de la société Casino de Brides les Bains, exploitant le casino de cette ville et la totalité des parts de la Sci l'Esplanade, propriétaire des actifs immobiliers du casino. Le prix provisoire d'acquisition est fixé à 3 millions d'euros pour l'ensemble. L'acte devrait être régularisé au plus tard le 31 mars 2007.

## 28) Effets de la première application des normes IFRS

La société La Tête dans les Nuages a appliqué le nouveau règlement sur les actifs pour la première fois au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

### Réconciliation du bilan d'ouverture au 31 décembre 2005 (en milliers d'euros)

Libellé (en normes françaises)	Solde 31/12/2005 Normes françaises	Reclassement IFRS	Retraitements IFRS	Solde 31/12/2005 Normes IFRS	Libellé (en normes IFRS)
Immobilisations incorporelles	5,03			<b>5,03</b>	Immobilisations incorporelles
Immobilisations corporelles	638,15		262,00	<b>900,15</b>	Immobilisations corporelles
Immobilisations financières	100,98	(14,6)	(18,46)	<b>67,94</b>	Autres actifs financiers non courants
		14,60		14,60	Autres actifs financiers courants
Valeurs mobilières de placements	118,75			<b>118,75</b>	
				<b>133,35</b>	
Groupe et associés	1336,86			1336,86	
Clients douteux	(5,3)			<b>(5,3)</b>	Autres débiteurs non courants
Provision dépréciation des comptes clients	6,44			<b>6,44</b>	
				<b>1343,30</b>	
Personnel et comptes rattachés > 1 an	4,63			<b>4,63</b>	Autres actifs non courants
Stocks matières premières et approv.	44,70			<b>44,70</b>	
Stocks marchandises	2,90			<b>2,90</b>	Stocks nets
				<b>47,59</b>	
Etat, autres impôts et taxes	4,82			<b>4,82</b>	Actifs d'impôt exigible
Autres créances clients	180,65			<b>180,65</b>	
Créances sur les organismes sociaux	0,78			<b>0,78</b>	
Etat, taxe sur la valeur ajoutée	51,55			<b>51,55</b>	
Autres débiteurs divers	29,70			<b>29,70</b>	
Charges constatées d'avance	210,59			<b>210,59</b>	
				<b>473,27</b>	
Disponibilités	427,70			<b>427,70</b>	Trésorerie et équivalents de trésorerie
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>3158,90</b>		<b>243,50</b>	<b>3402,40</b>	

<b>Libellé (en normes françaises)</b>	<b>Solde 31/12/2005 Normes françaises</b>	<b>Reclassement IFRS</b>	<b>Retraitements IFRS</b>	<b>Solde 31/12/2005 Normes IFRS</b>	<b>Libellé (en normes IFRS)</b>
Capital social	2969,90			<b>2969,90</b>	Capital social
Primes d'émission, de fusion, d'apport,...	22678,34			22678,34	Primes liées au capital, écart de réévaluation, RAN et réserves
Report à nouveau	(23486,30)		393,45	(23092,75)	
				<b>(414,5)</b>	
Résultat net part du groupe	(73,3)		(237,23)	<b>(310,53)</b>	Résultat net part du groupe
Provisions pour charges	2,63			2,63	Provisions non courantes
Provisions pour risques	163,77	(132,17)		31,60	
				<b>34,20</b>	
		132,17		<b>132,17</b>	Provisions courantes
			87,34	<b>87,34</b>	Impôts différés passifs
Emprunts et dettes financières divers	13,72			<b>13,72</b>	Autres passifs financiers non courants
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1,89			<b>1,89</b>	Passifs courants portants intérêt
Etat, autres impôts et taxes	10,36			<b>10,36</b>	Passifs d'impôt exigible
Fournisseurs et comptes rattachés	643,84			643,84	
Personnel et comptes rattachés	57,58			57,58	
Sécurité sociale et organismes sociaux	70,09			70,09	
Etat, taxe sur la valeur ajoutée	65,78			65,78	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	27,03			27,03	
Autres dettes	13,61			13,61	
				<b>877,91</b>	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>3158,90</b>	<b>0,00</b>	<b>243,56</b>	<b>3402,40</b>	

### Réconciliation du compte de résultat au 31 décembre 2005

(en milliers d'euros)	Au 31.12.2005 99-02	Reclassement	Retraitements	Au 31.12.2005 12 mois
Chiffre d'affaires	3 142			3 142
Autres produits opérationnels	4			4
Reprise sur amort. prov. & transferts de charges	48	(48)		-
Produits des activités ordinaires	3 194	(48)	-	3 146
Achats consommés	(9)	(178)		(187)
Charges externes	(1 983)	178		(1 806)
Charges de personnel	(913)	(3)		(915)
Impôts et taxes	(213)			(213)
Dotation nette aux amortissements	(131)		(357)	(488)
Provisions nettes des reprises	(3)	(65)		(68)
Autres (charges) produits opérationnels	(2)	34		33
Résultat (d'exploitation) opérationnel courant	(59)	(81)	(357)	(498)
Autres produits et charges opérationnels non courants	-	26		26
Résultat opérationnel	(59)	(55)	(357)	(471)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	45			45
Coût de l'endettement financier brut	(-)			(-)
Coût de l'endettement financier net	45			45
Autres produits (charges) financiers	(-)			(-)
Résultat avant impôt	(14)	(55)	(357)	(427)
Résultat exceptionnel	(55)	55		-
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	(4)		119	115
Résultat net de l'ensemble consolidé	(73)	-	(238)	(311)

### PRINCIPAUX RETRAITEMENTS

#### 1) Immobilisations corporelles (IAS 16)

Dans les comptes sociaux, la société a appliqué la méthode prospective en matière d'amortissements des machines de jeux.

Dans les comptes consolidés, les machines de jeux ont donné lieu à la détermination d'une juste valeur et les durées d'utilisation ont été substituées aux durées d'usage (mise en application de la méthode rétrospective).

#### 2) Impôts différés (IAS 12)

En application de cette norme, le Groupe a constaté des impôts différés passifs au titre des différences temporelles existant entre la valeur comptable des immobilisations retraitées et leur base fiscale.

## **PRINCIPAUX RECLASSEMENTS**

### **3) Présentation du bilan (IAS 1)**

La distinction obligatoire selon IAS 1 « Présentation des états financiers » entre les éléments courants et non courants dans le bilan en normes IFRS ne correspond pas à la présentation, selon les normes françaises, en fonction de la nature et/ou de la liquidité des actifs et passifs. Le mode de présentation du bilan a donc été adapté en conséquence. Les actifs et passifs liés au cycle d'exploitation et ceux ayant une maturité de moins de douze mois à la date de clôture sont classés en courant, les autres actifs et passifs étant classés en non courant.

### **4) Présentation du compte de résultat**

En normes françaises, le compte de résultat du Groupe est présenté par nature de charges ; cependant, les éléments du compte de résultat qui, du fait de leur nature, de leur fréquence, ou de leur importance ne pouvaient être considérés comme faisant partie du résultat d'exploitation (et par assimilation du résultat opérationnel) ou du résultat financier, étaient classés en « Produits et charges exceptionnels ».

En normes françaises, les autres produits et charges sont constitués des éléments du compte de résultat qui, en raison de leur nature ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe, la rubrique correspondante étant ainsi présentée en dessous du résultat opérationnel.

En normes IFRS, ces éléments de nature non courante sont classés dans une rubrique spécifique du résultat opérationnel, qui inclut également les éléments significatifs non récurrents de nature opérationnelle, ainsi que les amortissements et dépréciation des marques et écarts d'acquisition.

Sous réserve de ce qui précède, le compte de résultat en normes IFRS reste proche de celui qui est présenté par le Groupe en normes françaises.

## 20.2.2 Etats financiers de la Société au 31 octobre 2006

### 1. COMPTES ANNUELS

#### BILAN - ACTIF

(en Euro)	31/10/2006		31/12/2005	31/12/2004
	Brut	Amort.& Dépréciation	Net	Net
<b>Capital souscrit non appelé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits...	310 845	307 851	2 993	5 033
Autres immob. incorporelles				2 534
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Inst. techniques, mat & outillage	4 637 556	3 930 620	706 936	543 105
Autres immob. corporelles	1 963 297	1 866 022	97 274	90 728
Immobilisations en-cours	18 687		18 687	4 320
Avances et acomptes				12 371
<b>Immobilisations financières</b>	13 286 637		13 286 639	100 979
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>20 217 022</b>	<b>6 104 493</b>	<b>14 112 529</b>	<b>744 165</b>
				<b>522 858</b>
<b>Stock et en cours</b>				
Matières premières et approv.	54 252		54 252	44 698
Marchandises	1 931		1 931	2 896
				1 173
<b>Avances &amp; acomptes versés</b>	<b>11 165</b>		<b>11 165</b>	<b>29 728</b>
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	414 070	5 349	408 721	181 748
Autres créances	5 532 757		5 532 757	1 398 631
				162 326
				1 348 849
<b>Disponibilités</b>				
Valeurs mobilières de placement				118 747
Disponibilités	60 123		60 123	427 704
				122 366
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>81 583</b>		<b>81 583</b>	<b>210 588</b>
				<b>144 168</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>6 155 881</b>	<b>5 349</b>	<b>6 150 532</b>	<b>2 414 740</b>
				<b>2 293 156</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>26 372 903</b>	<b>6 109 842</b>	<b>20 263 061</b>	<b>3 158 905</b>
				<b>2 816 014</b>

## BILAN - PASSIF

(en €uro)	31/10/2006	31/12/2005	31/12/2004
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	2 969 898	2 969 898	2 969 898
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	22 678 335	22 678 335	22 678 335
Report à nouveau	-23 559 608	-23 486 311	-23 343 668
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-333 483</b>	<b>-73 298</b>	<b>-142 642</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 755 142</b>	<b>2 088 624</b>	<b>2 161 923</b>
Provisions pour risques	74 243	163 769	49 836
Provisions pour charges	2 661	2 626	46 244
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>	<b>76 904</b>	<b>166 395</b>	<b>96 080</b>
<b>Dettes</b>			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	34 590	1 892	1 466
Emprunts et dettes financières divers	2 425 315	13 720	13 720
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 275 946	643 836	316 944
Dettes fiscales et sociales	171 247	203 803	219 026
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 513 816	27 028	6 855
Autres dettes	6 100	13 607	
Produits constatés d'avance	4 001		
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>18 431 015</b>	<b>903 886</b>	<b>558 011</b>
Ecart de conversion passif			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>20 263 061</b>	<b>3 158 905</b>	<b>2 816 014</b>

## COMPTE DE RESULTAT

(en €uro)	31/10/2006	31/12/2005	31/12/2004
<b>Produits d'exploitation</b>			
Ventes de marchandises France	9 746	14 003	6 319
Ventes de marchandises Export			
Production vendue de service France	2 477 630	3 072 359	3 118 901
Production vendue de service Export	59 060	56 060	29 096
<b>TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>2 546 436</b>	<b>3 142 422</b>	<b>3 154 316</b>
Subventions d'exploitation	735	3 960	440
Reprises sur amort. et prov., transferts de charges	26 024	47 895	28 456
Autres produits	28	49	37
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 573 223</b>	<b>3 194 326</b>	<b>3 183 249</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats de marchandises	11 262	12 409	4 065
Variation de stock ( marchandises )	965	-1 722	-1 173
Achats de matières premières et autres approvisionnements	113 541	835	1 122
Variation de stock	-9 553	-2 392	-8 304
Autres achats et charges externes	1 518 074	1 983 360	1 824 064
Impôts, taxes et versements assimilés	140 027	213 430	201 236
Salaires et traitements	444 829	674 166	645 538
Charges sociales	173 050	238 560	255 452
Dotations aux amortissements sur immobilisations	126 921	130 762	318 984
Dotations aux provisions sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur actif circulant			
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 661	2 626	3 601
Autres charges	227	1 635	2 928
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 522 007</b>	<b>3 253 669</b>	<b>3 247 515</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>51 028</b>	<b>-59 344</b>	<b>-64 264</b>

## COMPTE DE RESULTAT

<i>(en €uro)</i>	<b>31/10/2006</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2004</b>
<b>Produits financiers</b>			
Produits financiers de participations	102 342	41 052	39 010
Produits autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo.			1 105
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change		4 260	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	815	4 260	6 008
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>103 157</b>	<b>45 312</b>	<b>46 123</b>
<b>Charges financières</b>			
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilées	489 809	388	1 985
Différences négatives de change		3	40
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>	<b>489 809</b>	<b>391</b>	<b>2 025</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-386 652</b>	<b>44 921</b>	<b>44 098</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>-335 434</b>	<b>-14 422</b>	<b>-20 165</b>
<b>Produits exceptionnels</b>			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 910	5 092	24 400
Produits exceptionnels sur opérations en capital	80 794	36 076	28 309
Reprises sur provisions et transferts de charges	139 673	64 633	136 639
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>223 377</b>	<b>105 801</b>	<b>189 348</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	164 161	15 029	208 568
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	10 823	9 975	6 065
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	42 692	135 923	82 192
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>217 676</b>	<b>160 927</b>	<b>296 825</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>5 701</b>	<b>-55 126</b>	<b>-107 477</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices	3 750	3 750	15 000
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-333 483</b>	<b>-73 298</b>	<b>-142 642</b>

## **VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

<i>(en Euro)</i>	Capitaux propres au 31/12/05	Réserves	Report à nouveau	Dividendes	Résultat net de l'exercice	Autres mouvements	Capitaux propres au 31/10/06
Capital social	2 969 898						2 969 898
Prime d'émission, de fusion, d'apport	22 678 335						22 678 335
Réserve légale							0
Report à nouveau	-23 486 310		-73 298				-23 559 608
Résultat net	-73 298		73 298		-333 483		-333 483
Capitaux propres	2 088 625	0	0	0	-333 483	0	1 755 142

## **2. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX**

### Note 1 - Faits majeurs survenus au cours de l'exercice

#### **□ Acquisition des titres de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**

LA TETE DANS LES NUAGES a étendu son activité aux casinos en rachetant, le 26 avril 2006, 55,55 % du capital de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS détenus par la Société GROUPE PARTOUCHÉ, pour un montant total de 17,5 M€.

La SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS est une Société par actions simplifiée au capital de 2 304 000 €, sis 9 rue de Téhéran – 75008 PARIS, dont l'activité de holding consiste à animer et gérer un groupe de sociétés de casinos, restaurants, hôtels, sociétés immobilières, tant en France qu'à l'étranger.

Suite à l'acquisition des titres de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS, notre Société établit désormais des comptes consolidés.

Les dettes, restant dues au 31 octobre 2006, vis-à-vis du GROUPE PARTOUCHÉ pour l'acquisition des titres et des comptes courants s'élèvent en principal à 14 500 K€ et porte intérêt au taux de 6%. Elles sont dues à échéance du 31 décembre 2006 pour 4,5 M€ et à échéance du 15 avril 2007 pour 10,0 M€. Elles sont garanties par un engagement de céder au GROUPE PARTOUCHÉ 39 955 actions de la société Centre d'Animation Le Phœbus, soit 99,89% de son capital, et 46 612 parts de la SCI du Centre d'Animation Le Phœbus.

Des négociations sont en cours avec le créancier en vue de proroger l'échéance du 15 avril 2007, celle du 31 décembre 2006 ayant été honorée. Dans l'hypothèse où la société ne serait pas en mesure d'honorer l'échéance du 15 avril 2007, le GROUPE PARTOUCHÉ pourrait exercer son option d'achat sur les titres évoqués ci-dessus. Ceci serait susceptible d'affecter les résultats futurs du Groupe LA TETE DANS LES NUAGES de façon significative.

#### **□ Modification de la date de clôture de l'exercice**

Par décision de l'Assemblée Générale du 29 juin 2006, notre Société a modifié sa date de clôture pour la fixer au 31 octobre 2006. De ce fait, l'exercice clos au 31 octobre 2006 comporte 10 mois d'activité.

#### **□ Changement de siège social**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la Société a transféré son siège au 25, rue Murillo – 75008 PARIS, dans le cadre de l'expiration de son bail.

#### Activité

Au cours de l'exercice 2006, LA TETE DANS LES NUAGES a :

- fermé les Centres qu'elle exploitait en propre à Coquelles (62), ainsi que les Centres en partenariat de Roanne (42) et Lomme (59),
- assis son développement dans les parcs d'attractions (Parc Astérix, La Mer de Sable et Bagatelle),
- développé le jeu en réseau au Centre de Passage des Princes, activité annexe et complémentaire,

Par ailleurs, les négociations menées avec nos partenaires du Bowling de Belle Epine et du complexe cinématographique de Marseille-La Valentine ont abouti à une prolongation de l'échéance des conventions correspondantes.

Des négociations sont également engagées avec le Groupe PIERRE & VACANCES en vue d'exploiter des Centres en partenariat au sein de 6 villages de vacances.

Le résultat de l'exercice est principalement affecté par :

- les charges financières enregistrées (439 KE) conformément aux modalités de paiement des titres SFC et du compte courant attaché.
- Les revenus financiers liés au compte courant débiteur avec notre filiale SFC. (90 KE)

#### Autres faits marquants

L'Assemblée Générale du 15 juin 2005 a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour procéder à un regroupement d'actions (à raison de 1 nouvelle de 2,75 euros de nominal contre 5 anciennes de 0,55 euro de nominal). Les opérations de regroupement ont débuté le 07 juillet 2005 pour une durée de deux années.

Au 31 octobre 2006, l'actionnariat de LA TETE DANS LES NUAGES est réparti de la manière suivante :

	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
VERNEUIL PARTICIPATIONS	644 534	59,68	74,64
Ensemble des autres actionnaires nominatifs	175	0,02	0,01
Public	435 254	40,30	25,35
<b>TOTAL</b>	<b>1 079 963</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Evènements postérieurs**

A compter du 27 février 2007, LA TETE DANS LES NUAGES aura son siège social au 9 rue de Téhéran – 75008 PARIS.

Note 2 - Règles et méthodes comptables

Modes et méthodes d'évaluation

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règlements comptables en vigueur et aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens.

Des provisions sont constituées en fonction de la dépréciation des postes de l'actif ou de la probabilité de risques ou charges au passif.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, comprenant les frais financiers liés à l'acquisition de ses immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire, en respectant les règles fiscales en vigueur.

Le tableau ci-joint mentionne les méthodes d'amortissement retenues par nature d'immobilisations.

	<b>Mode d'amortissement</b>	<b>Durée d'utilisation</b>
<b><i>Immobilisations Incorporelles</i></b>		
Logiciels	Linéaire	1 an
Immobilisations Corporelles		
Distributeurs automatiques	Linéaire	2 ans
<i>Machines de jeu</i>	Linéaire	4 et 8 ans
Attractions médiennes	Linéaire	7 et 10 ans
<i>Installations, matériel et outillage</i>	Linéaire	5 ans
<i>Agencements, aménagements divers</i>	Linéaire	7 ans
<i>Matériel de bureau et Informatique</i>	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans
Immobilisations Mises en Concession	Linéaire	16 ans

#### **Immobilisations financières**

Les immobilisations financières représentent les titres de participations, les créances rattachées à des participations ainsi que les dépôts et cautionnements. Les titres de participations sont inscrits au bilan à leur valeur brute, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition (dont frais d'acquisition), de souscription en numéraire ou d'apport.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée à hauteur de la différence. La valeur d'inventaire des titres de participation et des créances rattachées à des participations est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres et des perspectives de rentabilité à court et moyen terme.

#### **Stocks**

Les stocks sont essentiellement constitués de pièces détachées évalués selon la méthode du cout moyen pondéré. Des provisions pour dépréciation sont pratiquées en cas d'obsolescence constatée sur les pièces.

Les pièces détachées font l'objet d'un inventaire physique semestriel. Un réajustement est effectué à l'issue de chaque inventaire.

#### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée en fonction de l'antériorité des créances et des perspectives de recouvrement.

## Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire (cours du marché) est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## Provisions pour indemnité de départ en retraite

La Société constitue une provision pour indemnité de départ à la retraite du personnel actif ayant plus d'un an d'ancienneté. Le calcul de la provision tient compte du taux de *turn-over*, de taux de mortalité, de l'ancienneté et de l'âge du personnel.

La Société provisionne l'ensemble de ses engagements conformément aux recommandations de la CNCC et, notamment, la recommandation n°2003-R-01 du 1<sup>er</sup> avril 2003.

## Note 3 – Informations complémentaires sur les postes du bilan

### 3.1 – Immobilisations

(en Euro)	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
Fonds commercial & Droit au bail				
Logiciels et PCB	318 182	5 108	15 265	308 025
Immobilisations mises en concession	2 820			2 820
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>321 002</b>	<b>5 108</b>	<b>15 265</b>	<b>310 845</b>
Installations, matériel & outillage	5 011 657	262 013	636 114	4 637 556
Agencements, aménagements divers	2 642 816	16 192	1 324 410	1 334 597
Matériel de bureau, mobilier	652 110	22 815	46 225	628 699
Immobilisations en cours	4 320	21 473	7 108	18 687
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>8 310 903</b>	<b>322 493</b>	<b>2 013 857</b>	<b>6 619 539</b>
Titres de participations		13 200 000		13 200 000
Créances rattachées aux participations				
Prêts & autres immob. Financières	100 979	212	14 554	86 637
<b>Immobilisations Financières</b>	<b>100 979</b>	<b>13 200 212</b>	<b>14 554</b>	<b>13 286 637</b>
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>8 732 884</b>	<b>13 527 813</b>	<b>2 043 676</b>	<b>20 217 021</b>

La diminution des agencements et aménagements divers est essentiellement due à la fermeture du site de Coquelles.

Le poste « titres de participations » correspond au coût d'acquisition de la Société Française de Casinos. Cf (note 1 – faits majeurs survenus au cours de l'exercice)

Le poste « Prêts & autres immob. Financières» comprend les dépôts et cautionnements versés au titre des baux commerciaux, les prêts à 20 ans versés auprès du Comité Interprofessionnel du Logement, ainsi que les prêts accordés au personnel.

### 3.2 – Amortissements

(en €uro)	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Logiciels et PCB	315 224	6 767	15 032	306 959
Immobilisations mises en concession	745	147		892
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>315 969</b>	<b>6 914</b>	<b>15 032</b>	<b>307 851</b>
Installations, matériel & outillage	4 468 552	87 592	625 524	3 930 619
Agencements, aménagements divers	2 605 322	8 269	1 324 410	1 289 181
Matériel de bureau, mobilier	598 875	24 191	46 225	576 842
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>7 672 749</b>	<b>120 052</b>	<b>1 996 159</b>	<b>5 796 642</b>
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS</b>	<b>7 988 718</b>	<b>126 966</b>	<b>2 011 191</b>	<b>6 104 493</b>
<b>Dont amortissements exceptionnels</b>		<b>0</b>		

La reprise des amortissements liés aux agencements et aménagements divers est essentiellement due à la fermeture du site de Coquelles.

### 3.3 – Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

(en €uro)	Montant brut	A 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Prêts	35 602			35 602
Autres immobilisations financières	51 035		51 035	
Clients douteux	6 443		6 443	
Autres créances clients	407 627	407 627		
Personnel et comptes rattachés	4 626			4 626
Sécurité sociale et organismes sociaux	438	438		
Etat, Impôts sur les bénéfices	3 750	3 750		
Etat, Taxe sur la Valeur Ajoutée	94 623	94 623		
Etat, Autres impôts et taxes				
Groupe et Associé	5 391 237	5 391 237		
Débiteurs divers	38 082	38 082		
Charges Constatées d'Avance	81 581	81 581		
<b>Total général des créances</b>	<b>6 115 044</b>	<b>6 017 338</b>	<b>57 478</b>	<b>40 228</b>
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus	1 697			

Depuis 1997, les versements au titre de l'effort construction sont effectués sous forme de prêt à 20 ans. Le montant cumulé est de 36 K€.

Le montant inscrit au poste « Groupe et Associé » correspond aux avances en compte courant de notre Société envers la Société Française de Casinos et ses filiales.

### 3.4 – Composition du capital social

	Nombre d'actions	Valeur nominale
<i>Au début de l'exercice</i>	1 079 963*	2,75 Euros
<i>En fin d'exercice</i>	1 079 963*	2,75 Euros

\* dont 644 709 actions ayant un droit de vote double.

### 3.5 – Etat des dépréciations et provisions

#### □ Etat des dépréciations

(en €uro)	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Dépréciation / Comptes clients	5 349			5 349
Autres dépréciations	7 500		7 500	
<b>Total des dépréciations</b>	<b>12 849</b>		<b>7 500</b>	<b>5 349</b>
<i>Dont dotations et reprises</i>				
• d'exploitation				
• financières				
• exceptionnelles			7 500	

#### □ Etat des provisions

(en €uro)	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Prov. / Litiges Prud'hommes	31 595	42 648		74 243
Prov. / Retraite	2 626	2 661	2 626	2 661
Autres prov. / risques & charges	132 174		132 174	0
<b>Total des provisions</b>	<b>166 395</b>	<b>45 309</b>	<b>134 800</b>	<b>76 904</b>
<i>Dont dotations et reprises</i>				
• d'exploitation		2 661	2 626	
• financières				
• exceptionnelles		42 648	132 174	

#### □ Analyse des mouvements des provisions

(en €uro)	Début de l'exercice	Dotations	Diminutions		Fin de l'exercice
			Utilisées	Non Utilisées	
Prov. / Litiges Prud'hommes	31 595	42 648			74 243
Prov. / Retraite	2 626	2 661		2 626	2 661
Autres prov. / risques & charges	132 174		132 174		0
<b>Provisions / risques &amp; charges</b>	<b>166 395</b>	<b>45 309</b>	<b>132 174</b>	<b>2 626</b>	<b>76 904</b>

Les « Provisions pour litiges prud'homaux » concernent 4 anciens salariés de la Société.

La diminution des « Autres prov. / risques & charges » est liée à la fermeture de notre Centre de Coquelles et trouve sa contrepartie dans la constatation en charges des coûts de licenciement, de remise en état et de déménagement du site.

### 3.6 – Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

(en euro)	Montant brut	A 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières	34 590	34 590		
Emprunts et dettes financières divers	1 031 530	1 017 810	13 720	
Fournisseurs et comptes rattachés	5 275 946	5 275 946		
Personnel et comptes rattachés	32 010	32 010		
Sécurité sociale et organismes sociaux	44 497	44 497		
Etat, Impôts sur les bénéfices	0	0		
Etat, Taxe sur la Valeur Ajoutée	74 521	74 521		
Etat, Autres impôts et taxes	20 216	20 216		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 513 816	10 513 816		
Groupe et associés	1 393 785	1 393 785		
Autres dettes	6 100	6 100		
Produits constatés d'avance	4 001	4 001		
<b>Total général des dettes</b>	<b>18 431 012</b>	<b>18 417 296</b>	<b>13 720</b>	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 000 000			
Remboursements effectués				

Les dettes au 31 octobre 2006 comprennent notamment :

- un montant de 4 639 KE inscrit en dette « Fournisseurs et comptes rattachés» correspondant au remboursement du compte courant SFC au Groupe PARTOUCH.
- un montant de 10 300 KE inscrit en dette « Dettes sur immobilisations et comptes rattachés » correspondant à l'acquisition des titres SFC auprès du Groupe PARTOUCH.

### 3.7 – Produits et charges imputables à un autre exercice

- Charges et Produits constatés d'avance

(en euro)	31/10/2006	31/12/2005	31/12/2004
Charges Constatées d'Avance	81 581	210 588	144 168
Produits constatés d'Avance	4 001	0	0

- Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

(en euro)	31/10/2006	31/12/2005	31/12/2004
Créances clients et comptes rattachés	41 235	29 525	3 159
Autres créances	0	4 819	47
Organismes sociaux	294	428	3 042
<b>TOTAL</b>	<b>41 529</b>	<b>36 777</b>	<b>6 248</b>

- Charges à payer incluses dans les postes du bilan

(en €uro)	31/10/2006	31/12/2005	31/12/2004
Emprunts et dettes financières diverses	17 810	1 892	1 466
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	481 574	313 319	146 297
Dettes fiscales et sociales	68 915	88 655	106 537
<b>TOTAL</b>	<b>568 299</b>	<b>403 865</b>	<b>254 301</b>

Les dettes fournisseurs comprennent la somme de 232 K€ au titre de rappel de charges locatives sur le Centre de Passage des Princes pour les années 2003 à octobre 2006.

### 3.8 – Eléments concernant les entreprises liées (lien de participation)

(en €uro)	31/10/2006	31/12/2005	31/12/2004
<b>Postes du Bilan</b>			
Participations	13 200 000		
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances	5 391 237	1 336 857	1 295 804
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 598	
Autres dettes	1 393 785		
<b>Postes du compte de résultat</b>			
Autres produits financiers	102 342	41 052	39 011
Autres charges financières	27 747		

### 3.9 – Tableau des filiales et participations

(en €uro)	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en %	Valeur d'inventaire brute	Valeur d'inventaire nette	Prêts et avances consentis	Cautions et avals fournis	CA au 31/10/06	Résultat au 31/10/06	Dividendes encaissés au 31/10/06
SFC	2 304 000	240 975	55,56	13 200 000	13 200 000	5 030 867	0	511 100	1 313 992	0

### Note 4 – Informations complémentaires sur les postes du compte de résultat

#### 4.1 – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société se répartit comme suit :

(en €uro)	31/10/2006	31/12/2005	31/12/2004
Chiffre d'affaires des machines de jeu	162 0037	2 299 141	2 397 237
Partenariats et sous-locations	730 605	794 070	727 771
Autres produits d'exploitation	176 514	0	0
Locations des simulateurs de jeu et centres	9 022	27 662	16 954
Vente de jetons aux collectivités et CE	512	7 546	6 035
Vente de marchandises	9 747	14 003	6 320
<b>TOTAL</b>	<b>2 546 437</b>	<b>3 142 422</b>	<b>3 154 317</b>

La répartition par centres est la suivante :

(en €uro)	31/10/2006	31/12/2005	31/12/2004	Commentaires
Paris- Passage des Princes	1 534 466	1 563 155	1 509 775	
Siège	176 514	0	0	
Coquelles	94 028	644 744	701 575	Fermeture en février 2006
Marseille Pathé Plan de Campagne	107 981	142 338	143 525	
Marseille La Valentine	90 196	105 364	96 969	
Martigues	19 748	24 219	14 828	Ouverture en juin 2004
Echirolles-Bowling	123 882	156 961	153 866	
Roanne	14 487	69 443	74 279	Fermeture en mars 2006
Lomme	28 593	101 385	110 009	Fermeture en juin 2006
Bowling de Belle-Epine	169 086	198 438	237 152	
Nantes Saint-Herblain	44 139	56 150	50 823	Ouverture en février 2004
La Mer de Sable	25 223	21 704	19 179	Ouverture saisonnière
Parc Astérix	52 742	0	0	Ouverture saisonnière
Parc de Bagatelle	4 598	0	0	Ouverture saisonnière
Mons	40 647	51 819	29 096	Ouverture en juillet 2004
Tournai	18 413	4 241	0	Ouverture en novembre 2005
La Défense	0	0	47	Fermeture en décembre 2003
Echirolles Pathé	0	0	13 249	Fermeture en février 2004
Divers	1 694	2 461	-55	Evènementiel non imputable à un Centre
<b>TOTAL</b>	<b>2 546 437</b>	<b>3 142 422</b>	<b>3 154 317</b>	

La baisse du chiffre d'affaires global est principalement due à la fermeture du centre de Coquelles. De plus, l'exercice 2006 est établi sur 10 mois.

#### 4.2 – Autres achats et charges externes

(en €uro)	31/10/2006	31/12/2005	31/12/2004
Redevances partenariats	206 352	228 440	180 599
Locations immobilières et charges locatives	348 228	736 266	577 065
Entretien et réparation	158 514	221 671	216 322
Assurances	28 225	69 959	59 989
Surveillance et gardiennage	184 462	211 823	209 703
Autres frais généraux	592 293	515 201	580 386
	<b>1 518 074</b>	<b>1 983 360</b>	<b>1 824 064</b>

La baisse des postes « locations immobilières et charges locatives » et « assurances » est due à la fermeture du site de Coquelles en mars 2006.

### 4.3 – Résultat financier

(en €uro)	31/10/2006	31/12/2005	31/12/2004
Produits financiers de participation	102 342	41 052	39 011
Autres intérêts et produits assimilés			1 106
Produits nets sur cessions de V.M.P.	815	4 260	6 009
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>103 157</b>	<b>45 312</b>	<b>46 126</b>
Intérêts et charges assimilés	489 809	388	1 985
Défauts négatifs de change		2	41
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>489 809</b>	<b>390</b>	<b>2 026</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-386 652</b>	<b>44 922</b>	<b>44 100</b>

Les produits financiers sont principalement composés des intérêts produits par les comptes courants de notre filiale, la Société Française de Casinos.

Les intérêts et charges assimilés correspondent essentiellement aux intérêts calculés sur la dette auprès de Groupe Partouche suite à l'acquisition des titres de la Société Française de Casinos.

### 4.4 – Résultat exceptionnel

(en €uro)	31/10/2006	31/12/2005	31/12/2004
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2910	5 091	24 401
Produits cessions des immobilisations	80794	36 076	28 309
Indemnité forfaitaire de résiliation de bail commercial			
Autres produits exceptionnels divers			
Reprises sur prov. Risques et Charges exceptionnels	139 673	64 633	135 437
Reprises sur prov. pour dépréciation exceptionnelle			1 203
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>223 377</b>	<b>105 800</b>	<b>189 350</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	164 161	15 028	208 568
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	10823	9 975	6 066
Malis sur annulation des actions auto détenues			
Autres charges exceptionnelles diverses			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	42 692	135 923	82 193
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>217 676</b>	<b>160 926</b>	<b>296 827</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>5 701</b>	<b>-55 126</b>	<b>-107 477</b>

Le résultat exceptionnel est principalement affecté par :

- la fermeture de notre Centre de Coquelles pour un montant net de - 24 488 € qui se décompose comme suit :
  - charges de restructuration pour un montant de 164 161 euros
  - Reprise de provision pour restructuration pour un montant de 139 673 euros.
- des cessions d'immobilisations pour un résultat de cession net de + 69 971 €
- l'actualisation des provisions pour litiges prud'homaux, soit une charge de 42 692 €

## Note 5 – Informations Hors Bilan

### **5.1 – Crédit-bail**

La Société n'a pas d'engagement de crédit-bail.

### **5.2 – Dettes garanties par des sûretés réelles**

Néant.

## Note 6 – Effectif

### **6.1 – Ventilation par catégorie de l'effectif moyen**

	<b>2006 (10 mois)</b>	<b>2005 (12 mois)</b>
Cadres supérieurs	-	-
Cadres	5	7
Employés – Agents de maîtrise	30	39
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>	<b>46</b>

### **6.2 – Ventilation par tranche d'âge**

	<b>31/10/06</b>	<b>31/12/05</b>
20 ans et moins	4	5
De 21 à 30 ans	14	30
De 31 à 40 ans	5	6
De 41 à 50 ans	2	2
51 ans et plus	1	3
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>46</b>

Le taux de turn-over est estimé à 52,37 % pour l'exercice 2006.

## Note 7 – Rémunération des dirigeants

### **7.1 – Information en matière de rémunération**

La rémunération des dirigeants s'est élevée, pour l'exercice 2006, à un total de 55 105 Euros, dont 4 575 Euros au titre du mandat détenu.

Aucune politique d'intéressement du personnel n'a été mise en place.

### **7.2 – Rémunération des organes d'administration**

Au titre de l'exercice 2006, il n'est pas prévu de verser de jetons de présence. Il est par ailleurs rappelé qu'aucun jeton de présence n'a été distribué depuis la création de la Société. Aucun prêt ou garantie n'a été accordé aux dirigeants.

## **Note 8 – Accroissement et allégement de la dette future d’impôts**

<i>(en euro)</i>	<b>MONTANT</b>	<b>IMPOT (33,33%)</b>
<b><u>Accroissement</u></b> Néant		
<b><u>Allègement</u></b> Provisions non déductibles l’année de leur comptabilisation	3 868	1 289
<b><u>Situation fiscale</u></b> Déficits reportables	20 827 278	

## **Note 9 – Engagements hors bilan**

Le groupe Partouche bénéficie d'un engagement de rachat de 39 955 actions de la société Centre d'Animation Le Phoebus, soit 99,89% de son capital, et 46 612 parts de la Sci du Centre d'Animation le Phoebus en garantie de sa créance sur le Groupe.

## **Note 10 – Identité société consolidante**

Les comptes de la Société LA TETE DANS LES NUAGES sont consolidés par intégration globale dans les comptes de la Société VERNEUIL PARTICIPATIONS.

## **Note 11 – Information relative aux honoraires des Commissaire aux Comptes**

	SYNERGIE-AUDIT				EURAUDIT				SOFECOR			
	31/10/2006		31/12/2005		31/10/2006			31/10/2006		31/12/2005		
	€	%	€	%	€	%			€	%	€	%
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels	37554	100	30 334	100	0	100			32770	100	31 231	100
Missions accessoires												
<b>Sous total</b>		<b>100</b>	<b>30 334</b>	<b>100</b>		<b>100</b>				<b>100</b>	<b>31 231</b>	<b>100</b>
Autres prestations	0		0		0				0		0	
<b>Sous total</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>				<b>0</b>		<b>0</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>100</b>	<b>30 334</b>	<b>100</b>		<b>100</b>				<b>100</b>	<b>31 231</b>	<b>100</b>

**SOCIETE**

**Tableau des flux de trésorerie consolidé**

En Euros	Tableau brut
<b>Opérations d'exploitation</b>	
<b>Résultat net</b>	-333 481
Elimination des charges et produits sans incidences sur la trésorerie :	
Amortissements et provisions	29 975
Variations de stocks	-8 589
(plus) moins values de cession	-69 971
<i>Marge brute d'autofinancement</i>	-382 066
Transfert de charge	
Incidence de la variation des décalages de trésorerie s/ opération d'exploitation	-221 701
<b>Flux de trésorerie provenant de (affecté à) l'exploitation (A)</b>	<b>-603 767</b>
<b>Opération d'investissement</b>	
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-106 679
Virement de poste à poste (en principe cette ligne est égale à 0)	0
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-2 900 212
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations incorp. Corp. Et financières	95 348
flux de trésorerie lié aux variations de périmètre	4 639 069
<b>Flux de trésorerie provenant des (affecté aux) opérations d'investissements (B)</b>	<b>1 727 526</b>
<b>Opérations de financement</b>	
Variation de capital et de réserves	0
Dividendes versés aux actionnaires	0
Variation des emprunts	0
Variation des comptes courants	-2 660 595
<b>Flux de trésorerie provenant des (affecté aux) opérations de financement (C)</b>	<b>-2 660 595</b>
<b>Variation de trésorerie (A+B+C)</b>	<b>-1 536 836</b>
Trésorerie à l'ouverture (D)	530 839
Trésorerie à la clôture (E)	-1 005 997
Variation réelle de trésorerie (E-D)	-1 536 836
Ecart	0
Variation de la trésorerie :	-1 536 836
Ecart	0

## **20.3 Vérification des informations financières historiques annuelles**

### **20.3.1 Rapports des commissaires aux comptes**

#### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société LA TETE DANS LES NUAGES relatifs à l'exercice de dix mois clos le 31 octobre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2005 retraitées selon les mêmes règles.

#### **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 12 de l'annexe relative aux « Emprunts auprès des établissements de crédit et endettement financier net » exposant les modalités de remboursement de la dette vis à vis du Groupe Partouche et sur l'impact éventuel du non respect de l'échéance du 15 avril 2007 sur les résultats futurs du Groupe LA TETE DANS LES NUAGES.

## **2 Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société apprécie la valeur des droits incorporels selon les modalités décrites dans les notes de l'annexe intitulées « Immobilisations incorporelles » et « tests de dépréciation » du paragraphe relatif aux règles et méthodes d'évaluation. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre société et des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3 Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Châtillon et Paris, le 13 avril 2007

Les Commissaires aux Comptes

SYNERGIE-AUDIT

FIDEURAF

Michel BACHETTE-PEYRADE

Yves BLAISE

## **Rapport général des commissaires aux comptes**

Mesdames, Messieurs, les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice de dix mois clos le 31 octobre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LA TETE DANS LES NUAGES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **1. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe, relative aux faits majeurs survenus au cours de l'exercice, exposant les modalités de remboursement de la dette vis-à-vis du Groupe Partouche et sur l'impact éventuel de non respect de l'échéance du 15 avril 2007 sur les résultats futurs du Groupe LA TETE DANS LES NUAGES.

### **2. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société détermine la valeur actuelle des titres de participation selon les modalités décrites dans la note 2 de l'annexe sur les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre société et des

données et hypothèses sur lesquelles elle se fonde et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de cette approche.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- La sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la Loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participations et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Châtillon et Paris, le 13 avril 2007

Les Commissaires aux Comptes

SYNERGIE-AUDIT  
Michel BACHETTE-PEYRADE

FIDEURAF  
Yves BLAISE

### **20.3.2 Autres informations contenues dans le présent document de référence vérifiées par les contrôleurs légaux**

Néant.

### **20.3.3 Informations financières non contenues dans les états financiers**

Néant.

## **20.4 Dates des dernières informations financières**

Néant.

## **20.5 Informations financières intermédiaires et autres**

La Société a publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 21 mars 2007 son chiffre d'affaires consolidé pour le premier trimestre 2006-2007 (période du 1er novembre 2006 au 31 janvier 2007).

Chiffre d'affaires social (en euros) :

	<b>Exercice du 01/11/2006 au 31/10/2007 (*)</b>	<b>Exercice du 01/01/2006 au 31/10/2006 (*)</b>
	<b>En cumulé</b>	<b>En cumulé</b>
1er trimestre	756 192	736 929

(\*) Périmètre non comparable. Pour l'exercice 2006, le premier trimestre correspond au trimestre civil. Pour l'exercice 2006-2007, le premier trimestre s'étend du 01/11/06 au 31/01/07.

Chiffre d'affaires consolidé 2006-2007 (en euros) :

	<b>01/11/2006 au 31/10/2007 (*)</b>	<b>01/01/2006 au 31/10/2006 (*)</b>
1er trimestre : Jeux Virtuels	728 555	
1er trimestre : Casinos	3 018 166	
1er trimestre : Hôtellerie	201 793	
1er trimestre : Thermes	137 662	
Total 1er trimestre	4 086 176	

(\*) suite à l'acquisition des titres de la « Société Française de Casinos » au 29 avril 2006, le Groupe publie des comptes consolidés depuis le 2<sup>ème</sup> trimestre civil 2006.

## **20.6 Politique de distribution des dividendes**

La Société n'a pas distribué de dividendes lors des cinq derniers exercices clos les 31 décembre 2005, 2004, 2003, 2002 et 2001. La Société n'envisage pas de distribuer de dividendes pour l'exercice clos le 31 octobre 2006.

Les dividendes futurs que pourraient distribuer la Société dépendront notamment des résultats du Groupe et de sa situation financière.

## **20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage**

Il n'existe pas de procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrages en suspens ou dont le Groupe est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

## **20.8 Changement significatif de la situation financière ou commerciale**

Il n'est survenu aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ou des états financiers intermédiaires ont été établis.

# **21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Dénomination sociale : LA TETE DANS LES NUAGES

Siège social : 9, rue de Téhéran – 75008 Paris

Date de constitution de la Société : 12 octobre 1993

Forme juridique : La Société est constituée sous la forme d'une Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration.

Durée : La Société a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris en date du 16 novembre 1993 pour une durée de 99 années à compter du jour de cette immatriculation, sauf dissolution ou prorogation.

Registre du Commerce : La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 393 010 467.

A.P.E. (Code d'activité) : 927 C.

### **21.1 Capital social**

#### **21.1.1 Capital souscrit**

##### Capital social souscrit

A la date du dépôt du présent document de référence, le capital social de la Société est fixé à la somme de 2.969.898,25 €uros, divisé en 1.079.963 actions ordinaires d'un montant nominal de 2,75 €uros chacune entièrement libérées et de même catégorie.

### Capital à libérer

Il n'existe pas de capital à libérer.

### Capital autorisé non émis

Il n'existe pas de titre de capital de la Société émis mais non libéré.

Il est demandé à l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire convoquée pour le 30 avril 2007 d'autoriser le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales à procéder aux opérations suivantes :

<b>Autorisation</b>	<b>Durée de l'autorisation et expiration</b>	<b>Montant nominal maximal (en milliers d'euros)</b>
Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mars 16 juin 2009	15.000
Emission par appel public à l'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription	26 mars 16 juin 2009	15.000 (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant nominal maximal prévu à la première ligne de ce tableau)
Autorisation à l'effet d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission avec maintien ou suppression de droit préférentiel de souscription	26 mars 16 juin 2009	15% de l'émission initiale (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant nominal maximal prévu à la première ligne de ce tableau)
Emission avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des salariés	26 mars 16 juin 2009	2% du capital social de la Société (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant nominal maximal prévu à la première ligne de ce tableau)

### Nantissements, garanties et sûretés

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de nantissement sur les titres de capital de la Société.

#### **21.1.2 Titres non représentatifs de capital**

A la date de dépôt du présent document de référence, la Société n'a pas émis de titres non représentatifs de capital.

### **21.1.3 Actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales**

A la date de dépôt du présent document de référence, la Société ne détient aucune de ses actions et aucune des actions de la Société n'est détenue par l'une de ses filiales ou par un tiers pour son compte.

Il est demandé à l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire convoquée pour le 30 avril, 2007 d'autoriser le Conseil d'Administration à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers dans les conditions suivantes :

<b>Opération concernée (en milliers d'euros)</b>	<b>Durée de l'autorisation et date d'expiration</b>	<b>Montant</b>	<b>Nombre d'actions</b>
Programme de rachat d'actions	18 mois 16 octobre 2008	9.800	10% du capital social de la Société

L'acquisition de ces actions pourra être effectuée par ordre de priorité décroissant en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-177 et suivants du Code de commerce, toute attribution d'actions gratuites dans le cadre de tout plan d'épargne entreprise ou groupe conformément aux dispositions des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail, toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce et toute attribution d'actions dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise et réaliser toute opération de couverture afférente à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques où le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur sa délégation agira ;
- de la conservation et de la remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe et ce dans la limite de 5 % du capital social de la Société ;
- de la remise d'actions à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société ;
- de l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés ;

- de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'AMF ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Conformément aux dispositions de l'article L. 451-3 du Code monétaire et financier, tel qu'issu de la loi n°2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie, la mise en œuvre par la Société de son programme de rachat d'actions fera l'objet d'une publication par la Société dont les termes sont déterminés par les articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

#### **21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription**

Néant.

#### **21.1.5 Droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital**

Néant.

#### **21.1.6 Capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option**

Voir le paragraphe 17.2.

#### **21.1.7 Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques**

##### *a) Tableau d'évolution du capital social*

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du capital social de la Société depuis le 31 décembre 2003 jusqu'à la date de dépôt du présent document de référence :

Date	Nature de l'opération	Nominal en €	Montant de la variation en €	Prime d'émission en €	Nombre de titres émis	Montant cumulé du capital social en €	en actions
31.12.02		0,10				5.497.094	5.497.094
CA du 03.07.03	Réduction de capital	0,55	(2.527.195,75)	0	0	2.969.898,25	5.399.815
CA du 15.06.05	Regroupement des actions	2,75	0	0	0	2.969.898,25	1.079.963

##### *b) Modifications intervenues dans la répartition du capital social au cours des trois dernières années*

Voir le paragraphe 18.1

## **21.2 Acte constitutif et statuts**

Date de dernière mise à jour des statuts : 29 juin 2006.

Forme juridique : La Société est constituée sous la forme d'une Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration.

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'assemblées générales et autres documents juridiques peuvent être consultés au siège social par toute personne habilitée.

### **21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)**

La Société a pour objet en France et dans tous pays, à titre principal, directement ou indirectement :

- la prestation de services sous toutes ses formes dans le domaine de centres de loisirs et plus particulièrement de lieux dits « Amusement Centers », ayant pour objet l'exploitation, la présentation, la démonstration, l'animation et la commercialisation de produits électroniques et de jeux vidéo individuels et / ou interactifs de technologie avancée ainsi que de leurs dérivés et / ou de leurs accessoires,
- le négoce des machines et produits électroniques, jeux vidéo individuels et / ou de leurs accessoires,
- toutes activités ce rattachant à celles ci-dessus,

le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de Sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation, de prise ou de dation en location gérance de tous biens ou droits, d'acquisition, exploitation ou cession de tous procédés, marques ou brevets concernant ces activités, ou autrement,

et plus généralement, toutes opérations financières commerciales, civiles, industrielles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

## **21.2.2 Disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'Administration et de direction**

### **a) Conseil d'Administration**

#### Nomination, révocation (article 13 des statuts)

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

#### Pouvoirs du Conseil d'Administration (article 16 des statuts)

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société ; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi et par les présents statuts aux assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette épreuve.

#### Délibérations du Conseil d'Administration (article 15 des statuts)

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son Président. De plus, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du conseil peut demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Lorsque les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées, le Directeur Général peut demander au Président de convoquer le conseil sur un ordre du jour déterminé.

La convocation peut être faite par tous moyens, par écrit ou oralement.

Les réunions du conseil ont lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit en France ou hors de France.

Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire, même en dehors de ses membres.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président du Conseil d'Administration, le conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

Il est tenu un registre des présences qui est signé par les administrateurs participant à la séance du conseil.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ; en cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Tout administrateur peut donner, même par lettre, télégramme, télex ou télécopie, pouvoir à un autre administrateur de le représenter à une séance du conseil, mais chaque administrateur ne peut disposer au cours d'une séance que d'une seule procuration.

Les copies ou extraits des délibérations du Conseil d'Administration sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration, un directeur général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

#### Actions d'administrateur (article 14 des statuts)

Pendant la durée de son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action de la société.

#### **b) Direction Générale**

##### Choix du mode de direction (sous-titre I des statuts)

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-51 – 1 du Code de commerce, la Direction Générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil d'Administration lors de la désignation de son Président. Les actionnaires et les tiers en sont informés dans les conditions réglementaires.

La délibération du Conseil d'Administration relative au choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

L'option retenue par le Conseil d'Administration ne peut être, le cas échéant, remise en cause qu'une fois au cours de l'année civile.

Le changement de modalité d'exercice de la Direction Générale n'entraîne pas une modification des statuts.

### Nomination, révocation (article 18 des statuts)

En fonction du choix effectué par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions ci-dessus, la Direction Générale est assurée soit par le Président, soit par une personne physique, nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, il procède à la nomination du Directeur Général, fixe la durée de son mandat qui ne peut excéder celle du mandat du Président, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Lorsque le Directeur Général n'assume pas les fonctions de Président du Conseil d'Administration, sa révocation peut donner lieu à dommages-intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général doit être âgé de moins de 65 ans. Lorsqu'en cours de fonctions cette limite d'âge aura été atteinte, le directeur général sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau Directeur Général.

### Pouvoirs (article 18 des statuts)

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

### **c) Rémunérations des membres du Conseil d'Administration et du directeur général (article 19 des statuts)**

L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence, qui est portée aux charges d'exploitation. Le Conseil d'Administration répartit cette rémunération librement entre ses membres.

La rémunération du Président du Conseil d'Administration et celle du ou des directeurs généraux est déterminée par le Conseil d'Administration.

### **21.2.3 Droits, priviléges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes**

#### **a) Libération (article 9 des statuts)**

Les actions souscrites en numéraire doivent être obligatoirement libérées, lors de la souscription, d'un quart au moins de leur valeur nominale et, le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission.

La libération du surplus doit intervenir, sur appel du Conseil d'Administration, en une ou plusieurs fois, dans le délai de cinq ans à compter du jour où l'augmentation de capital est devenue définitive.

Les appels de fonds sont portés à la connaissance des souscripteurs quinze jours au moins avant la date fixée pour chaque versement, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Tout retard dans le versement des sommes dues sur le montant non libéré des actions porte, de plein droit, et sans qu'il soit besoin de procéder à une formalité quelconque, intérêt au taux légal, à partir de la date d'exigibilité, sans préjudice de l'action personnelle que la société peut exercer contre l'actionnaire défaillant et des mesures d'exécution forcée prévues par la loi.

#### **b) Forme (article 10 des statuts)**

Existant initialement uniquement sous la forme nominative, les actions, une fois admises à la cote d'un marché réglementé, seront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

#### **c) Cession et négociabilité (article 11 des statuts)**

La cession des actions s'opère à l'égard de la société et des tiers par un virement du compte du cédant au compte du cessionnaire sur production d'un ordre de mouvement. Ce mouvement est préalablement inscrit sur un registre coté et paraphé, tenu chronologiquement, dit « registre des mouvements ».

La transmission d'actions, à titre gratuit ou en suite de décès, s'opère également par un ordre de mouvement transcrit sur le registre des mouvements sur justification de la mutation dans les conditions légales et sous réserve, le cas échéant, du respect de la procédure définie ci-après.

Les frais de transfert sont à la charge des cessionnaires sauf convention contraire entre cédants et cessionnaires.

Les actions non libérées des versements exigibles ne sont pas admises au transfert.

#### **d) Conditions d'exercice du droit de vote (article 12 des statuts)**

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente, donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales et donne droit à la communication de certains documents sociaux, conformément à la loi et aux statuts.

Chaque action entièrement libérée confère à son détenteur un droit de vote.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs titres pour exercer un droit quelconque, notamment en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou à la suite d'une augmentation ou d'une réduction de capital, quelles qu'en soient les modalités, d'une fusion ou de toute autre opération, les propriétaires de titres en nombre inférieur à celui requis ne peuvent exercer leurs droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres ou de droits formant rompus nécessaire.

#### **e) Droit de vote double (article 12 des statuts)**

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus à l'article 175 de la loi de 1966.

La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

#### **f) Répartition statutaire des bénéfices (article 28 des statuts)**

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait obligatoirement un prélèvement d'au moins 5 % affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale ». Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint le dixième du capital social, il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts, augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux. L'assemblée générale peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice. Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires, lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, les actionnaires peuvent sur proposition du Conseil, reporter à nouveau tout ou partie de la part leur revenant dans les bénéfices, ou affecter tout ou partie de cette part à toutes réserves générales ou spéciales dont ils décident la création et déterminent l'emploi, s'il y a lieu.

Les pertes, s'il en existe, sont imputées sur les bénéfices reportés des exercices antérieurs ou reportées à nouveau.

L'assemblée générale a la faculté d'accorder une option entre le paiement du dividende en actions dans les conditions légales et le paiement en numéraire.

#### **21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires**

Dans la mesure où les statuts ne prévoient pas de dispositions spécifiques, la modification des droits des actionnaires est soumise aux dispositions légales.

#### **21.2.5 Conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées (Titre IV des statuts)**

##### **a) Convocations, ordre du jour**

Les assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'Administration, selon les modalités prévues par la loi. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

##### **b) Admission aux assemblées, pouvoirs**

Tout actionnaire peut participer aux assemblées, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme, soit d'une inscription nominative à son nom, soit d'un certificat de l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes

constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

### **c) Conditions d'exercice du droit de vote**

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée. Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les 2 membres de l'assemblée présents qui disposent du plus grands nombre de voix et qui acceptent cette fonction.

Le bureau désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

### **d) Assemblée générale ordinaire (article 23 des statuts)**

L'Assemblée Générale ordinaire prend toutes décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'Administration et qui ne sont pas réservées à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

Elle ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote.

Aucun quorum n'est requis sur deuxième convocation.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance

### **e) Assemblée générale extraordinaire (article 24 des statuts)**

L'Assemblée Générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et décider notamment la transformation de la société en société d'une autre forme, civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'action régulièrement effectué.

L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

L'Assemblée Générale extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, sauf dérogation légale

#### **f) Droit de communication**

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration, par un administrateur exerçant les fonctions de Directeur Général ou par le secrétaire de l'assemblée.

#### **21.2.6 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée**

##### **a) Franchissement de seuil**

Les statuts de la Société ne prévoient pas de seuils de déclaration de participation au capital ni de sanctions en cas de non déclaration de franchissement de seuil autres que ceux prévus par la loi.

En application de l'article L. 223-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote informe la Société dans les cinq jours de bourse à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède.

En application de l'article L. 223-14 du Code de commerce, à défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions légales et réglementaires, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. Dans les mêmes conditions, les droits de vote attachés à ces actions et qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant. En application du même article, le tribunal de commerce dans le ressort duquel la société a son siège social peut, le ministère public entendu, sur demande du Président de la société, d'un actionnaire ou de l'Autorité des marchés financiers, prononcer la suspension totale ou partielle, pour une durée ne pouvant excéder cinq ans, de ses droits de vote à l'encontre de tout actionnaire qui n'aurait pas procédé aux déclarations

Par ailleurs, les personnes physiques ainsi que les mandataires sociaux des personnes morales qui sciemment n'effectuent pas les déclarations exigées par la loi sont passibles d'une peine d'amende de 18.000 €.

#### **b) Identification des actionnaires (article 10 des statuts)**

Conformément aux dispositions de l'article L.228-2 du Code de commerce et à l'article 10 de ses statuts, la Société peut recourir à tout moment auprès de la SICOVAM à la procédure des titres au porteur identifiables.

#### **21.2.7 Clauses statutaires susceptibles d'avoir une incidence sur la survenance d'un changement de contrôle**

Aucune stipulation des statuts ne pourrait, à la connaissance de la Société, avoir pour effet de ralentir, différer ou empêcher un changement de contrôle de la Société.

### **22 CONTRATS IMPORTANTS**

Les contrats importants auxquels les sociétés du Groupe étaient parties au cours des deux dernières années concernent :

- le contrat d'acquisition auprès du Groupe Partouche de 55,56% du capital social de SFC (voir paragraphe 7.3).
- La promesse d'apport par Freliris de 44,44% du capital social de SFC (voir paragraphe 7.3).
- les contrats de délégation de service public relatifs aux casinos de Gruissan, Châtel-Guyon et Port la Nouvelle (voir paragraphe 6.5.2) ;
- le contrat de bail pour le centre de jeux exploité Passage des Princes à Paris (voir paragraphe 6.5.1).
- le contrat de partenariat pour le centre de jeux exploité au centre commercial Belle Epine (voir paragraphe 6.5.1) ;
- le contrat d'exploitation avec la Compagnie des Alpes pour l'exploitation des centres de jeux dans les parcs d'attractions (Parc Astérix, Bagatelle, La Mer de Sable) (voir paragraphe 6.2.1).

### **23 INFORMATION PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS**

Néant.

## **24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC**

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais au siège social : 9, rue de Téhéran – 75008 Paris, sur le site Internet de la Société (<http://www.ltdn.com>) ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

Pendant la durée de validité du présent document de référence, les documents suivants ou une copie de ceux-ci, peuvent être consultés :

- actes constitutifs et statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établies par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document référence ; et
- les informations financières historiques du Groupe pour chacun des deux exercices précédent le dépôt du présent document de référence.

## **25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS**

Les informations concernant les entreprises dans lesquelles la Société détient une fraction du capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de son résultat, figurent au Chapitre 7 du présent document de référence "Organigramme".

## TABLE DE CONCORDANCE

Table de concordance avec l'annexe 1 du Règlement (CE) No 809/2004 du 29 avril 2004

INFORMATIONS	Pages du Document de Référence
<b>1. Personnes responsables</b>	8
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>	9
<b>3. Informations financières sélectionnées</b>	12
<b>4. Facteurs de risque</b>	17
<b>5. Informations concernant l'émetteur</b>	28
5.1. Histoire et évolution de la société	28
5.2. Investissements	31
<b>6. Aperçu des activités</b>	34
6.1. Principales activités	34
6.2 Principaux marchés	34
<b>7. Organigramme</b>	49
<b>8. Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	54
<b>9. Examen de la situation financière</b>	56
9.1. Situation financière	56
9.2. Résultat d'exploitation	56
<b>10. Trésorerie et Capitaux</b>	61
<b>11. Recherche et développement, brevets et licences</b>	65
<b>12. Information sur les tendances</b>	65
<b>13. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	65
<b>14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale</b>	66
<b>15. Rémunération et avantages</b>	72

INFORMATIONS	Pages du Document de Référence
<b>16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	73
<b>17. Salariés</b>	75
<b>18. Principaux actionnaires</b>	78
<b>19. Opérations avec les apparentés</b>	79
<b>20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	84
20.1. Informations financières historiques	84
20.2. Informations financières pro forma	84
20.3. Etats financiers	84
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	149
20.5. Date des dernières informations financières	153
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	153
20.7. Politique de distribution des dividendes	153
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	154
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	154
<b>21. Informations complémentaires</b>	154
21.1. Capital social	154
21.2. Actes constitutifs et statuts	158
<b>22. Contrats importants</b>	167
<b>23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	167
<b>24. Documents accessibles au public</b>	168
<b>25. Informations sur les participations</b>	168

# **ANNEXE 1**

## **LA TETE DANS LES NUAGES**

Société Anonyme au capital de 2.969.898,25 €uros  
Siège social : 25, rue Murillo - 75008 PARIS  
R.C.S. Paris B 393 010 467

## **RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce, résultant de l'article 117 de la loi de sécurité financière, je vous rends compte dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre Société.

### **I - PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La Société LA TETE DANS LES NUAGES est une société anonyme classique.

Le Conseil d'Administration n'a pas, compte tenu de la petite taille de la structure et du nombre d'administrateurs, mis en place de règlement intérieur ni de comités spécialisés.

#### **A - Composition du Conseil d'Administration**

Votre Conseil d'Administration est composé de quatre administrateurs.

La durée du mandat des administrateurs est fixée statutairement à deux ans.

Lors de sa réunion du 27 novembre 2003, le Conseil d'Administration a opté pour une dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

La liste des administrateurs de la Société, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés au 31 octobre 2006, est la suivante :

**Pascal PESSIONT**, Président du Conseil d'Administration, Administrateur nommé par l'Assemblée Générale du 29 juin 2006, son mandat vient à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2007. Il détient 100 actions.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 octobre 2006 :

Président de la SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS (SAS),

Président Directeur Général de SEMCG (SA),

Administrateur de CENTRE D'ANIMATION LE PHÆBUS (SAS), de SOCIETE DU CASINO DE PORT LA NOUVELLE (SA), de SOCIETE HOTELIERE DES SPLENDID ET NOUVEL HOTEL (SA),

Représentant permanent de SFC, en qualité d'administrateur de SEMCG (SA), de SOCIETE HOTELIERE DES SPLENDID ET NOUVEL HOTEL (SA), de CHATELCASINO (SAS), de CENTRE D'ANIMATION LE PHŒBUS (SAS),

Représentant permanent de FRAMELIRIS, en qualité de gérant de BIVOUAC NAPOLEON (SCI), de gérant de ALPHA NAT (SCI), de gérant de VIEUX PUTEAUX (SNC), d'administrateur de BIGORTEL (SA),

Gérant de GRAND CASINO DE BEAULIEU S/MER (SARL), de COMPAGNIE THERMALE DE CHATEL GUYON (SARL), de FONCIERE DES GRANDS HOTELS (SCI), de SOCIETE IMMOBILIERE HOTELIERE DE CONGRES ET THERMALISME -SIHCT) (SARL), de SF2D (SARL), de FRAMELIRIS (SNC) et de COM CENTER (SCI).

**Frédéric DOULCET**, Administrateur depuis décembre 2000. Renouvelé par l'Assemblée Générale du 29 juin 2006, son mandat vient à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2007. Il détient 100 actions.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 octobre 2006 :

Président Directeur Général de VERNEUIL PARTICIPATIONS (SA),

Président de SAIRO (SAS),

Président du Conseil d'Administration d'OBER (SA),

Administrateur de ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (SA), de DUC (SA), de H.D.H. (SA), et de GROUPE GASCOGNE (SA),

Directeur Général Délégué de ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (SA),

Gérant de F.D. CONSEILS ET PARTICIPATIONS (SARL), de BOBRIS (SCI), et de COMPAGNIE DES BOIS ET MEUBLES (SARL),

Représentant permanent de F.D. CONSEILS ET PARTICIPATIONS, en qualité de co-gérant de VERNEUIL ET ASSOCIES (SNC),

Représentant permanent de ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR, en qualité d'administrateur de la SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE PARISIENNE DE LA PERLE ET DES PIERRES PRECIEUSES,

Représentant permanent de DUC, en qualité de membre du Conseil de surveillance de DIALZO (SA).

**François GONTIER**, Administrateur depuis novembre 2000. Renouvelé par l'Assemblée Générale du 29 juin 2006, son mandat vient à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2007. Il détient 5.000 actions.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 octobre 2006 :

Président du Conseil d'Administration de DUC (SA),

Président Directeur Général de ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (SA),

Président de FMB AQUAPEL (SAS),

Gérant de ROTISSERIE DUC AUXERRE (EURL), de ROTISSERIE DUC DIJON (EURL), de ROTISSERIE DUC DOLE (EURL), de ROTISSERIE DUC CHALONS-SUR-SAONE (EURL), de ROTISSERIE DUC FONTAINEBLEAU (EURL), de FOCH INVESTISSEMENTS (SNC), de MATIGNON (SNC), de LA RIVIERE DIEU (SCI) et de AMAURY (SCI),

Administrateur de SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE PARISIENNE DE LA PERLE ET DES PIERRES PRECIEUSES, de DUC DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (SA),

Président du Conseil de Surveillance de DIALZO (SA),

Représentant permanent de FOCH INVESTISSEMENTS, en qualité de gérant de MAILLOT ARGENTINE (SCI), de co-gérant de VERNEUIL ET ASSOCIES (SNC), de gérant de MALESHERBES PARTICIPATIONS (SNC),

Représentant permanent de MALESHERBES PARTICIPATIONS, en qualité de gérant de PENTHIEVRE MATIGNON (SNC).

**Jean-Claude BORIE**, Administrateur nommé depuis février 2000. Renouvelé par l'Assemblée Générale du 29 juin 2006, son mandat vient à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2007. Il détient 1 action.

Nous vous indiquons qu'il intervient en tant que membre indépendant, cette notion d'indépendance pouvant être définie comme suit : un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Au 31 octobre 2006, Monsieur BORIE n'exerce aucune fonction dans d'autres sociétés.

#### B - Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil s'est réuni six fois.

Le taux de participation des administrateurs au cours de l'exercice s'est élevé à 100%.

L'agenda des réunions du Conseil a été le suivant :

DATE	ORDRE DU JOUR
11 janvier	Autorisation au Président de signer une promesse de cession avec Groupe Partouche et une promesse d'apport avec FRAMELIRIS
13 avril	Projet d'augmentation du capital social par voie d'apports en nature ; Conditions et modalités de l'émission des actions nouvellement créées, modification corrélatrice des statuts ; Projet de fusion ; Projet de nomination d'un nouvel administrateur ; Projet de modification de la date de clôture de l'exercice social ; Projet d'augmentation du capital social, par émission de valeurs mobilières ; Projet d'augmentation de capital au profit des salariés ; Modification des statuts suite à l'opération de regroupement des actions de la Société ; Autorisation préalable de la signature d'un avenant à une convention réglementée ; Projet de programme de rachat d'actions ; Projet de renouvellement du mandat de plusieurs administrateurs ; Projet de remplacement de SOFECOR et de M. FONTAINE, Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant, à échéance de leur mandat ; Examen et arrêté des comptes annuels sociaux de l'exercice clos le 31/12/05 ; Proposition d'affectation du résultat ; Conventions relevant de l'article L.225-38 du Code de Commerce ; Etablissement du rapport du Conseil et du projet de texte des résolutions.
25 avril	Autorisation au Président de signer l'acte d'acquisition définitif des titres SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS auprès de GROUPE PARTOUCH
18 mai	Autorisation préalable de la signature de conventions réglementées ; Modifications du texte du rapport du Conseil d'Administration à la prochaine Assemblée Générale, de son ordre du jour et du texte du projet de résolutions.
29 juin	Reconduction du Directeur Général ; Pouvoirs du Directeur Général ; Nomination du Président ; Rémunération des dirigeants ; Autorisation préalable de la signature d'une convention réglementée.

21 octobre	Autorisation préalable de la signature de conventions réglementées et d'avenants ; Autorisation <i>a posteriori</i> de conventions réglementées.
------------	---

#### **C - Convocation des administrateurs**

Conformément à l'article 15 des statuts, les administrateurs ont été convoqués, par lettre simple.

En application des dispositions de l'article L.225-238 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil ayant examiné les comptes semestriels ainsi que les comptes annuels.

#### **D - Information des administrateurs**

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués avant la réunion.

Les administrateurs sont par ailleurs informés régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie ainsi que des engagements de la Société.

#### **E - Tenue des réunions**

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social mais peuvent se tenir, conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts, en tout autre endroit en France ou hors de France.

#### **F - Décisions adoptées**

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration a pris les décisions suivantes :

- acquisition des titres de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS auprès de GROUPE PARTOUCHÉ et de son associée FRAMELIRIS ;
- examen et arrêté des comptes annuels sociaux de l'exercice clos le 31/12/05 ;
- nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration et reconduction du Directeur Général dans ses fonctions.

#### **G - Procès-verbaux des réunions**

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délais aux administrateurs.

#### **H - Rémunération des organes de direction**

Le Président du Conseil d'Administration n'a pas perçu de rémunération, pour l'exercice 2006, de la part de la Société LA TETE DANS LES NUAGES ni de la part des sociétés qu'elle contrôle ou des sociétés qui la contrôlent.

Il est, par ailleurs prévu, que le Président du Conseil d'Administration ne percevra aucune rémunération jusqu'au retour à la profitabilité de la Société.

Par décision du 29 juin 2006 le Conseil d'Administration a maintenu les émoluments annuels du Directeur Général, à 5.490 euros, en rémunération de ses fonctions et responsabilités de mandataire social. Il est précisé qu'il ne s'agit que d'une rémunération fixe et ne comporte aucune part variable.

Au titre de son contrat de travail, Monsieur CUITOT a perçu, pour l'exercice écoulé, une rémunération brute de 50.530 €.

Il n'existe, par ailleurs, aucun avantage accordé aux dirigeants à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions.

Au titre de l'exercice 2006, il n'est pas prévu de verser de jetons de présence. Il est par ailleurs rappelé qu'il n'a jamais été versé de jetons de présence depuis la création de la Société.

## **II - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

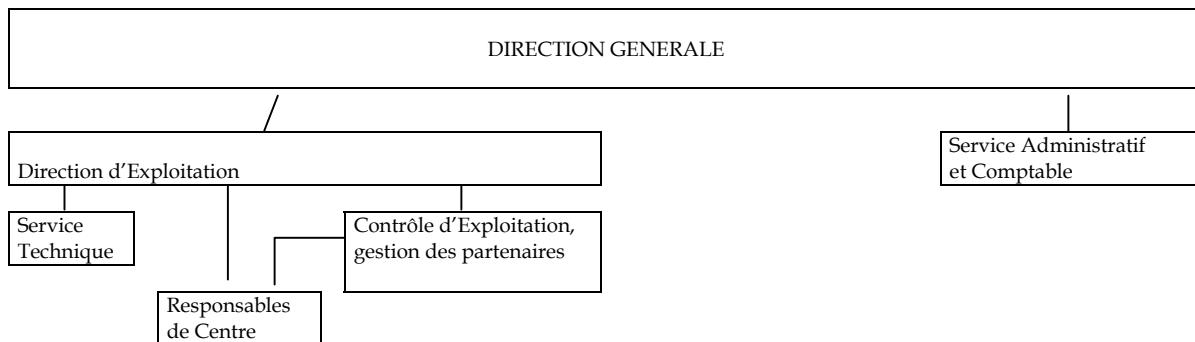
Notre Société a mis au point des procédures de contrôle interne en vue de se donner en permanence, dans la mesure du possible, une assurance raisonnable que :

- les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent ainsi à la Société d'atteindre ses objectifs de base, de performance, de rentabilité et de protection du patrimoine ;
- les informations comptables et financières sont fiables ;
- les lois, les réglementations et les directives des équipes dirigeantes sont respectées.

J'attire cependant votre attention sur le fait que, bien que l'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier, comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Le présent descriptif concerne la holding LA TETE DANS LES NUAGES ainsi que ses filiales opérationnelles.

L'organisation générale interne de l'entreprise se présente comme suit :



Le service juridique est assuré, depuis le 16 juin 2005, par la Société VERNEUIL PARTICIPATIONS, en vertu d'une convention d'assistance préalablement autorisée par le Conseil d'Administration.

Le présent rapport a été présenté lors du Conseil d'Administration arrêtant les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2006.

## **A - LE SERVICE EXPLOITATION DE L'ACTIVITE DE JEUX VIRTUELS**

### **1 - Les principaux facteurs de risques liés à l'activité**

Au sein des Centres à l'enseigne « La Tête dans les Nuages », la quasi-totalité des transactions est réalisée en espèces, par l'intermédiaire d'automates (« machines de change ») ou directement sur les simulateurs de jeu pour certains Centres en partenariat, ce qui nécessite un encadrement et un suivi particuliers.

La gestion des espèces est basée sur de strictes procédures d'encaissement, de comptage et de remise instaurées par la Société depuis 1999 puis constamment améliorées (procédures « cash », « jetons » et d'inventaire).

Ces procédures de contrôle interne sont renforcées par les missions de l'équipe de contrôle du siège, par des inventaires réguliers et par la surveillance journalière du reporting des Centres.

Elles sont évaluées et validées régulièrement par nos compagnies d'assurances ainsi que par nos Commissaires aux Comptes.

### **2 - Gestion et présentation des principales procédures de contrôle interne**

#### **2.1 - Les acteurs du contrôle interne**

Les procédures existantes sont en permanence supervisées par 1 Contrôleur d'Exploitation, rattaché à la Direction d'Exploitation, qui est chargé de les parfaire et d'en vérifier la bonne application.

Dans ce but, il réalise des contrôles inopinés et réguliers sur les différents Centres. Ponctuellement, il est aidé par d'autres salariés du siège (comptables, directeur).

#### **2.2 - Informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société**

Les procédures de contrôle interne font l'objet d'un manuel qui retranscrit un mois d'activité et qui détaille toutes les opérations journalières et les documents à utiliser, pour la bonne exploitation administrative d'un Centre « La Tête dans les Nuages ».

Un exemplaire du manuel des procédures se trouve sur chacun des sites.

##### **La procédure « cash »**

Afin de limiter au maximum la circulation des espèces, les Centres de jeux exploités en propre, ainsi que certains Centres en partenariats, disposent de machines automatiques (« machines de change ») qui, contre paiement (en espèces et/ou par carte bancaire) distribuent des jetons permettant de jouer sur les simulateurs. D'autres machines automatiques exclusivement chargées de faire de la monnaie sont également exploitées dans ces Centres.

La procédure de collecte des fonds et de réapprovisionnement des machines de change en monnaie et en jetons est réalisée, par un nombre restreint de personnes dûment habilitées, en dehors des heures d'ouverture du Centre au public afin de réduire au maximum les risques en termes de sécurité des biens et des personnes.

Les caisses des machines de change (contenant des pièces et des billets) sont collectées quotidiennement par le responsable du Centre ou son adjoint dûment habilité.

Un ticket de contrôle, automatique, infalsifiable, numéroté et horodaté est imprimé par chaque machine de change lors de l'opération, ainsi que par la machine acceptant le paiement par carte bancaire.

Les machines sont réapprovisionnées en monnaie et en jetons en quantité suffisante pour éviter les manipulations en pleine journée d'exploitation.

La collecte effectuée, les espèces font l'objet d'un comptage physique dans le local coffre. Le résultat de ce comptage est rapproché du ticket de contrôle susvisé et retranscrit dans des tableaux EXCEL. Les différences éventuelles sont analysées et justifiées.

Le chiffre d'affaires résulte de la somme des espèces comptabilisées dans les machines de change, du montant des transactions réalisées par carte bancaire et du montant (peu significatif) recueilli dans les machines de jeu acceptant les €uros.

La remise bancaire, ensuite établie, correspond à la recette de la journée de laquelle sont retirées les pièces de 1 et 2 €uros, reconditionnées par sacs de 500 unités en vue d'être réutilisées pour faire de la monnaie aux clients.

Le montant de chaque remise est placé dans un sac de remise, numéroté et scellé.

La collecte des fonds pour transfert à la banque est réalisée, selon le cas, par une société de convoyage de fonds ou par le responsable du Centre ou son adjoint.

### **La procédure « jetons » (exclusivement pour les Centres fonctionnant en jetons)**

Au minimum une fois par semaine, il est effectué un relevé du nombre de parties jouées inscrit sur le compteur installé sur chaque machine de jeu.

Les jetons contenus dans chaque machine de jeu sont collectés et comptabilisés.

Le nombre de jetons collectés est ensuite rapproché, machine par machine, du nombre de parties indiqué par le compteur et reporté sur des tableaux EXCEL, avant leur reconditionnement par sacs de 1 000 unités.

Les écarts éventuels sont analysés et justifiés. Ils donnent lieu, le cas échéant et si nécessaire, à une intervention technique sur la machine concernée.

### **La procédure d'inventaire**

Au minimum deux fois par mois, le premier et le seize, sur les Centres (en propre et en partenariat) dont LA TETE DANS LES NUAGES assure la gestion, il est effectué une procédure d'inventaire.

Cette procédure consiste à comptabiliser physiquement les espèces et les jetons présents sur le Centre à cette date et à effectuer un rapprochement avec le contenu des documents de gestion du Centre concerné pour vérifier leur correspondance et justifier les éventuels écarts constatés.

Pour les Centres exploités en Euros, les recettes contenues dans les monnayeurs des machines de jeu sont collectées au moins une fois par semaine et rapprochées du nombre de parties indiqués par les compteurs.

Ces informations sont ensuite reportées dans les tableaux EXCEL spécifiquement élaborés à cet effet, transmis au service Contrôle de notre Société pour vérification.

Le montant du chiffre d'affaires ainsi établi sert de base à la facturation entre LA TETE DANS LES NUAGES et ses partenaires conformément aux dispositions de la convention conclue entre eux, laquelle détermine également la partie en charge de la remise bancaire.

## **B - L'ACTIVITE CASINOTIERE**

### **1 - Méthodologie adoptée**

L'activité de notre Groupe est principalement réalisée au sein de casinos situés en France, qui comportent trois activités distinctes : le spectacle, la restauration et le jeu « réunis sous une direction unique sans qu'aucunes d'elles puissent être affirmées » (article 1er de l' arrêté du 23 décembre 1959 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos) .

La gestion de ces activités s'inscrit donc dans un cadre, extrêmement précis, défini par la réglementation des jeux qui institue un contrôle très étroit en matière d'autorisation, d'organisation des activités, de prélèvement des taxes par les Collectivités Publiques et de Surveillance.

L'arrêté d'application du décret du 22 décembre 1959 détermine ainsi :

- Les conditions d'établissement et d'instruction des demandes d'autorisations des jeux,
- Les modalités d'administration et de fonctionnement des casinos,
- Les règles de fonctionnements des jeux,
- La comptabilité et le prélèvement progressif,
- La surveillance et le contrôle.

### **2 - Principes et acteurs du contrôle interne**

#### **2.1 - Analogie avec la réglementation des casinos**

Outre les données sommaires énoncées ci-dessus, la réglementation des casinos stipule qu'un casino doit être géré et contrôlé par un comité de direction composé d'un directeur responsable et de plusieurs membres du comité de direction .

Le dispositif, décrit ci-après, constitue un socle commun, qui doit être appliqué par les directions des casinos et leurs filiales éventuelles. Celles-ci ont la responsabilité de compléter le cas échéant, par la mise en place de processus propre à chaque site.

## **2.2 - Des structures décentralisées**

En conséquence, le groupe est organisé de sorte que les filiales soient des structures décentralisées qui reposent sur la responsabilisation des dirigeants locaux.

Le choix du groupe d'avoir une structure avec des responsabilités décentralisées et une autonomie accordée au niveau local, à pour corollaire un contrôle rigoureux des opérations, qui doit couvrir l'ensemble des processus et l'ensemble des filiales.

L'organisation de chaque filiale comprend des services administratifs et comptables chargés de gérer toutes les opérations courantes et de respecter le reporting et les délais imposés par le siège sous le contrôle du directeur responsable.

## **2.3 - La règlementation**

En s'appuyant au maximum sur la réglementation des jeux et en respectant les processus proposés ou imposés de ces organismes de tutelles des casinos, le contrôle est assuré avec un degré de garantie dont peu de profession peuvent s'enorgueillir.

Les contrôles permanents avec la visite hebdomadaire du Représentant local des Renseignements Généraux qui vise un livre d'observation permettent un auto-suivi, celui-ci renforcé par les contrôles réguliers des services de la Sous-direction des courses et Jeux qui ont lieu dans chaque établissement, en moyenne, tous les 2 ans.

## **2.4 - Les budgets**

Les budgets de chaque exploitation sont arrêtés en concertation avec le siège au plus tard dans le mois qui précède l'ouverture de chaque exercice.

Ceux-ci sont suffisamment détaillés pour que le contrôle de gestion soit rigoureux et immédiat.

# **C- LES SERVICES ADMINISTRATIFS**

## **1 - Elaboration et traitement de l'information comptable et financière**

### **1.1 - Organisation de la fonction comptable et financière**

La fonction comptable et financière de la Société est assurée en interne, par une équipe comptable composée de 2 personnes (1 Chef Administratif et Comptable encadrant 1 Comptable), directement rattachée à la Présidence.

Ainsi, les opérations de saisie comptable, gestion des immobilisations, déclarations fiscales, etc... sont réalisées sous le contrôle régulier des Commissaires aux Comptes et, le cas échéant, en collaboration avec des avocats.

Le traitement de la paie a été externalisé à compter 1<sup>er</sup> mai 2005, le volume de salariés s'étant considérablement réduit au fur et à mesure de la restructuration de l'entreprise.

### **1.2 - Systèmes comptable, d'information et reporting**

Les travaux comptables peuvent également être source de risques financiers, notamment dans le cadre des arrêtés comptables ou encore de l'évaluation des engagements hors bilan.

Les travaux comptables sont réalisés dans le cadre d'un système d'information homogène par une équipe au siège.

Cette centralisation facilite le contrôle des traitements comptables dans le respect des principes et normes comptables et permet d'en vérifier l'exhaustivité, la réalité et l'exactitude.

LA TETE DANS LES NUAGES dispose d'une comptabilité analytique par Centre permettant de réaliser un reporting ainsi qu'un contrôle budgétaire précis et réguliers, d'établir un comparatif avec les exercices précédents ainsi que d'évaluer la rentabilité de chaque Centre.

Dans cette organisation, la comptabilité utilise plusieurs logiciels :

- un logiciel de comptabilité standard paramétré en fonction des besoins et de la spécificité d'exploitation de l'entreprise ;
- un logiciel spécifique est dédié au traitement et au suivi des immobilisations. Ce logiciel, ne s'intégrant pas automatiquement en comptabilité, fait l'objet d'un contrôle précis et fréquent.

### **La comptabilité générale**

La comptabilité générale a en charge les opérations et prévisions de trésorerie, les déclarations et rapprochements de T.V.A. sur les encaissements, les déclarations légales et fiscales, le contrôle des stocks de marchandises, l'élaboration du bilan semestriel.

#### **La comptabilité clients**

Les clients de la Société sont de trois ordres : le public, qui règle principalement en espèces, les partenaires (y compris les sous-locataires) qui paient par chèque ou virement et, en dernier lieu, l'Etat et les collectivités qui règlent d'avance.

Peu de factures étant établies, la Société n'a pas de logiciel de facturation.

Le risque d'impayé étant quasi-inexistant, la Société n'a pas recours à l'affacturage.

#### **La comptabilité fournisseurs**

Après leur comptabilisation, les factures sont vérifiées par un rapprochement entre bons de commande et de livraison, validées par le responsable du service concerné, avant de faire l'objet de règlement (deux fois par mois, le 15 et le 30).

#### **La trésorerie**

Les encaissements et décaissements font l'objet d'un suivi quotidien.

Par ailleurs, les fonds disponibles sont placés à court (F.C.P., SICAV) et/ou moyen terme.

Tous les règlements s'effectuent par chèque ou par virement à partir d'un état préparé deux fois par mois (le 15 et le 30) dans le cadre de la procédure de comptabilité fournisseurs susmentionnée.

#### Les immobilisations

Deux fois par an, il est procédé, sur l'intégralité des Centres, à l'inventaire physique des immobilisations dans le cadre de l'établissement des comptes semestriels et annuels.

Cet inventaire consiste à rapprocher les immobilisations situées physiquement sur chaque site avec le listing informatique édité par le service comptabilité à partir du logiciel d'immobilisations.

#### La paie

Comme évoqué ci-dessus, la fonction paie a été confiée à un prestataire extérieur à compter du 1<sup>er</sup> mai 2005.

Les données sont transmises mensuellement par le prestataire puis intégrées en comptabilité. La concordance entre les informations comptables et de paie (montants des salaires bruts, des charges, etc...) sont vérifiées régulièrement.

#### **Les outils de suivi et de contrôle**

La Direction Générale établit chaque année le budget de l'entreprise qui est mis à jour périodiquement à partir des réalisations de l'année.

Les écarts entre la prévision initiale et les résultats sont analysés et commentés.

#### Le budget

Il s'agit d'un outil de pilotage réalisé dans les domaines commerciaux et financiers.

Les prévisions commerciales sont établies par la Direction d'Exploitation.

Les prévisions de dépenses sont établies par le service administratif et comptable sur la base des dépenses de l'exercice précédent et des évènements raisonnablement déterminables, avant d'être validées avec le responsable de chaque service.

La Direction Générale valide l'ensemble du budget qui devient alors l'outil de référence pour le suivi des résultats à venir.

Il est ensuite diffusé, pour la partie qui lui est propre, sur chaque Centre concerné.

#### Les reporting

Pour chaque Centre exploité, il est établi périodiquement, pour chaque mois, un reporting du chiffre d'affaires réalisé avec indication du résultat de l'année précédente et la progression enregistrée.

Le contrôle de gestion s'assure chaque trimestre que les données arrivées en comptabilité sont complètes.

A partir des données de la comptabilité générale et analytique, les comptes économiques trimestriels sont établis, par Centre, selon un modèle de compte de résultat.

Ils intègrent ainsi les résultats d'exploitation, financier et exceptionnel, ainsi que le résultat net et mentionnent le « cash-flow ».

A chaque rubrique est indiqué le comparatif avec le budget de l'année en cours et le réalisé de l'année précédente.

Une projection en fin d'année est réactualisée semestriellement en fonction d'éléments nouveaux survenus en cours de période et non encore enregistrés en comptabilité.

L'ensemble de l'information financière et comptable est vérifié semestriellement par les Commissaires aux Comptes.

## **2 - Le contrôle administratif et juridique**

Le contrôle administratif et juridique est assuré en interne par la Chef Administratif et Comptable et la Responsable Juridique de la Société VERNEUIL PARTICIPATIONS (en respect de la convention d'assistance signée le 16 juin 2005), sous le contrôle régulier des Commissaires aux Comptes et, le cas échéant, en collaboration avec des avocats.

### **2.1 - En matière opérationnelle**

Les risques identifiés sont analysés par le service juridique avec, le cas échéant, l'assistance de conseils externes.

Une procédure de validation systématique des projets de contrats par le service juridique a été mise en place.

Ce même service assure une veille législative et réglementaire et centralise :

- la gestion des litiges commerciaux et sociaux, ainsi que l'administration du personnel,
- le traitement des questions liées à la propriété intellectuelle, aux baux, au droit des sociétés et droit boursier,
- les relations avec les instances représentatives du personnel, en qualité d'assistant de l'employeur.

### **2.2 - En matière d'assurances**

Les risques liés à l'activité de la Société sont présentés au Chapitre IV du Document de Référence.

Le contrôle est effectué au niveau du service administratif qui centralise la mise en œuvre et la gestion des couvertures.

Compte tenu de l'évolution des structures et des niveaux d'activité, un contrôle annuel de l'adéquation de la couverture de la Société est effectué avec le courtier d'assurance afin d'effectuer, le cas échéant, des révisions des polices en cours.

## **III - POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL**

Le Conseil d'Administration du 29 juin 2006 a renouvelé le mandat de Directeur Général de Monsieur Patrick CUITOT et confirmé que celui-ci est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social.

Le Directeur Général est expressément autorisé, avec faculté de délégation, à fournir pendant une période d'un an des cautions, avals ou garanties au nom de la Société, jusqu'à un plafond d'engagement total d'un montant de 100.000 €, avec une limite par engagement fixée à 50.000 €, et sans limite de montant pour les engagements à l'égard des administrations fiscales et douanières.

Fait à Paris, le 27 février 2007

**Pascal PESSIOT**  
**Président du Conseil d'Administration**

## **ANNEXE 2**

### **LA TETE DANS LES NUAGES**

Société anonyme au capital de 2 969 898,25 €  
Siège social : 9, rue de Téhéran 75008 PARIS  
RCS Paris B 393 010 467

**Rapport des commissaires aux comptes établi  
en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du  
Conseil d'administration de la société LA TETE DANS LES NUAGES, pour ce qui concerne les  
procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information  
comptable et financière**

Exercice clos le 31 octobre 2006

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société LA TETE DANS LES NUAGES et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2006.

Sous la responsabilité du Conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations et déclarations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenue dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Châtillon et Paris, le 13 avril 2007

Les Commissaires aux Comptes

SYNERGIE-AUDIT  
Michel BACHETTE-PEYRADE

FIDEURAF  
Yves BLAISE



9 rue de Téhéran - 75008 Paris  
Tél : 01 53 57 31 31 - Fax : 01 53 57 31 20  
[www.ltdn.com](http://www.ltdn.com)